



CORRESPONDANCE

DU

COMTE CAPODISTRIAS.

I

GENÈVE. IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 285.



PARIS,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

rue de Tournon, 17.

—

M DCCC XXXIX

CORRESPONDANCE

DU

COMTE CAPODISTRIAS.

I

GENÈVE. IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE, 285.



Président de la Grèce



CORRESPONDANCE

DU COMTE

J. CAPODISTRIAS,

PRÉSIDENT DE LA GRÈCE,

COMPRENANT

LES LETTRES DIPLOMATIQUES, ADMINISTRATIVES ET PARTICULIÈRES, ÉCRITES PAR LUI DEPUIS LE 20 AVRIL 1827 JUSQU'AU 9 OCTOBRE 1831,

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR LES SOINS DE SES FRÈRES

ET

PUBLIÉES PAR É.-A. BÉTANT,

l'un de ses secrétaires.

TOME PREMIER.





GENÈVE,

ABRAHAM CHERBULIEZ ET Ce, LIBRAIRES.

PARIS,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

rue de Tournon, 17.

M DCCC XXXIX

AVANT-PROPOS.

Après le funeste événement qui précipita leur frère dans la tombe, les comtes Viaro et Augustin Capodistrias recueillirent avec un soin religieux tous ses papiers, comme la plus précieuse portion de son héritage.

Un assez grand désordre régnait dans les archives du président; cela doit peu surprendre, quand on songe à la multitude d'affaires qui le surchargeait, aux déplacements continuels de sa chancellerie, aux mutations de ses secrétaires, et surtout au moment de trouble dans lequel cette recherche s'opéra.

C'est ce qui motive le long retard qu'a subi la publication de cette

correspondance. Il n'a pas fallu moins de temps à ses éditeurs pour vérifier tous les éléments qui la composent, pour les mettre en ordre, pour se procurer les originaux de quelques lettres qui manquaient, enfin pour établir d'une manière complète et documentée la série des pièces, sur lesquelles peut désormais être jugée l'administration du président.

Néanmoins ils ne se dissimulent pas que, malgré leurs efforts, le présent recueil offre encore des lacunes; mais ils ne croient pas qu'il s'en trouve aucune d'importance majeure, et qui ne puisse être comblée au moyen des pièces latérales. Ils espèrent que cette correspondance forme un ensemble assez étroitement lié, pour qu'il soit facile de suivre dans tous ses développements la conduite du président de la Grèce, depuis l'époque où il reçut la nouvelle de son élection par le congrès de Trézène, jusqu'au dernier jour de sa vie.

Peut-être semblera-t-il étrange que dans celles des lettres qu'il adresse à des Grecs le président n'emploie pas sa langue maternelle. C'est que le comte Capodistrias, bien qu'il parlât le grec avec facilité, n'avait cependant pas l'habitude de l'écrire, deux choses fort différentes, quand il s'agit d'une langue aussi peu fixée que l'était le grec-moderne à l'époque où il l'avait appris. Il composait donc en français, et la secrétairerie d'état faisait les traductions nécessaires. Sauf quelques notes et pièces additionnelles, le présent recueil ne contient que des documents originaux.

Quant à la notice biographique, signée de simples initiales par son éloquent auteur, on y trouvera l'œuvre d'un homme qui connaissait à fond le comte Capodistrias, qui l'aimait comme quiconque avait pénétré dans son intimité, et qui, pour avoir couru en partie

la même carrière que lui, pouvait mieux que personne en retracer l'histoire.

Enfin le portrait, qui reproduit avec une rare fidélité sa noble physionomie, a été gravé par M. A. Bouvier, de Genève, d'après un excellent dessin de Mme Munier-Romilly.

Il a paru naturel que la publication destinée à servir de monument au comte Capodistrias eût lieu dans une ville qui pendant quatre années fut pour lui une seconde patrie, et qui n'a pas cessé de conserver pour sa mémoire la plus profonde vénération.

Genève, le 10 mai 1839.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

COMTE J. CAPODISTRIAS,

PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Dans un siècle de publicité, où la politique des états n'a plus de mystères, c'est principalement l'abondance des matériaux qui nuit à la vérité historique. Les mémoires où chaque acteur du grand drame se rend témoignage à lui-même, les journaux qui marquent les faits au coin des préventions éphémères, les documents officiels qui ne sont que des lances et des boucliers placés entre les mains des combattants, tout cela ne peut servir la cause de la vérité méconnue, et fournir des certitudes à l'histoire.

Mais il n'en est pas de même des correspondances authentiques, dans lesquelles l'homme d'état, l'homme privé, l'athlète intellectuel et moral, en reprenant haleine dans les intervalles de la lutte, exhale, sans presque s'en douter, ses pensées et ses émotions les plus intimes. Dans une longue série de lettres tracées de la même main, sous l'influence des situations les plus opposées, l'homme ne se peint point; il ne fait que projeter involontairement son ombre sur les objets qui l'environnent, et se montrer tel qu'il est: tantôt aux prises avec l'adversité, tantôt dans l'attitude du découragement et de la langueur, tantôt debout, affrontant la séduction ou la mort, tantôt occupé à poursuivre et à étreindre de vains fantômes. Heureux encore et véritablement grand, si la correspondance nous le montrait ne s'appuyant plus sur lui-même, fort de sa résignation, immobile sur la brèche, et se laissant tranquillement broyer sous des ruines.

C'est là, nous le répétons, qu'on peut se flatter de prendre la nature sur le fait, et d'approfondir l'homme intérieur, en présence des événements qui lui arrachent des aveux, des improvisations variées et successives. Une longue vie peut quelquefois rester lettre close et scellée d'en haut pour tout observateur mortel; mais alors ce doit être une existence purement spéculative, éloignée du contact des hommes et des faits extérieurs; une pierre à feu jetée dans un désert, et dont aucun choc du dehors n'a jamais fait jaillir une seule étincelle.

Quant aux hommes d'action, il convient de les juger d'après l'ensemble de leur correspondance publique et privée.

Tel est le principe qui a présidé à la publication du présent recueil. Que le public s'en empare; qu'il veuille bien le scruter dans toutes ses parties, et juger le Président sur la série des actes de son administration, sur ceux de sa carrière politique et de sa vie privée. Que cette vie laborieuse, toute de dévouement et de sacrifices, soit citée devant le tribunal de la conscience du genre humain; que la calomnie qui a essayé de la ternir y comparaisse en même temps, si elle l'ose. Mais qu'elle allègue enfin des preuves à l'appui des inculpations, contradictoirement à celles qui se trouvent réunies selon l'ordre des temps dans cette correspondance authentique. C'est le vœu le plus cher de la famille du défunt, ainsi que de tous ceux qui vénèrent sa mémoire. En effet le comte Jean Capodistrias n'a point, comme tant d'autres illustres victimes, expié par un trépas glorieux une vie plus ou moins marquée d'erreurs et de fautes; il est mort comme il avait vécu, sans avoir rien à effacer de son sang, ce sang versé comme une dernière libation sur les parfums d'un long et douloureux holocauste.

Oui, nous osons le demander à tous ceux qui liront les lettres du Président, sans distinction de caste, d'école, de bannière politique ou de coterie; qu'ils oublient entièrement, s'il se peut, le citoyen martyr du devoir,

lorsqu'ils méditeront les lettres diplomatiques, administratives et privées de l'homme d'état; qu'ils le jugent à froid; qu'ils se bornent à peser scrupuleusement ses actions et les obstacles qu'il eut à combattre. Les pièces du procès sont désormais sous les yeux du monde civilisé; son opinion peut aujourd'hui se prononcer avec calme, et présager l'arrêt de l'équitable postérité.

Sans doute il eût mieux valu réunir en un seul faisceau toute la correspondance du comte Capodistrias, depuis l'époque où, jeune encore, il fut appelé à gouverner sa terre natale, jusqu'à ce jour d'opprobre et de deuil, où vingt-cinq ans plus tard, deux assassins obscurs le précipitèrent dans la tombe. Tous ceux qui aiment à réfléchir sur les voies de la Providence, à déchiffrer, pour ainsi dire, les caractères mystérieux de l'Évangile intérieur, qu'une invisible main grave lentement dans le fond des cœurs par les épreuves mêmes de notre vie, en un mot tous ceux qui pensent, eussent désiré suivre pas à pas ce beau caractère dans le dévoloppement successif des plus nobles facultés, en butte aux vicissitudes et aux orages politiques sans jamais en être le jouet, toujours ferme et pur, sensible et résigné, toujours fidèle aux souvenirs de la patrie et du foyer domestique, soit que la destinée l'appelle à se placer à l'ombre d'un trône et à négocier de grands intérêts, soit qu'elle le jette au milieu du tumulte des camps, ou qu'elle le replonge dans l'inaction et dans la retraite.

Mais une si vaste collection était hors de la portée

des éditeurs; en y laissant subsister des lacunes, ce qui eût été inévitable, on aurait manqué le but; et d'ailleurs rien ne garantissait l'authenticité de cette multitude de lettres éparses, écrites en divers pays et à de très-longs intervalles.

Il n'en est pas de même du présent recueil, formé par les soins et sous l'inspiration de la piété fraternelle. Toutes les lettres qui le composent ont été écrites dans l'espace de quatre ans, par le chef et l'élu de la nation Grecque, au bruit du canon de Navarin, au milieu des émeutes du dedans et des trames du dehors, d'après les chances d'une guerre formidable, et d'une paix qui remettait en question l'existence politique de cette malheureuse Grèce. Tout se passe en présence d'événements notoires, récents, et décisifs pour l'Europe, pour l'Asie, pour l'univers entier. On n'offre donc au public que des documents qui s'expliquent l'un l'autre, et dont l'authenticité demeure irrécusable.

Ce qu'ils laissent à désirer pour la connaissance de l'homme, nous allons essayer d'y suppléer par l'esquisse de sa vie. Notre récit portera l'empreinte de nos éternels regrets. Mais une douleur recueillie, que le temps a épargnée en l'épurant, ne saurait être un témoin suspect : elle dédaigne le sophisme, les réticences et le mensonge; elle est juste parce qu'elle est vraie, et qu'elle n'a rien à dissimuler.

Placée en tête de l'ouvrage, conformément aux bienséances littéraires, cette esquisse explique et résume sim-

plement les faits. Ce n'est point une apologie : la correspondance du Président suffit pour initier à la vérité tout homme de bonne foi. Quiconque, après avoir lu ces lettres, jettera les yeux sur notre travail, ne méconnaîtra plus la fidélité du tableau, et la ressemblance du grand citoyen avec son image.

Jean Capodistrias naquit à Corfou l'an 1776, d'une famille noble et respectée dans le pays. Les Théotokis, les Bulgaris, les Capodistrias et quelques autres vieilles races indigènes y occupent le premier rang. Quoique façonnés depuis des siècles au joug de Venise, les habitants des îles Ioniennes, surtout le peuple, sont restés Grecs de physionomie, d'intelligence et de mœurs. L'aristocratie semblait italienne par son éducation, ses goûts et ses habitudes gouvernementales; mais la sève native et vigoureuse de la Grèce, qui n'a de commun avec le génie italien que la latitude et le climat, s'est conservée sans altération dans la patrie d'Ulysse. Moins opprimés, moins flétris au moral que leurs frères courbés sous le sabre des Ottomans, les Ioniens ont toujours conservé le beau privilége de fournir à la Grèce, durant sa longue léthargie, des savants, des prédicateurs illustres, des médecins, des hommes entreprenants en tout genre. (*Note* 1.)

Corcyre, si rapprochée des monts Acrocérauniens, fut toujours un poste avancé, d'où la civilisation européenne semblait menacer l'Asie devenue barbare et immobile, une promesse d'avenir pour le sol classique du passé. Là naquit Jean Capodistrias. Son père, homme ferme, grave, austère et prévoyant, avait pour principe de faire embrasser à chacun de ses fils une vocation déterminée, afin de leur assurer une indépendance personnelle dont ils ne seraient redevables qu'à eux-mêmes. Son second fils, ce-

lui dont nous écrivons l'histoire, se voua à l'étude des belles-lettres et de la médecine, en l'université de Padoue.

La révolution française envahissait alors l'Italie, l'ébranlait par ses doctrines, et la subjuguait par ses armes. On sait que les grandes révolutions sont faites dans les esprits bien avant l'époque où elles s'attaquent au corps des sociétés. La jeunesse italienne écoutait avidement les leçons de la philosophie du 18me siècle, si peu digne de ce beau nom. Les économistes italiens faisaient suite aux encyclopédistes, et tous, en vertu de la conséquence que l'homme est forcé de mettre jusque dans ses erreurs, prenaient pour base des doctrines nouvelles la philosophie des sensations, prêchée par Locke et par Condillac.

En Italie, comme dans le reste de l'Europe, on dépréciait la science de l'antiquité; on attaquait la religion, en feignant de n'en vouloir qu'aux abus du gouvernement et du sacerdoce; on exaltait à l'envi toutes les fougueuses présomptions de la jeunesse; et semblable au navigateur qui, croyant aborder à une terre de délices, repousse du pied l'esquif sur lequel il a traversé l'océan, la jeunesse de notre siècle réprouvait les enseignements du passé, et ne rêvait plus que la refonte subite du présent et de l'avenir.

Le jeune Capodistrias, à l'âge de l'enthousiasme et de l'inexpérience, fut jeté dans ce tourbillon d'idées nouvelles; mais elles ne trouvèrent accès auprès de lui, qu'autant qu'elles offraient à son âme généreuse le brillant prestige du bonheur social et de la perfectibilité des institutions. Il resta constamment étranger aux pernicieuses

théories, qui tendent à rompre tout lien salutaire entre les droits et les devoirs de l'homme.

Disciple de ce Condillac qu'on imposait à sa jeune raison, Capodistrias demeura spiritualiste par instinct. Malgré les préjugés de l'école, il se sentait involontairement attiré et sans cesse ramené vers les hautes contemplations de Platon et de Pythagore, comme vers le seul élément que son âme pût respirer. Une dernière observation suffira pour montrer de quelle trempe était cet heureux génie, que les oracles de la fausse science ne parvinrent point à ravaler au niveau des maximes de l'*intérêt bien entendu* et de la *sensation transformée*. Ce jeune homme, livré à lui-même, étudia la médecine avec ardeur, sans cesser de croire à l'existence des forces immatérielles; tandis que les esprits vulgaires puisent ordinairement dans cette étude un penchant irrésistible au matérialisme. Or, au temps dont nous parlons, il fallait plus que du bonheur pour résister à l'entraînement universel.

L'éducation de Capodistrias était à peine achevée, lorsque sa patrie, soustraite à la domination française par les forces combinées de la Russie et de la Porte, le rappela dans son sein et l'initia aux affaires de la république naissante des Sept-Iles. Là, comme partout ailleurs, les partis étaient en présence. Les uns voulaient la révolution avec toutes ses conséquences, les autres tenaient aux maximes aristocratiques de Venise; c'était des deux côtés la soif du pouvoir qui mettait aux prises l'ordre et la liberté. Qu'on se représente le déchaînement des passions brû-

lantes du midi, luttant corps à corps dans une arène étroite, le choc des opinions et des intérêts enrôlés sous les drapeaux des grandes Puissances du dehors. Au milieu de ces discordes intestines, peu s'en fallut que le père de Capodistrias ne devînt la victime des ressentiments de la faction révolutionnaire. Il fut emprisonné, menacé de la mort par les autorités françaises, et ne dut son salut qu'aux actives sollicitations de ses fils.

Mais dès que l'empereur Alexandre eut rendu le repos aux îles Ioniennes en leur donnant une charte et un gouvernement national, tout changea de face dans le pays sous cette protection bienfaisante. Le comte Mocenigo, envoyé de la Russie, fut chargé de la représenter. Le jeune Capodistrias, malgré son âge, fut appelé à exercer les fonctions de secrétaire d'état de la république, et s'y consacra avec toute l'ardeur de la jeunesse, avec la maturité d'un âge avancé. Cependant il avait à lutter contre une infinité d'obstacles: les vieux préjugés des sénateurs, la fougue impétueuse de la jeunesse, l'intervention trop personnelle du ministre de Russie dans les affaires du pays; toutes ces circonstances ennemies semaient d'épines la carrière à peine commencée du jeune citoyen.

Ce n'était pas chose aisée que de soutenir la frêle existence d'un état récemment constitué, malgré l'éloignement de la Puissance protectrice, le voisinage de la révolution française déjà personnifiée dans Napoléon, et les vues particulières de l'Angleterre. Qu'on ajoute à tous ces dangers le conflit perpétuel de la langue et des mœurs

italiennes avec une constitution qui datait de la veille, les sourdes menées d'Ali-Pacha de Janina, qui ne travaillait qu'à expulser les Grecs du littoral de l'Épire, afin d'enlever à la nouvelle république tout point d'appui et de contact avec le reste de la nation; qu'on embrasse d'un coup d'œil tous les périls d'une semblable position, et l'on sera contraint d'avouer que le jeune homme appelé à porter ce lourd fardeau subissait le sort du laboureur qui trace son pénible sillon près du cratère d'un volcan.

Capodistrias était loin de s'aveugler sur les chances formidables de l'avenir; il les prévit, et s'efforça d'attirer l'attention du sénat sur la crise qui menaçait la patrie. Désirant lui ménager des ressources pour le moment fatal où elle serait abandonnée à elle-même, il proposa maintes fois d'envoyer des agents aux Puissances qui avaient explicitement ou tacitement reconnu l'existence des Sept-Iles, afin de former avec elles d'utiles relations. Mais la voix du jeune homme ne fut point écoutée; on trouva plus commode de fermer les yeux et de se resserrer dans le présent. Bientôt après, les événements ne justifièrent que trop les prévisions de Capodistrias; à la paix de Tilsit, l'empereur Alexandre transmit à Napoléon le protectorat des îles Ioniennes. Corfou, Céphalonie, Zante, Ithaque, Sainte-Maure, Paxos et l'ancienne Cythère, furent occupées par les troupes françaises. Les bataillons de volontaires levés par la Russie sur le continent de la Grèce furent dissous, et se rallièrent en partie sous le drapeau tricolore. Les hommes qui avaient pris part au gouvernement de la ré-

publique sous la protection de la Russie, se virent placés dans une alternative pénible : il leur fallut opter entre une nullité politique absolue sous le nouveau régime, et l'émigration; car dans les temps de trouble les partis ne se pardonnent rien, et ne transigent entre eux que pour mieux se tromper : un instinct secret les avertit que le pouvoir est indivisible par son essence.

Le jeune Capodistrias, après le naufrage de ses espérances les plus chères, se hâta de rentrer dans la vie privée. César Berthier et le général Donzelot, qui commandaient dans le pays au nom de Napoléon, essayèrent vainement de l'attirer au service de la France, en lui offrant la place d'auditeur au conseil d'état, et la perspective d'une carrière brillante. Le jeune homme, guidé par les conseils de son père, s'y refusa; non qu'il eût fait divorce avec les destinées de sa terre natale, mais parce qu'un sentiment de délicatesse, une répugnance commune à tous ceux qui respectent leur propre indentité morale, l'empêchaient d'abjurer le passé selon le caprice des événements. D'ailleurs en 1807 et 1808 la majorité des Grecs, et surtout des Ioniens, tenait encore à certaines traditions religieuses et nationales, conservées d'âge en âge, qui leur promettaient la liberté par l'intervention armée de la Russie.

Capodistrias aima donc mieux rester dans l'inaction que d'anticiper sur les chances de l'avenir. Le despotisme de Napoléon n'avait point d'attraits pour cette âme généreuse; mais bientôt le comte de Romanzoff lui écrivit pour l'inviter, au nom de son souverain, à se rendre en

Russie. Son père et lui crurent reconnaître dans cet appel la voix de la Providence. On résolut de se séparer pour lui obéir, et ce ne fut point sans une douleur poignante; car la piété filiale du jeune Capodistrias ne le cédait en rien à l'amour paternel dont il était l'objet.

Exilé volontaire, Capodistrias se rendit à Saint-Pétersbourg dans les premiers mois de l'année 1809. Le chancelier l'accueillit avec tous les égards d'une politesse cérémonieuse; mais au lieu de mettre à profit ses talents, il le laissa languir dans l'inaction, au milieu de cette Palmyre du septentrion, qui n'était pour le jeune étranger qu'un *vaste désert d'hommes*, selon la belle expression de M. de Châteaubriand. Cependant Capodistrias, le cœur brisé de la ruine de sa patrie, avait besoin d'activité et de bienveillance. Son esprit vigoureux et persévérant se créait dans la retraite une existence spéculative; et bientôt quelques personnes, séduites par l'aménité de sa noble physionomie et la douceur de son caractère, lui offrirent les ressources d'une société assortie à la solidité de ses goûts.

Observateur éclairé, disciple de Platon et de Lavater, Capodistrias se prit à étudier à loisir le phénomène entièrement nouveau que lui présentaient le peuple Russe et ses mœurs antiques, au sein d'une civilisation hâtive, imposée par une volonté absolue. Il était peu curieux des pompes et du mouvement d'une ville à moitié étrangère, qui reproduisait à ses yeux, comme dans un miroir, l'image du reste de l'Europe. Ce qui l'intéressait exclusivement, c'était le peuple Russe dans sa vigueur et sa simplicité primitives;

peuple encore jeune aux confins d'un monde vieilli, qui rappelait à Capodistrias ces vaillants montagnards de l'Épire, auxquels il ne manque que la puissance. Aussi faisait-il de ce phénomène social le sujet favori de ses réflexions, de ses entretiens familiers et de ses études solitaires.

Qu'on nous permette une digression, qui fera mieux apprécier un peuple dont on parle tant sans le connaître.

Le paysan de la Grande-Russie, qu'il ne faut point confondre avec l'habitant des provinces conquises, est effectivement, comme le jugeait le jeune étranger, l'énergie personnifiée sous la forme humaine. De la mer Blanche aux bouches du Danube, de la Vistule aux îles échelonnées entre le Kamtchatka et la Californie, cette race russo-slave, essentiellement homogène, couvre en l'exploitant une grande partie du globe. Le paysan russe aux prises avec le climat, est aussi robuste qu'intelligent; il possède le don de la parole; il est enjoué et railleur. A ces qualités il joint des habitudes industrieuses que le servage n'a point détruites, un esprit entreprenant secondé par un corps aguerri aux privations et à la fatigue, une intrépidité poussée jusqu'à l'insouciance et au mépris de tous les dangers. Parlant une langue riche, flexible, expressive et sonore, l'homme du peuple en Russie aime les récits, la musique et la poésie; ses chansons nationales respirent tour à tour la mélancolie et le plaisir. L'âpreté du climat entretient parmi le peuple Russe ce funeste penchant pour les boissons fortes, qui trop souvent le dégrade, l'appauvrit, et lui enlève le fruit de sa prodigieuse activité. Mal-

gré sa gaieté et son goût pour la plaisanterie, le paysan russe est enclin aux émotions religieuses; il est fervent sans fanatisme, et sectaire avec tolérance. C'est comme une vaste moisson, ondoyante en sens divers, et qui attend la main de l'ouvrier.

Plus on étudie ce grand peuple et sa sève vigoureuse, plus on se persuade que le caractère russe, dans sa pureté native, offre un heureux mélange du génie asiatique et de l'esprit européen. L'Asie a légué aux Russo-Slaves sa nonchalance morale, son obéissance au pouvoir, et certain esprit de résignation majestueuse et calme dont l'élément chrétien dégénère parfois en fatalisme oriental. L'Europe à son tour se manifeste en eux par une surabondance d'audace et d'activité, — *audax Iapeti genus*, — une promptitude à imiter, une sociabilité légère, et cet instinct de commerce et d'industrie qui les pousse à deviner les combinaisons d'une civilisation avancée, dont ils ignorent les douceurs. A ces grands traits du caractère national se rattachent des nuances variées, selon l'influence du climat et des traditions historiques. Le Russe des provinces du nord est plus sérieux, plus réfléchi; son langage est plus dur, ses mœurs moins faciles. On reconnaît l'habitant de Moscou à sa souplesse, à l'agrément de ses manières et à l'élégance de ses discours.

Le Petit-Russien, portant moustaches au lieu de barbe, tient du Polonais et du Cosaque. Passionné pour la musique, avide de s'instruire, parlant un patois original et distinct, épris du souvenir de sa liberté nomade, tenace

dans ses préventions, initié aux mystères du *dolce far niente*, l'habitant de la Petite-Russie marchera toujours de pair avec le Russe, et le surpassera même quelquefois sur les bancs de l'école et dans la carrière des beaux-arts; mais il ne l'égalera jamais dans celle de l'industrie et du travail. En effet le peuple des vingt-neuf provinces centrales de l'empire restera toujours le peuple fort, le peuple riche par excellence. Moins irascible, moins capricieux que le Petit-Russien, plus réfléchi et moins romanesque que le Polonais, il possède un assemblage de qualités heureuses, qui sont des éléments de prépondérance et de grandeur.

A la grande foire de Nijni-Novogorod comme au marché de Kiachta, au pied des Carpathes comme sur les grandes routes de Königsberg et de Leipzig, partout on rencontre des rouliers, des traficants russes occupés sans relâche à gagner leur vie, sans cesser d'être Russes quant aux habitudes, au costume, aux traditions de la patrie. Sans eux la Sibérie et les steppes de la Russie méridionale fussent demeurées incultes et frappées de mort. Dans ces vastes régions, tout atteste la supériorité des habitants de la Grande-Russie, comparés aux races slaves qui les environnent. On ne saurait la mieux caractériser que par une image : celle de l'acier qui coupe et divise le fer; la matière première est la même, quoique les propriétés de l'un et de l'autre soient différentes. Là réside le ressort secret de l'unité de ce grand empire; cette supériorité est l'aimant qui fait converger toutes les forces vitales du corps politique vers un pôle solidement affermi.

Telles étaient les réflexions qui remplissaient les loisirs de l'exilé, durant son rude noviciat. Il étudiait le pays que la Providence l'appelait à servir un jour ; il s'efforçait de pénétrer le mystère de tant de bizarres contrastes et de grandes destinées préparées par Pierre le Grand. Sa statue équestre, que les voyageurs ne se lassent point d'admirer, est l'emblême le plus fidèle de l'œuvre créée par ce mâle et puissant génie. Le dominateur est là, sur son coursier qu'il lance et dompte en même temps : ce chef-d'œuvre d'une forme exquise, d'une beauté achevée, repose sur un roc brut à peine dégrossi, sans symétrie, mais inébranlable, éternel. Rien ne pourrait rendre d'une manière plus frappante le contraste marqué qui sépare en Russie les classes supérieures et le peuple qui en est la source et le support.

Après deux ans d'attente, remplis par des études solitaires et quelques mémoires politiques présentés de temps en temps par Capodistrias au ministère impérial, le chancelier lui proposa la place de conseiller d'ambassade au Brésil. Peu s'en fallut qu'il n'acceptât ce second exil dans un autre hémisphère ; mais l'amour du sol natal, ou plutôt une main invisible, le retint. Cependant, las de subir une expectative vague et sans terme dans un climat triste et rigoureux, Capodistrias demanda et obtint un poste de surnuméraire à l'ambassade de Vienne. C'était se rapprocher de sa patrie ; et d'ailleurs Vienne, à cette époque, était devenue le foyer secret où couvaient et se concentraient en silence tous les ressentiments allumés

par le despotisme de Napoléon. Capodistrias allait se trouver à portée d'étudier les signes précurseurs de la grande réaction politique dont la Russie devait être le point d'appui. Le comte de Stackelberg, ministre de Russie, reçut son nouvel attaché avec une sorte de défiance; mais bientôt il l'engagea lui-même à traiter diverses questions politiques concernant la Turquie et le système continental dans ses rapports avec les chrétiens d'Orient.

Ces travaux successifs, pleins de vues sages, de conceptions lumineuses, furent transmis fidèlement au chancelier de l'empire, et chaque fois le comte Stackelberg avait soin d'en nommer l'auteur. C'est ainsi que Capodistrias se faisait jour par la force de la pensée, et se préparait lui-même, sans s'en douter, à une mission d'en haut qui ne devait finir qu'avec sa vie.

Les temps étaient accomplis; tout semblait mûr en 1811 pour un ébranlement général. La France et la Russie, Napoléon et Alexandre, se mesuraient de l'œil et s'apprêtaient à combattre. Mais l'un dévorait la terre, tandis que l'autre commençait à fixer ses regards vers le ciel. L'Angleterre inquiète et lasse de son long isolement, s'efforçait de rallier tous les cabinets, de gagner tous les peuples à la cause de l'indépendance, pendant que l'Espagne confinée dans Cadix, et adossée aux colonnes d'Hercule comme un athlète expirant, se débattait avec fureur contre son formidable adversaire.

La Russie, engagée depuis six ans dans une guerre rui-

neuse avec la Turquie et la Perse, concentrait néanmoins tous ses moyens de résistance pour tenir tête à un ennemi qui voyait en elle l'unique et dernier obstacle à ses projets de domination universelle sur le continent. Une sourde fermentation agitait l'Europe. Quiconque a souvenance de cette sinistre année 1811, certes ne l'oubliera jamais. La disposition des esprits avait quelque chose de ces méphitiques chaleurs qui annoncent l'orage; une comète semblable à un glaive de feu planait au-dessus de notre horizon, comme pour donner le signal de la levée en masse du genre humain contre un seul homme.

Cet homme rappelait d'Espagne ses meilleures troupes et ses plus habiles généraux. Son auguste rival négociait la paix avec la Porte, formait une alliance avec la Suède, et se rapprochait par degrés du cabinet britannique. Seul le chancelier comte de Romanzow nourrissait encore l'espoir de détourner l'orage et de conserver la paix avec Napoléon. Mais les combinaisons auxquelles il se livra pour retarder cet événement important, l'accélérèrent. L'empereur ayant nommé l'amiral Tchitchagoff pour remplacer le général Koutouzoff dans le commandement de l'armée du Danube et la conduite des négociations de Boukarest, ce dernier prévint l'arrivée de son successeur en usant de ses pleins pouvoirs, et se hâta de signer les préliminaires du traité de paix, le 2 mai 1812. Napoléon en fut irrité, mais la fatalité à laquelle il vouait la Russie l'entraînait lui-même à son insu; il pressa la marche des cinq cent mille hommes qui s'avançaient vers le Niémen.

Cependant Tchitchagoff, muni d'instructions secrètes et de pouvoirs étendus, prit le commandement de l'armée du Danube, dont on croyait alors n'avoir aucun besoin pour la défense du territoire de l'empire. Son plan d'opérations politiques et militaires, conçu et tracé d'avance à Saint-Pétersbourg, embrassait un trop vaste horizon. Il ne s'agissait de rien moins que de déterminer la Porte à s'allier avec la Russie, de l'y contraindre, de l'armer contre l'ennemi commun, et de faciliter ainsi les opérations de la grande armée qui s'opposait directement à Napoléon.

Pour exécuter ce grand projet, il fallait se procurer des hommes de tête et de cœur. Tchitchagoff se ressouvint de Capodistrias, et le demanda à l'empereur Alexandre. Aussitôt le comte Stackelberg reçut l'ordre d'inviter son collaborateur à se rendre sans délai au quartier général de l'armée de Valachie. Capodistrias se soumit sans hésiter à ce second appel de la Providence et partit pour Boukarest, bien qu'il ignorât complétement qui devait être son nouveau chef, et quelle serait sa destination ultérieure.

L'amiral confia à Capodistrias la direction de sa correspondance politique avec Vienne et Constantinople, la nation Servienne et les divans ou conseils suprêmes de Moldavie et de Valachie. En outre, il le chargea de tracer un projet d'organisation pour les pays situés entre le Dniester, le Danube, la mer Noire et le Prout, pays que la Porte venait de céder à la Russie en vertu du traité de Boukarest. Capodistrias se plaça sans effort à la hauteur de

ses pénibles fonctions ; il trouva dans Tchitchagoff un homme capable de l'apprécier, et il comprit à son tour ce que la gravité des circonstances exigeait de lui. Trop clairvoyant pour s'abuser sur le peu de chances de succès qu'offrait un plan d'opération beaucoup trop gigantesque, Capodistrias prit à tâche d'exploiter tous les avantages d'une situation nécessairement précaire ; il agit au loin sur l'opinion publique, noua des relations qui pouvaient devenir utiles, seconda puissamment le général en chef, en se conciliant l'estime des habitants des principautés, où il laissa des souvenirs d'autant plus durables, que son austère conduite et la dignité affectueuse de toute sa personne, contrastaient singulièrement avec le genre de vie introduit par la guerre dans ce malheureux pays.

Pendant ce temps l'invasion étrangère faisait des progrès redoutables dans le nord. Napoléon, après avoir passé le Niémen, s'avança sur Wilna, envahit toute la Lithuanie, se porta rapidement sur le Borysthène dans l'espoir de couper les deux armées russes fortes au total de cent quatre-vingt mille hommes, qui se repliaient devant lui avec une lenteur intrépide ; furieux de n'avoir pu empêcher leur jonction, il lança ses masses sur Smolensk et sur Moscou, pour en finir d'un seul coup avec la Russie. On eût dit un torrent de lave, coulant à pleins bords, et formant la dernière irruption de ce volcan révolutionnaire qui depuis trente ans remuait le globe. Jusqu'au combat de Smolensk, l'invasion avait marché de front sur toute l'étendue de la ligne d'opérations que le conquérant avait

tracée depuis Riga jusqu'à Kief. L'empereur Alexandre mesurant la grandeur du péril sans en être éffrayé, résolut aussitôt d'appeler l'armée du Danube à la défense du sol national. Les projets de diversion lointaine furent abandonnés, parce que l'effectif des troupes disponibles se trouva fort au-dessous des calculs sur lesquels on avait fait fond avant la crise.

A la voix du monarque, trente-cinq mille hommes de bonnes troupes s'éloignent à marches forcées des rives du Danube, passent le Dniester près de Kamenetz, opèrent leur jonction avec l'armée du général Tormassoff qui comptait vingt mille soldats, mènent battant le corps auxiliaire austro-saxon, et le refoulent jusque dans le grand duché de Varsovie. Capodistrias, chargé par l'amiral de rédiger des proclamations et de faire parvenir le bulletin des événements à Vienne et à Constantinople, partage courageusement les fatigues et les dangers de la campagne.

Cependant les nouvelles de la grande armée ne lui arrivaient que par de longs circuits. Et quelles nouvelles! La bataille de Borodino, l'abandon et l'incendie de Moscou, tandis qu'on n'apprenait qu'imparfaitement les premiers succès du comte de Wittgenstein, qui correspondaient à l'offensive prise par l'armée du Danube, et présageaient déjà les futurs revers de Napoléon.

L'amiral Tchitchagoff après avoir nettoyé les provinces du midi, se porta de Brzesc par Slonim et Minsk sur la Bérézina. Quoique poursuivi de nouveau par Schwarzen-

berg et Raynier, il les contint en divisant ses forces, et vint se placer sur la principale route de communication, que l'ennemi battu à Tarontine, repoussé à Maloï-Yaroslawetz et forcé d'évacuer Moscou, devait nécessairement parcourir en rétrogradant. A Borissoff tout se complique; tout sert de moyen à la Providence, même l'obstacle. Le froid prématuré qui moissonne les Français pendant leur retraite, leur facilite néanmoins le passage de la Bérézina, où ils trouvent un pont de glace. Koutouzoff suit de loin son ennemi; Wittgenstein n'arrive que le lendemain du passage de Bonaparte; Tchitchagoff, induit en erreur par des informations trompeuses, fait un faux mouvement de droite, et Napoléon n'échappe au malheur qui l'attendait que pour subir plus tard dans Paris toutes les conséquences de son insatiable ambition.

On eut bientôt rejeté au delà du Niémen les débris de l'armée française. Capodistrias demeura à son poste, durant toute la campagne de 1813. Également apprécié par le général Barclay qui avait remplacé Tchitchagoff, il continua de servir la grande cause de l'indépendance des nations, sans se lasser d'une position très-inférieure à ses talents. Mais ce temps d'épreuve ne fut pas perdu pour un esprit comme le sien. Il assista aux journées de Lutzen, de Bautzen, et de Leipzig; il observa le jeu de la politique durant l'armistice; il vit crouler le colosse qui avait épouvanté le monde, et ce fut à Francfort que le choix d'Alexandre mit fin à son laborieux apprentissage et le tira de l'obscurité.

C'était en novembre 1813; l'effroyable campagne marquée de ce chiffre dans l'histoire, venait de finir; l'empereur Alexandre s'y était montré encore plus grand que durant la lutte de 1812. Après s'être roidi contre l'adversité en s'appuyant sur Dieu et sur la Russie, ce prince parut dès ce moment inaccessible aux séductions de la victoire et supérieur à la mauvaise fortune. Rien ne put le détourner du but de la grande alliance, ni les jalousies des Puissances rivales; ni les petites passions des généraux et des ministres, ni les sourdes menées d'une politique étroite, ni la crainte pusillanime de perdre le fruit de ses premiers triomphes. On le vit présider à tout, concilier les intérêts, ébranler les masses, réparer les fautes, modérer l'ardeur impétueuse des généraux, manier habilement les souverains et les peuples, et dans toutes les occasions s'effacer lui-même en vue de Dieu et de la cause qu'il avait embrassée.

Après la bataille de Leipzig, les vainqueurs réunis à Francfort publièrent la fameuse proclamation du 30 novembre, adressée à la nation Française. Cette proclamation avait pour but d'engager la France à séparer ses intérêts de ceux de Napoléon. Il importait aussi de détacher la Suisse de l'ennemi commun, et de se ménager un passage par les gorges des Alpes, en même temps que l'on franchirait la barrière du Rhin. Alexandre jeta les yeux sur Capodistrias pour cette mission épineuse. Il le connaissait à peine; assez néanmoins pour deviner la portée de ses talents. A l'issue d'un long en-

tretien sur la position que présentait la Suisse, il chargea Capodistrias de dresser lui-même ses instructions, les approuva, et lui ordonna de se rendre à son poste. On était si peu sûr alors des dispositions de la Suisse en proie à la lutte des partis, que l'on ne donna aux agents de la Russie et de l'Autriche aucun caractère public. C'était à eux d'explorer l'opinion des États confédérés, d'imprimer un mouvement décisif au système de réaction contre la France, mais sans rien compromettre dans l'incertitude du succès de leurs négociations.

Le comte Capodistrias, associé pour cette mission délicate au chevalier Lebzeltern, étudia la Suisse sans prévention, et comprit bientôt qu'il serait facile d'y détruire toute l'influence du médiateur despote, pourvu qu'on s'abstînt de heurter les intérêts opposés des anciens et des nouveaux cantons, dont les uns rêvaient, les autres craignaient, le retour du passé. Né dans une république faible et divisée, familiarisé, comme il l'était, avec le langage des passions populaires, Capodistrias se trouva parfaitement à l'aise au milieu du choc des partis qui agitaient l'Hélvétie à cette époque. Il sut se concilier leur estime, parce qu'il n'employa jamais avec eux ni duplicité, ni roideur, et s'initia franchement à leurs affaires domestiques, afin de les ramener peu à peu à placer leur neutralité sous la sauvegarde de la coalition.

Dans le principe les souverains alliés n'avaient voulu et demandé que la neutralité de la Suisse. Mais elle eût été illusoire sous l'influence des dissensions intérieures. Capo-

distrias, en travaillant à les apaiser, avait rendu cette neutralité possible. Déjà il se flattait d'avoir rempli l'objet de sa mission d'après les vues de l'empereur Alexandre, lorsqu'un courrier arrivé à son collègue apporta l'ordre de requérir le libre passage des troupes alliées, par le territoire de la confédération. Cette injonction fut un coup de foudre pour Capodistrias, car elle démentait les assurances qu'il venait de donner au gouvernement fédéral et le forçait lui-même à les démentir. Toutefois, comme il n'avait point reçu par le même courrier d'instructions analogues à celles de son collègue, il eût pu à la rigueur ne point concourir à la démarche prescrite; sa responsabilité se trouvait mise à couvert. Mais Capodistrias avait à cœur par-dessus toutes choses le succès de la cause commune; il mesura d'un coup d'œil toutes les conséquences funestes de l'isolement du ministre d'Autriche dans cette grave conjoncture, et il aima mieux agir sans ordre direct de son souverain, que de briser le lien qui unissait la grande alliance aux yeux de la nation Suisse. Ce sont là de ces conflits périlleux, où l'homme d'état se révèle tout entier. Capodistrias signa la note rédigée par le chevalier Lebzeltern, et partit une heure après pour se rendre au quartier général de l'empereur.

Aussitôt les troupes autrichiennes sous la conduite du prince Schwarzenberg passèrent le Rhin près de Bâle, et Capodistrias se présenta à son souverain comme un coupable volontaire qui avait violé la lettre de son mandat de peur d'en méconnaître l'esprit.

On devinera sans peine que son habile et noble conduite fut approuvée ; loin de le désavouer, l'empereur l'accrédita de nouveau auprès de la confédération.

Pendant la campagne de 1814, Capodistrias travailla de toutes ses forces à combiner les éléments du nouvel ordre de choses qui pouvait concilier le bonheur de la Suisse avec les intentions des souverains alliés. A la paix de Paris du 30 mai de la même année, il fut invité à se rendre dans cette ville, et trouva toutes les stipulations du traité déjà arrêtées. Napoléon cheminait déjà vers l'île d'Elbe ; la Grande-Bretagne avait sagement pourvu à tous ses intérêts ; les Bourbons venaient de remonter sur le trône, et tous les acteurs du grand drame se livraient à la joie qu'inspire ordinairement la victoire, sans trop songer au lendemain.

Au milieu de cette ivresse du succès, Capodistrias osa élever la voix, pour signaler les complications qui allaient en être la suite. Il jugea le traité de Fontainebleau, et prédit ouvertement qu'on se repentirait d'avoir renvoyé au futur congrès la discussion des intérêts de l'Allemagne et de la Russie. Alexandre, loin de lui en vouloir de sa courageuse franchise, lui conféra les insignes de l'ordre Saint-Wladimir en récompense de ses services, et le renvoya à son poste, avec ordre de terminer l'œuvre de la pacification intérieure de la Suisse, et de se rendre ensuite à Vienne pour l'époque de l'ouverture du congrès.

Le reste de l'été se passa en négociations épineuses avec les divers cantons, ou pour mieux dire, avec le parti ari-

stocratique et celui des démocrates, dont les meneurs essayèrent d'ébranler la confiance de l'empereur dans l'impartialité de son ministre. Il n'est point de rôle plus ingrat que celui de conciliateur. *

Enfin le congrès de Vienne s'ouvrit à la fin d'octobre. Jamais l'Europe n'avait vu un si grand nombre de têtes couronnées s'assembler en conseil pacifique, après avoir fraternisé dans les combats. L'empereur Alexandre entra dans Vienne, le cœur encore plein d'émotions profondes et délicieuses; car ses innombrables sujets l'avaient accueilli comme un ange libérateur, et partout dans cette vaste Russie un retour sincère vers la religion modérait et sanctifiait l'élan de l'allégresse publique.

Mais au sein du congrès appelé à reconstruire l'édifice social en Europe, la scène changea et le faisceau de l'alliance faillit être rompu. Pendant qu'on distribuait les rôles, et qu'on répartissait le travail entre diverses commissions, on vit tout à coup lord Castlereagh entamer par écrit une discussion préliminaire avec l'empereur

* La conduite de Capodistrias en Suisse lui a toujours fait le plus grand honneur. Dans l'origine, la mission dont il était chargé lui attira la malveillance des différents partis dont il blessait les intérêts; mais peu à peu ses nobles qualités furent mieux appréciées, et aujourd'hui les Suisses sont unanimes dans leurs regrets de sa perte; son nom est également vénéré par les hommes de toutes les opinions. En 1815 le canton de Genève, celui de Vaud, et la ville de Lausanne, conférèrent à Capodistrias les droits de citoyen. Il attachait un si haut prix à ces témoignages publics de l'estime des Suisses, qu'il n'oublia jamais de faire insérer ces titres dans la longue liste de ceux qui accompagnent d'ordinaire les noms des signataires des traités.

Alexandre. Ce prélude aux discussions du congrès avait pour but de prévenir tout agrandissement de la Russie, et d'empêcher l'érection d'un royaume de Pologne, événement qu'Alexandre avait fait pressentir. On voulait au surplus hérisser de difficultés la question des indemnités promises à la Prusse par le traité de Kalisch, en s'opposant au démembrement de la Saxe. Après un échange d'interminables *memoranda* anglais, l'empereur Alexandre s'aperçut des inconvénients de cette joute inégale. Il employa Capodistrias à répondre au plénipotentiaire britannique, et la discussion rentra dans l'ornière de la conférence où siégeait le prince André Rasoumowsky, secondé par Capodistrias et par le chancelier Hardenberg, lesquels se trouvaient en présence des princes de Metternich et de Talleyrand, tous deux habiles champions de de la Saxe et adversaires de la restauration de la Pologne. Nous croyons devoir nous abstenir de trop amples détails sur la marche de ce congrès et de ceux qui le suivirent. L'historien appelé à raconter des événements si récents, doit respecter en même temps la vérité et les convenances; il aimera mieux raconter sommairement que de se perdre en conjectures qui n'apprennent rien au lecteur, ou de se livrer à des révélations prématurées.

Capodistrias, avide de justifier la confiance du libérateur de l'Europe, ne perdit pas un instant de vue les débats de la grande conférence, les affaires minutieuses et compliquées de la Suisse, ainsi que les relations utiles qu'il importait d'entretenir avec l'illustre baron de Stein, et les

divers agents des cours d'Allemagne. Jamais homme d'état ne débuta dans la carrière de la haute politique par un essor de la pensée aussi soutenu, sans que rien pût le distraire ni l'écarter du but de ses pénibles travaux. On sait que ce fut lui qui insista sur la nécessité de conclure les divers traités au fur et à mesure que les stipulations seraient arrêtées en principe, sans attendre la conclusion du pacte général qui embrasserait la totalité des actes du congrès de Vienne. Cette idée eut des contradicteurs; mais heureusement elle prévalut dans les conseils des cabinets qui déjà luttaient sur le bord d'un nouvel abîme. Grâce à cette inspiration salutaire, l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe trouva les principales transactions arrêtées, la monarchie Prussienne reconstruite sur l'échelle de 1805, et l'avenir de la Pologne fixé selon les intentions magnanimes d'Alexandre. Il est impossible de prévoir ce qui serait advenu lors de l'apparition du géant, si le faisceau de l'alliance ne se fût pas trouvé resserré par de nouveaux liens.

Cependant Bonaparte était rentré dans Paris, sans presque coup férir. Cet esprit altier ne comprenait plus rien aux dispensations de la Providence, au mouvement rebelle de l'opinion dans son propre pays, et aux vues ultérieures du monarque qu'il avait si complétement méconnu en 1812. Il se flatta de détacher Alexandre de la coalition en lui révélant l'existence d'un traité formel, négocié en secret par Talleyrand. Cet acte fameux avait été ratifié à Paris le 3 janvier 1815, et stipulait une alliance

étroite entre les Bourbons, l'Angleterre et l'Autriche, contre tout danger qui pourrait menacer l'Europe; il obligeait les parties contractantes à fournir chacune, le cas échéant bien que non défini, un contingent de cent cinquante mille hommes ou son équivalent en subsides et vaisseaux de guerre. La Bavière et la Néerlande avaient accédé au traité secret, en se taxant respectivement à trente mille hommes.

M. de Stein avait précédemment soupçonné ce qui se négociait à l'insu de la Russie et de la Prusse; mais Alexandre répugnait à croire à l'existence de ce mystérieux traité. Napoléon se chargea de le détromper, en lui envoyant ce document découvert dans les archives de M. de Jaucour, après la retraite précipitée de la dynastie légitime.

La révélation était bien calculée pour désunir les chefs de la grande alliance. Mais l'empereur de Russie se montra inaccessible à tout ressentiment vulgaire; et au moment où la diplomatie consternée de cette découverte s'attendait à voir la Russie séparer sa cause de celle des autres États, le Tsar, tenant entre ses mains ce document accusateur, déclara aux plénipotentiaires des grandes Puissances, qu'il était prêt à marcher contre l'ennemi commun. Alors parut la célèbre proclamation qui mettait Napoléon au ban de l'humanité; elle fut suivie du traité d'alliance du 25 mars 1815. On eut hâte de mettre la dernière main aux transactions ébauchées, et le congrès termina ses séances par le recès du 9 juin. Le grand duché de Varsovie fut érigé en royaume, dont la cou-

ronne devait être inhérente à celle de Russie; on signa l'acte fédératif et constitutif du corps germanique, ainsi que celui d'intervention dans les affaires de la Suisse. On décida la question des préséances en statuant que les Puissances signataires se rangeraient d'après l'ordre alphabétique des initiales du nom qui les désignait, et la frivole question du pas entre leurs représentants fut résolue en prenant pour règle la date des lettres de créances entre ministres du même rang. Capodistrias parvint aussi à faire insérer dans les actes du congrès la reconnaissance formelle de l'indépendance des îles Ioniennes, sa patrie. Quant aux débats sur la traite des noirs et sur les Barbaresques, ils furent renvoyés à d'autres temps et en d'autres lieux.

Capodistrias rédigea les deux manifestes par lesquels l'empereur annonçait à ses sujets la reprise des hostilités et l'érection du royaume de Pologne. D'après sa conviction particulière qu'il énonça plus d'une fois à l'empereur, cette grande mesure réparatrice du passé, que le prince Adam Czartoryski appuya de tout son crédit, n'était rien moins que rassurante pour l'avenir. Il voyait trop de corruption dans les éléments du nouvel ordre de choses que l'on se flattait de créer en Pologne, pour bien augurer du succès. Mais ces appréhensions, d'ailleurs exemptes de tout préjugé, ne furent jamais accueillies par Alexandre, tant à l'époque du congrès que dans plusieurs occasions subséquentes. Il était écrit que la Pologne renaîtrait pour consommer sur elle-même un second suicide.

Tout s'ébranla bientôt pour courir aux armes; les fêtes du congrès firent place aux préparatifs de guerre: déjà cent cinquante mille Russes, sous le commandement du maréchal Barclay de Tolly, se portaient à marches forcées vers le Rhin; la Prusse concentrait ses vaillantes milices; l'Autriche se mettait en mouvement, et l'Angleterre s'apprêtait à défendre le royaume des Pays-Bas, son nouvel ouvrage; le baron de Stein avec lequel Capodistrias s'était lié d'amitié, en vertu de la sympathie qui rapproche irrésistiblement les caractères généreux; Stein, disons-nous, formant à lui seul une puissance, partit de Vienne pour électriser l'Allemagne une seconde fois. C'était aussi un de ces hommes qui tendent constamment à un but élevé, par la ligne droite, à travers mille obstacles, et qui s'y maintiennent à force de génie et de dévouement. Sans autre mandat que son nom et les services qu'il avait rendus à la cause commune, Stein avait joué à Vienne le rôle le plus important. Ennemi des voies détournées et fléau de l'esprit d'intrigue, il avait déposé son vote, en sa qualité d'homme, dans la balance des destinées de l'Europe. Longtemps en butte à la haine instinctive de Napoléon, il s'était dévoué au salut de l'Allemagne, à la réorganisation de la monarchie Prussienne, à la formation d'une ligue contre la France, sans jamais dévier du droit chemin. Depuis 1809 jusqu'en 1812, errant, dépouillé de ses biens, réfugié en Russie, il avait mérité qu'on lui appliquât le vers de Lucain:

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Pendant les cent jours il rentra en lice avec une ardeur égale. L'historien aime à se reposer sur de tels caractères.

Le quartier général des trois monarques alliés venait de se fixer à Heidelberg, lorsqu'on y reçut la nouvelle de la bataille de Waterloo. Les troupes russes et autrichiennes pénétrèrent en France; les députés de la ville de Paris et du gouvernement provisoire vinrent au-devant des armées alliées, pendant que Napoléon fuyait captif vers un autre hémisphère, et que les Bourbons s'avançaient pour rentrer en possession de leur bonne ville.

Alexandre se logea à l'Élisée-Bourbon, naguère la demeure du roi de Rome. Les négociations s'ouvrirent: Capodistrias fut nommé plénipotentiaire de Russie. La tâche était difficile, car les haines de nation à nation, exaltées par une sanglante récidive, s'apprêtaient à dicter à la France des conditions de paix aussi humiliantes que ruineuses. Vainement les plénipotentiaires de Russie représentaient à leurs collègues que quiconque veut le but, doit vouloir les moyens qui y conduisent; que puisqu'on était convenu d'envisager le raffermissement des Bourbons sur leur trône, comme une garantie essentielle à la tranquillité de l'Europe, il serait absurde de leur imposer des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation Française, et de nature à les perdre dans l'opinion publique. Les justes ressentiments de la Prusse et de l'Autriche, combinés avec ceux de l'Angleterre, résistaient à la force de ce raisonnement.

Enfin le duc de Richelieu, effrayé des exigences qui me-

naçaient d'arrêter le cours des négociations, vint demander conseil à Capodistrias qu'il connaissait et estimait depuis longtemps. Celui-ci conçut alors une de ces idées fécondes qui résolvent les plus grandes difficultés. Il conseilla au duc de faire parvenir sur-le-champ à l'empereur une lettre autographe et ostensible de Louis XVIII, par laquelle ce vieux monarque, après avoir exposé ses griefs et ses craintes, se déclarerait résolu à descendre du trône plutôt que de souscrire à la ruine de la France et à son déshonneur. L'expédient fut goûté, et la lettre parvint à l'empereur, écrite de la propre main de Sa Majesté très-chrétienne. Le lendemain Capodistrias, chargé de produire ce document à la conférence, en commenta le texte avec adresse, et le parti de la modération l'emporta sur celui qui voulait des réactions à tout prix.

A dater de ce jour, les négociations avancèrent avec rapidité; on convint de ne demander à la France que les garanties reconnues indispensables au maintien du repos général. De ce principe découlèrent quelques revirements de territoire, une contribution de guerre de sept cent millions de francs, l'engagement pris par la France de liquider toutes les indemnités particulières dues aux communautés et aux individus lésés par les guerres d'invasion du régime précédent; la clause d'une occupation militaire du territoire français pour le terme éventuel de trois à cinq années; enfin l'acte de restitution de tous les chefs-d'œuvre de l'art entassés au Louvre et enlevés à l'Italie, à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Un traité séparé plaça les

îles Ioniennes sous la protection de la Grande-Bretagne qui les occupait déjà militairement. Il fallut opter entre la suprématie anglaise et celle de l'Autriche, et la première fut jugée la plus propre aux besoins et à la situation de ces pays.

Le traité du 20 novembre 1815 qui embrasse toutes ces stipulations réparatrices fut en grande partie l'ouvrage de Capodistrias. Il y fit preuve d'une persévérance infatigable et d'une rare sagacité. L'empereur Alexandre reconnut ses éminents services, en le nommant secrétaire d'état après les pompes militaires du camp de Vertus. Mais Alexandre n'avait plus foi dans les transactions politiques même les mieux combinées.

Son esprit agrandi par une ardente conviction religieuse, fruit des événements, méditait un pacte expiateur du passé et propre à fonder l'union des Puissances chrétiennes, non sur le sable mouvant des intérêts, mais sur la doctrine des devoirs. Ainsi naquit la sainte alliance; l'acte qui devait la définir, fut, dit-on, minuté au crayon de la propre main du Tsar. Ses relations avec Mme de Krudener ont pu lui suggérer quelques idées accessoires, mais la pensée génératrice lui appartient. Il l'avait portée dans le fond de son âme, pendant trois ans de vicissitudes et de combats. Son unique but était de former entre les nations chrétiennes un lien plus durable que cette cohésion momentanée qui devait cesser avec le péril. On s'est beaucoup exercé sur l'acte d'alliance fraternelle et chrétienne du 26 septembre 1815; les conjectures sont épui-

sées; mais les faits demeurent, et leur témoignage est irrécusable.

Capodistrias se borna à remplir fidèlement les intentions de son maître; il dressa l'acte sans le modifier, et avec une extrême défiance du succès. Tout le monde sait que l'empereur se chargea lui-même de négocier ce nouveau pacte religieux auprès de l'empereur François et du roi de Prusse. Leur adhésion fut parfaitement sincère, mais personnelle. Tous les gouvernements, à l'exception du cabinet de Saint-James et de la cour de Rome, y accédèrent par déférence. On ne publia le traité qu'en Russie, où il fut lu et affiché dans les églises le jour de l'exaltation de la croix. On l'envoya à tous les agents de Russie, en l'accompagnant d'explications loyales et détaillées. Dans toute l'Europe, l'opposition le prit pour texte de ses invectives, et les hommes en possession du pouvoir ne l'accueillirent qu'avec un sourire de pitié.

Ainsi se termina le second congrès de Paris. Les souverains alliés se séparèrent; cent cinquante mille hommes restèrent en France, chargés d'assurer l'exécution du traité du 20 novembre, et Capodistrias reçut ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg. Vainement il essaya de persuader à l'empereur, qu'étranger à la Russie, il la servirait plus utilement hors du pays, dans la sphère de ses relations extérieures: Alexandre demeura inexorable, et Capodistrias se résigna à son élévation avec ce sentiment de tristesse profonde qui révèle aux âmes privilégiées tout un avenir d'épreuves et de douleurs.

La Russie parvenue à l'apogée de son influence politique, la consacra tout entière au maintien de l'ordre établi, à la conservation de cet édifice social, dont chaque pierre était cimentée par le sang. Capodistrias se voua à l'œuvre de paix avec un enthousiasme réfléchi. Il jouissait de la confiance d'Alexandre, tout en la partageant avec le comte de Nesselrode. Ce dernier, homme d'un caractère calme, d'une conduite honorable, apportait dans les affaires une expérience consommée, et un tact aussi sûr que délicat. Le Tsar, en lui conservant la préséance et a signature de toutes les pièces officielles, voulut imperturbablement faire coexister et travailler ensemble ses deux secrétaires d'état. Ainsi placés par une volonté absolue dans une position critique et peut-être fausse, ces deux hommes s'y maintinrent pendant sept années consécutives sans la moindre collision malveillante, ce qui les honore tous deux également.

Indépendamment de la correspondance politique avec les deux hémisphères que les comtes de Nesselrode et Capodistrias discutaient deux fois la semaine en présence de l'empereur, Alexandre confia à ce dernier le porte-feuille des affaires de Bessarabie, nouvelle acquisition qu'il s'agissait de faire prospérer en lui donnant un régime spécial. Les relations du nouveau royaume de Pologne avec l'empire, très-onéreuses à ce dernier, formaient encore une branche du travail de cabinet, qui exerçait sans cesse l'esprit conciliant de Capodistrias chargé de s'entendre sur des questions très-délicates avec la secrétairerie d'état du

gouvernement polonais. De tant de pénibles travaux, il ne reste aujourd'hui que la trace encore récente d'une catastrophe funeste, que Capodistrias s'efforça vainement de prévenir. Quant à la belle province qui s'étend entre le Tyras et le Danube, toutes les institutions dont elle jouit encore, malgré les changements de système survenus depuis, sont l'ouvrage de Capodistrias. Elles datent de sa gestion, et le rappelleront toujours dans ces fertiles steppes parsemées de colonies florissantes, domaines qu'il sut conserver à l'état, mais où l'on chercherait en vain sur cette vaste étendue de terres postérieurement distribuées à des hommes de toute condition, un seul pouce de terrain appartenant à Capodistrias ou à ses héritiers.

Depuis 1816 jusqu'en 1822, la sphère d'influence morale que possédait la Russie était véritablement immense. Médiateur entre la France et l'Europe, le Tsar se vit en même temps choisi pour arbitre d'un différend entre l'Angleterre et l'Amérique du nord, relatif à l'interprétation du traité de Gand, sur laquelle les deux parties contractantes ne pouvaient s'accorder. On consultait sur toutes choses le pacificateur de l'Europe; Capodistrias à cette époque négocia la réduction de l'armée d'occupation qui pesait sur la France, et coûtait trop à la restauration. Si l'on consulte les annales de ce temps, on verra que ce fut encore lui qui se chargea de plaider la cause du cabinet des Tuileries, lorsqu'en 1817 le duc de Richelieu se plaignit des prétentions exorbitantes que la commission

mixte pour la liquidation des indemnités particulières, formait à la charge du gouvernement francais. Considérant que la Grande-Bretagne se trouvait hors de cause, attendu que les créances qui la concernaient avaient été liquidées par un traité séparé, Capodistrias proposa d'inviter le duc de Wellington à intervenir dans la querelle, et le fruit de cet expédient heureux, fut de dégrever la France d'une somme de plus de six cent millions.

La Suède essaya de se soustraire à la seule clause onéreuse du traité de Kiel avec le Danemark, à savoir celle de la répartition de la dette nationale de la Norwége entre les contractants. Le cabinet de Stockholm paraissait compter beaucoup sur l'appui de la Russie pour éluder un engagement formel. Il allégua l'opposition de la diète norwégienne à cet acte de justice, comme si c'eût été un argument sans réplique. Mais Capodistrias se roidit de toute la puissance de sa conviction contre un motif si peu admissible; l'empereur de Russie fit valoir sa garantie, et n'hésita pas à signaler à tous les cabinets les conséquences qu'entraînerait l'admission du principe posé par la Suède. Un seul antécédent de ce genre eût en effet suffi pour ébranler la foi des traités, et faire désormais dépendre leur exécution du caprice des assemblées représentatives.

Un autre démêlé non moins important, qui occupa l'Allemagne plusieurs années de suite, vint bientôt réclamer toute l'énergie de Capodistrias. Les cours de Vienne et de Munich voulurent se prévaloir du traité de Francfort, pour imposer au grand duc de Bade des sacrifices territo-

riaux, qui n'avaient été éventuellement stipulés que dans l'intérêt de la cause générale. Alexandre se faisait scrupule d'intervenir en faveur de son beau-frère; on s'en aperçut, et les exigences se multiplièrent. Capodistrias lutta pendant quatre ans contre tous les obstacles suscités par la diplomatie. Il l'emporta néanmoins, et réussit à préserver le pays de Bade du démembrement qu'on s'obstinait à lui faire subir.

Ce n'était pas assez de ces discussions sans cesse renaissantes; l'Espagne aux prises avec ses colonies d'outre-mer et avec le parti exalté du dedans, causait des inquiétudes à l'Europe. Ferdinand VII, attiré vers la Russie, se défiait de l'Angleterre, à laquelle le cabinet de Madrid attribuait l'insurrection du nouveau monde; il demandait des conseils, et n'eut jamais la force de les suivre.

Une question bien plus grave et qui touchait de plus près aux intérêts directs de la Russie, c'était celle que présentait l'Orient. L'Europe occidentale, tour à tour sauvée et vaincue par le magnanime désintéressement d'Alexandre, voyait d'un œil inquiet l'attention du Tsar se fixer sur la Turquie. On crut alors généralement à la reprise des projets ambitieux de Catherine, secondés par l'enthousiasme qu'inspirait aux chrétiens esclaves de la Porte le monarque protecteur de leur culte, le libérateur de tant de nations. Capodistrias, placé entre les devoirs de sa place et ses affections les plus chères, ne voulut consulter que les droits et les intérêts légitimes du pays qu'il se voyait appelé à servir. Il seconda l'envoi à Constanti-

nople du baron de Stroganoff, bon Russe, ministre habile, homme d'un grand courage, épris de la gloire de son pays qu'il avait su rehausser par sa conduite en Espagne dans un temps de crise, et par sa mission à Stockholm. Ce choix ne fut point dicté par l'arrière-pensée d'amener une rupture avec la Porte ottomane, mais au contraire par la ferme intention de la prévenir. Pendant quatre ans écoulés depuis la paix de Boukarest, les parties contractantes n'avaient cessé d'alléguer des griefs, et de s'accuser réciproquement de l'inexécution du traité; la Porte commença par violer l'amnistie stipulée en faveur de ses sujets chrétiens et musulmans. Le sultan fit lâchement massacrer les princes Mourouzis, nobles victimes des fureurs de Napoléon qui leur attribua la conclusion de la paix en 1812; elle fit assassiner Ramiz-Pacha, ne tint aucun compte de l'immunité accordée à la Moldavie et à la Valachie, et punit la Servie de son hésitation à poser les armes, en y exerçant des cruautés qui font frémir. Elle persistait en outre à refuser toute indemnité au commerce russe qui avait eu à supporter des vexations nombreuses. De son côté la Russie refusa de restituer aux Turcs les places fortes du littoral asiatique qui sont la clef des provinces du Caucase, et contesta la possession des îles situées à l'embouchure du Danube. Les négociations de l'envoyé Italinsky n'ayant point amené d'arrangement définitif, il fallut recourir à la nomination d'un négociateur plus capable de trancher les difficultés. Capodistrias fut toujours d'avis que, pour obtenir une paix durable, il fallait em-

ployer la menace à l'appui de la persuasion ; que tel était l'esprit du gouvernement turc, et qu'en usant avec lui de trop de ménagements, on provoquerait une guerre. Mais Alexandre rejeta ces idées fondées sur l'expérience, et défendit à Stroganoff de tenir à la Porte un langage impérieux. De cette seule faute naquirent toutes les complications subséquentes. Le divan, bientôt revenu du premier mouvement de terreur que lui fit éprouver l'apparition imposante du nouveau représentant de la Russie, se prit à défendre le terrain pied à pied, à chicaner sur les moindres détails; en un mot il manœuvra selon les suggestions mal avisées de la vieille diplomatie de Péra. Pendant cinq ans que dura cette négociation épineuse, les Grecs spectateurs attentifs de ce qui se passait sous leurs yeux, expliquèrent les ménagements de la Russie au gré de leurs désirs. Ils lui supposèrent une arrière-pensée profonde. Pensez-vous, disaient les meneurs, qu'Alexandre ne puisse pas dicter à la Porte les conditions d'une paix durable? Si la négociation traîne, c'est qu'il le veut bien; et il le veut pour reprendre haleine après une longue lutte, et réserver des griefs qui l'autorisent à porter dès qu'il voudra un coup mortel à nos oppresseurs. — Cet espoir enivrant, qu'exaltait encore une attente vague et sans terme, féconda sur le sol de la Grèce tous les germes de l'insurrection.

Capodistrias pressentit l'imminence d'une crise imprudemment provoquée; il ne négligea rien pour conjurer l'orage, car la nation Grecque ne lui semblait pas suffi-

samment préparée à l'indépendance politique. Aussi employait-il tout son crédit, ses relations et sa modique fortune, à élever des hommes pour les événements à venir. Malheureusement pour la Grèce, les scrupules d'Alexandre d'une part, de l'autre les fautes et les crimes du sultan Mahmoud, précipitèrent la catastrophe, que le patriotisme éclairé de Capodistrias eût voulu retarder à tout prix.

L'empire Turc subissait à cette époque toutes les conséquences du système de gouvernement adopté par le sultan et son favori, le fameux Halet-Effendi. Celui-ci, attentif à flatter les passions dominantes de son maître, je veux dire sa cupidité et son despotisme, parvint à entraîner Mahmoud dans un système d'hostilité perpétuelle envers les grands feudataires de l'*étrier impérial*. Il les renversa l'un par l'autre; les confiscations suivaient les victoires, et tous les aïans ou pachas peu dociles aux volontés de la Porte y perdirent leurs têtes et leurs trésors. Mais de tels succès ne servirent qu'à détruire la force de cohésion d'un empire en décadence, qui ne se soutenait que par l'influence locale de ses grands vassaux. Après en avoir dompté plusieurs, tant en Europe qu'en Asie, Halet-Effendi, ennemi personnel d'Ali-Pacha de Janina, le plus puissant de tous, résolut de couronner l'œuvre en s'attaquant à cet astucieux satrape. La Porte convoitait depuis longtemps les immenses richesses que la voix publique attribuait au dominateur de l'Albanie. Sans attendre la mort prochaine d'Ali pour hériter ensuite de sa dépouille, la guerre fut résolue, et cette dernière faute

réduisit les Grecs à la nécessité de prendre les armes; car les deux parties belligérantes, également odieuses à la population chrétienne de la Grèce, essayèrent de s'appuyer de sa coopération.

Voilà ce qui hâta le soulèvement national, d'abord préparé de loin par la politique de Catherine II et l'influence de la révolution française, puis accéléré par la modération mal comprise d'Alexandre, et par le faux système du sultan Mahmoud. Nous reviendrons encore sur ce problème historique, lorsque la succession des faits nous aura conduits à l'année 1821. N'anticipons point sur la marche déjà si rapide des événements.

Cependant l'empereur de Russie voyait avec chagrin s'évanouir les espérances de stabilité et de progrès, qu'il avait fondées sur le pacte fraternel et chrétien du 26 septembre 1815. En vain Capodistrias essaya-t-il d'asseoir sur cette base une alliance générale entre tous les États de l'Europe, sans acception de force ou de grandeur relative, en sorte que les faibles y trouvassent la garantie de leur existence et de leurs droits. L'Autriche, l'Angleterre, et même la Prusse, nonobstant le beau mémoire d'Ancillon *sur le système des garanties réciproques*, penchaient toutes à resserrer entre elles les liens de la quadruple alliance établie par le traité de Châtillon. On craignait que la Russie ne se lassât de son rôle de modérateur désintéressé; on tenait à conserver l'intégrité de l'empire Ottoman; enfin l'on se défiait de la France, où la restauration peu d'accord avec elle-même, semblait ne

pouvoir offrir à l'Europe aucun gage de sécurité. Tous ces tâtonnements de la politique générale firent sentir la nécessité de délibérer en commun; les souverains alliés se donnèrent rendez-vous à Aix-la-Chapelle, et le congrès s'ouvrit en octobre 1818.

Capodistrias s'y rendit, convaincu de la nécessité d'obtenir la libération du territoire français, et de fonder un pacte d'alliance entre tous les États de l'Europe, à l'exclusion de toute alliance particulière. L'antique cité de Charlemagne, avec ses puissants souvenirs, réunit dans son enceinte les deux empereurs, le roi de Prusse, les plénipotentiaires des grandes Puissances, le duc de Wellington, le duc de Richelieu, et une foule d'agents avoués et secrets des États du second ordre. On commença par examiner la question que présentait la France. Après trois ans d'occupation militaire, avait-elle rempli tous les engagements que lui imposait le traité de Paris de 1815? Sa situation intérieure offrait-elle à l'Europe des garanties suffisantes de repos et de stabilité? Fallait-il garder encore pendant deux ans cent vingt mille baïonnettes étrangères sur le territoire français, ou bien l'évacuer à l'expiration du premier terme d'épreuve stipulé par le traité?

Nous ne rapporterons point ici les débats excités par ces questions importantes. On sait qu'elles furent décidées à l'avantage de la France, et Capodistrias y contribua puissamment, en s'appuyant des remontrances énergiques de Richelieu, du témoignage de Wellington,

et de celui de Pozzo di Borgo. Il fut décidé que l'armée d'occupation opérerait immédiatement sa retraite. Mais il fallait encore se prononcer sur la quadruple alliance conclue à Châtillon, et renouvelée à Paris pour un but conservateur; devait-elle survivre à l'émancipation de la France, ou se dissoudre après l'avoir atteint? On sait que les avis furent partagés; les uns, et Capodistrias était de ce nombre, pensaient qu'il était impossible de maintenir l'alliance sans la définir et lui assigner un objet. Les autres insistaient sur la nécessité de ne point se fier trop tôt à la stabilité du gouvernement des Bourbons; ils soutenaient que l'esprit de révolte s'agitait en Allemagne, et que partout, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, la quadruple alliance maintenue était seule capable d'apaiser les flots encore émus d'une longue révolution.

Après de grands débats d'autant plus pénibles qu'ils n'étaient point exempts d'arrière-pensées, et que des deux parts on se devinait sans pouvoir s'expliquer, l'empereur de Russie se prononça pour le maintien de la quadruple alliance. Aussitôt la France prétendit y être admise, et l'on se vit forcé de justifier cette combinaison étrange par une déclaration du congrès, qui fut publiée dans le temps. *

* Avant de s'en retourner à Paris, le duc de Richelieu crut devoir exprimer à Capodistrias la reconnaissance du roi très-chrétien pour les services qu'il avait rendus à la France dans les moments les plus décisifs. Il lui insinua plus d'une fois dans leurs conversations familières que

Capodistrias quitta Aix-la-Chapelle, le cœur navré de n'avoir pu réussir à libérer la Russie de tout engagement onéreux; il prévit de nouvelles complications et de nouveaux orages. En effet l'Espagne courait à sa perte; l'exaltation des Polonais causait de justes alarmes à l'Autriche et à la Prusse; les négociatious entre la Russie et la Porte n'annonçaient point une conclusion prochaine, et les îles Ioniennes, sous l'administration sévère de Sir Thomas Maitland, semblaient accuser Capodistrias d'avoir signé l'arrêt de leur asservissement. Les peuples, toujours injustes envers leurs grands citoyens, le sont encore davantage lorsque le malheur les aigrit. Signalons ici un des plus beaux traits de la vie de Capodistrias, qui est en même temps une des plus grandes fautes qu'il ait commises sous le point de vue politique. Il sollicita et obtint

le roi, connaissant l'extrême modicité de sa fortune, désirait l'améliorer par le don d'une somme considérable.

Capodistrias remercia le duc comme il le devait, articula un refus, et ne demanda qu'une faveur. « Si le roi, » dit-il, « tient à me donner un témoignage de bienveillance, que ce don consiste en un choix de livres classiques et d'ouvrages utiles, choisis parmi les doubles que renferment les immenses collections royales. Votre superflu fera le fond de la bibliothèque publique que je voudrais établir dans ma patrie. Rien ne saurait m'être plus agréable. « Qu'à cela ne tienne, » reprit Richelieu, « je vous promets que vos vœux seront remplis. » En effet, quelques mois après cet entretien, le duc annonça par ordre du roi au comte Capodistrias, que les doubles seraient remis à la personne qu'il désignerait pour en faire le choix. Capodistrias différa la chose dans l'espoir d'une occasion favorable; mais le temps entraîna tout avec lui, et Louis XVIII, et Richelieu, et celui qui voulut assurer à sa patrie la jouissance intellectuelle du fruit de ses travaux.

un congé pour aller revoir son vieux père et saluer sa terre natale, laissant le champ libre aux conjectures de la malveillance. C'est que la piété filiale exerça toujours un empire absolu sur cette âme privilégiée ouverte aux affections de la nature, et supérieure aux calculs de l'égoïsme, comme aux prestiges d'une dévorante ambition. On l'aime, on l'admire, mais on doit le blâmer d'avoir entrepris son pieux pèlerinage dans un moment aussi critique pour l'avenir de l'Europe et pour le sien.

Quoi qu'il en soit, la voix du sang l'emporta sur la prudence mondaine, et Capodistrias prit à Vienne congé d'Alexandre, pour se rendre directement à Corfou. Il eut la joie d'y revoir son père, après dix ans d'absence, heureux et fier au bord de la tombe de revivre en un fils tel que lui. Mais ce fut aussi sa seule joie; car sa patrie semblait l'accueillir avec un air de reproche; ses concitoyens prenaient plaisir à rembrunir le tableau de leur pénible dépendance; le lord commissaire épiait d'un œil inquiet ses démarches et ses moindres paroles; enfin les capitaines de l'Épire et du Péloponèse, proscrits par Ali-Pacha, repoussés par les Anglais, les habitants de Parga, victimes d'une politique cruelle et qui n'avaient pu obtenir un asile en Russie, tous ces hommes sans foyers et sans autre espoir que la vengeance, assaillirent Capodistrias de leurs plaintes et de leurs réclamations. Il n'y eut pas jusqu'au vieux satrape de Janina qui ne profitât du voisinage pour le sonder et lui envoyer des messages d'adulation et de curiosité. Capodistrias saisit

cette occasion pour obtenir du tyran la mise en liberté sans rançon de la famille Mostras, longtemps retenue captive. C'est ainsi qu'il adoucit cette nouvelle coupe d'amertume en faisant le bien.

Mais il avait vu et jugé, d'après la situation critique de la Grèce, les ressentiments profonds des gens de guerre que la Russie, la France et l'Angleterre avaient tour à tour licenciés ou appelés sous leurs drapeaux; il ne pouvait conserver aucune illusion sur le système du gouvernement imposé à sa terre natale; il quitta Corcyre, son père, sa famille, les lieux chers à son enfance et à sa jeunesse, l'âme oppressée d'émotions douloureuses et poignantes, sans se douter qu'il ne reverrait plus sa patrie, et ne lui rendrait un jour que ses restes inanimés.

Capodistrias traversa rapidement l'Italie, passa par Paris et par Londres, où il eut avec le ministère anglais des conférences sans résultat quant à l'amélioration du sort des îles Ioniennes. Une frégate russe l'attendait dans la Tamise; il fit la traversée à bord de ce bâtiment, prit terre à Copenhague, où le roi, malgré le souvenir récent de la perte de la Norwége attribuée à la Russie, l'accueillit avec distinction. De là il alla débarquer à Dantzig et rejoignit à Varsovie l'empereur Alexandre, qui parut satisfait de le revoir auprès de sa personne; c'était en août de l'année 1819.

Alexandre questionna soigneusement Capodistrias sur tout ce qu'il avait vu et observé durant le cours de ses voyages. Celui-ci ne cacha rien au monarque qui l'inter-

rogeait; il lui peignit successivement l'état moral du levant, de l'Italie, de la France et de l'Angleterre, avec des couleurs vraies, sans ménagements comme sans détour. Mais plus l'empereur était désabusé de ses rêves d'union intime entre les Puissances chrétiennes, et plus il tenait à l'ancre de salut de la quadruple alliance, dans l'espoir d'étouffer par elle tous les germes de trouble en subordonnant à ce but les intérêts et les droits de sa politique envers la Turquie. Sur ce seul point, Alexandre se croyait autorisé à récuser l'opinion de son ministre, parce qu'il l'estimait trop pour le supposer exempt de toute partialité. D'ailleurs Alexandre se détrompait chaque jour davantage sur le compte de la Pologne, qui répondait mal à ses bienfaits et à ses vues régénératrices. Il regrettait de lui avoir donné, contre l'avis de son ministre, des espérances qu'il était impossible de réaliser, sans aliéner les états limitrophes et mécontenter la Russie. La diète de Varsovie, composée de l'élite de la nation, s'opposa ouvertement à plusieurs projets de réforme, et notamment à la nouvelle législation sur le mariage, que l'empereur et roi désirait introduire dans l'intérêt des mœurs publiques. Cet échec dans l'application des idées libérales qu'il avait si longtemps caressées, fit faire à l'empereur de tristes réflexions, et lui inspira une extrême défiance de l'avenir. Son imagination se rejeta rapidement vers le système conservateur des vieilles monarchies. Or Capodistrias, bien que chrétien sincère, ami de la paix et de la justice, n'était nullement l'homme

du passé. Ses affections, comme ses espérances les plus chères, reposaient sur la Russie qu'il servait avec enthousiasme, et sur la Grèce à laquelle il ne cessa jamais d'appartenir de cœur. De l'union entre ces deux nations professant le même culte, l'une grande dans le présent, l'autre si anciennement célèbre, pouvaient naître des combinaisons vastes, propices à la religion, à la marche ascendante de la civilisation universelle. Tel était l'idéal imposant auquel Capodistrias tenait encore à l'époque dont nous parlons, mais dont Alexandre découragé se détachait chaque jour davantage, de peur de compromettre l'œuvre de toute sa vie, la paix de l'Europe achetée au prix de tant de sacrifices, de vicissitudes et de sang. Dans le cabinet Capodistrias était toujours également apprécié, mais moins bien compris qu'autrefois.

L'année 1820 fut marquée par l'émeute militaire de Madrid, la captivité du roi Ferdinand, et le retour de la constitution des Cortès, forcément reconnue par ce faible monarque. Lorsque les notifications de cet événement parvinrent aux grandes cours alliées, les gens de bonne foi crurent un instant qu'elles le réprouveraient. Mais à Vienne, comme à Berlin et à Londres, on trouva plus commode de répondre à un roi détrôné par des félicitations, et de formules de politesse cruellement dérisoires. La Russie seule, dédaignant le quiétisme politique, répondit avec franchise qu'elle ne reconnaîtrait le nouvel ordre de choses introduit en Espagne, qu'à condition que Sa Majesté catholique flétrirait l'œuvre de

la révolte, et constaterait par le fait l'entière liberté de ses déterminations. Ce fut en vain que M. de Zéa Bermudez, alors ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg, invoqua dans ces notes le traité de Weliki-Louky, par lequel la Russie avait reconnu en 1812 la forme du gouvernement établie par les Cortès constituantes de Cadix. On lui répliqua que le trône était alors vacant à raison de la captivité du roi, et qu'en s'alliant à l'Espagne contre l'ennemi commun, la Russie n'avait pas entendu préjuger des décisions du monarque, ni enchaîner d'avance sa liberté.

Cependant, faute d'accord entre les états du premier ordre, la charte de Cadix, comme ces talismans dangereux qui renferment un maléfice, fut importée et proclamée à Naples, dans le cœur de la péninsule Italienne. Aussitôt l'Autriche s'émut, appela au secours, et lança l'anathème contre ce qu'elle avait approuvé la veille. La diplomatie se vit en proie à des perplexités déchirantes; on eut recours à l'expédient d'un nouveau congrès, car il fallait obtenir à tout événement la coopération de la Russie. L'Europe fut déclarée grièvement malade, et d'autant plus malade, comme disait M. de Pradt, que les consultations se multipliaient.

Pendant que tout annonçait la prochaine réunion des souverains à Troppau, un événement de nature différente attira toute l'attention du gouvernement russe. L'ordre des Jésuites, expulsé de Moscou en 1715 par ordre de Pierre le Grand, avait su obtenir la permission de

rentrer et de s'établir dans les deux capitales de l'empire, sous le règne de Paul Ier, et profitant des circonstances, il crut reprendre impunément son esprit de prosélytisme. Plusieurs faits qui constatèrent la persévérance de cet esprit, déterminèrent le Tsar à renouveler le décret de Pierre le Grand.

Capodistrias demeura aussi étranger à ces discussions funestes qu'il était attaché de cœur à la cause de l'église et de l'état. Lorsque l'expulsion des Jésuites fut résolue, l'empereur le chargea de justifier cette mesure de rigueur auprès de la cour de Rome. Depuis 1816 c'était lui qui avait conduit toutes les négociations épineuses, relatives aux intérêts de la communion romaine en Russie, et aux affaires de l'église de Pologne. Son habileté, son esprit de conciliation et de persévérance, secondés par le cardinal Gonsalvi, avaient aplani bien des difficultés, et contribué à établir entre les deux cours un échange de bons procédés et de ménagements qui n'étaient point sans importance.

Dans la conjoncture dont nous parlons, Capodistrias plaida la cause du gouvernement contre les Jésuites sans aspérité, comme sans faiblesse. Leur expulsion eut lieu, et le siége de Rome s'y résigna.

Peu de temps après, Troppau, chef-lieu de la Silésie autrichienne, fut désigné comme point de réunion des grandes assises européennes. Le Tsar, avant de s'y rendre, passa par Varsovie. Là Capodistrias essaya de rappeler la grande question de la sainte alliance. Il représenta que

le moment était venu de tirer les conséquences directes d'un principe unanimement adopté par tous les états de l'Europe. Alexandre parut goûter une proposition qui le reportait aux jours de gloire où, non content de pacifier l'Europe, il avait tenté de la réconcilier avec le ciel, et de combler l'abîme des révolutions par le christianisme. Le tableau des réformes du droit public, qui découlaient naturellement des principes posés par la sainte alliance, n'était pas sans difficulté. En le traçant, il fallait louvoyer entre deux écueils: le perfectionnement chimérique, et l'inconvénient de porter atteinte à l'indépendance politique dont les Puissances européennes sont si jalouses. Ce devait être un acheminement de l'état de nature à l'état de grâce par l'abolition lente et successive de certaines coutumes antisociales, qui sont incompatibles avec la civilisation chrétienne. Mais ces idées n'eurent point de suite, tant la rapidité des événements donna d'occupation au Tsar et à ses alliés.

Le congrès s'ouvrit; le prince de Metternich, secondé par les autres cabinets, fit envisager la révolution de Naples sous le point de vue le plus menaçant. Il allégua les stipulations du traité du 12 juin 1815 par lequel le roi des Deux-Siciles s'était engagé « à ne point admettre « dans le gouvernement de son royaume des changements « qui ne pourraient se concilier soit avec les anciennes « institutions monarchiques, soit avec les principes adop- « tés par Sa Majesté Impériale et Royale, pour le ré- « gime intérieur de ses provinces italiennes. »

On ne pouvait contester à l'Autriche son droit d'intervenir dans les affaires de Naples, fondé sur l'article secret du traité de 1815, que nous venons de citer textuellement. Mais y avait-il lieu à une intervention collective? La Russie ne pouvait-elle pas demeurer neutre, sans contrevenir aux engagements de la quadruple alliance, de même que ses alliés s'étaient permis de suivre une ligne de conduite opposée à celle du cabinet de Saint-Pétersbourg, par rapport à la révolution de Madrid? Là-dessus les avis furent partagés; on sait que Capodistrias ne vit dans cette question que les intérêts directs de la Russie, et craignit qu'elle ne fût entraînée hors de son orbite pour une cause qui lui était étrangère. La médiation du pape lui parut un moyen suffisant et propre à conjurer l'orage qui s'était formé en Italie. On ne put se refuser à une proposition qui était parfaitement plausible; mais la cour de Rome intimidée renonça au rôle de médiateur, qui lui fut offert d'assez mauvaise grâce, et l'emploi de la force des armes devint une nécessité. L'empereur de Russie, craignant de nuire à la quadruple alliance en se séparant moralement de la cause de l'Autriche, promit sa coopération à l'empereur François. Le vieux roi de Naples fut invité à se rendre à Laybach, et les souverains alliés s'y transportèrent.

Dès qu'on eut mis en sûreté la personne du roi, l'armée autrichienne s'ébranla pour écraser une révolution servilement improvisée d'après un modèle importé du dehors, et qui, n'ayant rien de national, ne pouvait faire une

longue résistance. Le général Frimont s'avança vers les frontières de Naples, et le général Yermoloff reçut de son souverain l'ordre de quitter les provinces situées au delà de Caucase, pour prendre le commandement d'une armée de cent mille hommes, destinée à servir en Italie d'auxiliaire aux Autrichiens. Mais pendant que l'insurrection napolitaine succombait sans gloire, une autre révolution, préparée de loin dans le nord de la péninsule, éclata en Piémont, au moment où l'on s'y attendait le moins. Sans la présence d'esprit et la célérité foudroyante du comte Bubna qui commandait en Lombardie, l'incendie eût envahi de proche en proche Milan et Venise. Mais ce général ne donna pas aux insurgés piémontais le temps de se reconnaître; le comte Mocenigo, ministre de Russie à Turin, bien dirigé par Capodistrias, jugea et mania avec adresse les hommes et les choses; l'effervescence des esprits ne tint pas contre les premiers revers, et l'orage se dissipa.

Cependant le congrès de Laybach ne put jouir paisiblement de tant de triomphes. L'année 1821, marquée par la mort du prisonnier de Sainte-Hélène, devait encore enfanter un grand bouleversement. On tenait à Laybach les yeux fixés sur l'Italie, lorsqu'un courrier expédié de Yassi, dans les premiers jours de mars, y apporta l'étrange nouvelle de l'irruption du prince Alexandre Ypsilanti en Moldavie. L'empereur Alexandre fut violemment irrité en apprenant qu'un jeune homme qu'il avait distingué et nommé son aide de camp, pour le dédommager de la perte de

sa main droite emportée à la bataille de Dresde, s'érigeant en moderne Hérostrate, osait se déclarer le chef du soulèvement national des Grecs, au mépris de ses devoirs positifs, et défier l'empire Ottoman par une agression équivoque, qui ne pouvait manquer de placer la politique de la Russie sous un faux jour. Mais le premier mouvement d'indignation du monarque se porta tout entier sur la personne d'Ypsilanti; il réprouva hautement sa coupable entreprise, sans envelopper la nation Grecque dans un même arrêt. Capodistrias, encore plus affecté que son maître par cette coupable levée de boucliers, vit aussitôt toutes les conséquences de ce fatal événement, tout le parti qu'en saurait tirer la malveillance, et le vaste dédale de complications et de malheurs qu'il ouvrait sous ses pas, menaçant d'engloutir un peuple entier et de compromettre son avenir. Il espéra un instant qu'Alexandre persisterait à ne point confondre le fait d'une témérité sous excuse, avec la cause d'une nation malheureuse, qu'un concours de circonstances décevantes avait induite en erreur. Il se prêta à toutes les mesures qu'exigeait l'honneur de la Russie, rédigea l'acte qui désavouait l'insidieuse proclamation d'Ypsilanti, et supplia l'empereur d'ajourner toute détermination ultérieure jusqu'à l'époque où il serait rentré dans ses états.

De leur côté les adversaires de Capodistrias, ne voyant en lui qu'un complice de l'entreprise d'Ypsilanti et de la révolte du Péloponèse, se crurent en droit de fomenter les méfiances. Ils eurent beau jeu; la coïncidence

des faits, l'audace inexplicable d'un chef de parti sans aveu, l'Italie en flammes, l'Espagne bouleversée, l'édifice politique élevé à frais communs croulant de toutes parts, en France l'assassinat du duc de Berry, enfin l'opposition de Capodistrias aux mesures coërcitives dirigées contre Naples: tout servait merveilleusement les imputations les plus hasardées, et leur donnait de la vraisemblance. Les alliés se séparèrent mécontents du présent, inquiets de l'avenir.

Tout semblait faire craindre que l'union des grandes Puissances ne serait plus de longue durée. Alexandre seul se roidit de toute l'énergie de sa volonté contre la force entraînante des événements, et se promit à lui-même de ne rien épargner pour en détourner le cours.

DE 1821 A 1831.

Trois cent soixante-huit ans s'étaient écoulés depuis la chute de Constantinople jusqu'à l'insurrection nationale des Grecs en 1821. Aucun pacte d'adoption sociale n'avait consacré la fusion de la race opprimée avec celle de ses oppresseurs. L'Évangile soutenait les uns, le Coran enivrait les autres; la théocratie fondée sur l'imposture, et celle qui est indestructible par son essence, existaient ensemble sur le même sol, dans un état de trêve, et les Grecs en appelaient pour leur délivrance au jugement de Dieu et à l'avenir.

S'il n'existait une force mystérieuse et toujours active, qui chasse le genre humain devant elle et lui défend de rétrograder, si les destinées des peuples n'étaient pas intimement liées à celles du christianisme, certes la masse des chrétiens d'orient n'aurait eu qu'à embrasser l'islamisme pour se soustraire à la servitude, pour ressaisir le pouvoir et dominer à son tour ses dominateurs. Quelques peuplades donnèrent l'exemple de l'apostasie, mais le fond de la population n'étreignit la croix, symbole de renaissance, qu'avec plus de ferveur; et le nom grec, devenu synonyme de celui de chrétien, ne fut point effacé de la liste des nations. Phénomène oublié dans le vaste tableau des bienfaits de la religion éternelle, ce moyen-âge de l'orient, sous le joug du fanatisme et de la barbarie, touche à son terme, il expire; on devrait se hâter d'en étudier les phases, car il ne lèguera à l'histoire que peu de monuments.

Depuis le siècle qui fut témoin de la chute de Byzance, de la découverte de l'Amérique et du schisme de Luther, jusqu'à celui qui enfanta la révolution française, nous voyons l'empire Ottoman tout envahir autour de lui, menacer l'Europe, décroître avec rapidité, transformer en déserts les belles régions qui séparent le Danube des pyramides d'Égypte; et pendant ce temps, les tribus chrétiennes éparses sur le sol maudit, végéter dans l'abjection, puis relever la tête, renaître au travail et à l'espérance, et appeler tour à tour à leur aide le nord et l'occident du monde civilisé. Ce fut d'abord la Russie

qui, en vertu de l'affinité des croyances, forma des relations avec le peuple asservi. Elle se créa un parti dans tout l'orient; la politique des Puissances rivales en conçut des alarmes; c'était à qui se déclarerait le plus zélé champion de l'intégrité de l'empire Ottoman; on fit la guerre, on extorqua la paix. Cette lutte fit beaucoup de victimes; de part et d'autre on spéculait sur l'agonie du peuple esclave et de ses maîtres, lorsque la révolution de 1789 vint déranger tous les calculs et bouleverser, d'un bout de l'univers à l'autre, tous les rapports existants.

Alors se forma dans le levant un second parti non moins formidable, celui de la révolution. Il eut aussi ses coryphées, ses agents et ses séides; il parla au nom de la liberté, comme le parti opposé, au nom de la religion. Le gouvernement turc se débattait avec un sentiment de stupeur contre des influences hostiles entre elles, mais également funestes au maintien de son pouvoir. Tour à tour l'allié de la Russie au siége de Corfou, uni à l'Angleterre durant l'expédition de Napoléon en Égypte, puis ami de la France lorsque l'amiral Duckworth osa pénétrer dans le Bosphore; le divan flottait au gré des orages politiques comme un vaisseau négrier auquel la tempête menace d'enlever sa proie.

A dater de 1815, les craintes des Turcs et les espérances des Grecs se reportèrent toutes vers la Russie. Nous avons vu comment la négociation pacifique, entamée par ordre de l'empereur Alexandre, fit prendre le change aux Chrétiens et aux Ottomans. Capodistrias avait prévu et

prédit une complication imminente. Mais ce fut en vain; tout, jusqu'à la place qu'il occupait, prêtait à l'illusion. Les Turcs se roidirent contre les ménagements de la Russie; les Grecs les interprétèrent au gré de leurs désirs. Une société secrète, nommée l'Hétairie, s'organisa; elle envoya successivement plusieurs agents à Saint-Pétersbourg, chargés d'explorer les desseins d'Alexandre. Capodistrias leur tint un langage ferme et sévère. Ces hommes, formés à l'école de l'intrigue, eurent soin de cacher à leurs commettants le mauvais succès de leur mission; ils poussèrent la scélératesse jusqu'à faire assassiner un de leurs confrères qui s'en retournait en Grèce, résolu de tout révéler aux chefs du parti national; et voulant hâter à tout prix le moment de la crise, ces hommes qui ne pouvaient s'élever que sur des monceaux de cadavres, séduisirent le jeune Ypsilanti, et lui firent accepter, à force de promesses mensongères, le rôle périlleux de chef de l'insurrection.

Ainsi furent décidés l'invasion de la Moldavie et le soulèvement du Péloponèse. Capodistrias n'avait pu ni dénoncer ses compatriotes, ni les arrêter au bord de l'abîme, ni déterminer Alexandre à trancher le nœud des discussions entamées avec la Porte. D'ailleurs Ypsilanti, redoutant le génie mâle de Capodistrias, et cette austère vertu qui n'avait pour but que d'assurer l'avenir de la Grèce, s'éloigna de lui, à la veille de tout perdre. C'était une âme noble, pleine de chaleur, mais dépourvue de lumières; un de ces esprits médiocres

dont la perversité se joue, que la vanité enivre, et qui se croient moteurs des grandes entreprises, bien qu'ils n'en soient que les drapeaux vivants.

Sous d'aussi funestes auspices, on ne pouvait s'attendre qu'à des revers. La Porte, rassurée du côté de la Russie, envoya des troupes pour combattre Ypsilanti, et ne répondit aux premiers faits d'armes des habitants de la Morée, que par des massacres. Elle fit périr le patriarche, les princpaux évêques, l'élite de la population chrétienne désarmée, en s'obstinant à confondre l'innocent avec le coupable.

Il était naturel que ces scènes de carnage affligeassent profondément l'âme pieuse et compatissante d'Alexandre. Mais ses ressentiments contre les auteurs de tant de maux n'en étaient que plus inflexibles. Aussi l'invasion des principautés, justement livrée à ses propres ressources, n'amena-t-elle d'autre résultat que de ruiner la Moldavie et la Valachie, sans même rehausser le courage des Grecs par un peu de gloire. Cependant le baron de Strogonoff, animé des mêmes sentiments que son maître, n'omettait rien à Constantinople pour désarmer les aveugles réactions des Turcs, et soustraire à leur fureur le plus de victimes possible. L'histoire a déjà inscrit son nom parmi ceux des plus généreux défenseurs de l'humanité souffrante, et c'est un genre de gloire qui durera aussi longtemps qu'il y aura des infortunés.

Capodistrias proposa d'adresser à la Porte ottomane une déclaration péremptoire, à l'effet de la déterminer à

suspendre le cours de ses vengeances, qui d'ailleurs ne faisaient qu'attiser le feu de l'insurrection, en réduisant les chrétiens au désespoir. La note remise au divan le 8 juillet 1821 par M. de Strogonoff, renfermait l'énoncé des griefs de la Russie, et la demande d'établir une distinction entre les populations innocentes et les auteurs du soulèvement; elle concluait par donner à la Porte un délai de huit jours pour répondre, après lequel le ministre signataire annonçait son rappel, pour le cas où la réponse ne serait point satisfaisante. On se souvient que le gouvernement turc laissa expirer le terme; que M. de Strogonoff, fidèle à ses instructions, tint parole et s'embarqua pour Odessa. Les journaux publièrent plus tard la note responsive du Reïs-Effendi qui se plaignit amèrement du départ précipité de l'envoyé de Russie, et outra les récriminations jusqu'à vouloir justifier le supplice du patriarche Grégoire, par un acte semblable attribué à Pierre le Grand. Cet échantillon des connaissances historiques du ministère ottoman ne surprit personne, et le cabinet de Saint-Pétersbourg ne daigna pas relever une assertion dont l'insigne fausseté se trahisait elle-même.

Capodistrias fut toujours d'avis que, dans ce moment critique, la Russie eût arrêté le cours des événements désastreux qui ébranlaient la Turquie et agitaient l'Europe, en prenant sur le Danube une position militaire imposante. En effet cette démonstration, justifiée par la nécessité de protéger la Moldavie et la Valachie placées sous la sauvegarde de la Russie par des traités solennels,

eût servi de point de départ à une intervention européenne entre les Turcs et les Grecs.

Mais la crainte de mettre la quadruple alliance à une trop forte épreuve, l'emporta sur son opinion. Les négociations se compliquèrent; l'insurrection fit des progrès en Morée, et les principautés adjacentes au Danube subirent toutes les conséquences de la conquête, et d'une anarchie prolongée qui violait tous leurs priviléges.

Capodistrias prévit dès lors pour lui-même la nécessité de se retirer des affaires; car le moment approchait où il lui faudrait opter entre des affections innées et des devoirs positifs acceptés volontairement, entre l'homme et le ministre. Pour une âme comme la sienne, le choix ne pouvait rester douteux. C'était une de ces situations critiques dans la vie, où l'homme pur se récuse lui-même, sacrifie sans balancer sa fortune au repos de sa conscience, et se résigne à tout perdre pour sauver ce qui est tout à ses yeux. L'historien peut affirmer ici sans crainte d'être démenti, que Capodistrias, n'ayant jamais abusé de la confiance de son souverain, acheva de prouver combien il en était digne, en évitant par sa retraite le conflit toujours dangereux entre des devoirs inconciliables. Peu de jours avant le départ de l'empereur pour Vérone, il obtint un congé illimité, quitta la Russie, et alla fixer son séjour à Genève dont il était citoyen, et où il avait des amis, des admirateurs*.

* A ce sujet un des plus intimes amis du comte nous a raconté une

Cependant les souverains alliés se réunirent à Vérone en octobre 1822. Lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, fut mandé à la barre du congrès, pour lui fournir des notions sur la crise dont l'orient était le théâtre, et suggérer les moyens les plus propres à y rétablir la paix. Mais le moment d'une intervention collective des Puissances chrétiennes n'était pas encore venu. Malgré les désastres de l'armée turque en Morée, la Porte et ses amis se croyaient sûrs d'étouffer l'insurrection par la force des armes; la quadruple alliance, unie d'intentions en tout ce qui concernait le maintien de

anecdote qu'il tenait de sa bouche, et qui fait autant d'honneur au caractère d'Alexandre qu'à celui de son ministre.

« Environ deux mois avant la retraite de Capodistrias, les événements ayant fait changer la politique de l'empereur Alexandre, il se tint un conseil de ministres, dans lequel ce monarque fit connaître la nouvelle ligne de conduite que les circonstances l'engageaient à adopter; puis il remit à Capodistrias le soin de rédiger un rapport sur cette matière. Le comte ne fit aucune objection dans l'instant; mais au sortir du conseil, il dit à un autre ministre : C'est Votre Excellence qui voudra bien se charger de ce travail. — Le ministre fort étonné hésitait à répondre; Capodistrias ajouta: Je prends sur moi d'expliquer à Sa Majesté les raisons de mon refus; et incontinent il demanda à l'empereur une audience particulière. Alexandre l'écouta avec la plus grande attention; appuyé sur le dossier d'une chaise, il le laissa parler une heure entière sans l'interrompre. Le comte exposa franchement les motifs de sa conduite, et finit par solliciter sa démission. Après ces explications loyales, l'empereur se leva en disant: A votre place j'agirais peut-être comme vous venez de le faire; mais à la mienne, vous suivriez vous-même la voie que je crois devoir préférer. Cependant, je vous prie, continuez d'assister au conseil. Vous ne vous y occuperez que des affaires que vous avez commencées, et je ne vous demanderai rien de contraire à vos opinions. — Effectivement le comte assista pendant plus de deux mois aux conseils de l'empereur; et

l'ordre en Europe, se trouva trop peu d'accord quant à la Turquie, pour se décider à intervenir avec quelque espérance de succès dans la lutte contre les Grecs. En conséquence, on n'admit point à Vérone les députés du gouvernement provisoire de la Grèce, et sa *déclaration* au congrès n'obtint que beaucoup plus tard un certain degré de publicité.

Les représentants du roi de France, quoique forcés de se prêter aux vues de la quadruple alliance, afin de lui faire agréer celles du cabinet des Tuileries à l'égard de l'Espagne, se montrèrent néanmoins plus portés qu'on ne s'y était attendu à juger favorablement des droits et de

lorsqu'il eut terminé les affaires qu'il avait commencées, sans prendre aucune part aux délibérations nouvelles, il réitéra la demande de quitter le service de Russie, et manifesta l'intention de se retirer à Genève. Alexandre y consentit, et lui dit en l'embrassant: Mon cher comte, vous vous retirez avec toute mon estime; mais souvenez-vous que je ne vous accorde point votre démission. — Ce fut sans doute d'après la volonté de l'empereur que le comte Capodistrias, pendant les quatre années de son séjour à Genève, ne laissa pas de conserver son hôtel à Saint-Pétersbourg. Durant cet intervalle, tous les employés russes qui passèrent à Genève s'empressèrent d'aller lui rendre leurs hommages, comme s'il eût continué à jouir de la plus grande faveur. Ce temps, le comte le consacra tout entier à ce qui pouvait contribuer à la délivrance de la Grèce; et tout en professant pour l'empereur le plus sincère attachement, il ne fit néanmoins aucune démarche pour se rapprocher de lui. Il ne lui écrivait même que des lettres de félicitations à l'époque de ses fêtes. D'autre part on sait de source certaine que, peu de temps avant la mort d'Alexandre, au moment où ce monarque partait pour la Crimée, un des amis du comte écrivit à ce dernier: L'empereur en montant en voiture m'a chargé de vous dire que jamais il n'avait eu plus d'estime pour vous qu'en ce moment. »

(*Note de l'Éditeur.*)

l'avenir de la nation Grecque. Il n'y eut donc point d'accord possible sur la question de l'orient, ainsi que Capodistrias l'avait prévu en refusant d'assister aux conférences de Vérone. Messieurs de Châteaubriand et de Montmorency y prirent place avec succès et dignité. Le génie et la vertu, personnifiés dans ces deux hommes, rendirent à la France qu'ils représentaient tout l'éclat qu'elle avait perdu au dehors depuis la chute de Napoléon. L'histoire, lasse d'enregistrer les crimes et les malheurs de l'espèce humaine, s'arrête avec complaisance sur des hommes tels que Richelieu, Stein, Capodistrias, Montmorency et Châteaubriand.

Qu'on nous pardonne une digression qui nous a éloignés du champ clos de la politique, pour nous ramener insensiblement au solitaire de Genève. Sa retraite volontaire, quoique exempte de regrets et de reproches, ne l'était pas également de soucis et d'afflictions. Il employait sa modique fortune à secourir ses compatriotes dans leur détresse; il suivait de l'esprit et du cœur les phases sanglantes de la révolution grecque, les erreurs de ses chefs, les trames de ses ennemis, les funestes présages de l'avenir que l'anarchie préparait à la nation. A ces inquiétudes si légitimes, se joignait encore la pénible pensée que le monarque dont il avait possédé et justifié la confiance pendant dix années de travaux, avait peut-être conçu de lui une opinion moins favorable, et accueilli quelques doutes sur la droiture scrupuleuse de sa conduite. Ce n'était pas la moins cruelle de toutes les épreu-

ves que la Providence lui imposait durant ce temps d'inaction commandée par le devoir.

Ainsi s'écoulèrent pour Capodistrias les années 1823, 1824 et 1825, jusqu'à la mort prématurée d'Alexandre.

A cette époque, le premier élan de l'insurrection nationale des Grecs s'était ralenti. La Porte, cumulant faute sur faute, avait pris à tâche de lasser la modération de la Russie et de déjouer les tentatives d'accommodement sans cesse répétées par les cabinets les plus portés à défendre ses droits. Jamais il n'y eut en politique de travail plus ingrat que celui d'assimiler le gouvernement turc aux autres pouvoirs légitimes, et de lui inculquer un système de conciliation envers sa formidable voisine, de clémence envers ses tributaires révoltés. En ceci, les prévisions de Capodistrias furent encore justifiées par l'événement; car il avait prédit dès 1822, que si l'on s'obstinait à négocier avant d'intervenir par le fait, tous les efforts pour pacifier l'orient seraient inutiles.

Lorsque survint la mort d'Alexandre, enlevé dans la force de l'âge par une courte maladie, au moment même où les relations de son empire avec la Porte étaient à la veille de subir un changement total, la Grèce épuisée au dedans par la malveillance active des étangers et les discordes de ses chefs, assaillie au dehors par les forces combinées de l'islamisme déchaîné contre elle, la Grèce semblait près de succomber; ce fut alors que quelques hommes attachés à l'Angleterre par conviction ou par intérêt, essayèrent de placer la cause de la nation sous l'égide de

la reine des mers. Après avoir tout tenté pour se procurer à Londres la ressource d'un emprunt, les meneurs imaginèrent (juillet 1825) un acte d'affiliation, par lequel la Grèce se plaça sous la sauvegarde exclusive de la Grande-Bretagne. Cette déclaration, improvisée tumultuairement dans une assemblée irrégulière qui se constitua elle-même, offrit aux spéculateurs anglais une espèce de nantissement politique et moral. Aussitôt un premier emprunt fut négocié à Londres, à des conditions qui parurent peu onéreuses dans l'état de détresse et d'abandon où la Grèce se trouvait réduite. Un second emprunt suivit de près le premier. C'était comme un procédé d'alchimie politique: une formule de soumission se résumait en lingots; mais ces subsides tronqués par l'agiotage, livrés à des mains infidèles ou mal habiles, furent promptement dilapidés.

Cependant Ibrahim-Pacha, fils du satrape d'Égypte, ayant débarqué ses Arabes à Navarin, ravageait impunément toute la péninsule. Démétrius Ypsilanti lui tint tête dans une forte position, et sauva Nauplie. Messolonghi, ce boulevard de la Grèce occidentale, après une défense héroïque, tomba au pouvoir des musulmans, qui n'y trouvèrent qu'un sol ruiné de toutes parts, et un vaste bûcher allumé par la garnison, qui s'était fait jour à travers les lignes de l'ennemi. Athènes, dont le général Church et l'amiral Cochrane essayèrent en vain de faire lever le siége, ne tint plus après leur défaite; le colonel Fabvier pénétra dans les murs de la citadelle; mais pour

hâter le moment de la capitulation. Tant de désastres ne seraient point explicables, sans l'aveugle acharnement des factions qui se disputaient ce malheureux pays, sans les intrigues d'une foule d'étrangers qui étaient venus y chercher fortune, ou servir les desseins secrets d'une politique astucieuse. Lord Byron, le capitaine Hastings, et quelques autres noms moins célèbres, forment un petit nombre d'exceptions honorables et consolantes pour l'humanité.

Détournons maintenant nos regards de ce lugubre spectacle, pour envisager ce qui se passait en Europe, après la mort d'Alexandre. L'avénement au trône de l'empereur Nicolas fit pressentir au ministère anglais l'imminence d'un changement de politique dans les rapports de la Russie avec le levant. Depuis quelque temps tout l'annonçait à M. Canning. Cet homme à conceptions audacieuses, bien qu'il eût jeté le gant à toutes les monarchies légitimes, en les menaçant de déchaîner contre elles la démagogie de l'univers entier, comprit néanmoins que s'il avait été le plus fort dans le démêlé de l'Espagne avec ses colonies du nouveau monde, il n'en serait plus de même en orient, du moment où la Russie se déciderait à faire valoir sa position et ses droits dans la sphère de son influence immédiate et légitime. Il lui importait de prévenir toute intervention isolée du nouveau monarque en faveur de la cause des Grecs. En conséquence, on envoya sans retard le duc de Wellington à Saint-Pétersbourg, chargé de félicitations et d'ouvertu-

res conciliantes. Là fut négocié et signé le protocole du 2 avril 1826, auquel le traité de Londres servit de complément. L'Angleterre, la Russie et la France se liguèrent pour faire cesser la lutte qui désolait l'orient; l'Autriche ne prit aucune part à cette combinaison, et se réserva la faculté d'interposer ses bons offices entre la Turquie et la triple alliance.

Pendant ce temps, la Grèce expirante vit paraître parmi ses chefs de montagnards un homme de tête et de cœur, aimant mieux la gloire que le butin, et capable de s'élever à l'idée de la patrie. Cet homme s'appelait Georges Karaïskaki. Lorsque tout semblait perdu, il se mit à la tête d'une troupe aguerrie, se signala dans plusieurs rencontres, battit les Turcs en détail, puis en masse. Ses exploits eurent bientôt nettoyé le pays qui s'étend depuis le golfe de Corinthe jusqu'à l'Eubée. On ne savait où Karaïskaki trouvait des ressources pour soutenir la guerre. Mais lui, sans en demander au gouvernement qu'il laissait végéter et se dissoudre derrière les murs de Nauplie, allait chercher ses moyens dans le camp des Turcs. Aussi capable de manier les hommes dans le conseil que de maîtriser la fortune dans les combats, Georges Karaïskaki résolut de soustraire la Grèce aux horreurs de l'anarchie, et comprit que pour y réussir, il fallait remettre le gouvernail du frêle esquif à un pilote expérimenté. Capodistrias était le seul que possédât la Grèce, le seul sur lequel se réunissaient les vœux et les suffrages des honnêtes gens. Karaïskaki lui écrivit pour le supplier de venir au secours

de la patrie commune; sans attendre sa réponse, il se ligua avec Colocotroni qui dominait le Péloponèse, et tous deux employèrent leur influence réunie à dompter les ambitions vulgaires en les ralliant autour de ce nom chéri du peuple et justement célèbre.

Poursuivant sa double tâche, ce montagnard aussi vaillant qu'il était sage, entreprit de faire lever le siége d'Athènes; car l'espoir de terminer la campagne par la délivrance de l'antique acropolis exaltait le génie inculte mais vigoureux du noble palicare, et faisait palpiter son cœur.

Secondé par le zèle du brave Colocotroni, il avait su maîtriser les partis, et préparer l'élection de Capodistrias à la présidence; mais il ne put sauver Athènes. Une balle l'atteignit mortellement, au retour d'une affaire d'avant-poste; sa mort plongea tous les Grecs dans la consternation et le désespoir.

Déjà l'intervention européenne dans les affaires du levant, provoquée par le cabinet de Saint-James paraissait devoir amener des résultats décisifs. Il fut résolu que trois armées navales, représentant les trois principales Puissances alliées, appuieraient les démarches qu'allaient faire à Constantinople les ministres de la triple alliance. La Porte, frappée de stupeur, répugnait à croire qu'un tel accord fût possible, et s'indignait qu'on eût osé concevoir la pensée de lui interdire l'extermination de ses tributaires révoltés. Tout en effet semblait promettre aux Égyptiens et aux Turcs une victoire prochaine. Car

Georges Karaïskaki, la terreur des Ottomans, n'était plus; Athènes, Messolonghi, Patras, Navarin et Tripolitza, n'offraient plus qu'un monceau de ruines. Les factions avaient englouti les dernières ressources, et détruit le crédit de la nation; les marins grecs s'adonnaient au métier de pirates, et ternissaient leur gloire récente par des excès, suites honteuses mais inévitables de l'anarchie. Après avoir tout perdu, l'assemblée nationale essaya de tout sauver en remettant les rênes de l'état au solitaire de Genève.

Cependant Capodistrias, bien avant que cette détermination lui fût connue, avait demandé et obtenu la permission de se rendre à Saint-Pétersbourg. Il désirait saluer la tombe d'Alexandre, porter son hommage au nouvel autocrate, et lui exprimer ses vœux, ses appréhensions, ses espérances à l'égard de la Grèce, dont plus que jamais les destinées lui tenaient au cœur. Ce voyage fut solennel, triste et rapide. Dès qu'il eut passé la barrière de la cité de Pierre le Grand, Capodistrias se fit conduire directement à la forteresse de Pétropawlowsk, lieu de sépulture des souverains de la Russie; et ce ne fut qu'après avoir prié sur la tombe de son bienfaiteur, qu'il alla s'établir dans l'un des hôtels de la capitale. L'empereur Nicolas en était absent. Mais à peine revenu d'un voyage dans les provinces de l'empire, Sa Majesté admit à une audience le fidèle conseiller d'Alexandre, l'accueillit avec une bonté affectueuse, et s'entretint avec lui de tous les grands intérêts du mo-

ment. L'impératrice mère et tous les membres de la famille impériale lui firent le même accueil. Ce rapprochement avait je ne sais quoi de grave et de solennel, comme les souvenirs du passé. La mort venait d'opérer de si grands changements dans cette royale demeure; les anciens services de Capodistrias, son dévouement, la confiance que le libérateur de l'Europe lui avait si constamment témoignée, la majesté de l'époque à laquelle se rattachait son nom, le mystère de son avenir, tout, semblait convier à la tristesse, tout devait faire naître des émotions vraies et profondes. Capodistrias venait d'apprendre, chemin faisant, son élection à la présidence. Mais aucun avis officiel ne lui était encore parvenu à ce sujet. Bien que sûr de retrouver en Russie une existence honorable et active, il résolut d'accepter la tâche que sa patrie lui imposait et de consommer son sacrifice. La nation Grecque était trop malheureuse pour qu'il voulût se refuser à l'appel qu'on lui adressait en son nom. Cet appel était un cri de détresse; cela seul le détermina. Aucune illusion n'était capable d'éblouir cette tête blanchie aux orages de la politique ; il ne vit dans l'avenir que des contrariétés sans nombre; mais l'intime conviction que la Providence le désignait pour servir d'intermédiaire entre la triple alliance et la Grèce, l'emporta sur les considérations puissantes qui l'auraient certainement détourné, dans toute autre conjoncture, de signer d'avance son arrêt de mort.

On assure que l'empereur Nicolas mit dans ses expli-

cations avec Capodistrias toute la franchise de son noble caractère, et se plut à lui donner la mesure de l'estime qu'il avait pour lui. Capodistrias lui soumit respectueusement la nécessité du sacrifice, plaida dès lors auprès du généreux monarque la cause de sa patrie expirante, obtint sa démission, et déclina l'offre d'une pension de soixante mille francs, due à ses anciens services. Sa position future l'obligeait à constater son entière indépendance; il remercia donc l'empereur en appuyant son refus de motifs qui ne pouvaient manquer d'être appréciés.

Capodistrias quitta la Russie en juillet 1827. Arrivé à Berlin, et décidé à prendre le chemin de Hambourg pour se rendre à Londres, il écrivit de Berlin une lettre d'adieux à son noble ami le baron de Stein, qu'il serait allé voir si volontiers dans son château de Nassau, comme il l'avait fait les années précédentes. Mais la Providence en avait disposé autrement, et l'élu de la nation Grecque dut se contenter d'adresser au vieux champion de l'indépendance germanique, les mémorables paroles que nous transcrivons, parce qu'elles peignent fidèlement la situation de son âme: « Au milieu de misères et de calamités sans nombre, au milieu d'un peuple que la famine dévore, que le malheur poursuit, que le glaive « musulman menace d'anéantir, que nulle influence propice ne dirige dans les succès, que nulle main vraiment secourable n'assiste dans les revers, mais pour « lequel toute âme généreuse sentira éternellement une

« profonde sympathie, et qui ne cesse d'inspirer le plus « vif intérêt à tous les hommes qu'émeuvent encore les « noms sacrés de religion, de patrie et d'humanité, ma « tâche sera sans doute difficile. Si j'ose essayer de l'entre- « prendre, c'est que j'ai la conscience de mes devoirs, la « ferme volonté de les remplir, et l'espérance que le « Seigneur dans sa justice et sa miséricorde, les grands de « la terre dans leur bienveillance chrétienne, ne m'aban- « donneront point. »

Telles étaient, durant ce voyage, les pensées habituelles de Capodistrias, les motifs qui lui inspiraient un dévouement absolu, une acceptation intuitive de l'avenir qui lui était réservé.

Il serait superflu d'entrer dans beaucoup de détails sur son séjour à Londres, à Paris, à Genève et à Ancône. La correspondance que l'on offre au public le peint dans ces situations diverses, tendant laborieusement à son but à travers mille obstacles, pensant à tout, tour à tour courtisan, financier, pédagogue, fournisseur, militaire et publiciste, par amour pour ses concitoyens et pour sa patrie dans la détresse. En lisant les lettres qu'il écrivit depuis son départ de Russie jusqu'à son arrivée en Grèce, le lecteur sera ému et frappé de cette expansion des plus nobles facultés, toutes uniquement consacrées à la cause pour laquelle il sacrifie sa fortune, son repos et son existence. Capodistrias s'était flatté de beaucoup obtenir en faveur de la Grèce du génie entreprenant de M. Canning; mais il venait de mourir au milieu de sa formidable car-

rière. A Paris, le ministère français et Charles X surtout lui témoignèrent des égards et de la sympathie. Les amis de la cause des Grecs lui remirent les fonds qu'ils destinaient à l'éducation de l'enfance; et M. Eynard lui prêta, comme il n'a jamais cessé de le faire, son active coopération. C'est ce que la série entière de leur correspondance atteste à chaque page, c'est ce dont l'histoire perpétuera le souvenir.

Pendant que Capodistrias se dirigeait vers Ancône dans le dessein de s'y embarquer sur un vaisseau mis à sa disposition par le gouvernement britannique, Dieu fit la bataille de Navarin. Cette mémorable journée étonna ceux mêmes qui en furent les héros. On sait qu'une apostille aux instructions de sir Édouard Codrington, écrite de la main du vieux duc de Clarence, décida de ce beau fait d'armes, où l'instinct de la chrétienté l'emporta sur la raison d'état, brisa l'orgueil du moderne islamisme, et fit cesser la traite des blancs.

A l'aspect de ce feu tombé du ciel, Capodistrias conçut les plus belles espérances. Il eût voulu profiter du premier moment de stupeur et de joie, pour rallier tous les Grecs par sa présence. Mais le vaisseau promis n'arrivait pas; et il fallait l'attendre, sous peine d'éveiller toutes les défiances du gouvernement britannique. Près de deux mois s'écoulèrent en vain; ce fut une épreuve cruelle, un raffinement de torture morale que le président dut endurer avec un front serein. Le Warspite ne vint prendre son illustre passager que vers la mi-décem-

bre; deux frégates alliées joignirent le vaisseau anglais, pour figurer la triple alliance; et Capodistrias, après s'être arrêté quelques jours à Malte, sans avoir pu toucher son île natale, entra dans les parages de la mer Égée. La petite escadre cingla vers Nauplie; le président somma les factieux qui se disputaient la possession de cette place, de la livrer et de se soumettre; le farouche Grivas obéit, et la diplomatie européenne stationnée à Corfou depuis sa retraite de Constantinople, témoigna sa surprise de ce premier succès qui révélait dans la personne de Capodistrias un grand ascendant moral sur l'esprit des Grecs.

Cela était vrai; la nation Grecque tout entière attendait Capodistrias comme son libérateur, et l'accueillit avec des transports unanimes sur ce sol abreuvé de sang et de larmes. Tous avaient une haute idée de son patriotisme et de son habileté; tous voyaient en lui l'avocat de leur cause, le médiateur nécessaire entre la Grèce et l'Europe, le seul homme capable de dompter l'hydre hideuse de l'anarchie qui dévorait le fruit de sept années de combats. A la vérité, le vulgaire ne pouvait s'élever à la hauteur de cette âme nourrie d'abnégation et de sacrifices; mais il le croyait juste, ami du faible et de l'opprimé, profondément initié aux mystères de la politique.

Trois factions indigènes, sous l'influence de l'étranger, s'opposaient à la haute mission et à la popularité de Capodistrias. C'étaient le parti des primats, qui, ayant fondé sous le régime des Turcs une oligarchie oppressive pour le peuple des campagnes, tendaient au morcellement

de la Grèce, et voyaient de mauvais œil la création d'un gouvernement central; celui des demi-savants et des esprits fort enfantés par une éducation exotique; enfin le petit nombre des Phanariotes échappés aux massacres de Constantinople. Ces derniers, vu leurs antécédents, croyaient avoir le privilége exclusif d'exploiter la nation à leur profit. On verra dans la suite de ce récit, que ces trois factions demeurèrent seules implacables envers le président; celle des demi-savants parce qu'il était l'homme de la Providence, les deux autres parce qu'il était l'homme du peuple; et toutes les trois suscitèrent à son gouvernement toutes les oppositions de la politique extérieure; on les vit rester fidèles à leur devise exprimée par ce vers:

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

L'administration du président embrasse trois périodes distinctes: depuis son installation jusqu'à la paix d'Andrinople; de là jusqu'à la révolution de juillet, et de cette dernière époque jusqu'à sa mort.

DEPUIS JANVIER 1828 JUSQU'EN OCTOBRE 1829.

Capodistrias connaissait trop bien sa nation et son siècle, pour entreprendre de constituer la Grèce sans ressources pécuniaires. Durant son séjour dans les capitales de la triple alliance, il insista avec autant de lucidité que de chaleur sur la nécessité de subsides réguliers, ou d'un

emprunt de soixante millions de francs pour le compte de la Grèce, sous la garantie des cabinets protecteurs. Que l'on veuille bien relire avec attention la série de sa correspondance politique; on y verra sa conviction à cet égard revêtir toutes les formes, saisir toutes les occasions, employer tous les arguments, frapper, pour ainsi dire, à toutes les portes, dans l'espoir d'accélérer ce résultat décisif.

On ne cessa de le lui faire espérer; et dans cette attente légitime, le chef du gouvernement grec, réduit, comme il le dit lui-même, *à vivre d'aumônes*, fit avec quatre à cinq millions de revenu annuel, fruit d'une sévère économie, et avec quelques minces subsides, ce qu'aucun gouvernement au monde n'eût réussi à effectuer. A son arrivée sur le sol classique, le président ne trouva pas un endroit où reposer sa tête. Il dut placer le siége de l'autorité à Égine dans une masure qu'il reconstruisit à ses frais. La commission de gouvernement confinée dans cette île lui remit ses pouvoirs, c'est-à-dire qu'elle lui légua son impuissance; les personnes chargées des diverses branches de l'administration, lui rendirent compte de leur gestion par des documents officiels, qui constatèrent le vide absolu des caisses publiques, la non-entrée des impôts, le désarroi complet des troupes de terre et de mer, l'absence de toutes relations diplomatiques avec l'étranger, les progrès de l'invasion des Arabes, la stagnation de l'agriculture et du commerce, et une gangrène incurable dévorant toutes les parties du corps social.

Le président commença par soumettre les soldats qui se disputaient la possession de la forteresse de Nauplie. Appelé à pacifier les troubles intérieurs, il fit entrer des hommes de toutes les nuances dans la composition de son ministère. Les Mavrocordatos, les Tricoupis, les Ypsilanti, les Colocotroni, les Condouriotis, les Collettis, par conséquent les phanariotes, les notables de la péninsule, de la terre-ferme et des îles, les partisans de l'Angleterre, de la France et de la Russie, furent invités par lui à concerter leurs efforts pour le salut commun. Indépendamment de ceux qu'il appelait au pouvoir exécutif, le président réunit en conseil, sous le nom de Panhellénion, tous les notables des divers cantons de la Grèce, afin de s'éclairer de leur expérience, et de neutraliser l'esprit de morcellement qui menaçait de tout anéantir.

Sachant que des étrangers de toutes les couleurs avaient pris position sur ce terrain encombré de ruines, le président réclama leur coopération sans exclusion ni préférence quelconque. Il employa Church, Fabvier, Hastings, Heydeck, Pisa, Dentzel, Alméida, Raiko, Stamatis Boulgaris, Trezel, et une foule d'autres, sans leur demander de mot d'ordre, ni de profession de foi politique. La correspondance nous révèle tous les ménagements délicats qu'il savait prodiguer aux amours-propres des philhellènes, et l'habile persévérance avec laquelle il faisait tourner au profit de la chose publique les passions et les intérêts de chacun d'entre eux.

Sa pensée dominante était de pourvoir à l'avenir de

la Grèce par l'éducation élémentaire, et au présent par la culture d'un sol dévasté. A cette fin, Capodistrias accueille avec circonspection les avances des missionnaires anglo-américains; il encourage leur philanthropie, sans laisser le champ libre à leur esprit de prosélytisme; il plante la pomme de terre, et fonde des écoles lancastériennes avec une prédilection qui ferait croire que c'est là son unique occupation. C'est que des milliers de familles sans abri lui demandent du pain; des milliers d'enfants livrés à la corruption et au vagabondage lui font envisager avec effroi le sort qui menace la génération naissante.

Dépositaire scrupuleux de quelques fonds que lui ont confiés les comités de France, d'Allemagne et de Suisse, ainsi que la charité de quelques particuliers, il les emploie à bâtir dans l'île d'Égine un vaste édifice destiné à servir d'asile aux orphelins. Il ne goûte point de repos qu'il n'ait réuni dans l'*orphanotrophe* près de sept cents enfants de tout âge, qu'il arrache à la misère, à la captivité, et à la perdition. Au centre du bâtiment est une chapelle: on y enseigne le catéchisme, la langue grecque, les notions élémentaires indispensables à l'homme; on y introduit les exercices gymnastiques. De ce pieux asile qui remplace tant de foyers éteints, la jeunesse passe à des professions diverses: les uns deviennent ouvriers dans la ferme-modèle de Tirynthe, d'autres imprimeurs, horlogers, ou teneurs de livres; d'autres, selon leurs capacités, sont appelés à de plus hautes études: ils font leurs humanités dans l'école centrale d'Égine, ou sont

admis dans l'école militaire de Nauplie. Dans tout le pays, ceux qui se vouent à l'éducation, ou fondent une école, reçoivent des encouragements, des secours, des hommages même de la part du chef de l'état. La piraterie est une tache à l'honneur national qu'il s'empresse d'effacer; il arme de petites croisières, exerce partout une police rigoureuse, sévit contre les corsaires, et prouve en moins de six mois aux commandants des escadres étrangères, que les mesures de répression de leur part sont désormais inutiles. Jamais on ne vit de métamorphose plus éclatante opérée par d'aussi faibles moyens.

Le président consacrait son temps et ses forces à l'organisation d'un gouvernement régulier, dont les oligarques demi-barbares, les demi-savants et les phanariotes cherchaient à entraver la marche. Faute de moyens pécuniaires, il fallait une grande habileté pour écarter tous ces petits obstacles suscités par la malveillance. Capodistrias parvint à les neutraliser en envoyant dans les provinces des commissaires extraordinaires, chargés de protéger le peuple contre les primats, et d'établir partout le système des *démongéronties* ou municipalités. Il fit cesser le brigandage sur terre, comme il avait réprimé la piraterie; le peuple respira, et sa reconnaissance lui dicta la dénomination naïve, par laquelle il désignait familièrement le chef de l'état, *Barba-Iani*, *Oncle-Jean*; c'était ainsi que l'appelaient les gens du peuple.

L'organisation du système militaire donna beaucoup de peines et de chagrins au président; non que les géné-

raux et les capitaines d'anciens klephtes fissent de l'opposition à son autorité. Loin de là: Colocotroni, le premier homme de guerre du Péloponèse, Nikitas, Tzavellas, Canaris, Sactouris, et autres champions de la cause nationale, se montrèrent toujours dociles à ses ordres. Mais l'anarchie lui avait légué une masse de généraux et d'officiers, qu'il fallait entretenir aux frais de l'état; une foule d'étrangers lui demandaient une paie et des commandements dans l'armée. Et cette armée composée en grande partie de Rouméliotes sans foyers et sans autre ressource que la carabine et la cape albanaise, demandait du pain et de l'or, jusqu'à ce qu'elle pût recouvrer le sol natal ravagé par les Turcs. Ce n'était pas tout: Hydra, Spezzia et ces braves Psariotes, pleurant leur rocher et leur gloire, réclamaient des indemnités pour le passé, une activité maritime dans le présent, et l'espérance d'un meilleur avenir. Le prince Démétrius Ypsilanti et le général Church, le colonel Fabvier, le colonel Heydeck, faisaient valoir leurs services passés ou leurs relations extérieures, comme autant de titres à un accroissement d'influence et aux premiers emplois. Or, pour modérer et satisfaire tant d'exigences et de besoins, il eût fallu pouvoir disposer de grandes sommes, ou spéculer sur les chances de quelque grand événement. Mais les revenus d'un pays en friche et couvert de ruines, atteignaient à peine cinq millions de francs; les subsides accordés par la France et par la Russie ne se montèrent jamais à plus de cinq cent mille francs par mois, et ne parvenaient

à leur destination qu'avec une extrême irrégularité. La correspondance politique en fait foi; on dirait, en la lisant, que la politique de la triple alliance flotte entre les souvenirs de Navarin et la crainte d'en outrer les conséquences naturelles.

Le président confia les deux commandements militaires hors de la péninsule à Ypsilanti et à Church; au premier à cause de ses services et de son nom, au second par une nécessité de situation politique. Il adopta, selon leur avis, un plan d'organisation par *chiliarchies*, qui était vicieux, faute d'officiers sur lesquels on pût compter, et par le défaut d'énergie des généraux en chef. Au moment où le président, à travers mille obstacles, était parvenu à rendre mobiles ces deux corps, la paix d'Andrinople vint renverser tous ses projets de conquête en Thessalie et en Épire. C'était un coup mortel pour la Grèce; car toute révolution stationnaire recule, et tout état naissant doit s'accroître ou périr. A côté des succès faciles de l'armée d'expédition envoyée par la France pour expulser les Égyptiens du Péloponèse, le gouvernement provisoire de la Grèce avait besoin d'agir au dehors pour s'affermir au dedans, et de racheter sa dépendance par un peu de gloire. Capodistrias était pénétré de cette intime conviction; mais il trouva la nation Grecque telle que l'anarchie l'avait faite, pauvre, abattue, divisée en factions sur un sol envahi, aux prises avec la civilisation des bords du Nil, réduite à s'hypothéquer elle-même pour un emprunt, dénuée d'hommes capables de la gouverner. A

peine l'élu de cette nation si malheureuse, si ballottée par des influences étrangères, avait-il commencé sa pénible tâche, que la peste se déclara à Poros, à Égine, à Hydra et dans les places de la Messénie. Des agents diplomatiques arrivèrent en Grèce pour ajouter aux difficultés d'une position déjà si embarrassante; l'amiral Codrington fut rappelé; les laborieuses et stériles conférences de Poros s'ouvrirent; les ministres des trois Puissances protectrices demandèrent à Capodistrias la définition abstraite de cette Grèce qui n'existait pas encore; la conférence de Londres lui contesta l'opportunité de l'emprunt qu'il sollicitait, la convenance des limites qu'il avait tracées; et comme pour mettre le comble à tant de perplexités, les stipulations du traité d'Andrinople laissèrent en suspens la question des droits que la Grèce croyait avoir acquis à une entière indépendance politique.

Tel qu'un pilote naviguant sur une mer parsemée d'écueils, au milieu des embûches d'une nuit profonde, et qui ne voit au-dessus de sa tête que des constellations menaçantes ou des météores trompeurs, le président ne pouvait s'appuyer ni sur le dévouement des indigènes, ni sur les intentions des étrangers, ni sur la faveur des événements. Les lettres de cette époque nous le montrent en effet s'appuyant sur Dieu, appelant à son secours tous les expédients d'un génie fertile en ressources et fortement épris de l'idée du devoir, donnant à tous ses subordonnés l'exemple de l'abnégation, de la persévérance et du patriotisme.

La nouvelle de la conclusion du traité d'Andrinople qui rompait tous les plans d'opération de Capodistrias, l'affecta profondément. Mais sa correspondance ne trahit nulle part sa peine et ses inquiétudes. Il y ranime sans relâche le courage abattu de la nation, travaille à concilier ses sympathies pour les malheureux insulaires de Crète et de Samos, avec les restrictions que lui impose une politique incertaine; il se fait tout à tous, et ne se lasse point de plaider la cause qu'il a embrassée auprès de la conférence de Londres, dans ses rapports avec le maréchal Maison, M. de Laferronays et son noble ami M. Eynard. Comme chef du gouvernement, il est plein du sentiment de sa dignité, et tient tête aux prétentions des amiraux et des représentants des trois cabinets; comme homme et citoyen, il s'efface et s'humilie avec transport, pourvu qu'il obtienne au peuple dont il est le chef des garanties et des moyens d'existence. Tels furent les travaux et les combats du président, jusqu'en octobre 1829.

DEPUIS 1829 JUSQU'EN JUILLET 1830.

On a reproché au président d'avoir mal placé sa confiance et fait de mauvais choix. C'est là un reproche que les ambitions déçues adressent d'ordinaire à tous les gouvernements, l'éternel refrain de ce dépit amoureux dont la puissance fut en tout temps l'objet. Mais exami-

nons de plus près si les torts qu'on impute à Capodistrias sont réels.

Dans sa position critique et périlleuse, le président éprouva rarement la tentation d'accorder pleine confiance aux hommes dont il était obligé de se servir. Les personnes dont il eût souhaité la coopération, ne purent ou ne voulurent point s'associer à sa grande entreprise. Arrivé sur les lieux, il y trouva des factieux, des enfants perdus de l'anarchie, des ignorants ou des mercenaires. Il essaya de rallier les partis à la cause nationale, en les appelant tous indistinctement aux places et aux honneurs. Non qu'il se fît illusion sur les défauts et les dangers du système de fusion, mais parce que ce système était d'une nécessité impérieuse. En effet, si Capodistrias eût essayé de s'en tenir aux maximes d'une saine politique: *Dieu lui-même n'a qu'un parti dans le genre humain; justice à tous, confiance aux hommes dévoués;* que serait-il advenu?... Une ou plusieurs des Puissances protectrices l'eût justement soupçonné de partialité, de connivence avec les autres; la guerre civile en serait résultée; le gouvernement, assez fort pour combattre toute faction purement indigène, ne pouvait se flatter de tenir tête aux redoutables influences du dehors. Nul autre que Capodistrias ne se fût soutenu pendant quatre ans à ce poste. Il s'y maintint à force de bonne foi, de sagesse et d'énergie, au milieu des défections et des exigences de tous les partis, sans pouvoir s'appuyer avec confiance sur aucun, faute d'unité dans les vues des

cabinets. Après avoir essayé de gagner et de satisfaire les meneurs, Capodistrias se vit forcé de se créer à la hâte quelques instruments pris dans la foule. Or les uns ne pouvaient s'élever à l'idée abstraite de la patrie, bien que leurs lèvres ne fissent autre chose que balbutier ce beau nom; les autres étaient peu propres aux affaires par ignorance; la plupart pauvres et avides de gain eussent bien servi un gouvernement riche. Or le président était réduit à leur prêcher le désintéressement, l'amour pur. On eût dit un cygne chantant la gloire et l'immortalité à des oiseaux affamés groupés autour d'un cadavre. Tel était le malheur de sa position; il n'en fut pas l'auteur, il l'accepta par un acte de ce dévouement absolu qui s'immole avec joie pour ce qu'il aime.

Quant aux mauvais choix individuels, peut-être Capodistrias en fit-il quelques-uns. Mais le plus souvent ils lui furent imposés par ses relations extérieures. Lorsqu'il se trompa sur le mérite de ses agents, c'est que nul pouvoir humain n'est infaillible; c'est que l'insurrection improvisée par une poignée d'hommes inquiets, dans un accès d'ivresse et de délire, n'avait rien préparé; c'est qu'il eût fallu de longues années pour que le président réussît à combler ce grand vide et à créer les éléments d'un ordre de choses stable et régénérateur. On ne lui en donna pas le temps; le poignard de quelques assassins frappa celui que les factions n'avaient pu intimider ni vaincre.

Cependant que de bons choix à côté de ceux qu'on

lui reproche: Spiliadès, secrétaire général du gouvernement, dont la haute intégrité et le dévouement à ses devoirs peuvent défier la calomnie; Rhodios, longtemps ministre de la guerre, resté pur, sans fortune comme sans remords; Ypsilanti, que le président se plut toujours à distinguer et à employer, malgré les brouillons et les fauteurs de discorde; le vieux Colocotroni, l'héroïque Canaris, le vaillant Nikitas, l'intrépide Sactouris, en un mot toutes les célébrités nationales, toutes, jusqu'à ce Miaoulis, qui plus tard souilla ses cheveux blancs et devint incendiaire.

S'appuyant sur le suffrage des gens de guerre et sur l'affection du peuple, Capodistrias résolut de convoquer un congrès national. Il mit tous ses soins à régler et à assurer la liberté des élections, autant que le comportaient l'état précaire de la propriété et le peu de consistance des populations presque entièrement composées de prolétaires. Ses ennemis l'attendaient à l'assemblée d'Argos, et se flattaient de lui susciter des embarras inextricables. Il en fut autrement; les députés du Péloponèse, du continent et des îles de la mer Égée, témoignèrent au gouvernement une confiance sans bornes. Une série de décrets motivés par les rapports détaillés du président sur les besoins du pays et ses relations extérieures, l'investit des pouvoirs les plus étendus. Capodistrias, élu député par une foule de communes, se vit contraint de refuser des mandats qui ne s'accordaient point avec ses fonctions exécutives, et proposa lui-même d'assigner des bornes

à l'autorité qu'on lui déléguait. La reconnaissance du peuple entraînait ses représentants, et semblait prendre plaisir à narguer une opposition impuissante. Au demeurant, ces concessions dictées par l'enthousiasme, l'étaient en même temps par le bon sens national. Car les membres du congrès ne pouvant se dissimuler la pénurie des ressources de l'état et sa dépendance de l'étranger, pensèrent avec raison que le président était seul capable de lutter avec tant de difficultés, et d'obtenir pour la nation quelques garanties d'avenir. Il y avait donc autant de calcul que de foi dans cet abandon, cet appel unanime à la sagesse et à l'habileté du chef de la nation.

Quoi qu'il en soit, l'issue du congrès d'Argos déconcerta pour quelque temps la malveillance; le président, revêtu de pouvoirs presque illimités, reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux commencés. Il organisa le système judiciaire, refondit l'armée en bataillons, créa l'école militaire des Évelpides, encouragea l'établissement d'un grand nombre d'écoles élémentaires, fit sortir de leurs ruines d'après un plan régulier plusieurs villes entièrement détruites, institua à Égine le musée des antiquités, essaya de tous les moyens pour donner du crédit à la banque nationale, fit battre monnaie, prit soin d'assainir Nauplie, y établit le siége du gouvernement, et tira tout le parti possible de ses épineuses relations avec les chefs de l'armée française cantonnée dans les places de la Messénie. On avait espéré un moment que ces troupes marcheraient à la conquête du continent grec; mais cet

espoir s'évanouit bientôt, et les limites naturelles ou plutôt nécessaires de la Grèce, remises en question, furent livrées aux lenteurs d'une négociation interminable. On la laissa discuter, et sans autre auxiliaire que la ferme volonté du chef de l'état, la Roumélie fut reconquise; les Turcs se virent chassés de Messolonghi et de Lépante; la possession d'Athènes et de l'Eubée devint le prix de ces premiers succès. (*Note* 2.)

Le président ne se lassait point d'écrire à la conférence de Londres, et de plaider sans relâche les intérêts de la Grèce auprès des cabinets protecteurs. Attentif à se ménager les bons offices des amiraux auprès de leurs cours respectives, on le voit dans sa correspondance, sans cesse occupé en même temps à réchauffer le zèle des amis de la Grèce et à influencer la conviction des arbitres de la politique. Une seule pensée a dicté toutes ses lettres à MM. de Laferronays, Pozzo di Borgo, aux lords Aberdeen et Granville, au généreux Eynard, au comte Loverdo et aux comités philhelléniques d'Europe et du nouveau monde. Tant de soins et d'efforts ne l'absorbent pas tout entier; il trouve encore le temps d'écrire au savant Mustoxidis, et d'adresser des lettres bien paternelles à un enfant, le fils de l'illustre Marc Botzaris, qui fut le dernier des Soulliotes. C'est que la puissance de l'âme humaine n'a d'autres bornes que celles de l'amour dont elle est douée; toute vie, toute activité morale découle de cette source mystérieuse et féconde.

Une des fonctions les plus vitales de l'état, l'église et

l'éducation religieuse de la jeunesse, préoccupait singulièrement les pensées du grand citoyen, et lui paraissait réclamer toute sa sollicitude. L'insurrection de 1821 avait suspendu toutes les relations antérieures entre les évêques du pays et le siége patriarcal de Constantinople. C'était un schisme involontaire mais réel, durant lequel la discipline ecclésiastique se relâcha, et les idées comme les mœurs chrétiennes s'altérèrent sensiblement. D'une part les chefs de parti et les demi-savants avec leur enthousiasme d'emprunt pour la liberté et les institutions païennes de leurs ancêtres, de l'autre les allures mondaines et les intrigues politiques de plusieurs prélats, avaient endurci les consciences par le scandale, et propagé l'indifférence. Le peuple désertait les autels en désertant ses foyers; le clergé des campagnes, jusque-là ignorant mais simple dans sa foi et de mœurs régulières, les moines façonnés à l'obéissance, furent saisis du vertige qui remuait toutes les têtes; tous prirent l'anarchie religieuse pour la liberté politique, et l'exemple contagieux des aventuriers venus du dehors, fut le signal et le commencement d'une ère nouvelle. Après avoir vécu pendant quatre cents ans à l'ombre des autels, sous la sauvegarde de l'église qui s'interposait seule entre les musulmans et les chrétiens, la nation brusquement soulevée contre ses maîtres, et enivrée de vaines déclamations, crut devoir secouer à la fois toute espèce de frein, et repoussa le sein maternel qui l'avait nourrie pendant son esclavage. Les évêques, à quelques exceptions près (et celles-là sont ho-

norables et frappantes), les évêques se laissèrent entraîner au mouvement général qui gravitait vers l'abîme. Le souffle brûlant de la civilisation moderne dessécha tout sur ce sol vierge, que naguère la foi et les traditions de l'église primitive habitaient encore. Jamais spectacle plus affligeant ne s'offrit aux regards de l'observateur; la religion, qui est l'âme de toute société, se retirait; et pendant qu'une poignée d'aveugles criait à la régénération, le corps social, frappé de mort, était à la veille de se dissoudre.

Lorsque Capodistrias eut pris en main les rênes du gouvernement, il trouva l'église de Grèce dans cet état déplorable. Son premier soin fut d'instituer un conseil ecclésiastique provisoire, chargé de pourvoir au rétablissement du culte public et de la discipline du clergé. Malgré la pénurie des finances, le président restaura, durant quatre ans d'administration, un grand nombre d'églises dévastées et tombant en ruines. Le malheur des temps ne lui permit point de renouer des relations avec le patriarche, car c'eût été gravement compromettre l'église de Constantinople, que de négocier avec elle un concordat, tant que les rapports de la Grèce avec la Porte ottomane demeuraient problématiques et indéfinis. Mais il s'abstint religieusement de toute innovation téméraire dans le système de la hiérarchie; il n'eut garde de prêter l'oreille aux insinuations de ceux qui lui conseillaient de créer un patriarche ou un synode indépendant. Le président fit plus: il posa les bases du futur concordat, et tâcha d'in-

téresser d'avance l'empereur de Russie au succès d'une négociation qui devait suivre de près la solution du problème politique, et maintenir l'unité spirituelle de l'église orthodoxe, tout en assurant à la Grèce les libertés religieuses dont elle ne pouvait se départir sans danger.

Persuadé qu'on essaierait en vain de régénérer un peuple déchu sans le secours de la Parole de vie, le président songea d'abord à l'éducation du clergé. A cet effet il fonda un séminaire dans un couvent de l'île de Poros, et confia l'enseignement des doctrines les plus indispensables à deux religieux, dont le zèle lui inspirait quelque confiance. Si Capodistrias avait vécu, ce premier germe d'instruction sacerdotale ne fût pas demeuré stérile; l'église et la nation recueilleraient en ce moment les premiers fruits de sa pieuse sollicitude; on verrait jour à la renaissance d'une Grèce chrétienne; le schisme qu'on a consommé depuis, n'eût pas été possible, et les tribus divisées qui composent la race des Hellènes se fussent successivement ralliées au signe immortel de la croix.

Comme tous les hommes supérieurs à la place qu'ils occupent, le président ou *régent* * de la Grèce ne tenait point à la sienne.

* La dénomination de κυβερνήτης, qui servait à le désigner en Grèce selon la teneur du décret de Trézène, signifie *régent, gouverneur, pilote, navis gubernator*. Ce titre disait plus que celui de *président* et disait mieux. Car la Grèce n'était réellement qu'un frêle esquif battu par la tempête et près d'échouer sur la plage, lorsque Capodistrias prit en main le gouvernail.

Il avait hérité des crimes et des fautes de ses devanciers, et s'immolait pour le souverain qu'il savait devoir lui succéder; il semait avec persévérance, pour qu'un autre vînt moissonner après lui. Rien ne lui donnait autant de soucis que les hésitations de la politique extérieure à l'égard de la Grèce. Les trois Puissances signataires du traité de Londres s'étant exclues du concours à la souveraineté qu'il s'agissait d'établir, Capodistrias insista fortement sur la justice et la nécessité de consulter la nation Grecque dans le choix du prince qu'on lui destinait. Sa correspondance avec Londres et avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg prouve qu'il sut aborder la question avec franchise, et plaider en faveur des droits de la nation, autant que sa dépendance pouvait le permettre. Invité confidentiellement à énoncer son opinion sur les divers compétiteurs, le président en désigna quelques-uns, tels que le prince Léopold, le duc Bernard de Saxe-Weimar, un prince de Bavière; mais il donna constamment la préférence au prince Frédéric d'Orange, second fils du roi des Pays-Bas.

Or cette préférence ne tenait à aucune relation particulière; elle n'était fondée que sur la réputation de mérite solide que ce prince avait acquise dans sa patrie et en Allemagne. Quant au prince Léopold que le président connaissait d'ancienne date, auquel il avait eu le bonheur de rendre autrefois un service signalé, et qui depuis ce temps n'avait jamais cessé d'entretenir avec Capodistrias une correspondance familière, tout concourt à démentir

les assertions de la malveillance qui essaya de faire accroire au public que le chef du gouvernement grec s'opposait à ce que la couronne d'épines fût décernée au prince de Cobourg. Loin de là, ce choix ne pouvait être que personnellement agréable à Capodistrias, auquel il offrait les avantages d'une ancienne intimité. Mais acquiescer à un choix quelconque sans restriction, sans faire connaître au monarque futur les droits du peuple Grec et les besoins d'un pays sans ressources, c'est à quoi le président n'eût jamais voulu se prêter. Il énonça donc son opinion avec mesure, avec dignité, mais sans le moindre déguisement, car il y allait de l'avenir de la Grèce; et cet avenir qui commence à peine, n'a déjà que trop justifié les prévisions et les craintes légitimes du grand citoyen. En effet, quelle était la substance de ses déclarations réitérées à la conférence de Londres et au prince Léopold? Communion religieuse entre le monarque et ses sujets; garanties constitutionnelles pour la nation, en retour de sa confiante soumission aux déterminations de la triple alliance; avance de soixante millions de francs à la Grèce pour la mettre en état de tenir ses engagements antérieurs et de relever son agriculture, sa marine et son commerce.

De ces trois conditions de salut, celle de l'emprunt a seule été remplie dans la suite; les deux autres livrées à l'oubli, sont autant de lacunes déplorables dans le système social du royaume de Grèce, qu'elles placent dans une situation critique, et d'autant plus fâcheuse que les limites du territoire sont mal tracées, au mépris des vives

et pressantes remontrances que le président fit aux cours alliées pour obtenir une circonscription qui séparât les races ennemies, et diminuât de part et d'autre la nécessité des émigrations.

Quoi qu'il en soit, le prince Léopold comprit la tâche qui l'attendait; il fit preuve d'une sage prévoyance en n'acceptant que conditionnellement la couronne qu'on lui offrait. Nul prince en effet ne pouvait se flatter de réaliser le gouvernement à bon marché, comme l'avait fait Capodistrias. Il fallait payer les frais de la majesté royale, et soutenir un nouveau titre par des ressources d'emprunt, ou sacrifier à la Grèce une immense fortune. Capodistrias sollicita vainement pendant quatre ans les fonds qu'on lui avait promis; il jeta dans le gouffre les débris de sa modique fortune, et refusa d'accepter la liste civile de cent cinquante mille francs que vota pour lui le congrès d'Argos. Peut-on s'étonner après cela qu'un prince étranger ait hésité à s'offrir en holocauste pour une cause qui n'était pas la sienne, sans même envisager l'espoir d'établir solidement sa dynastie sur un trône que la puissance du génie, celle du fer et de l'or auraient dû concourir à fonder?

Au défaut de ces grands moyens créateurs, le choix d'un prince enfant que l'on eût confié à la tutelle de Capodistrias était sans contredit ce qui eût convenu le mieux à la Grèce, et le vœu du peuple inclinait à cette combinaison. Mais il n'appartenait point au président de la suggérer; la vertu a une pudeur qui lui est natu-

relle; sans craindre les jugements des hommes elle se défie d'elle-même, et se récuse plutôt que d'opiner dans sa propre cause et de se tromper involontairement.

DEPUIS JUILLET 1830 JUSQU'AU 9 OCTOBRE 1831.

Pendant que le prince de Cobourg négociait encore les conditions de son avénement au trône de la Grèce, celui des Bourbons deux fois restauré depuis 1792, s'écroula sous la pression du flot populaire soulevé contre la monarchie, durant les fameuses journées de juillet. Le contre-coup de ce terrible événement se fit sentir en Belgique, en Pologne, et dans cette Grèce, trop faible pour résister aux influences du dehors. Bien que le gouvernement de juillet 1830 n'eût ni le loisir, ni le dessein de bouleverser le sol classique des tombeaux, le seul fait de son origine réveilla en Grèce toutes les passions révolutionnaires, et donna l'essor aux cupides espérances des agitateurs. Le président vit le péril; il en mesura toute l'étendue, mais sans se laisser ébranler dans sa résolution de continuer à faire son devoir. Un journal séditieux intitulé l'*Apollon*, se constitua l'organe des mécontents; le rédacteur, nommé Polyzoïdès, avait des obligations personnelles au président; il ne pouvait ignorer qu'en l'attaquant, force lui serait de mentir à sa conscience, de braver l'évidence des faits, et de compromettre les intérêts les plus chers de la patrie que Capodistrias soute-

nait seul au milieu de cette Europe remuée jusqu'en ses fondements. Rien ne put arrêter cet homme et le petit nombre de factieux retirés à Hydra, qui empruntèrent le secours de sa plume. On organisa systématiquement la calomnie; des Grecs ne rougirent point de se faire les échos du journal mercenaire de Smyrne, qui dès 1829 avait levé l'étendard contre le président de la Grèce. On censura les actes de son administration; on lui imputa des torts imaginaires; on l'accusa de despotisme, d'ambition, de machiavélisme, d'obscurantisme, que sais-je? L'acharnement de la cabale ne connut plus de bornes; chaque nouvel article de l'Apollon distillait un venin de plus en plus corrosif, car le président s'obstinait à ne point répondre. Il alla même jusqu'à défendre à ceux qui l'entouraient de réfuter les mensonges périodiques de la faction, et crut en gardant le silence obvier plus sûrement au mal, que par le scandale d'une controverse que les journaux du reste de l'Europe eussent accueillie comme une bonne fortune. Comment décider aujourd'hui, si dans cette cruelle position la noble conduite du chef de l'état fut aussi la meilleure? Ce qu'il y a de certain, c'est que le silence du président exalta les fureurs de ses adversaires. Pour colorer leurs noirs complots et donner le change à la crédulité du grand nombre, les meneurs prirent pour mot d'ordre la constitution. Ils ne cessaient de reprocher à Capodistrias sa répugnance despotique à faire usage du remède universel à tous les maux de l'état. Or, loin de redouter les formes constitutionnelles, ce

grand citoyen les appelait au contraire de tous ses vœux; mais il voulait donner à la Grèce une constitution qui fût une réalité. Une longue expérience lui avait appris à mépriser ces vaines formules qui ne représentent rien, et servent uniquement la charlatanerie politique. Son plan législatif était fixé. Afin d'asseoir la constitution de la Grèce sur une base large et solide, celle de la propriété, le président méditait alors la répartition des biens nationaux ou terres enlevées aux Turcs, entre les communes des villes et des campagnes. Tant que le peuple ne se composait que de prolétaires sous l'influence d'un petit nombre de primats, le système électoral ne pouvait être qu'une déception, et l'assemblée nationale un prestige. D'après ce principe véritablement libéral, les concessions et les ventes de terres devaient précéder la promulgation de la charte, et constituer la nation elle-même avant que de lui donner un système représentatif. Là résidait la constitution tout entière; et le président n'attendait pour effectuer cette grande mesure créatrice que l'emprunt qu'il ne cessait de solliciter. Voici comment il raisonnait sur cette question vitale: « Un emprunt de soixante millions mettra la nation à même d'amortir les dettes qu'elle a déjà contractées. Déduction faite des sommes consacrées à ce but, l'emprunt fera circuler en Grèce une masse de numéraire de vingt à trente millions. Ce sera le moment de procéder à la distribution du sol reconquis sur les Turcs; car les biens-fonds augmenteront de valeur, et le gouvernement donnera des terres à une population

capable de les rendre productives. Le gouvernement ne peut en conscience proposer à la nation de charte constitutionnelle, qu'à l'époque où l'emprunt et la mesure agraire auront fait circuler une nouvelle vie dans tous les membres du corps politique. Alors seulement, la loi organique deviendra l'expression de la réalité des choses; elle fixera les droits et définira les rapports nés de cette heureuse combinaison. Jusque-là, toute charte est une formule dérisoire; je mourrai plutôt que de tromper un peuple qui m'a confié ses destinées, un peuple qui croit à mon dévouement. »

Telles étaient les vues, les convictions, le plan de conduite de Capodistrias. Il discutait fréquemment cet important sujet dans le cercle de ses relations intimes. A l'idée de terminer ainsi la pénible mission que la Providence lui avait confiée, son âme s'échauffait et se rouvrait à l'espérance; son front rayonnait de l'éclat d'un avenir meilleur. Mais de semblables projets, d'ailleurs très-proches de leur accomplissement, si la révolution de juillet n'avait pas ralenti les travaux de la conférence de Londres, ces projets de bonheur et de légalité, fondés sur les vrais principes de la prospérité et de la liberté des nations, conçus dans l'intérêt du peuple Grec, ne pouvaient convenir à la faction composée d'oligarques indigènes et d'aventuriers du dehors, qui se flattaient de ressaisir le pouvoir à la faveur de nouveaux troubles. Craignant que le président ne parvînt à écarter tous les obstacles, les ligueurs, pour lui susciter des embarras, excitèrent un soulèvement

dans la Magne. Pierre Mavromichalis, ci-devant bey des Maniates sous le régime ottoman, fut poussé à s'enfuir de Nauplie. Il alla se mettre à la tête de sa tribu: et cette poignée d'hommes habitués de tout temps au brigandage se révolta sous prétexte de réclamer une charte constitutionnelle, eux pour qui le septième commandement est un joug insupportable. Presque en même temps, la faction d'Hydra organise une mutinerie parmi les troupes irrégulières, commandées par le capitaine Karatassos. Leurs tentatives échouent honteusement; le brave Canaris cingle vers Nissi avec sa petite escadre; le vieux Mavromichalis, abandonné de ses partisans, se rend à discrétion; Karatassos est réduit à prendre la fuite; tout semble prêt à rentrer dans l'ordre. Mais les primats hydriotes, furieux de ce que le président se refuse à sanctionner sans examen leurs prétentions exorbitantes à la charge de la nation, se décident à tenter un coup de main désespéré. Ils chargent Miaoulis d'exécuter cette coupable entreprise. Ce marin fait voile vers Poros, où il s'empare de l'arsenal et des navires de guerre qui se trouvaient dans le port. A cette nouvelle, le contre-amiral Ricord, commandant la station navale russe, fait voile vers Hydra et la met en état de blocus. Il somme les mutins de restituer leurs prises et de se soumettre. Des pourparlers on en vient aux menaces; le capitaine Lalande avec sa frégate ne veut prendre aucune part au démêlé. Cette conduite équivoque enhardit les pirates; ils tirent sur le brick russe le Télémaque, et Miaoulis, plutôt que de lâcher sa proie,

met le feu à l'Hellas, seul bâtiment de ligne que possédât la Grèce. En un instant les flammes dévorent tout l'appareil maritime que la nation a payé de ses dernières ressources et du plus pur de son sang. Cet attentat inouï est le dernier que la cabale, vaincue sur tous les points, ose commettre à force ouverte.

Le président adresse des circulaires à toutes les communes du pays, pour les inviter à élire des députés au congrès national. Malgré l'Apollon et ses diatribes virulentes, malgré les révoltes partielles qui éclatent contre le gouvernement provisoire réduit à une pénurie extrême et à sa seule puissance morale, les adresses loyales arrivent de toutes parts; l'inerte majorité élève à son tour la voix contre les séditieux qui veulent la déshonorer et la perdre. Cependant l'Europe fait silence et n'envoie à la Grèce aucun secours. Des fonds déjà assignés par quelques-uns des membres de la triple alliance sont, on ne sait comment ni pourquoi, arrêtés dans leur cours. C'est alors que l'opposition conçoit et décrète son plus grand crime. La réunion du congrès est imminente, en dépit de tous ses efforts pour l'empêcher; des subsides peuvent arriver au président d'un jour à l'autre; les Maniates et les pallicares sont rentrés dans l'obéissance; l'incendie de la flotte n'a fait que lui navrer le cœur, mais il n'abdique point; il ne sait ni reculer devant le péril ni faiblir dans son devoir. On n'a pu le vaincre, on résout lâchement de le faire périr.

Essayons de consigner ici quelques faits essentiels avant que de rapporter les détails de la lugubre journée qui

fit plus de mal à la Grèce qu'à celui qu'on voulait immoler.

Le président, durant la dernière année de sa vie et de son administration, avait à lutter contre des obstacles insurmontables: la malveillance politique à l'extérieur, les factions au dedans soutenues par les influences du dehors, et la détresse toujours croissante des finances de la Grèce. Pour s'en faire une juste idée, nos lecteurs n'auront qu'à jeter les yeux sur le tableau ci-joint. (*Note* 3.)

Lorsque Capodistrias entra en fonctions, il ne trouva pas une obole dans les caisses publiques; la dette se montait à plus de trois millions de livres sterling, sans compter les arriérés de solde dus à l'armée et à la marine, sans mettre en ligne de compte les indemnités que réclamaient les particuliers et les communes; les Hydriotes à eux seuls élevaient à la charge de la patrie une prétention de dix-huit millions de francs, somme dont le tiers à peu près leur revenait selon toute justice. Avec de tels antécédents et un revenu annuel de cinq millions, fruit de la plus stricte économie, le président trouva les moyens de tenir sur pied une armée et d'avoir des croisières permanentes; il éleva partout des édifices publics; il fonda un grand nombre d'écoles; il institua l'orphanotrophe d'Égine aux frais des comités de secours, et son crédit personnel obtint à la Grèce insolvable sept millions et demi de subsides de la part des Puissances protectrices. L'Angleterre n'y contribua que pour la somme de cinq cent mille francs, elle qui venait d'envelopper ce malheureux pays d'un double

réseau d'emprunts négociés à des conditions onéreuses, en échange d'un acte formel de soumission dicté par les agents de M. Canning. Non content de réaliser ainsi ce qui eût été impossible à tout autre, Capodistrias vécut et servit sa patrie pendant quatre ans à ses propres frais; il refusa l'allocation votée par l'assemblée d'Argos, dans la vue de subvenir à l'entretien de sa maison, et prêta huit cent mille francs de ses propres deniers à la caisse publique. Il consume avec joie sa vie, ses facultés et sa fortune; il ne demande pour unique salaire que la certitude d'avoir sauvé sa patrie. Ce salaire lui est imprudemment contesté par les arbitres de la politique; mais les sommités sociales de son pays lui en réservaient un autre, et celui-là ne lui manqua pas: c'étaient deux coups de feu et un coup de poignard. Si cet homme avait eu autant de foi dans la perversité humaine qu'il en eut dans la bonté divine, il vivrait encore, et la Grèce n'eût pas mérité son abaissement.

Avant que les premiers symptômes d'insurrection vinssent à se déclarer, Capodistrias, loin de se faire illusion sur la gravité des circonstances, réfléchissait aux moyens de prévenir une crise imminente, et d'empêcher que le vaisseau de l'état ne fît naufrage à l'entrée du port. Les trames se multipliaient dans le pays; la conférence de Londres lui tenait rigueur; le mécanisme du gouvernement était à la veille de s'arrêter faute de ressources pécuniaires. Toutes ses considérations invitaient le président à prendre un parti. Il résolut de se rendre en personne à

Londres, afin d'y lever toutes les difficultés par sa présence, et de faire cesser le régime provisoire sous lequel la Grèce était menacée de se voir déchirer en lambeaux ou périr de langueur. C'était un parti désespéré; mais il fallait à tout prix sauver la patrie, et se suspendre au tranchant d'une épée, selon le dicton populaire des Grecs. Le président nomma *in petto* une commission de gouvernement, pour le temps de son absence, et désigna les personnes qui devaient l'accompagner; le brave et loyal colonel Raiko était du nombre.

Mais pendant que le chef de la nation roulait dans son esprit ce dessein salutaire et hardi, arriva la catastrophe de Poros; il n'était plus temps. Capodistrias sentit qu'il ne pouvait plus déposer le gouvernail au fort de la tourmente, ni s'éloigner de son poste, lorsque l'anarchie, secouant ses flambeaux, préparait à la Grèce un embrasement général.

On ne saurait assez déplorer la fatalité qui empêcha le départ du président, et l'enchaîna pour ainsi dire au bord de sa tombe entr'ouverte.

Quoi qu'il en soit, cet homme mûr pour le ciel avait, à l'époque dont nous parlons, un vague mais intime pressentiment de sa fin prochaine. Au mois d'août 1831, environ cinq semaines avant son heure suprême, il écrivait à un ami : « Les Hydriotes ont voulu avoir aussi leurs journées, leur grande semaine. Un esprit de vertige s'est emparé d'eux et travaille ce malheureux pays. Cependant les affaires se compliquent en Europe. Si par suite des évé-

nements qui ont tout changé en France, une guerre s'allumait, que deviendrions-nous? Dieu seul le sait. Quoi qu'il arrive, je ferai mon devoir: et après tout, *qui vivra verra.* »

Les fureurs de la faction acharnée à le perdre, dût-elle perdre la Grèce avec lui, ne pouvaient néanmoins ébranler sa confiance dans le caractère et les dispositions naturelles des Grecs. Il avait coutume d'appliquer avec complaisance à la nation pour laquelle il s'immolait l'épithète d'*admirable.* Sa sécurité, poussée à un excès répréhensible, ne lui permit jamais de prendre des précautions contre une haine d'autant plus à craindre, qu'elle n'avait réussi ni à l'humilier ni à l'émouvoir. Cependant tout annonçait que sa vie était menaçée. Les bruits les plus sinistres commençaient à se répandre; des personnes qu'il avait comblées de bienfaits, se retiraient de lui une à une sous les plus frivoles prétextes; l'orage grossissait avec une effrayante rapidité.

Les conspirateurs, vaincus à force ouverte, cherchèrent à se procurer des assassins aguerris. Ils en eurent bientôt trouvé parmi les Maniates. Leur ci-devant bey, Pierre Mavromichalis, pris en rebellion flagrante et détenu dans le fort de Nauplie, y attendait son jugement. Ce vieillard insatiable, que l'on voit dans la série de cette correspondance mendier et obtenir sans cesse des secours du président, ne respire maintenant que la vengeance. L'Apollon en fait une touchante victime de la tyrannie; la faction des Hydriotes et des Byzantins trame de concert avec sa fa-

mille le monstrueux attentat. On profite des lenteurs du président, qui hésite à livrer le coupable aux rigueurs de la justice, par égard pour ses cheveux blancs et ses deux fils morts sur les champs de bataille. Cette hésitation était une faute grave, car en politique il n'est point de milieu entre punir et pardonner.

Le fils et le frère de Pierre Mavromichalis, Georges et Constantin, n'étant pas aussi coupables que le chef de la famille, le président ne les avait point fait enfermer, et se contentait de les retenir à Nauplie sous la surveillance de la police. Ces deux jeunes scélérats offrent leurs services aux conspirateurs. Ils sont acceptés; les sicaires réussissent à gagner le caporal Macry-Yani; et celui-ci parvient, on ne sait comment, à se faire nommer leur surveillant en permanence, ce qui violait ouvertement la discipline militaire. Par le moyen de cette connivence, les Mavromichalis achètent des pistolets et aiguisent leurs poignards. Ils savaient que le président se montrait en tout lieu sans défiance et sans gardes, qu'il aimait à causer familièrement avec les gens du peuple, et allait souvent à l'église. D'après ces notions, les voilà qui se mettent à lui dresser des embûches en divers passages étroits de la ville, et cela dès le mois d'août; ils vont d'une église à l'autre, épiant les occasions d'accomplir leur exécrable dessein. Cependant les journées s'écoulent sans offrir aux assassins de moment propice, bien que le grand citoyen, exempt de peur et de reproche, exposât sans ménagement à tous les dangers sa tête blanchie avant l'âge, et chargée d'autant

de gloire que de soucis. Deux dimanches de suite, les Mavromichalis se montrent avant la messe dans un temple dédié à Saint Spiridon le Thaumaturge, parce qu'ils connaissaient la prédilection de Capodistrias pour ce lieu saint et pour le patron de son île natale. Chaque fois, des occupations imprévues ou un malaise physique, s'interposent entre la victime et ses bourreaux. Vient enfin le $\frac{26 \text{ septembre}}{8 \text{ octobre}}$, fête de la Saint-Jean. Les assassins apparaissent à leur poste; mais leur attente est vaine; ils ajournent froidement le crime au lendemain, qui était un dimanche et le 27 du mois.

Dans tout l'orient on a coutume de célébrer la messe à l'aube du jour. Fidèles à une ancienne et pieuse tradition qui s'accorde avec la douceur et la sérénité du ciel, les chrétiens s'assemblent autour des autels, avant que le soleil se lève, sans avoir pris aucune nourriture, afin de recevoir à jeun les parcelles du pain béni, et d'accueillir la parole de Dieu dans leurs cœurs encore exempts des soucis de la journée. Mais en ce jour funeste, les bonnes âmes n'étaient pas seules à devancer l'aurore; des hommes de sang et de malheur s'étaient aussi levés avant le jour.

Georges et Constantin Mavromichalis, enveloppés de leurs amples manteaux, tous deux sinistres et immobiles, se tiennent debout sur les degrés du temple, à l'entrée de la nef.

L'horloge de la ville sonne six heures; sur une place proche de l'église, tout se prépare à une revue de fantassins et d'artilleurs. Dans l'intérieur de l'église, un certain

nombre de chrétiens est déjà en prières; les cierges brûlent autour de l'autel. A l'heure marquée, paraît dans le lointain le comte Jean Capodistrias, vêtu, comme de coutume, d'une redingote bleu-foncé; il s'avance vers l'église d'un pas rapide; un vétéran crétois, nommé Georges Coconi, qui avait perdu un bras à la défense de Navarin, et un autre soldat d'ordonnance à plusieurs toises en arrière, suivent d'assez loin le président. Quoiqu'il ait aperçu les deux détenus, Capodistrias ne montre pas la moindre hésitation, au mépris des avertissements qui lui étaient parvenus la veille. Il s'approche des meurtriers sans ralentir sa marche, et répond à leur salut en ôtant son chapeau. Au même instant Georges et Constantin déploient leurs manteaux, visent au front découvert de leur victime et déchargent leurs pistolets. Sur le coup, Georges, fils du bey, tire un poignard de sa ceinture et en perce les entrailles du président qui chancelait déjà, frappé de deux balles à la tête. Le Crétois s'élance, le reçoit du seul bras qui lui reste, et le dépose lentement sur cette terre de Grèce qui lui doit son salut. Les assassins prennent la fuite; au bruit, la foule qui remplissait le temple, éperdue, se précipite au dehors. A peine le fidèle Crétois a-t-il déposé à terre son précieux fardeau, qu'il s'en détourne rapidement, ajuste de son pistolet Constantin Mavromichalis, mais son arme le trahit; furieux, il la rejette loin de lui, tire de sa ceinture son second pistolet, vole sur les traces du lâche fugitif, et, par une décharge plus heureuse, il lui brise les reins. Le parricide tombe,

se relève, retombe encore, et se baigne dans un ruisseau de sang. Aux cris du vengeur de la patrie, le peuple accourt, accable d'imprécations le scélérat défaillant qui hurle de douleur et accuse hautement son complice; mais c'est en vain, le peuple le traîne sur le pavé, l'achève, et précipite ce corps défiguré du haut du rivage dans les flots.

Cependant Georges Mavromichalis, fils du bey de Maïna, au lieu de chercher son salut hors de l'enceinte de la ville, qui était très-proche, traverse la grande place à la course, et se dirige vers la maison qu'habite le baron de Rouen, résident de France; mais effrayé par les clameurs qui s'élèvent de toutes parts, l'assassin se jette d'abord dans la maison attenante, pour s'y dérober aux poursuites. De là, il va frapper à une petite porte de communication; il y a quelques paroles d'échangées, après quoi Georges est introduit et obtient un asile. Se croyant en sûreté, il porte à ses lèvres l'arme homicide, la remet au lieutenant-colonel Pélion, et réclame protection.

L'exécrable attentat était consommé; la nouvelle s'en répand, aussi prompte que l'éclair, dans tous les quartiers de Nauplie. Le comte Augustin Capodistrias, frère du président-martyr, accourt sur la place publique, brisé de douleur, mais animé du généreux désir de prévenir l'anarchie, d'arrêter le cours des vengeances populaires, et de réserver l'exercice du droit du glaive à Dieu et à la loi. Il pénètre les vues secrètes des conspirateurs,

qui veulent le désordre comme un prétexte plausible pour introduire dans la place des soldats étrangers. En effet, à peine un peloton d'artilleurs a-t-il rapporté le corps du juste au palais du gouvernement; à peine le colonel Alméida, commandant de la place, a-t-il reçu l'ordre de doubler les postes, de faire circuler des patrouilles, et d'intercepter toute communication entre la ville et le port, que déjà le général Gérard,* escorté de son état-major, arrive et se met en devoir de haranguer les troupes. Il dépêche au sénat un de ses officiers, pour demander qu'on lui confie provisoirement le commandement supérieur de la capitale. Mais le sénat lui fait savoir que la commission suprême de régence vient d'être instituée sous la présidence du comte Augustin Capodistrias. Durant ces messages et ces pourparlers, le peuple s'agite avec violence, et demande à grands cris le supplice des misérables qui ont tranché les jours du père des pauvres, de l'homme juste, du grand citoyen. Parmi ceux que la foule désignait aux bourreaux, se trouvait le prince Constantin Caradza, connu pour son animosité contre le président. C'était fait de lui, si le brave Alméida, pour le soustraire à la fureur du peuple, ne l'eût fait conduire au corps-de-garde, d'où, sur les instances réitérées de M. de Rouen, le comte Augustin le fit remettre à la légation française.

* Cet officier avait succédé au général Trezel dans le commandement des troupes régulières.

Nonobstant le zèle et le succès avec lequel les autorités travaillaient à rétablir l'ordre en ce jour néfaste, MM. de Rouen et Dawkins se rendent en personne sur la place, et se plaignent des mesures de vigilance que l'on est forcé d'adopter, afin d'empêcher l'évasion des coupables; ils insistent sur la liberté de leurs communications avec les stations navales mouillées dans le port, et s'en prennent avec hauteur au colonel Alméida des ordres qu'il a donnés, disent-ils, en contravention à leurs franchises diplomatiques. Ce brave militaire allègue pour s'excuser la nature impérieuse des devoirs que lui impose l'attentat qui vient de se commettre. C'est en vain; les résidents menacent de s'embarquer sur-le-champ, s'il ne cesse de faire la police. Alméida poussé à bout, garde un instant le silence; puis, ôtant son chapeau, il dit gravement aux diplomates qui le pressent: En ce cas, Messieurs, bon voyage; je n'en remplirai pas moins mon devoir. A ces mots le Portugais s'éloigne, et les abandonne à leurs réflexions.

Au déclin du jour, les habitants de Nauplie apprennent que l'assassin Georges Mavromichalis se tient caché dans la maison de M. de Rouen. Ce bruit, confirmé par des témoins oculaires, excite dans ces âmes ardentes, mais loyales et justement irritées, d'inexprimables transports. La foule se porte à flots pressés vers l'hôtel qui recélait le parricide. On n'entend que des cris, des menaces, des imprécations. Au milieu du tumulte, Alméida se présente, envoyé par le gouvernement provisoire. On l'in-

troduit auprès de M. de Rouen. Celui-ci semble ignorer que l'assassin se soit réfugié chez lui; puis il déclare que le *prévenu* a été reçu sans sa permission. Alméida demande l'extradition du coupable, et montrant à M. de Rouen l'attroupement qui s'est formé sous ses fenêtres, il l'avertit, qu'en cas de refus de sa part, il sera presque impossible de contenir la multitude. L'extradition est résolue; on livre Georges Mavromichalis. Alméida l'emmène sous bonne escorte; mais le lieutenant-colonel Pélion, chef de l'état-major du général Gérard, s'associe au cortége; il donne le bras à l'assassin, l'accompagne jusqu'à la prison, et ne cesse de répéter aux soldats de l'escorte que *cet infortuné est innocent.*

La procédure est entamée; la Grèce entière en habits de deuil demande justice. A l'exception de ceux qui ont voulu le forfait et qui l'ont consommé, les Hellènes de tout âge et de toute condition, s'assemblent dans les temples, sur les places publiques, dans les hameaux et les lieux déserts; ils exhalent et se communiquent leur affliction sur la perte de celui qui vient de sceller de son sang son dévouement à la patrie commune. Hélas! c'était sur eux-mêmes et sur leurs enfants que les Grecs devaient pleurer; car les crimes politiques s'expient ici-bas en vertu de la solidarité formidable qui unit entre eux les membres d'une même nation, et fait subir aux peuples les châtiments que Dieu inflige à la grande famille humaine.

Georges Mavromichalis et ses complices faisaient par-

tie de la milice irrégulière; par conséquent ils étaient justiciables d'un conseil de guerre. Ce tribunal fit subir aux assassins plusieurs interrogatoires; de nombreux témoins furent cités; leurs dépositions s'accordaient à signaler la connivence intime des parricides avec les révoltés d'Hydra, auteurs des troubles du Magne, de la mutinerie de Karatassos, et de l'attentat de Poros. La justice n'osa pénétrer plus avant dans ce labyrinthe, et les perquisitions s'arrêtèrent aux limites de la juridiction du tribunal.

Nonobstant les dénégations farouches du principal assassin, et les demi-révélations de Macry-Yani, ainsi que du soldat impliqué dans la poursuite, le conseil de guerre établit ses conclusions sur la notoriété des faits, l'identité des personnes, et d'innombrables témoignages. En conséquence Georges Mavromichalis, qui avait follement compté sur un soulèvement en sa faveur, fut condamné à subir la peine des parricides; ses complices le furent à la reclusion perpétuelle et aux fers. Le frère de l'illustre victime commua la peine de la résection du poing. Le baron de Rouen et le général Gérard accusaient le tribunal d'incompétence à juger les coupables; mais leurs insinuations furent vaines; le gouvernement, sans se laisser intimider, procéda de suite à l'exécution de la sentence. Georges Mavromichalis tomba percé de balles, en présence du peuple assemblé qui le couvrait de malédictions.

Ainsi périt la mémoire du misérable assassin qui ne

fut que l'instrument d'un crime prémédité par d'autres que par lui. Le corps inanimé du président-martyr subit l'autopsie médicale, qui servit à constater que le cerveau avait été lésé par deux balles de pistolet liées ensemble, et le bas-ventre traversé par une arme tranchante dont la blessure fut reconnue mortelle. En outre les hommes de l'art déclarèrent, qu'à l'exception de ces lésions incurables, ils avaient trouvé le corps parfaitement sain, et les organes de la vie dans une intégrité qui présageait à Capodistrias une longue et verte vieillesse. Après avoir embaumé la dépouille mortelle du grand citoyen, on transporta ces restes précieux du palais du gouvernement à l'église de Saint-Georges. L'office des morts y fut célébré en présence du sénat, de l'élite des troupes régulières formées par le défunt, et des jeunes élèves des écoles qu'il avait fondées. Les amiraux et les résidents étrangers assistèrent à cette pompe funèbre. Les pleurs et les gémissements du peuple qui se pressait autour du cercueil, servaient d'écho à ces paroles de résurrection et de vie que l'église prononce sur la tombe du chrétien, pendant que son âme s'élève vers les célestes demeures à jamais inaccessibles à l'humaine perversité.

Six mois après ce jour de remords et de deuil, le comte Augustin Capodistrias abdiqua la présidence, et s'éloigna du sol de la Grèce, emportant avec lui le corps de son frère. Il fit voile vers Corfou, rapporta ce corps empreint des stigmates du martyre à la terre qui l'avait vu naître, et le déposa auprès de la sépulture pater-

nelle, dans l'enceinte d'un couvent, séjour de la prière, du silence et de la paix.

Une simple pierre sépulcrale protége le repos du juste; et pour toute épitaphe, on y a gravé son nom.

A. DE S.

NOTE 1, PAGE 7.

Élie Miniatis, archevêque de Cernisse et de Calavrita, prédicateur éloquent, chéri du peuple, lu et goûté après sa mort. Nicéphore Théotoky et Eugène Bulgaris, tous deux Corcyréens, prélats illustres par leur piété, régénérateurs des bonnes études parmi les chrétiens d'orient. Ces deux hommes de foi, cultivèrent les sciences avec ardeur, et remplirent durant une vie longue, laborieuse et agitée, le double ministère de la conversion des âmes et de la propagation des connaissances solides. Nicéphore mourut en 1802, Eugène Bulgaris en 1809. Carbouris, Céphalonien, esprit inventif, homme ingénieux et fécond en ressources, imagina le procédé au moyen duquel le bloc de granit qui sert de base à la statue de Pierre le Grand fut transporté de Finlande à St-Pétersbourg. Il essaya de naturaliser dans son île la culture de la canne à sucre, et mourut assassiné. L'Italie, qui depuis Pythagore jusqu'au 16e siècle de notre ère, fut redevable à la Grèce de trois civilisations successives, à savoir celle de la grande Grèce, celle d'Auguste, et la renaissance des lettres et des arts qui préluda au siècle de Léon X et des Médicis; l'Italie revendique encore aujourd'hui à titre d'adoption plusieurs Ioniens, comme autant de célébrités nationales. Nous ne citerons ici que deux noms: A. Mustoxidis, le savant traducteur d'Hérodote, dont le style est réputé classique par les connaisseurs; et Mme Théotoky-Albrizzi, cette femme aimable et spirituelle, qui décrivit avec goût les chefs-d'œuvre de Canova, rendit un culte à l'amitié dans ses *Ritratti*, et vient de laisser après elle, dans la société de Venise, un grand vide et de sincères regrets.

NOTE 2, PAGE 93.

Précis des opérations militaires faites en Grèce durant la présidence du comte J. Capodistrias.

Après la mort de Karaïskaky et la perte d'Athènes, les Grecs furent obligés d'abandonner entièrement le continent. Toute l'armée grecque, forte de sept à huit mille hommes, et composée en grande partie de Rouméliotes, se partagea en deux corps, dont l'un occupa Nauplie, Argos et Corinthe, vivant aux frais des malheureux habitants, et l'autre se dispersa dans les îles de l'Archipel, cherchant sa subsistance dans la piraterie. Fabvier mena tout le corps régulier à Chios, et le général Church prit position à Dragomestre avec mille soldats. C'est dans cet état que le président trouva l'armée grecque, lorsqu'il débarqua à Nauplie le 7 janvier 1828.

Il fallut plus de quatre mois pour réunir dans un camp toutes ces troupes éparses, leur procurer des subsistances, des munitions, enfin pour leur donner une organisation qui permît d'en espérer un service utile.

Le président confia cette opération délicate et importante au prince Ypsilanti, à MM. Métaxa, Colletti, et au général Church. Ceux-ci, après beaucoup de tâtonnements en sens divers, finirent par organiser l'armée en *chiliarchies*, c'est-à-dire en corps de mille hommes chacun.

Cette organisation était vicieuse sous plusieurs rapports. D'abord les troupes grecques, n'étant que des troupes légères ou guérillas, ne sont propres qu'à la petite guerre de montagnes et d'embuscades, où leur service ne peut se faire que par petits corps. D'ailleurs, quelle que soit leur bravoure naturelle et la capacité de leurs chefs, il est difficile qu'un homme puisse faire agir promptement et régulièrement mille soldats qui ne sont soumis à aucune discipline. A cette difficulté se joignait celle de bien inspecter des corps nombreux, dont l'habit étant pareil à celui des habitants des lieux où ils campaient, donnait aux chefs la facilité d'employer la fraude pour augmenter l'effectif de leurs troupes au moment des revues, en y rangeant des paysans qu'ils renvoyaient le lendemain à leurs chaumières.

Aussi un des plus désastreux inconvénients de cette organisation a été que Messieurs les organisateurs, pour satisfaire la cupidité et l'ambition de leurs amis, portèrent peu à peu le nombre des chiliarchies à

quinze, en sorte que le gouvernement se vit obligé de nourrir et de payer pendant vingt mois quinze mille hommes, tandis que le nombre des véritables soldats n'excédait pas huit à dix mille.

Ces considérations expliquent les véritables causes des mutineries de l'armée, comme de toutes les difficultés que le gouvernement rencontrait dans l'exécution des mesures qu'il prenait pour la délivranee du pays. Le président n'avait pas tardé à reconnaître tous les défauts qu'on vient de signaler, mais il était impossible d'y remédier durant la guerre.

Ce ne fut donc qu'après la paix qu'il put charger le comte Augustin Capodistrias de payer les arrérages à toute l'armée, et de la réorganiser de la manière la plus propre au service et la plus économique. On devait s'attendre à de grands obstacles avant d'obtenir ce résultat, mais enfin il fut atteint, et toute cette armée fut réduite à dix-huit bataillons de quatre cents hommes chacun, lesquels firent pendant deux ans le service des frontières et de l'intérieur du pays avec discipline et régularité.

Au commencement de septembre de cette même année, les troupes françaises au nombre de dix mille hommes, sous les ordres du maréchal Maison, débarquèrent à Pétala dans le golfe de Calamata. Un mois plus tard elles occupèrent Patras et les places de la Messénie, que les Arabes durent évacuer. Peu après le maréchal proposa au président de détacher quatre mille hommes pour chasser les Turcs d'Athènes et de Négrepont. Cette proposition fut acceptée avec empressement, et le gouvernement disposa un corps de trois mille Rouméliotes, qui devait suivre les français et coopérer à l'expédition.

En même temps le prince Ypsilanti, qui était campé à Mégare avec le reste de l'armée, avait reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher, pour aller occuper les défilés des Thermopyles et de l'Othrys, et faire ensuite le siége de Lépante et de Messolonghi. Le général Church devait occuper Macrinoros.

Si toutes ces opérations avaient pu se réaliser selon le plan arrêté, il est certain que, dans l'espace de deux mois et à très-peu de frais, toute la Grèce continentale aurait été délivrée des Turcs, et en conséquence l'état Grec se serait trouvé dès lors délimité comme il l'est aujourd'hui, après qu'on a eu à supporter de longs débats et de grands sacrifices pécuniaires.

M. Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'opposa formellement à cette expédition, et les troupes françaises durent rester dans leurs quartiers d'hiver en Messénie.

Ce qui est digne de remarque, c'est que ce diplomate distingué, qui un des premiers avait manifesté des dispositions très-favorables à la cause des Grecs, leur ait fait néanmoins beaucoup de mal en deux circonstances où son influence personnelle aurait pu leur procurer de grands avantages. La première de ces circonstances fut lors de l'expédition française dans le continent, à laquelle il s'opposa; et la seconde lors du protocole du 7 mars 1832, provoqué par lui, lequel livra la Grèce pendant un an à tous les malheurs de la plus affreuse anarchie.

Dès que le président eut acquis la conviction qu'il ne pouvait plus compter sur les secours actifs de l'armée française, il craignit avec raison de voir l'état Grec réduit au seul Péloponèse, si Salone, Lépante et Messolonghi restaient entre les mains des Turcs, jusqu'à l'époque des arrangements définitifs; en conséquence il résolut d'enlever aux Turcs les places en question, et d'occuper avec quelque sûreté la ligne des frontières depuis Macrinoros jusqu'à Volo.

Dès le mois de novembre, il ordonna au prince Ypsilanti de laisser trois mille hommes à Éleusis, pour cerner Athènes, et d'aller avec le reste de l'armée établir son quartier-général à Salone, d'où il pouvait occuper avec facilité les Thermopyles, Boudounitza, tous les défilés de l'Othrys, et se mettre en communication, par les montagnes de l'Étolie, avec l'armée de la Grèce occidentale, laquelle avait été renforcée de deux mille hommes, et d'une flottille de dix barques canonnières, qui étaient déjà entrées dans le golfe de Prévésa, malgré le feu des batteries turques qui en défendaient l'entrée.

Le prince Ypsilanti, au lieu d'exécuter les ordres du président, se laissa entraîner par son armée dans les plaines de Livadie et de Talandi, gardées seulement par une centaine de Turcs, où les soldats et les officiers espéraient faire un grand butin.

En effet à son approche les Turcs se retirèrent au delà des Thermopyles, et l'armée grecque s'éparpilla dans les plaines, cherchant à enlever des bœufs et des moutons.

Les Turcs qui s'étaient retirés à Zeitouni et en Eubée, ayant eu avis du désordre qui régnait parmi les Grecs, ne tardèrent pas à se concerter avec le pacha de Négrepont, et sortant à la fois de ces deux points, ils reprirent sans coup férir tout le pays qu'ils venaient d'abandonner. L'armée grecque se retira à la hâte, et se dispersa dans les gorges du Cithéron et du Parnasse.

Pendant que ceci se passait dans la Grèce orientale, le général Church n'obtenait pas plus de succès à l'ouest; car bien qu'il fût à la tête de quatre mille hommes, et secondé par la flottille dans le golfe de Prévésa, il ne voulut jamais suivre les ordres positifs du gouvernement, qui lui enjoignait d'occuper Macrinoros; s'obstinant, on ne sait pourquoi, à faire avec toutes ses forces le siége de Vonitza, méchante bicoque défendue par soixante Albanais.

La non-occupation de Macrinoros, qui laissait aux Turcs la facilité de ravitailler Messolonghi et Lépante, les faux mouvements du prince Ypsilanti, et la démoralisation complète de l'armée grecque, excitèrent un mécontentement universel, et des plaintes contre le président lui-même, qu'on accusait d'être indifférent au sort de la Roumélie, puisqu'il en confiait les destinées à des mains si malhabiles.

Pour remédier à ces désastres et faire cesser la clameur publique, le président envoya en Roumélie son frère Augustin Capodistrias, revêtu de tous ses pouvoirs.

Cette nomination eut lieu le 2 février 1829. Le 6, le lieutenant plénipotentiaire était à Mégare, d'où il fit aussitôt marcher un corps de cinq cent Olympiens vers Martini, forte position qui domine la route de Négrepont en Livadie, et qu'heureusement les Grecs conservaient encore. Ensuite il se porta rapidement à Delphes, afin de rallier les soldats débandés. Son intention était de concentrer au pied du Parnasse la plus grande partie des troupes, et en même temps de faire prendre à revers par des corps choisis, les positions de Fountana, Boudounitza et les Thermopyles, afin d'intercepter toute communication des Turcs avec leurs magasins, et s'il était possible, de leur couper même la retraite.

Le pacha de Négrepont qui se trouvait en Livadie à la tête de l'armée, informé de l'arrivée du frère du président en Roumélie, et lui supposant des forces considérables, se hâta d'évacuer le pays. A peine le lieutenant arrivait à Delphes, que déjà toutes les plaines de Livadie et de Talandi étaient délivrées des Turcs. Il profita de cette bonne fortune pour faire aussitôt occuper les Thermopyles et les autres positions nécessaires à la sûreté du pays; il engagea le prince Ypsilanti, auquel il laissa un corps de cinq mille hommes, à en placer mille dans une forte position vis-à-vis Baba, pour empêcher les Turcs de Négrepont de faire des excursions sur le continent, et à se porter avec le reste des troupes à Athènes pour en faire le siége.

Le prince Ypsilanti, encore cette fois, au lieu de suivre ces direc-

tions, s'obstina à faire le siége du misérable château de Thèbes, qui le retint immobile pendant quatre mois. Il est à regretter que cet homme de bien, quoique doué d'une valeur incontestable et animé des plus nobles sentiments, n'ait jamais rendu à sa patrie des services proportionnés à ses bonnes intentions. Néanmoins son frère aîné et lui-même ont trop bien prouvé leur dévouement à la cause nationale, pour que la Grèce ne leur conserve pas un profond et reconnaissant souvenir.

Le comte Augustin, après avoir mis ordre aux affaires de la Grèce orientale, partit de Salone le 7 mars avec trois mille hommes, et secondé par la frégate Hellas et par la flottille qui se trouvait dans le golfe de Corinthe, il mit le siége devant Lépante, Messolonghi et Anatolico.

Ces trois places étaient défendues par cinq mille Turcs sous les ordres de Kior-Ibrahim-Pacha, un des meilleurs officiers du visir Kiutahy.

Le siége commença le 29 mars. Le château de Roumélie s'était déjà rendu le 17. Lépante capitula le 23 avril, en présence du président qui venait d'arriver devant cette place. Messolonghi et Anatolico se rendirent le 3 mai.

Sur ces entrefaites survint un événement qui aurait pu changer la face des affaires au préjudice des Grecs, si le comte Augustin avait mis moins d'activité à forcer la reddition de ces forteresses.

Le 2 mai, tandis qu'à bord de l'Hellas il avait entamé des négociations avec le commandant de Messolonghi pour en accélérer la capitulation, arriva devant cette place la frégate anglaise le Madagascar commandée par lord Spencer, lequel à l'instant même somma le comte Augustin de faire cesser tout acte d'hostilité, en déclarant que le gouvernement britannique ne voulait pas reconnaître le blocus maritime des côtes de Turquie, et qu'il avait l'ordre de protéger la libre introduction des bâtiments anglais et ioniens dans les ports assiégés. Le comte Augustin lui répondit qu'il n'avait pas la faculté d'accéder à sa demande, sans y être autorisé par le président, auquel il priait Sa Seigneurie de s'adresser. Le capitaine Spencer persista, disant que les ordres du conseil britannique, qu'il avait reçus, lui prescrivaient la plus prompte exécution, et en cas de besoin, l'emploi de la force.

Le comte Augustin lui répliqua, qu'il déplorait sincèrement la nécessité où il se trouvait de ne point déférer aux injonctions du gouvernement anglais; que néanmoins il espérait que tout sujet de contestation sur ce point cesserait bientôt, vu la prochaine capitulation de la place, qui allait être signée dans la journée. Lord Spencer parut douter de l'évé-

nement, mais il ajouta que, quoique chargé d'une mission désagréable, il se verrait avec plaisir dispensé d'y donner suite. En effet, la capitulation fut signée le même jour; le lendemain les Turcs évacuèrent la place, et le Madagascar remit à la voile.

Il faut pourtant l'avouer à l'honneur de la vérité : bien que cet acte du gouvernement anglais, provoqué, dit-on, par les rapports du lord haut-commissaire, fût une violation manifeste de tous les principes du droit public, et qu'il aît nui essentiellement aux affaires des Grecs en arrêtant les progrès de leurs opérations militaires, toutefois le capitaine Spencer en l'exécutant dans cette rencontre, prit à tâche d'y mettre toute la délicatesse et toute la loyauté de son noble caractère. Car il est certain que si, à son arrivée, il avait envoyé une chaloupe avec un de ses officiers au commandant de Messolonghi, lui dire qu'il était là pour faire lever le siége, la capitulation n'aurait pas eu lieu; et qui sait après cela combien d'efforts et de sacrifices il eût fallu pour prendre d'assaut cette place, dont la perte avait jadis menacé la Grèce d'une ruine totale.

Après la délivrance de Messolonghi et d'Anatolico, et l'occupation de la ligne des frontières qui s'étend depuis Macrinoros jusqu'au Sperchius, les Grecs durent suspendre toute opération militaire, car quelques jours plus tard l'amiral Malcolm se présenta avec toute sa flotte à Égine, et réitéra au président la même déclaration que le capitaine Spencer avait faite à Messolonghi.

La conséquence de cette déclaration fut un armistice de fait entre les parties belligérantes, lequel fut confirmé peu après par les préliminaires de la paix d'Andrinople.

Ces renseignements fidèles et impartiaux feront voir, d'accord avec les lettres du président qui s'y rattachent, l'extrême difficulté de sa position, et le peu de fondement des reproches que quelques personnes lui adressèrent dans le temps, sur ce qu'il n'avait pas profité de la guerre entre la Russie et la Porte pour étendre davantage les frontières de l'état Grec.

(*Note de l'Éditeur.*)

NOTE 3, PAGE 106.

Tableau des sommes d'argent entrées dans la caisse de l'état Grec durant la présidence du comte J. Capodistrias et celle de son frère Augustin, depuis le mois de janvier 1828 *jusqu'en mars* 1832.

La banque nationale a fourni	1,100,000	francs.
Subsides donnés par la France	3,500,000	»
Subsides donnés par la Russie.	3,500,000	»
Subsides donnés par l'Angleterre.	500,000	»
Émis en papier monnaie	500,000	»
En monnaie d'argent et de cuivre.	100,000	»
Reçu de différents legs et dons faits à la Grèce . .	600,000	»
Prêté par le comte Capodistrias	800,000	»
Donné par les revenus de l'état	14,000,000	»
Total,	24,600,000	francs.

En outre la France en 1829 a fourni environ un million et demi pour l'entretien spécial des troupes régulières. Enfin M. Eynard, indépendamment des sommes dont il avait fait présent à la Grèce, avait encore sur elle une créance de 200,000 francs, pour laquelle le gouvernement lui donna en nantissement les salines de Thermisie.

Ces sommes suffirent pour couvrir toutes les dépenses, ce qui prouve que le budget annuel n'allait pas à sept millions; il faut remarquer qu'à l'arrivée en Grèce du comte Capodistrias, la caisse de l'état ne contenait pas une seule obole, et que pendant plus d'un an les revenus publics étaient presque nuls, puisqu'une grande partie du Péloponèse se trouvait occupée par les Arabes, comme toute la Roumélie l'était par les Turcs.

Le comte Capodistrias trouva la Grèce table rase, pas même une maison pour habiter, si ce n'est dans les îles. Il dut en conséquence faire construire à neuf, dans presque toutes les villes du Péloponèse et de la Rou-

mélie, les édifices indispensables pour y placer l'administration générale et locale, ainsi que d'autres pour les tribunaux. Outre cela, il fit construire à neuf plus de cent cinquante bâtiments à l'usage des écoles d'enseignement mutuel, et un nombre égal d'églises furent restaurées ou bâties à neuf.

Il fit construire l'arsenal de Poros et tous les magasins pour la marine.

Il fit construire à Nauplie, à Argos, à Corinthe, à Patras, à Lépante, des casernes capables de contenir cinq mille soldats réguliers.

L'état ne possédait aucun approvisionnement d'armes et de poudre. En 1832 les magasins de la Grèce contenaient quatre batteries de campagne complètes, douze mille fusils, et au delà de trois cent mille livres de poudre.

L'érection de l'orphanotrophe, dont la dépense est allée au delà de trois cent mille francs, n'a rien coûté à la Grèce; puisqu'elle s'effectua par les dons particuliers des amis des Grecs pour cet objet spécial.

Le comte Capodistrias eut à soutenir la guerre contre les Turcs pendant vingt mois. Durant cet espace de temps, il dut entretenir une armée de vingt mille hommes, et plus de quarante bâtiments de guerre grands et petits.

La réduction de l'armée et sa nouvelle organisation ne put se faire qu'en 1830, après la paix.

Depuis cette époque l'état militaire consistait en :

Dix-huit bataillons de troupes légères, formant . . .	6,000	hommes.
Six bataillons de troupes régulières	2,400	»
Un bataillon d'artillerie.	500	»
Trois escadrons de lanciers	400	»
Deux escadrons de Bulgares	300	»
Gendarmerie	1,200	»
Corps d'officiers à la demi-solde	500	»
Total,	11,300	hommes.

Bâtiments armés.	22.
Officiers de marine à demi-solde	120.

Dépenses annuelles.

Pour l'armée	4,000,000	francs.
Pour la marine	700,000	»
Pour la liste civile	500,000	»
Dépenses extraordinaires *	1,000,000	»
Total,	6,200,000	francs.

* Dans ce chapitre étaient comprises les dépenses pour bâtisses et réparations d'édifices, ainsi que les gratifications et les à compte que le gouvernement devait donner.



CORRESPONDANCE

DU

COMTE CAPODISTRIAS,

PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Paris, $\frac{8}{20}$ avril 1827.

Mon cher Eynard, Si j'ai tardé jusqu'à ce moment à vous donner signe de vie, c'est que j'ai désiré vous dire quelque chose de plus que les gazettes sur la grande affaire qui nous intéresse. Voici donc ce qu'on m'a dit, et ce qui me paraît hors de toute contestation.

La France, conjointement avec l'Angleterre et la Russie, intervient désormais en faveur des Grecs, d'abord dans la vue de faire cesser les hostilités, et en second lieu à l'effet d'amener ce qu'on appelle une pacification. Les premières démarches faites auprès des Turcs dans ce double but

n'ont eu aucun résultat; le divan a déclaré qu'il n'admettra jamais que les Puissances chrétiennes se mêlent en aucune manière de ses affaires avec ses sujets, et avec des sujets révoltés. Reste à savoir maintenant ce que ces Puissances diront et feront pour remplir les engagements qu'elles semblent avoir contractés mutuellement à la face de leurs peuples et de l'humanité. Une personne fort à même d'être instruite m'a assuré avant-hier que dans trois ou quatre semaines la négociation avec les Turcs sera plus avancée qu'on ne pense, et que dans tous les cas les Grecs seront préservés de nouvelles invasions musulmanes.

Sans nous inquiéter de ce que les trois Puissances demandent et de ce qu'elles ne demandent pas aux Turcs, nous devons être heureux, mon cher Eynard, d'être assurés que ces trois Puissances font cause commune, et qu'elles sont décidées à se prononcer définitivement sur le sort de la Grèce. Ce fait est immense, et les antécédents doivent nous encourager à en espérer des résultats très-heureux pour les Hellènes. Il ne faut pas cependant les abandonner. Tout au contraire; c'est à présent qu'il faut les secourir, comme on l'a fait l'année dernière. C'est dans ce sens que je me suis expliqué avec plusieurs de vos collègues du comité de Paris que j'ai eu le plaisir de voir, et ils me semblent partager entièrement ma conviction. Ils se félicitent d'apprendre que vous avez la bonne idée de venir les aider, et ils sont impatients de vous voir au milieu d'eux.

Croyez à tous les sentiments que je vous ai voués.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Berlin, $\frac{2}{14}$ mai 1827.

Mon cher Eynard, Me voici à Berlin depuis trois jours, et très-heureux d'y être en bonne santé. A Weimar, ici et partout où je me suis arrêté, on m'a comblé de politesses; autrefois elles étaient le reflet de la faveur dont m'honorait feu l'empereur, mais aujourd'hui elles ajoutent, s'il se peut, au sentiment de satisfaction intérieure que je dois à ma conduite depuis que je suis hors du monde et des affaires. Cependant les gazettes s'obstinent à s'occuper de moi; elles viennent de m'élever à la dignité de chef des conseils de la Grèce. Le lendemain de mon arrivée ici, la gazette de Berlin a publié un article renfermant cette étrange nouvelle, sans cependant en citer la source ni la date. Elle ajoute que, jusqu'à mon arrivée en Grèce, mon frère Viaro me remplacera. Mes lettres de Corfou sont du 28 mars, et elles ne me disent rien de semblable. J'en conclus donc qu'il n'y a point de vérité dans ce bruit; cependant vous me feriez grand plaisir de me dire ce que vous en savez; assurément votre autorité est la plus authentique de toutes.

J'ai vu à Weimar et ici les bons philhellènes qui sont en relation avec vous. Tous sont également animés du

désir le plus ardent de vous mettre à même de continuer l'œuvre de bien à laquelle votre belle âme s'est vouée. J'aime donc à espérer que vous ne manquerez pas d'argent, et qu'en conséquence vos nombreux enfants ne manqueront pas de pain. Permettez-moi de vous répéter qu'aujourd'hui, plus qu'à toute autre époque, ils ont besoin de vos secours. Je voudrais pouvoir vous aider un peu plus utilement, et croyez que je ne négligerai rien afin de remplir ce devoir. Ne m'oubliez pas, et écrivez-moi quelquefois; je vous paierai de retour. S'il plaît à Dieu, je vous écrirai dans quinze jours des bords de la Néva, et je m'estimerai très-heureux de pouvoir vous annoncer que ma santé a soutenu bravement l'épreuve d'une si longue course. Votre Butini m'a guéri complétement. Dieu soit loué!... Ces lignes vous trouveront probablement à Paris. Portez-vous bien. Présentez mes hommages à Mme Eynard, et à revoir à Beaulieu. En attendant, je vous serre la main.

A M. le Chevalier Eynard, à Paris.

Saint-Pétersbourg, $\frac{21 \text{ mai}}{2 \text{ juin}}$ 1827.

Mon cher Eynard, Je vous ai donné de mes nouvelles en date du 2 (14) mai, et je vous en ai promis dans la quinzaine. J'aime à être de parole, et quelque remplis

que soient mes moments, j'en trouve un pour vous écrire ce peu de mots. Mon voyage a été très-heureux, et ma santé s'en est parfaitement bien trouvée. Elle est même si bonne que je commence à croire avec quelque confiance que votre Butini m'a complétement guéri. Je ne vous dissimulerai pas cependant qu'au nombre des causes qui y contribuent, je place en première ligne les témoignages de bienveillance dont on m'a honoré à Weimar et à Berlin, et ceux dont je suis comblé depuis que je suis ici. J'en rends grâce à Dieu, et je dis encore une fois qu'il vaut bien la peine d'être honnête homme.

Indépendamment de ce que les gazettes allemandes nous annoncent des affaires de la Grèce, je viens de lire des lettres de Constantinople de la mi-mai, lesquelles ne laissent presque pas de doute sur les progrès militaires des Hellènes, et sur les mesures sages que l'assemblée nationale vient d'arrêter; j'attache cependant une grande importance à en être informé d'une manière authentique, et je vous prie de ne pas m'oublier. Entre autres choses, on répète avec des détails circonstanciés que cette assemblée m'appelle dans ses conseils, et qu'elle me donne cent et un jours pour lui répondre oui ou non. Si ce fait est vrai, il est très-remarquable, et il mérite toute mon attention. Vous ne doutez pas, j'espère, de l'empressement que je mettrai, dès que j'en serai instruit officiellement, à justifier, pour autant que cela pourra dépendre de moi, la confiance dont ces braves se plaisent à m'honorer. Tâchez donc, mon cher Eynard, de me faire parve-

nir, le plus tôt que vous pourrez, toutes les communications que vous recevrez à ce sujet, comme sur tout autre ayant trait à l'œuvre de bien qui préoccupe tout entière votre belle âme. Veuillez ne pas faire me attendre longtemps un mot de réponse, et agréez, etc.

A M. le Chevalier Eynard, à Londres.

Saint-Pétersbourg, $\frac{4}{16}$ juin 1827.

Mon cher Eynard, Je ne saurais assez vous remercier de vos lettres du 22 et du 24 mai. Les nouvelles qu'on a ici de la Grèce sont du 4 (16) mai; elles arrivent de Constantinople, et annoncent des affaires très-sanglantes qui auraient eu lieu au Pirée et dans la ville même d'Athènes, dans lesquelles les Hellènes, dit-on, après avoir obtenu des succès, ont été enveloppés, et n'en sont sortis que par les secours de la réserve commandée par le général Church en personne. On ajoute que cette journée coûte aux Grecs beaucoup de monde, et la vie précieuse de Karaïskakis. On finit par dire qu'on était à la veille d'une affaire générale et décisive. Le peu de détails que renferme cette espèce de bulletin de la fabrique de Constantinople me laisse encore espérer qu'on a exagéré les faits au désavantage des Grecs. Vous ne doutez donc pas de l'impatience avec laquelle j'attends de vos nou-

velles; car c'est par vous seul qu'on peut savoir au juste ce qui en est, et ce qui peut en advenir. La campagne actuelle est et doit être sanglante et critique. Les Grecs ont à combattre un ennemi qui n'a plus de temps à perdre, et qui fera conséquemment tous ses efforts afin de pouvoir répondre aux Puissances européennes: « Vous voulez intervenir pour pacifier la Grèce, et la Grèce est pacifiée; mes troupes l'occupent. » Cette pensée me serre le cœur, et si elle ne me rend pas malade comme à l'ordinaire, c'est que votre Butini et Gall m'ont assez guéri, et presqu'au point que je ne devrais plus redouter les rechutes. Je suis bien aise de vous savoir à Londres. Vous sauverez les débris des emprunts, et vous pourrez pour le moment venir au secours de ces malheureux et braves Hellènes. Si je pouvais de mon côté vous aider, croyez que je le ferais de toute mon âme. Pour ce qui est de ma nomination, je vous répèterai ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre. Il me tarde de recevoir la communication officielle et directe des actes qui me concernent, et à l'aide de Dieu j'espère pouvoir faire une réponse qui justifiera la bonne opinion dont les Grecs m'honorent.

Je vous adresse ces lignes à Londres par le prince Gortchakoff, jeune homme qui a fait ses premières armes dans ma chancellerie, et qui me conserve toujours la même amitié et beaucoup d'amitié.

Quand même vous croiriez avoir tiré tout le parti possible des débris de l'emprunt grec, quand même vous auriez fait des merveilles dans cette partie comme

dans toute autre, encore ferais-je des vœux pour que vous restiez à Londres aussi longtemps que possible. J'ai de bonnes raisons pour être convaincu qu'il ne faut pas regagner Beaulieu avant la fin de l'été, et que ce n'est qu'à Londres ou dans les environs que vous pourrez passer la saison avec le plus d'utilité pour la cause de nos Hellènes.

Présentez mes hommages à Mme Eynard, et croyez à tous les sentiments que je vous ai voués.

A M. le Chevalier Eynard, à Londres.

Saint-Pétersbourg, $\frac{10}{22}$ juin 1827.

Mon cher Eynard, M. le baron de Krudener vous arrive à Londres par le paquebot à vapeur, et je ne veux pas laisser passer cette bonne occasion sans vous donner de mes nouvelles. Je vous ai écrit en date du 4 (16), et aujourd'hui je n'ai pas grand'chose à vous dire, si ce n'est que j'ai sous les yeux l'acte de Trézène du 2 (14) avril, par lequel l'assemblée nationale me confère la présidence septennale de la Grèce. C'est mon frère qui m'en envoie une copie, et probablement vous en aurez reçu également une de la part de vos correspondants. A tout événement, vous en trouverez ci-jointe la traduction que j'ai soignée moi-même.

Quelque positive que soit cette communication, comme elle n'est pas officielle et directe, je ne suis pas encore dans la stricte nécessité d'y faire réponse, et c'est pour me trouver placé dans cette nécessité que je désire recevoir une heure plus tôt l'acte en question revêtu de toutes les formes légales. Il se peut que l'assemblée nationale et le gouvernement provisoire aient résolu de me l'envoyer par un ou par plusieurs députés, et dans ce cas les quarantaines et les difficultés de tout genre causeront encore des retards très-nuisibles.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, vous me rendrez, mon cher Eynard, un grand service de faire tout ce qui pourra dépendre de vous afin de mettre entre mes mains cet acte et les lettres qui l'accompagnent. Il me tarde de pressentir d'avance ce que je deviendrai, et s'il me sera donné de porter la croix que le Ciel me destine par l'organe de l'assemblée de Trézène. Dans le moment où je vous écris, je ne puis rien vous dire. Vous savez que toute décision définitive dans cette affaire ne peut résulter ni de ma volonté seule, ni des vœux seuls des Grecs; il faut encore que les Puissances ne s'y opposent pas. Vous ne me ferez pas l'injustice de croire que les séductions de la vie ou des grandeurs humaines puissent dans aucune hypothèse affaiblir à mes yeux et dans ma conscience, le sentiment de mes devoirs. Restant toujours et immuablement tout entier et sans partage l'homme de mes devoirs, j'attends avec calme et confiance la décision que j'ai sollicitée et que je sollicite, et il en sera ce que Dieu voudra.

Du moment où je saurai ce que je dois devenir, vous serez le premier à le connaître; cette préférence vous est due à tous les titres, et je suis heureux de vous la devoir. En attendant, mon cher Eynard, tâchez de secourir de votre mieux ces braves Hellènes qui sont sur la brèche. Comme vous le dites, il faut que l'humanité de leurs amis les fasse vivre jusqu'à ce que les Puissances européennes puissent leur assurer un sort. Mais n'allez pas croire que ce grand résultat va réjouir le monde dans quelques semaines; hélas! il se passera bien des semaines, si ce n'est des années, avant que les nobles et malheureux Grecs puissent recueillir le fruit de la bienveillance politique dont ils commencent à devenir les objets. Je suis tout à vous de tout mon cœur.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Saint-Pétersbourg, $\frac{25\text{ juillet}}{7\text{ juin}}$ 1827.

J'ai sous les yeux vos numéros 77, 79, 81. Les nouvelles que nous avons ici portent encore des dates plus récentes, et tout annonce l'imminence d'une crise qui peut devenir fatale à nos voisins. Je vois de leur côté le denûment absolu de moyens de subsistances, d'argent et d'objets de guerre; je vois de l'autre l'élan que donnent aux Turcs le succès et la résolution naturelle de

redoubler d'efforts pour en recueillir les fruits, et se débarrasser ainsi de l'intervention européenne qui les menace depuis un an. Dieu aura pitié sans doute de tant de victimes innocentes; mais en attendant, nous devons faire tout ce qui peut dépendre de nous pour les secourir.

Puisque c'est dans cette vue que lord Guilford favorise l'emprunt qu'il s'agit de faire dans les îles, je vous autorise à y prendre part pour la somme de cinquante mille francs, et à les donner immédiatement. Dobollis vous les remettra par la poste de la semaine prochaine, dans des lettres de change sur Londres. Si l'emprunt ne peut pas avoir lieu, vous emploierez cette somme pour aider sans retard le gouvernement à ravitailler les places qui lui restent, ou à satisfaire les besoins qui seraient les plus pressants.

Les cinquante mille francs que je vous envoie sont les débris du peu que j'avais ici en mobilier et autres objets. Je les donne de grand cœur, dans l'espoir que cet exemple sera suivi. Je ne fais pas cadeau aux Grecs de cet argent; ils me le rendront, lorsque Dieu leur accordera les bienfaits de la paix.

Je n'ai pas encore reçu la communication officielle des pièces que vous m'avez envoyées. Quand même je l'aurais reçue, je ne ferais pour le moment, et avant tout, autre chose que ce que je fais aujourd'hui. Je tâcherais de procurer au plus tôt le plus de secours possibles à nos malheureux frères. Tout est là; le reste est entre les mains de Dieu.

A M. le Chevalier Eynard, à Londres.

Saint-Pétersbourg, $\frac{\text{25 juin}}{\text{7 juillet}}$ 1827.

Mon cher Eynard, Je manque de vos nouvelles et j'en suis peiné. Votre dernière lettre est du 1er mai; j'espère que vous aurez à cette heure reçu les miennes du 4 (16) et du 10 (22) juin.

Voici la copie de ce que j'écris à mon frère; elle vous dira tout ce que je n'ai pas le temps de vous répéter.

Je vous conjure, ne pressez pas votre départ de Londres; j'entrevois l'espoir que sous peu j'aurai le plaisir de vous y embrasser.

A M. Démétrius Inglessis, à Odessa.

Saint-Pétersbourg, $\frac{\text{28 juin}}{\text{10 juillet}}$ 1827.

Les lettres que je viens de recevoir de Corfou m'apportent la fâcheuse nouvelle que l'armée sous les ordres du général Church se trouve absolument dépourvue de subsistances et de munitions de guerre.

La chute de l'acropole d'Athènes est un événement

d'importance majeure, et pour en atténuer les conséquences, on a pensé subvenir aux besoins de l'armée, en ouvrant un emprunt dans les îles Ioniennes pour cinquante mille livres sterling, sous la direction de lord Guilford et d'autres personnages bien intentionnés.

Tous les amis de la cause nationale, et plus particulièrement les Septinsulaires et tous les Hellènes en général, sont invités à y participer.

Les besoins sont immenses; les revenus de la nation ne suffisent pas, et au contraire ils diminuent tous les jours. Les secours des comités philhelléniques diminuent aussi. La Porte qui connaît parfaitement la résolution prise par les Puissances européennes d'intervenir pour porter à terme leur projet, encouragée d'ailleurs par les derniers revers de l'armée grecque, mettra tout en œuvre pour prévenir les difficultés nouvelles qui pourraient s'opposer à ses desseins d'extermination.

Il est, je pense, inutile de vous démontrer l'urgence de cet emprunt : elle est manifeste. Les choses disent bien plus que les paroles. Pour ma part, malgré la modicité de ma fortune, je viens d'écrire à mon frère d'offrir sans retard à la nation tout ce dont je dispose, mais qui malheureusement ne pourra pas aller au delà de cinquante mille francs.

Mes instructions portent que, si l'emprunt n'avait point lieu, l'on envoie toutefois directement et sans retard cette somme au gouvernement grec, pour l'employer à approvisionner les forteresses, et à subvenir à d'autres

besoins pressants, et qu'on n'exige qu'une simple quittance du versement de la somme.

Il est de mon devoir de porter tout ceci à la connaissance de mes concitoyens, et principalement de vous le communiquer, bon et sincère ami, disposé à faire du bien.

Je m'empresse de vous écrire à ce sujet, pour vous inviter à prendre part à cette œuvre patriotique.

En faisant fond sur votre noble caractère, mes espérances se raniment, et je me flatte que non-seulement vous voudrez bien dans cette circonstance tendre une main secourable à la nation, mais que vous engagerez aussi d'autres amis de la patrie, et particulièrement MM. Mavros, Maraslis, Séraphinos, Angelos et Cumbaris, et en général tous vos amis, à offrir, chacun selon ses ressources, des secours à la patrie.

Le but de cette collecte, ainsi que je viens de le dire, n'est que d'offrir les moyens d'approvisionner les places fortes, et d'apporter quelque adoucissement aux grands malheurs qui accablent la nation.

En recourant à vous, bon chrétien et noble ami, je pense m'adresser à tous ceux qui m'honorent de leur confiance.

Aussitôt que nous aurons tous rempli nos devoirs en chrétiens et en bons patriotes, nous pourrons nous flatter de l'espérance de voir renaître la patrie, et le bon ordre s'établir dans son sein.

Nous ne devons pas laisser le temps s'écouler, et retarder l'envoi des secours, en espérant que les grandes

Puissances pourvoiront à nos besoins. Non; nous devons au contraire nous hâter, et par notre zèle nous montrer dignes de leur protection bienveillante.

Pour que ce secours soit vraiment efficace, il est de toute nécessité qu'il se réalise à temps, et que, dans l'espace de dix semaines, il parvienne à sa destination.

Je pense que pour la réunion de cet emprunt, il faudra nommer des maisons de commerce chargées de le recevoir. Pour l'étranger il serait convenable qu'elles fussent à Trieste ou à Livourne, et pour les pays de la Grèce à Corfou.

Si l'emprunt n'avait pas lieu, les sommes recueillies pourraient être envoyées directement au gouvernement de la Grèce, qui délivrerait des quittances aux prêteurs, afin de constater leurs titres à un remboursement à venir.

Réfléchissons, mon honorable ami, à l'étendue de nos devoirs; songeons que si les affaires de la patrie vont bien, en la secourant nous participerons à sa gloire.

Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, nos vœux étaient trompés, ceux qui l'auront secourue auront acquis une place honorable dans l'histoire, et nos désastres ne seront pas imputés au peu de valeur de nos guerriers, ni à l'avarice de ceux qui sont appelés à seconder leurs efforts.

On ne pourra pas nous reprocher d'avoir été au-dessous des philhellènes qui nous ont largement secourus.

Les égoïstes, s'il en est parmi nous, n'oseront plus se targuer de la gloire de la patrie, et en cas de revers ils

devront se cacher pour se soustraire à l'animadversion publique.

Je me flatte que nous n'avons pas au milieu de nous des gens de cette espèce, ou que, si nous en avons, le nombre en est fort petit, et que dans cette circonstance ils se montreront tous et sans distinction animés des mêmes sentiments envers la patrie, pleins d'une filiale et active compassion pour ses souffrances.

Vous avez beaucoup fait pour la patrie; mais vos sacrifices seront perdus, si vous lui refusez ce dernier secours. Je pense que ce sera le dernier, parce que si nous parvenons à faire approvisionner les places fortes, pour qu'elles puissent tenir jusqu'au mois d'octobre, l'essentiel sera obtenu; et peut-être aurons-nous alors l'appui des Puissances européennes, ou celui d'autres combinaisons qui se formeront d'ici à cette époque.

Vous me demanderez peut-être à quel titre je m'adresse à vous, et sur quelles bases je fonde mes espérances. Est-ce comme un homme qui a réuni sur lui les suffrages de ses compatriotes, ou comme un homme qui retourne à la place qu'il avait au service de la Russie?

A cela je ne saurais vous dire autre chose, sinon que je remercie Dieu d'être ici dans ce moment, que j'espère remplir mes devoirs au gré de mes vœux, et me montrer digne de la confiance et de la bonne opinion que mes compatriotes m'ont constamment témoignées.

Je vous prie de communiquer tout cela à vos amis, et je les conjure au nom de Dieu de ne pas être indiffé-

rents dans cette circonstance, mais de concourir sans retard à la collecte projetée.

Dans l'attente de votre réponse, que je me promets satisfaisante, je suis tout à vous.*

A M. A. de Stourdza, à Odessa.

Saint-Pétersbourg, 28 juin / 10 juillet 1827.

Mon cher Stourdza, Ce n'est qu'avant-hier, 26 juin (8 juillet) que, dans une cinquième audience, l'empereur a enfin décidé de mon sort. Sa Majesté Impériale m'accorde ma démission, et daigne approuver la marche que je me propose de suivre pour reconnaître s'il peut m'être donné d'accepter la place à laquelle m'appellent les Grecs. Il serait trop long de vous entretenir de tous ces détails, qui sont de nature à mériter votre suffrage; ce que je puis vous dire, c'est que, s'il plaît à Dieu, dans cinq ou six semaines au plus tard, j'espère être à Londres.

En attendant, ces malheureux Grecs auront-ils de

* La collecte eut lieu; elle monta à 150,000 francs, y compris les 50,000 francs du comte Capodistrias. Cet argent fut en particulier d'un grand secours pour soutenir le camp de Dragomestre dans la Grèce occidentale.

quoi vivre et se défendre? Vous verrez dans la copie ci-jointe ce qui en est, ce que j'ai fait en mon particulier, et ce qu'en toute conscience je crois que chacun de nous devrait faire. Tâchez donc de porter à ce dernier effort les capitalistes grecs d'Odessa, de Taganrog et de la Bessarabie. C'est le dernier, car j'ai la conviction que plus tard il me sera possible de leur faire arriver des secours plus considérables, de me donner aussi le temps de négocier un emprunt européen, et de mettre enfin un peu d'ordre dans leurs affaires pécuniaires. Faites donc tout ce qui peut dépendre de vous, afin que les secours de nos compatriotes arrivent immédiatement et directement à Corfou, soit par la voie d'Italie, soit par celle de Constantinople. M. le comte Guilford, mon frère Viaro, ou le négociant Constantin Gérostathis, rempliront avec grand plaisir et une grande fidélité leurs commissions.

Ma pauvre santé a beaucoup souffert des émotions et du travail. Je suis plus malade que je n'étais à Aix-la-Chapelle; cependant je n'en remplis pas moins mon devoir. Si aucun incident ne vient m'arrêter, je partirai le 20 juillet (1er août) de Cronstadt ou de Hambourg pour me rendre à Londres.

A M. le Métropolitain Ignace, à Pise.

Saint-Pétersbourg, $\frac{1}{13}$ juillet 1827.

J'ai reçu, Monseigneur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'à la date du 3 (15) juin.

Je partage votre douleur, et je ne trouve de consolation qu'en m'occupant exclusivement des moyens de remplir mes devoirs et de venir conséquemment le plus tôt possible au secours de nos malheureux frères. La copie de la lettre ci-jointe vous en porte, Monseigneur, une première preuve. Veuillez en prendre connaissance et en faire usage auprès des négociants grecs de Livourne, afin de les porter à nous aider encore une fois et pour la dernière fois. Que Mostras se donne ensuite la peine de tirer une copie de cette même lettre, et que Votre Éminence l'envoie à mon frère et au gouvernement provisoire. Elle renferme tout ce que je puis lui dire pour le moment.

J'ajouterai à Votre Éminence que mon sort a été enfin décidé dimanche dernier 26 juin (8 juillet), et dans des termes qui ne me laissent plus rien à désirer. J'espère dans quatre semaines pouvoir partir pour Londres. Priez Dieu, Monseigneur, qu'il me donne la grâce de trouver partout le même accueil. Je finis en implorant votre bénédiction.

A M. le Prince Caradja, à Pise.

Saint-Pétersbourg, $\frac{1}{13}$ juillet 1827.

Que Votre Altesse me permette de lui communiquer la copie d'une lettre que je viens d'adresser à mes compatriotes domiciliés ici, et qu'elle veuille y trouver l'expression cordiale et sincère des vœux que je prends la liberté de lui adresser. Si vous les honorez, mon prince, d'un accueil bienveillant, ainsi que je l'espère, votre exemple parlera haut à l'esprit et au cœur de nos compatriotes domiciliés à Livourne, et quelque bien se fera, ou du moins nous n'aurons en notre particulier rien sur la conscience.

Si vous voulez, mon prince, me faire l'honneur de me répondre, adressez votre lettre à MM. Hentsch et Ce à Genève. Cette maison de commerce saura me trouver, car je serai probablement dans quatre semaines à Londres.

A M. le Chevalier Eynard, à Londres.

Saint-Pétersbourg, $\frac{1}{13}$ juillet 1827.

Mon cher Eynard, Je vous ai écrit avant-hier pour vous faire part de la lettre que j'ai adressée à mon frère

Viaro, et pour vous dire: Au nom du Ciel aidez les Grecs, et je vous aiderai. Restez à Londres, je vous en conjure, et je tâcherai de vous revoir le plus tôt possible.

J'ai la satisfaction aujourd'hui de pouvoir ajouter: Restez à Londres, et s'il plaît à Dieu, je vous y reverrai dans quatre semaines. L'empereur vient de décider mon affaire personnelle dans des termes qui ne me laissent plus à désirer que deux choses, de la santé et des circonstances également favorables, afin que je puisse être de quelque utilité à nos malheureux Grecs. Dans quinze jours au plus tard j'espère pouvoir me mettre en route pour Hambourg, et de là, avec le paquebot à vapeur, je débarquerai à Londres. Jugez quel contre-temps, que de retards, que de correspondances, avant de pouvoir apporter des secours aux Grecs, si vous étiez déjà parti, et si mes lettres devaient aller vous chercher en France ou à Genève. Restez donc à Londres, je vous en supplie.

Je viens de recevoir votre lettre du 22 juin. Tout ce que vous me dites me fait plaisir, parce que je partage en tout votre opinion, et ce qui vaut mieux encore, c'est que je ne suis pas le seul qui la partage.

Vous savez que les Grecs m'ont demandé argent et soldats. Le jour où l'argent sera trouvé, aurons-nous des soldats? C'est à cette question que je vous conjure de penser dès ce moment, afin de préparer les voies. Tâchez d'utiliser les bonnes dispositions de vos amis de Munich, de Weimar et de la Suisse; mettez en train l'affaire, comme s'il s'agissait de la finir et de la bien finir dans le

courant du mois d'août. Je vous écris à la hâte, n'ayant presque pas le temps de relire ces lignes. Je vous serre la main et je suis tout à vous.

A S. M. l'Empereur de Russie.

Saint-Pétersbourg, $\frac{3}{15}$ juillet 1827.

Sire, Les décisions que Votre Majesté Impériale a daigné prendre à mon égard, et la lettre de cabinet dont elle m'honore, sanctionnent aux yeux de la Russie et de l'Europe ma conduite passée; elles m'offrent des gages inappréciables de votre bienveillance pour l'avenir.

Mériter cette bienveillance sera le but, le travail de ma vie; et certes le plus grand bonheur qui puisse m'arriver est de m'en montrer digne, en justifiant d'autre part la confiance dont les Grecs viennent de me donner un témoignage public et solennel.

Dans ses différents entretiens avec moi, Votre Majesté a daigné m'exprimer toute sa pensée sur les affaires de la Grèce. Elle m'a fait la grâce d'accueillir avec bonté mes observations respectueuses, et dans la lettre qu'elle m'adresse, elle veut bien encore me rappeler le sens de ses explications dont le souvenir ne m'abandonnera jamais.

Je lui demande la permission de les résumer ici, afin de pouvoir à mon tour mieux donner aux chefs de la na-

tion Grecque la mesure de ce qu'ils doivent désormais à leur patrie, pour l'arracher à l'abîme vers lequel l'entraînent l'isolement, l'anarchie, la misère et les révolutions inconsidérées qui en sont la suite inévitable.

Votre Majesté, en passant en revue et les causes qui placent la Grèce dans cette triste situation et leurs désastreux effets, a reconnu que la source principale de tant de malheurs est le concours de circonstances fatales qui n'ont pas permis aux Puissances européennes de se mettre directement en contact avec les Grecs; que plus d'un exemple prouve qu'abandonnées ainsi à elles-mêmes, les nations s'égarent en faisant des efforts pour reconquérir leur indépendance; et que par conséquent, le premier et le plus urgent de tous les remèdes pour la Grèce, celui qui rendrait les autres et plus prompts et plus efficaces, serait ce contact si utile, si évidemment nécessaire. Cependant il ne pourrait avoir lieu d'après les stipulations du traité que Votre Majesté vient de conclure avec les cours de Londres et de Paris, que dans le cas où les autorités existantes en Grèce seraient jugées capables d'entretenir les relations qu'il s'agit de former avec elles. D'après cette clause, Votre Majesté a pensé que si j'acceptais la place qui m'est offerte, mais si je l'acceptais sous la condition absolue de voir les Grecs souscrire d'avance aux articles du traité qui les concernent, je leur rendrais un grand service, et je faciliterais la tâche des Puissances contractantes.

Mon acceptation et la condition préalable dont elle

serait accompagnée suffiraient en effet pour opérer le rapprochement des Grecs avec les premières cours de l'Europe. La Grèce obtiendrait immédiatement tous les avantages qu'elle doit recueillir, et les Puissances contractantes auraient la garantie morale que ce ne serait plus de ce côté que s'élèveraient les obstacles dont elles se verraient obligées de triompher encore, pour mettre à exécution les engagements qui les unissent.

En approfondissant la question sous ce double point de vue, Votre Majesté s'est plu à entrer dans des détails qui annoncent que, d'après ses intentions et celles de ses alliés, le sort réservé aux Grecs par le traité de Londres, leur assurerait tous les biens réels d'une existence complétement libre et nationale, que leurs rapports de suzeraineté envers le grand-seigneur n'y pourraient porter atteinte, et qu'ils consisteraient d'une part dans les formes sous lesquelles les Turcs reconnaîtraient le régime établi en Grèce, et de l'autre dans le paiement d'un tribut, qui, ainsi que l'indemnité stipulée en principe par les actes de Pétersbourg et de Londres pour les biens-fonds ottomans, ne pourrait, comme de raison, dépasser en aucun cas les facultés du pays. Dans cet état de choses, les Grecs n'ayant plus à craindre la présence d'aucun musulman sur toute l'étendue de leur territoire et des îles qui y seraient annexées, jouiraient d'une entière indépendance dans leur administration intérieure, dans leur législation civile, dans le règlement de leurs relations commerciales. Aux termes du traité, ils rece-

vraient et ils accréditeraient des agents consulaires. Que leur manquerait-il alors? Des représentants revêtus du titre de ministres et d'ambassadeurs; le droit plus dangereux qu'utile de conclure des alliances politiques, et l'éclat d'un gouvernement plus élevé en dignité, mais qui leur occasionnerait bien plus de dépenses.

Du reste, si la médiation manquait son effet, si les Turcs persistaient à la repousser malgré les moyens coërcitifs qu'emploieraient les cours qui ont stipulé le traité de Londres, les Grecs, par la déférence qu'ils auraient témoignée à ces cours, ne pourraient que s'assurer de nouveaux titres à leur intérêt; et certes ils seraient en droit de ne subir dans aucune supposition les conséquences que pourrait entraîner l'obstination musulmane.

Ayant recueilli avec une religieuse attention ces paroles de Votre Majesté, les ayant méditées, et m'étant convaincu que la Russie, l'Angleterre et la France ne sauraient dans l'état actuel des choses se départir du traité qui les unit, que par conséquent l'adhésion de la Grèce à ce traité est désormais une condition de rigueur, que par elle seulement les Grecs peuvent obtenir un rapprochement avec les Puissances contractantes, quelques secours de leur part, et le bonheur de constituer une nation rendue à elle-même, je n'ai pas hésité à déclarer à Votre Majesté, et je n'hésite pas à lui répéter dans le présent écrit, que si j'accepte les fonctions auxquelles je suis appelé, ce ne sera qu'après avoir acquis l'entière certitude d'être revêtu des pouvoirs nécessaires

saires pour régler le mode d'existence future de la Grèce sur les bases du traité de Londres.

Afin de me procurer les moyens d'arriver à cette certitude, afin de faciliter mes négociations avec les Grecs, j'ai pris la liberté d'avancer, Sire, que j'oserais me rendre garant du succès de mes démarches, s'il m'était donné de joindre aux déclarations dont je serai porteur de la part de Votre Majesté, celles de l'Angleterre et de la France, et l'assurance positive que l'adhésion des Grecs à leurs vues serait suivie de quelques secours immédiats, à l'aide desquels ils pourraient faire face à leurs besoins les plus urgents, et rétablir quelque ordre dans leur administration et dans leurs finances.

Privé de ce puissant moyen de persuasion, et faiblement soutenu sur les lieux, je verrais peut-être les Grecs me refuser les pouvoirs que je leur demanderais; je les verrais, entraînés par des suggestions étrangères à la politique des cours intervenantes, insister sur leur complète indépendance.

Dans ce cas ma résolution serait prise, ou plutôt elle l'est déjà. Je n'accepterais aucun rôle dans leurs affaires. Je me retirerais dans mes foyers, au sein de ma terre natale, et prévoyant d'immanquables désastres, je me bornerais à remplir les devoirs de la religion et de l'humanité envers des victimes dont le nombre augmenterait sans doute, et qui seraient plus que jamais dignes de compassion.

Je supplie Votre Majesté d'agréer cette profession de

foi. Je la supplie de croire que je ne m'écarterai jamais des principes que je viens d'énoncer, et j'ose ajouter au tribut de mon éternelle reconnaissance pour ses bontés l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis, etc.

A M. le Comte de Pahlen, à Odessa.

Saint-Pétersbourg, $\frac{6}{18}$ juillet 1827.

Mon cher comte, Dès mon arrivée ici j'ai éprouvé le besoin de me rappeler à votre souvenir et de vous demander de vos nouvelles. Désirant néanmoins vous donner en même temps des miennes, je me suis résigné à attendre le moment où je pourrais vous informer des décisions qu'il plairait à l'empereur de prendre à mon égard. Ce n'est que depuis peu de jours qu'elles me sont connues, et je m'empresse de vous en faire part.

L'empereur, dans sa justice et dans sa bonté, dénoue les liens qui m'attachaient à son service, et me met conséquemment en état de voir sur les lieux s'il peut m'être donné d'accepter la nouvelle situation à laquelle me destinent les malheureux Grecs. Il serait trop long de développer ici toutes les raisons qui m'imposent le pénible devoir de répondre avec réserve à la confiance que ces braves me témoignent, et de leur en demander d'avance

des gages qui puissent avoir du prix aux yeux des Puissances qui ont fixé le sort de cette nation par des engagements solennels. Je me bornerai à vous dire qu'après m'être pénétré des intentions bienveillantes de l'empereur, je vais avant tout en Angleterre, que je me rendrai ensuite en France, et que de là je partirai pour la Grèce. Ces précautions prises, il en sera ce que Dieu voudra.

Mais en attendant, les Grecs ne périront-ils pas de misère et de faim? Les faibles remparts qui leur restent ne s'écrouleront-ils pas par l'action de ce double dissolvant? Les Turcs menacés dès l'année dernière de la médiation européenne, ne redoubleront-ils pas d'efforts pour achever la conquête du pays que les Puissances veulent pacifier?

La chute de l'acropole ne répond que trop à toutes ces questions, et les nouvelles que j'ai reçues de Corfou en date du 18 (30) mai me prouvent qu'à moins que les Grecs ne reçoivent de prompts secours en argent, leur perte est inévitable.

Ils en sont au point de demander aux habitants des Sept-Iles un emprunt de cinquante mille livres sterling. Mon frère m'en a écrit, et il ne me laisse pas ignorer que quelle que soit sa sollicitude pour faire réussir promptement cette opération, elle manquera faute de moyens.

La réponse que j'ai adressée à l'instant à mon frère, lui porte des traites pour cinquante mille francs. C'est dans l'espoir que cet exemple sera suivi, que je me suis empressé d'en écrire à tous les négociants grecs qui ont des

fortunes colossales, et qui en jouissent avec une pleine sécurité dans les pays étrangers, sans cesser néanmoins d'être Grecs. MM. Inglessis, Séraphinos, Maraslis et autres, demeurant à Odessa, sont du nombre. Je les conjure de porter ce dernier sacrifice, et je leur donne l'assurance que ce sera le dernier, attendu que je suis convaincu qu'en octobre les Grecs peuvent trouver moyen de mettre ordre à leurs finances. Si l'emprunt dans les îles n'a pas lieu, je les engage à prêter ce qu'ils peuvent directement au gouvernement provisoire, et de se contenter des obligations qu'il contractera de les rembourser à son temps.

Permettez-moi, mon cher comte, de vous parler aussi de l'argent que la religion et l'humanité des Russes a destiné au rachat des Grecs prisonniers de guerre.

J'ai sous les yeux un aperçu fait par M. Boutenieff par ordre de M. le comte de Nesselrode; et cette pièce me prouve que la somme dont on pourrait disposer pour remplir les intentions pieuses des souscripteurs, se monte à environ 388,740 roubles, en assignations qui sont déposées à la banque de commerce d'Odessa. Je vais proposer au comte de Nesselrode de n'employer désormais cette somme que sur les demandes que je serai dans le cas de lui faire, et que je lui adresserai du moment que des notions sûres me mettront à même de lui donner l'assurance que les intentions des donateurs seront religieusement remplies.

Je ne tarderai pas à me procurer ces notions, car mal-

heureusement les ravages qu'Ibrahim-Pacha a faits en Morée, ainsi que la chute d'Athènes, n'ont que trop augmenté le nombre des victimes.

A M. A. de Stourdza, à Odessa.

Saint-Pétersbourg, $\frac{6}{18}$ juillet 1827.

Mon cher Stourdza, Par ma lettre du 28 juin (10 juillet) je vous ai annoncé mon départ pour le 8 (20) juillet. Aujourd'hui je dois ajouter que je suis obligé de partir dix jours plus tôt, et que je prends la route de Hambourg. Des raisons majeures m'imposent la pénible nécessité de ne pas attendre vos réponses, et de renoncer définitivement à l'espoir de vous serrer entre mes bras. Le bon Dobollis, malgré son âge, ses habitudes et une fortune honnête, quitte la vie paisible qu'il a menée pendant cinquante-huit ans, pour me suivre et pour aller à la rencontre des privations, des désagréments et des périls. Il reste cependant ici deux ou trois semaines encore pour mettre ordre à ses affaires et aux miennes, et il viendra me rejoindre à Paris. Tout ce qu'on me mande de Corfou et de Londres, et tout ce que nous savons ici de Constantinople, me porte à croire qu'après la malheureuse affaire d'Athènes, il y a sur terre un *statu quo* qui n'est nullement défavorable aux Grecs.

On parle d'une victoire navale, et je n'en doute pas, du moment que notre flotte aura rencontré celle des Turcs.

Mais la question vitale est et demeure toujours la même. Si les Grecs manquent de secours pécuniaires dans le courant du mois d'août, il est physiquement impossible qu'ils puissent sortir de la crise actuelle. Il suffirait pour cela que vingt ou trente Grecs établis dans l'étranger et ayant quelque fortune, fissent leur devoir. Dès qu'on aura pourvu ainsi aux besoins les plus pressants du moment, je vous le répète, et je désire que vous le répétiez à M. Inglessis et aux autres richards d'Odessa, j'ai la conviction la plus intime que la Grèce recevra des secours considérables, et qu'elle pourra mettre bon ordre à ses affaires pécuniaires. C'est cette conviction qui m'a encouragé à leur donner l'assurance que le sacrifice que la patrie leur demande en ce moment est le dernier, et que, s'il plaît à Dieu, elle leur procurera plus tard l'occasion d'en recueillir les fruits.

Qu'ils se hâtent donc de donner des ordres positifs à leurs correspondants du levant ou d'Italie, afin que les sommes qu'ils destinent arrivent promptement ou à Corfou ou en Grèce.

Je viens de recevoir votre lettre du 24 juin (6 juillet). Je suis bien aise de vous savoir à Odessa. Dieu vous y conduit à point nommé, et je ne doute plus du succès de vos bons offices auprès des hommes qui ont fait une belle fortune en leur qualité de Grecs.

J'en écris aussi aujourd'hui au comte de Pahlen, non pour vous donner un auxiliaire, mais pour ne pas lui laisser ignorer le fait.

Je vais parler encore une fois à Calergis et à la princesse Ghika. Je n'ai pas oublié les négociants grecs de Livourne, de Venise et de Trieste, non plus que le prince Caradza. Dieu fera le reste.

A M. le Chevalier Eynard, à Londres.

Saint-Pétersbourg, $\frac{8}{20}$ juillet 1827.

Mon cher Eynard, Je profite d'une bonne occasion pour vous répéter ce que je vous ai écrit par ma lettre du 1 (13) de ce mois.

S'il plaît à Dieu, je partirai d'ici dans trois ou quatre jours, et au plus tard je serai à Londres le 6 ou le 7 août n. st. Jusque-là donnez-vous la peine de penser à la question que je vous ai adressée en dernier lieu. Vous savez que nos malheureux et braves Hellènes ont le besoin le plus pressant d'argent, de munitions et de soldats; en d'autres termes d'argent et de soldats. Du moment où ils obtiendront l'argent, auront-ils les soldats? Supposez-vous en fonds. Supposez que je vous apporte deux ou trois cent mille francs. Pouvez-vous en peu de temps faire partir pour la Grèce mille soldats bien équipés de tout

point? Je vous dis encore une fois que la difficulté d'argent est de nature à être levée sans retard; mais il n'en est pas de même de l'autre, et il faut conséquemment ne pas perdre une seule minute, afin de préparer les voies à l'accomplissement de cette œuvre de salut. Si pour y donner suite à l'instant, il vous fallait la certitude de pouvoir disposer de la somme susmentionnée de 2 ou 300,000 francs, je prends sur moi de vous dire: Comptez que cette somme sera à votre disposition pour cet objet vers la mi-août. Agissez donc en conséquence. Mon frère m'écrit, en date du 18 juin, avoir reçu des nouvelles du 2. Elles ne sont pas mauvaises; mais le colonel Heideck lui dit: « Donnez-moi mille bons soldats des miens, et dans l'état de détresse où se trouvent Ibrahim et Reschid, je m'engage à les achever. » Tous les vœux se réunissent à cet égard. Car on reconnaît enfin que le pays est trop épuisé, et que sans un noyau de troupes étrangères et disciplinées, il n'y a plus moyen ni de soutenir les faibles remparts qui lui restent, ni de le délivrer des Égyptiens et des Turcs, ni conséquemment de le sauver. Toute la question est là, et dans le temps. Si ce secours d'hommes et d'argent est prêt dans le courant d'août, celui d'un homme qui se chargera de la direction des affaires ne leur manquera pas. Je puis vous en donner l'assurance. Faites donc tout ce qui peut dépendre de vous pour que quelques centaines de bons soldats, et surtout de soldats allemands, arrivent en Grèce le plus tôt que faire se pourra. J'aime à espérer que

vos amis de Suisse, et surtout que votre grand et puissant ami de Munich vous aideront. Mais ne perdez pas de temps. A mon passage par Berlin, je tâcherai à mon tour de vous aider, et la Providence nous aidera aussi, n'en doutez pas. Laissez-moi espérer que je vous retrouverai à Londres, et que j'aurai le plaisir de vous réitérer de vive voix l'expression de tous les sentiments que je vous porte.

A MM. Zossimas, H. Costas, Bubas, Xidas, Paximadis, Gargullis, Pallis, Tsumagas, Matzas, Roisaris, et Cumbaris, négociants grecs à Moscou.

Saint-Pétersbourg, $\frac{14}{26}$ juillet 1827.

Les nouvelles qui vous sont arrivées de tous côtés vous ont fait connaître la situation de la patrie. Vous devez savoir également qu'on a ouvert à Corfou un emprunt, auquel sont invités à prendre part tous les Grecs aisés qui sont en Europe. Cette mesure a pour but d'apporter un soulagement temporaire aux besoins de la nation, et surtout de lui procurer des subsistances; car il est certain que les places fortes du Péloponèse, les îles, et en général tout le pays, souffrent de la disette et sont réduits aux dernières extrémités.

Chers concitoyens, c'est, je pense, le dernier et le plus terrible danger de la patrie, et c'est aussi pourquoi un secours pécuniaire est aujourd'hui plus urgent que jamais. Quant à moi, je viens d'offrir ce qui m'était possible. Je m'adresse à tous nos compatriotes établis en Europe, et je me rends auprès d'eux l'interprète de la patrie; mais c'est sur vous, Messieurs, que je compte le plus, vous dont les moyens sont considérables, et qui jouissez de la réputation d'être de bons citoyens.

Jusqu'à ce moment je ne vous ai pas invités à venir au secours de la patrie. Nous avions les étrangers; nous avions les comités philanthropiques de l'Europe, qui ont donné de larges secours et pourvu aux besoins de la malheureuse Grèce; mais ces ressources ont diminué avec le temps, et aujourd'hui la patrie ne peut plus espérer qu'en ses propres enfants.

Chers amis, je vous en conjure au nom de notre religion sainte, secourez la patrie, et secourez-la sans aucun retard, en concourant de tous vos moyens à l'emprunt, et en envoyant aussitôt à Corfou le montant de votre souscription, ou, si vous aimez mieux, ordonnez à vos amis de remettre directement vos secours au gouvernement actuel de la Grèce. Vous vous ferez délivrer des quittances qui en constateront la remise, et sur la base desquelles la patrie vous témoignera un jour la reconnaissance que vous aurez méritée.

Si vous êtes chrétiens, si vous êtes Grecs, si vous ai-

mez votre nation et vous-mêmes, secourez promptement; étendez une main généreuse. Ne perdez pas de temps en discussions sur ce que l'un a donné, sur ce que devrait donner l'autre. Que chacun de vous, en mettant la main sur son cœur, consulte sa conscience, et donne ce qu'il pourra. Chers frères, lorsqu'on a faim, on ne peut pas attendre. Dans l'espace de quarante jours à dater de la réception de la présente, vos secours devraient être parvenus à leur destination, si vous voulez qu'ils trouvent les hommes en vie et en état d'en profiter.

Vous n'ignorez pas le mal qu'a causé le manque de subsistances. C'est pour cela que Messolonghi est tombé, et que l'acropole d'Athènes vient de se rendre. La faim a triomphé de ceux que des milliers de Turcs n'avaient pu vaincre. C'est là-dessus que l'ennemi concentre toute son attention, réunit tous ses efforts; il s'empresse de frapper les derniers coups dans le court espace de temps qui lui reste encore pour terminer la guerre. Secourez donc au plus tôt vos compatriotes, afin de rendre vains pour toujours les projets de l'ennemi. Ne souffrez pas que la Grèce périsse à la veille du jour de salut. Ne dites pas entre vous que les grandes Puissances de l'Europe prennent désormais le soin de sauver les Hellènes. Sans doute l'humanité des grandes Puissances songe à leur salut; mais les Grecs doivent eux-mêmes penser à leurs frères. Maintenant il n'est question que de pain. Croyez-moi, je vous le dis avec le cœur

serré, l'Europe a les yeux ouverts sur les Hellènes aisés, établis en diverses contrées, et elle ne peut pas comprendre comment il est possible qu'il y ait dans ce monde des chrétiens qui regardent leurs frères avec indifférence au moment du plus grand danger.

Plusieurs de vous ne savent pas encore apprécier à sa juste valeur ce qui fait la base réelle de leur fortune: c'est le titre de Grec. Mais une fois la nation anéantie, ce titre se perdra, et alors ce sera en vain qu'ils pleureront sur la ruine de la patrie; ils iront se confondre avec les nations étrangères, et ne laisseront à leurs descendants pas même les traces du caractère national; ils seront à jamais étrangers, et ne pourront plus se consoler en pensant à la patrie; car la patrie seule peut, lorsqu'elle prospère, protéger même à l'étranger l'honneur, le bonheur et les droits de ses enfants. Au contraire les fils affectionnés seront honorés d'elle, ayant reçu de Dieu la grâce inestimable de pouvoir la secourir et lui rendre, pour ainsi dire, l'existence dont ils lui sont redevables.

J'appelle votre attention sur ce qui suit.

Il m'est connu depuis quelque temps que, dans la caisse de l'hospice des enfants-trouvés de Moscou, sont placés des capitaux dont les intérêts sont destinés à l'entretien des écoles de Janina, et que ces intérêts n'ont pas été perçus depuis le commencement de la guerre nationale, c'est-à-dire depuis plus de six ans.

Les fondés de pouvoirs ont sagement agi en laissant les

intérêts dans un lieu de sûreté, puisque ces utiles institutions n'existent plus. Mais voici le temps d'employer cet argent à la restauration de la patrie, qui sera la base du rétablissement futur de ces mêmes institutions, auxquelles ces fonds appartiennent. Employez dans l'emprunt la somme de tous ces intérêts.

M. Zossimas, cher ami de la nation, vous êtes le fondé de pouvoirs pour toucher les intérêts provenant du capital placé par votre famille, et vous avez la liberté de les employer comme vous le jugerez convenable. Vous, MM. Bubas, Gargullis, Gallis, vous êtes les fondés de pouvoirs pour les fonds légués par Zoé Caplanis et les autres bienfaiteurs de Janina; vous avez le droit de percevoir les intérêts de ces capitaux en vertu de la procuration légale dont vous êtes investis. Si vous le jugez nécessaire, requérez le consentement de vos compatriotes de Janina demeurant à Moscou, et tous d'accord, donnez à l'emprunt le montant des intérêts. Vous vous ferez délivrer les pièces qui constateront le versement de l'argent, et par lesquelles la nation s'engagera à le rendre à qui de droit du moment où elle sera restaurée.

Je l'ai dit et vous l'avez compris : ce n'est que de la restauration de la Grèce que dépend le rétablissement des écoles de Janina. Si vous souhaitez ce rétablissement, vous devez contribuer d'abord à ce que la nation soit sauvée. C'est par là seulement que vous pourrez atteindre le but des bienfaiteurs; car si elle périt, à quoi

servira tout cet argent, qui ira s'augmentant d'année en année? et quelle espérance peut-il vous rester que ces institutions soient jamais rétablies? Du moment où ce capital demeurera sans fruit pour la nation, les intentions des généreux bienfaiteurs seront méconnues, et votre conscience sera chargée du poids d'une grande responsabilité. Vous ne vous refuserez donc pas d'envoyer à l'emprunt la somme des intérêts. Le temps viendra où la patrie pourra les rendre à ceux auxquels ils appartiennent, et ainsi les citoyens de Janina auront fait du bien non-seulement à leur ville natale, mais à la Grèce entière.

Chers compatriotes, je finis cette longue lettre en vous adressant mes amitiés à tous en commun et à chacun de vous séparément. Soyez persuadés que la divine Providence veille sur la Grèce. Heureux ceux des Grecs qui pourront devenir ses coopérateurs! Grecs de Moscou, je vous juge de ce nombre. Dans peu je quitterai Saint-Pétersbourg. J'espère que vous vous empresserez de me faire parvenir, où que je sois, la bonne nouvelle que vous avez généreusement secouru notre commune patrie.

Portez-vous bien, et soyez heureux.

A M. le Comte de Nesselrode, à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, $\frac{15}{27}$ juillet 1827.

Monsieur le comte, Votre Excellence n'ignore pas l'objet des exhortations que j'ai adressées, et que j'ai pris à cœur de rendre plus efficaces par mon propre exemple, pour porter mes compatriotes établis en Russie à fournir à la Grèce les secours pécuniaires dont elle a plus que jamais besoin dans le moment actuel. En revenant hier de Zarskoé-Sélo, après l'audience de congé que S. M. l'empereur m'a fait la grâce de m'accorder, j'ai trouvé une réponse de la part de plusieurs Grecs domiciliés à Moscou, dont je me hâte, au milieu même des préparatifs de mon départ, d'avoir l'honneur de vous entretenir, Monsieur le comte, pour réclamer votre bienveillant appui en faveur de la proposition qui y est contenue.

Depuis plusieurs années des sommes considérables avaient été placées à fonds perdus dans l'hospice des enfants-trouvés à Moscoù, soit par les frères Zossimas, soit par plusieurs autres Grecs originaires comme eux de la ville de Janina en Albanie; et d'après la volonté expresse des donateurs, l'intérêt de ces capitaux avait été exclusivement affecté à l'entretien des écoles et d'autres éta-

blissements publics de leur ville natale. En vertu de ces dispositions, les fondés de pouvoirs des donataires, savoir les sieurs Zoé Zossimas, Jean Bubas, Anastase Gargullis, et Lambros Pallis, touchaient régulièrement les intérêts des capitaux susmentionnés, et les ont fait passer au fur et à mesure aux administrateurs des écoles et des établissements publics de Janina, jusqu'à l'année 1820, époque à laquelle ces établissements furent enveloppés dans la destruction de cette ville par les armées turques. Dès lors les pieuses dispositions des donataires ne purent plus être remplies, et l'accumulation des intérêts, dont l'envoi est suspendu depuis sept ans, les a fait monter à la somme de 200,000 roubles.

Aujourd'hui les frères Zossimas encore vivants, et les fondés de pouvoirs des autres donataires décédés, considérant d'un commun accord avec leurs compatriotes de Janina établis à Moscou qu'il est urgent d'envoyer des secours en Grèce, se proposent de consacrer à cet usage, et à titre d'emprunt, le total des intérêts susdits, accumulés dans la caisse de l'hospice des enfants-trouvés à Moscou, et consultent mon opinion sur la réalisation de cette idée. Une semblable détermination étant aussi bienfaisante dans son but que fondée en principe, je ne pouvais que me féliciter de l'offre spontanée des Grecs de Moscou. Aussi n'ai-je pas balancé à les encourager par mes réponses à mettre un instant plus tôt à exécution leur intention généreuse, en faisant parvenir à la commission provisoire du gouvernement de la Grèce

les fonds susmentionnés, contre l'obligation formelle d'en restituer le montant ainsi que les intérêts, à l'époque du rétablissement des affaires, pour être de nouveau rendus à leur destination primitive.

En communiquant ces détails à Votre Excellence, je la supplie de saisir la première occasion pour les porter à la connaissance de S. M. l'empereur, et d'obtenir sa gracieuse autorisation pour annoncer à M. le gouverneur-général prince Galitsin que S. M. I. a appris et daigné ne pas désapprouver la détermination ci-dessus énoncée des frères Zossimas et des autres Grecs établis à Moscou. Cette assurance bienveillante, donnée au nom de l'auguste souverain de leur patrie adoptive, en éloignant de leur esprit toute incertitude, leur permettra de donner un libre essor à l'impulsion qui les porte à se servir des moyens les plus expéditifs, pour venir au secours de leurs compatriotes.

Je ne saurais quitter le sujet des misères de la Grèce, sans rappeler à votre obligeante attention, Monsieur le comte, une source d'assistance dont j'ai déjà pris la liberté d'entretenir S. M. l'empereur, après m'en être concerté avec Votre Excellence. Je veux parler du reste des fonds de la souscription faite en Russie en 1821 pour subvenir au rachat des Grecs tombés dans l'esclavage des Turcs, et qui, d'après les derniers rapports du gouverneur d'Odessa, s'élève à une somme d'environ 390,000 roubles en assignations déposées à la banque de commerce d'Odessa.

Après avoir pris connaissance des antécédents relatifs à cette souscription, ainsi que des motifs réunis qui semblent devoir réclamer en faveur de la Grèce l'emploi du reste de ces fonds, comme l'usage maintenant le plus conforme aux bienfaisantes intentions des souscripteurs, S. M. I. a daigné m'autoriser à m'entendre avec vous, Monsieur le comte, sur les dispositions ultérieures analogues à la circonstance. C'est en conséquence de cette bienveillante autorisation que je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien adopter les mesures qu'elle jugera les plus convenables pour assurer désormais la conservation intacte du résidu des fonds précités, déposés à la banque de commerce d'Odessa, jusqu'au moment où je pourrai m'adresser au ministère impérial pour solliciter l'envoi de ces fonds, à l'effet d'être appliqués à leur destination tutélaire, éventuellement sanctionnée par S. M.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Saint-Pétersbourg, $\frac{15}{27}$ juillet 1827.

Votre lettre du 7 juin sous le numéro 83 m'est arrivée au moment où j'allais me mettre en voiture pour me rendre en Angleterre par Berlin et Hambourg. Je ne pourrai donc répondre aux lettres qu'elle renferme que

dès que je serai arrivé à Londres. Mais en attendant je vous prie de faire savoir, tant au président de l'assemblée nationale qu'à Pétro-Bey, que je n'ai pas d'expression pour leur donner la mesure des sentiments que m'inspirent les témoignages de confiance dont m'honore la nation; que j'ai fait et ferai tout ce qui pourra dépendre de moi pour la justifier; et que, si le Ciel bénit mes efforts par la suite comme il les a bénis jusqu'à ce moment, j'espère leur apporter de véritables et réelles consolations, et obtenir d'eux des gages de leurs dispositions à m'écouter, à me croire, et à me donner les moyens de régler leurs grands intérêts sur une base solide, et en conséquence utile et honorable.

Ainsi que je vous l'ai mandé par mon numéro 48 et par duplicata, j'avais adressé des instances très-pressantes à tous les Grecs demeurant dans les pays étrangers et ayant quelque fortune, afin de les porter à prendre part à l'emprunt qu'on se proposait d'ouvrir dans les îles, ou à prêter directement quelques secours pécuniaires au gouvernement provisoire.

Les réponses que je viens de recevoir de Moscou et d'Odessa sont de bon augure, et j'aime à me flatter que MM. Zossimas, Paximadis, Gargullis, Inglessis, Maraslis, etc., contribueront largement à cette œuvre de salut; je les ai conjurés de faire vite, et je leur ai assigné même pour terme final le mois d'août. Dieu fera le reste. Dans sa miséricorde il a fait déjà beaucoup. Si nos voisins se pénètrent du sentiment de leurs devoirs dans ce mo-

ment critique et solennel, la Grèce se sauvera, et avec honneur.

Je vous écris d'une autre main, la mienne étant trop fatiguée et ne pouvant pas suffire à tout.

Vos numéros 84 et 85 me sont aussi arrivés. Continuez à me donner de vos nouvelles, et adressez-moi vos lettres comme à l'ordinaire.

On vous demande et on vous demandera, quand je pourrai arriver sur les lieux. Dites qu'il m'est impossible de faire une réponse positive à cet égard, parce qu'il ne dépend pas exclusivement de moi de savoir au juste le jour où il me sera donné d'achever tout ce qu'il faut, de toute nécessité, achever d'avance.

Nos voisins doivent néanmoins croire bien intimement que je ne perds et ne perdrai pas un seul instant, et qu'il me tarde de leur donner la preuve de tout mon dévouement à la sainte cause qu'ils soutiennent avec tant de courage et d'honneur.

A M. Hentsch de Chastel, à Genève.

Saint-Pétersbourg, $\frac{15}{27}$ juillet 1827.

Mon cher Hentsch, Je vous écris au moment de mon départ pour Londres, et je suis si accablé de fatigue que je dois me servir d'une autre main. Veuillez m'excuser.

Je vous remercie de votre bonne lettre du 26 juin et de tous les détails qu'elle renferme; je vous remercie aussi des soins affectueux qu'il vous plaît de donner à mes commissions et aux petits intérêts qu'elles concernent; j'approuve d'avance tout ce que vous ferez.

Il m'est impossible de répondre particulièrement à chaque chapitre de votre lettre; je me bornerai donc à celui du vieux Ktor, en vous priant d'ajouter de ma part 300 francs à la souscription que l'humanité vraiment chrétienne et libérale des Genevois a ouverte en faveur de la famille de cet infortuné.

Messieurs vos frères m'en débiteront, je sais que je n'ai presque plus de fonds entre leurs mains; mais MM. Blanc, Collin et Ce en recevront sous peu, et à mon arrivée à Paris je règlerai mon compte courant avec votre maison.

Permettez-moi de placer sous vos auspices un paquet à l'adresse de mon frère. Il est sans cachet, afin que vous en preniez connaissance. Vous jugerez que j'attache à juste titre un grand prix à ce qu'il lui arrive le plus promptement possible. Envoyez-le donc par Naples, et recommandez-le très-instamment à vos correspondants.

Dans le paquet susmentionné il y a aussi une lettre pour M. Boudouris d'Hydra, dont le neveu ou fils doit arriver ou est arrivé à Genève. Ce jeune homme y vient pour faire ses études, et ses parents me le recommandent. Je ne saurais mieux justifier la confiance dont ces braves et honnêtes personnes m'honorent, qu'en vous

priant de prendre ce jeune homme sous votre protection, et de le recommander vous-même et de ma part à MM. Bétant et Humbert.

Dès mon arrivée à Londres ou à Paris, je m'occuperai de quelques mesures qu'il faudra prendre afin d'assurer le succès de ces éducations grecques. Je m'en expliquerai avec MM. Humbert et Munier, et la chose pourra se régler avec quelque utilité pour cette jeunesse qui est dans le fond le meilleur espoir de la Grèce.

Vous verrez sans doute M. Koïdan. Dites-lui que j'ai reçu sa lettre et celle de son père. Je ne lui réponds pas parce que le temps physique me manque. Mais il doit être assuré de tout l'intérêt que je lui porte, et des vœux que je forme pour qu'il justifie par sa conduite et par son application les espérances de sa famille et de sa patrie.

Je finis ici cette lettre, et je vous prie de dire mille choses de ma part à Messieurs vos frères, à vos collègues, et notamment à M. Hess et à M. Munier.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Berlin, 27 juillet / 8 août 1827.

Je suis arrivé ici en très-bonne santé le 23 juillet (4 août) à dix heures du soir, n'ayant quitté Saint-Pétersbourg que le 16 (28) à six heures du matin. J'ai donc fait

en sept jours la course de deux cent trente milles d'Allemagne, et je n'en suis pas aussi fatigué qu'on le croirait. Ce voyage même m'a reposé; et ce n'est qu'aux bénédictions qui m'accompagnent que j'attribue ce premier résultat. Je vais me mettre en voiture pour Hambourg. Le paquebot à vapeur part samedi, c'est-à-dire le 30 (11) et arrive, je crois, à Londres en soixante heures. Je commencerai donc le mois d'août (notre style) en Angleterre, et j'aime à débuter sous les auspices de notre Sainte Vierge.

Au moment de mon départ de Saint-Pétersbourg, j'ai reçu des lettres d'Odessa et de Moscou. On m'écrit d'Odessa que M. Inglessis, auquel je m'étais adressé, avait déjà le 8 (20) juillet ordonné à ses correspondants de Zante de concourir à l'emprunt ou de prêter au gouvernement grec trois mille talaris. Cinq ou six autres capitalistes allaient suivre ce bon exemple; au point qu'on espérait faire monter à Odessa la collecte à laquelle avaient donné lieu mes lettres du 28 juin (10 juillet) à la somme 4,000 livres sterling.

A Moscou on a également accueilli avec bienveillance mes démarches. Mais il m'a fallu écrire aux riches négociants grecs qui y sont domiciliés depuis un grand nombre d'années, et au gouvernement impérial. Nos Grecs avaient besoin d'une dernière impulsion, et c'est le gouvernement lui-même qui devait la leur donner, attendu qu'il s'agissait des intérêts de fonds grecs anciennement placés dans les banques de l'empire pour l'entretien des

écoles de Janina. Ce sont les legs des Zossimas et d'autres négociants originaires de l'Épire. Ce n'est que le 14 (26) que j'ai reçu ces communications de Moscou. Le surlendemain je devais partir. Néanmoins à l'aide de Dieu l'affaire a été mise en grand train, et si elle réussit, comme je n'en doute pas, le gouvernement provisoire recevra aussi de la part des Grecs demeurant à Moscou, dans le courant du mois d'août, au moins 200,000 francs. Si nos compatriotes de Livourne et de Trieste ont aussi fait quelque chose, l'emprunt qu'on se proposait de remplir dans les îles Ioniennes, ou les secours directs que j'ai tâché de procurer au gouvernement provisoire, arriveront à temps. Il me tarde d'en avoir l'assurance, et je vous saurai gré de la promptitude avec laquelle vous me tirerez de cette anxiété.

Les papiers publics anglais ont publié le traité stipulé entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie, relativement à la pacification du levant. Cette pièce arrivera en Grèce, et l'on ne manquera pas de l'accompagner de commentaires. Engagez les hommes qui se trouvent à la direction des affaires à n'y voir que la lettre écrite, et à n'en juger qu'à son temps, avec connaissance de cause, et en vouant une entière confiance aux intentions bienveillantes des Puissances qui ont conclu ce traité.

C'est de Londres (ainsi que je vous l'ai dit par mon numéro précédent dont vous trouverez ici le duplicata) que je me propose de répondre directement au gouvernement provisoire et au président de l'assemblée natio-

nale, et qu'à cette occasion je leur répèterai en peu de mots ce que je vous prie, en attendant, de leur faire savoir de ma part. Conjurez ces messieurs de serrer leurs rangs, de ne former qu'un seul corps, de défendre avec courage et persévérance les remparts qui leur restent; ainsi placés, qu'ils ne doutent pas d'un meilleur, très-honorable et très-prochain avenir.

A M. G. Typaldos, Docteur à Cracovie.

Berlin, 27 juillet / 8 août 1827.

Mon cher Typaldos, Votre beau-frère doit vous avoir donné de mes nouvelles, et s'il a bien rempli ma commission, il doit vous avoir assuré que, si je n'ai pas répondu plus tôt à votre dernière lettre, c'est que la meilleure volonté du monde ne commande pas au temps de s'arrêter. Il marche, et il me presse de manière que, tout en me servant d'une autre main, à peine puis-je vous écrire ces lignes au moment de continuer ma course. Je vais m'embarquer à Hambourg pour me rendre à Londres. De là je passerai à Paris, et puis, s'il plaît à Dieu, je m'approcherai de notre mère-patrie.

Vous apprendrez par les gazettes que l'empereur a

dénoué les liens qui m'attachaient au service de la Russie; je suis donc à même de voir et de reconnaître s'il peut m'être donné de servir la Grèce, en acceptant la place à laquelle elle me fait l'honneur de m'appeler.

En attendant, et quelle que soit la croix que le Ciel me destine, comme il y a des devoirs pressants que chacun de nous doit remplir dans la sphère de ses moyens, je vais vous parler de ces derniers, et par rapport à la sainte cause à laquelle je suis heureux de vouer le peu de jours que j'ai à vivre.

Je doute que vous puissiez donner suite à votre projet, dont j'ai causé longuement avec votre beau-frère; tout ce que vous obtiendriez après bien des démarches, ce serait tout au plus d'aller soigner et finir en personne vos affaires. Ce ne serait donc pas vous placer à demeure, mais vous déplacer définitivement pour chercher ailleurs une assiette. Ce but peut être atteint par la correspondance, ou bien par les soins que Madame votre épouse pourrait elle-même donner à la liquidation de vos intérêts, en se rendant encore une fois sur les lieux. Vous pourriez, en attendant, vous occuper à votre tour et tout seul, d'autres intérêts qui deviendraient les vôtres, et qui vous offriraient un jour l'occupation et l'état que vous désirez le plus.

Je vais vous expliquer en peu de mots ma pensée.

Il me tient à cœur de réunir dans un établissement provisoire d'éducation nationale les enfants grecs, qui, par une suite des calamités qui désolent depuis sept ans

leur patrie, sont dispersés en Allemagne, en France et en Suisse. Quelques-uns de ces enfants sont entretenus aux frais de la charité étrangère, et vous savez ce qu'ils deviennent. D'autres manquant de pain sont livrés à tous les dangers de la misère et de la séduction, et vous déplorez comme moi leur perte. Et dans quel moment leur patrie les perd-elle? Lorsque la guerre moissonne les hommes qui seuls ont pu jusqu'ici la faire exister. Si donc on ne remplace pas ces hommes, si on ne les remplace pas par la jeunesse qui est dispersée dans toutes les contrées de l'Europe, où trouver de quoi composer une nation, et lui conserver au moins l'espoir d'un avenir honorable et digne d'elle?

Si vous partagez ma conviction à cet égard, vous partagerez aussi mes vœux, et vous ne vous refuserez pas de contribuer, en ce qui vous concerne, à leur accomplissement. C'est à Genève que je voudrais, pour le moment, établir une espèce d'institution, où seraient casés, nourris et instruits les enfants pauvres qui se trouvent à Marseille et ailleurs. Ceux dont les parents font les frais (et il y en a dans ce moment à Genève quatre ou cinq), ne seraient point à charge, mais au bénéfice de notre institution, et ils en retireraient à leur tour l'avantage de leur instruction dans les principes de notre sainte religion et dans notre langue.

J'ai développé cette idée à M. Humbert, à M. Chenevière, à M. Munier, et tous ces messieurs sont très-disposés à nous aider.

Je vous propose conséquemment d'accepter la place de chef et de directeur de cet établissement.

A cet effet vous vous donneriez la peine de vous rendre sans délai à Genève, pour arrêter avec ces messieurs le plan et le devis de cet établissement que je verrais volontiers à Plainpalais. Il faudrait réduire la dépense aux termes les plus modiques.

Les frais seraient:

La maison, la nourriture des élèves pauvres (les autres y seraient comme en pension), l'entretien du directeur, celui d'un prêtre qui serait à la fois maître de langue grecque, celui enfin de deux autres maîtres, l'un pour le français, l'autre pour l'allemand et pour l'arithmétique.

Les élèves capables d'une instruction supérieure profiteraient des établissements publics; ceux qui se voueraient aux arts et aux métiers, seraient également placés à peu de frais dans les ateliers du pays.

La maison devrait être assez grande pour y loger le directeur, les Grecs de service, parmi lesquels Ktor occuperait la place de doyen, une petite chapelle, une chambre pour le prêtre, et des dortoirs pour douze élèves. S'il y en avait un plus grand nombre, et qu'ils fussent d'âge convenable, on les placerait dans le voisinage, dans des chambres qu'on louerait. Mais ils auraient la table et tout le reste en commun avec les élèves de l'institution.

Après avoir arrêté en projet tous ces détails, en

fixant avec la plus grande économie, et avec la précision la plus sévère, le devis de la dépense, vous partiriez pour Marseille, afin de voir sur les lieux combien d'enfants pauvres s'y trouvent, avec ou sans parents. Vous prendriez indirectement note de leur nom, patrie, âge, condition, vocation, et vous feriez pressentir ou à leurs parents ou aux personnes bienfaisantes qui les protégent, qu'on songe à eux.

Pour obtenir des conditions avantageuses en traitant d'après les conseils de MM. Humbert et Chenevière, il ne serait pas inutile de faire sentir que si la dépense était trop forte à Genève, nous mettrions à exécution notre plan à Marseille, et dans le fait nous verrions dans laquelle de ces villes on pourrait à moins de frais remplir le mieux les intentions des personnes qui viennent au secours de la Grèce par ce grand bienfait.

Je suis le dépositaire de ces intentions, et c'est ici encore qu'on n'est pas resté en arrière, et qu'on m'a confié la tâche honorable de donner suite, le plus tôt que faire se pourra, à cette mesure de bien.

N'allez pas croire pour cela que j'ai des milliers et des milliers de louis d'or à dépenser. Ce qu'on m'a donné jusqu'à présent pour cet objet est peu de chose, mais c'est assez pour bien commencer. La Providence fera le reste, n'en doutez pas. Une fois que vous auriez recueilli tous les renseignements que je vous demande, vous arriveriez à Paris; j'y serai, s'il plaît à Dieu, vers le 15 (27) août. Tâchez donc de faire diligence.

Partez à la légère, laissez comme moi les gros bagages, et priez de ma part Madame votre épouse de soigner elle-même vos affaires; puis elle pourra venir vous rejoindre, et partager avec vous le directoriat de notre établissement.

Je vous expliquerai de vive voix comment ce petit noyau d'un essai d'institution pourra sous peu de temps pousser des racines profondes sur le sol fertile de la Grèce; mais nous n'en sommes pas encore là.

A Genève engagez les jeunes Isaï, Coïdan, et tous les autres jeunes Grecs qui s'y trouvent, à ne pas bouger; j'ai l'idée de les utiliser, et ils ne perdront rien à m'écouter.

Si vous acceptez la proposition que je vous adresse par la présente, je me charge des frais de votre voyage, que vous ferez cependant avec la plus grande et la plus stricte économie.

En passant par l'Allemagne, tâchez de vous informer où il y a de jeunes Grecs en éducation, qui sont-ils, qui les protége, et quels sont leurs progrès?

Je finis en vous priant de me faire une prompte réponse. Elle peut être écrite en deux mots. J'ai reçu votre lettre du 27 juillet (8 août), et je vais me conformer à vos directions; ou bien je suis aux regrets de ne pouvoir pas vous aider. Envoyez-moi votre réponse par M. Hentsch, ou bien par Berlin, en la plaçant sous l'enveloppe de M. le baron d'Ungern-Sternberg.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Venise.

Berlin, $\frac{\text{27 juillet}}{\text{8 août}}$ 1827.

Mon cher Mustoxidis, Ce n'est pas par les gazettes que je désire vous laisser apprendre ce que je deviens; je vais vous en informer en peu de mots, en profitant de quelques instants que je dérobe à mon sommeil.

L'empereur a dénoué les liens qui m'attachaient au service de Russie, et par cet acte de bonté S. M. I. me met à même de voir s'il peut m'être donné de payer ma dette à la Grèce, en acceptant la place à laquelle elle m'a fait l'honneur de m'appeler.

Les termes dans lesquels l'empereur me donne ma démission, sanctionnent aux yeux du monde ma longue carrière, et si Dieu veut que j'en fournisse encore une au milieu des Grecs, il me donnera aussi, dans sa miséricorde, les moyens de le faire avec honneur. C'est en me reposant sur ce seul espoir que je subirai mon sort avec courage et persévérance. Je vais maintenant à Londres; de là je me rendrai à Paris, et puis, s'il plaît à Dieu, je m'approcherai des parages de la Grèce. Jusque-là je désire que vous veniez à mon secours, et que conséquemment, si vos affaires vous le permettent, vous ne disposiez de vous-même qu'après m'avoir écouté.

Voici maintenant les intérêts dont je vous propose de vous occuper sans délai et sans bruit.

1°. Tâchez de me procurer le plus promptement que faire se pourra la liste de tous les enfants, garçons et filles, que les catastrophes de la Grèce ont jetés, avec leurs parents délaissés ou sans parents, dans les ports de l'Adriatique, Venise, Trieste, Fiume, et Ancône. Indiquez dans cet état le nom, la terre natale, l'âge, la conduite, et les dispositions relatives à l'éducation que ces enfants pourraient recevoir.

2°. Dites-moi approximativement ce que coûterait à Venise ou à Trieste, l'entretien de douze enfants, en les plaçant dans une espèce d'institution provisoire, qu'on organiserait *ad hoc* sous la sauvegarde de l'église grecque.

L'institution provisoire dont il s'agirait, donnerait aux enfants qui sont sans parents, ou dont les parents sont dénués de tout moyen de subsistance, un toit, l'habillement, la nourriture, et des maîtres pour leur religion, leur langue, la calligraphie, les éléments de l'arithmétique, et la géométrie. Ceux de ces élèves qui auraient la vocation des arts ou des métiers, feraient leur apprentissage dans les ateliers du pays. Ceux qui seraient d'âge et auraient une véritable vocation pour les lettres et pour les sciences, profiteraient aussi des établissements d'instruction publique; quant aux filles, il faudrait les placer sous la sauvegarde maternelle de quelque bonne famille grecque établie dans le pays.

3°. Dans la supposition que la modicité de la dépense, et la facilité de retirer promptement ces malheureux enfants de leur perte, fît préférer Venise ou Trieste à tout autre pays pour y monter cette petite institution provisoire, il resterait à savoir si le gouvernement y donnerait son consentement et sa protection; je vous engage à prendre à cet égard des informations et à m'en instruire.

Plusieurs personnes qui tiennent à honneur de rester fidèles à leur ancienne patrie, aujourd'hui pauvre et malheureuse, sont disposées à m'aider de leurs secours dans cette œuvre de charité. Voyez donc ce qu'on peut faire. Mandez-le-moi; mais que la chose reste entre nous. Sans cette prudence il y aura beaucoup de paroles, plus encore de prétentions, et nul bien réel.

Passons à une seconde catégorie de renseignements dont j'ai besoin; c'est des livres d'église qu'il s'agit.

1°. Quel est le prix d'une collection complète des livres dont chaque église doit être munie, afin que rien ne lui manque sous ce rapport pour le service de l'année, et combien d'exemplaires tout prêts pourrait-on en acheter à Venise?

2°. Combien d'exemplaires peut-on trouver des sermons de Miniatis, de Théotokis, et d'autres prédicateurs également vénérés en Grèce? Quel est le prix de chaque exemplaire? Si l'on voulait en avoir de reliés et à tranche dorée, quel serait aussi le prix de la reliure?

3°. Dans les vieux fonds des libraires de Venise, de

Padoue, de Milan, ou dans quelque bibliothèque en vente, il doit être facile de se procurer à un prix très-modique les Pères de l'église, saint Jean-Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire. Il me serait utile de connaître combien d'exemplaires de ces ouvrages on pourrait acheter, et quel en serait le prix approximatif.

Veuillez, mon cher Mustoxidis, recueillir tous les renseignements que je vous demande, et faites-en l'objet d'un rapport que je vous propose de m'envoyer à Paris, ou bien de me l'apporter vous-même, en mettant à mon compte les frais de votre course, que vous feriez comme à l'ordinaire très-économiquement. J'espère être à Paris vers le 15 (27) août.

Faites-moi savoir, ou apprenez-moi vous-même, où se trouve le père Typaldôs, celui qui était diacre; s'il est sans engagement, et s'il est disposé d'en contracter pour le service de la sainte cause à laquelle je suis heureux de vouer le peu de jours qui me restent à vivre.

Donnez-moi également des informations exactes sur Chronis. Est-il enfin architecte, en état de diriger lui-même la construction d'une maison ou les réparations d'un édifice? Dans ce cas est-il libre, et serait-il disposé d'aller à son temps en Grèce?

Donnez-moi une réponse en accusant réception de la présente, et envoyez-la-moi sous l'enveloppe de MM. Hentsch et C[e] à Genève. Vous me direz ce que vous allez faire. Je vous ai dit le 15 (27); il se peut que ce soit plus tard. Au reste je ferai tout ce qui peut dépen-

dre de moi pour continuer mon voyage de Paris dans le courant du mois de septembre (notre style).

A M. Munier, Pasteur à Genève.

Londres, $\frac{8}{20}$ août 1827.

Mon cher Munier, Notre ami M. Hentsch m'a écrit en date du 28 juillet que vous étiez à Paris; et dans la supposition que vous y soyez encore, je recommande ces lignes à MM. Blanc, Colin et Ce. Si elles vous trouvent déjà parti pour Genève, ils auront la complaisance de vous faire arriver ma lettre par M. Hentsch; elle est très-pressante, et l'intérêt qu'elle vient confier à votre bonne amitié est majeur. Je vous demande un homme qui vous ressemble, et qui puisse et veuille partager mon sort, c'est-à-dire mes travaux et ma pauvreté.

Vous voyez que je suis de parole. Ainsi que je vous l'ai dit, me voici de retour en automne. Comme à l'ordinaire, Dieu a béni mes efforts par des miracles qui confondent toujours la prétendue sagesse humaine. Pourquoi donc, dans sa justice et dans sa miséricorde, ne les bénira-t-il pas encore par la suite? C'est le seul argument dont vous deviez vous servir pour engager à me suivre l'*alter ego* qu'il s'agit de me trouver.

Je suis seul, d'une santé faible, vieux et épuisé de fatigue. Mon âme cependant ne l'est pas. Dieu et le sen-

timent de mes devoirs lui prêtent et lui prêteront des forces; mais elles ne peuvent pas suffire à tout, parce que le temps matériel s'y oppose. J'ai donc le plus urgent besoin d'un ami qui puisse saisir d'un mot ma pensée, et la faire comprendre tout aussi bien et mieux encore que je ne pourrais le faire moi-même de vive voix ou par écrit. Indépendamment de cet immense service, il devrait pouvoir m'aider de ses lumières et de son expérience en matière de finances, non pas pour la théorie, mais pour la pratique. Je ne veux pas apprendre quel est le meilleur système d'économie politique, mais je veux pouvoir juger si une opération financière est bien calculée, et offre quelques chances de succès; je veux pouvoir dire à mon ami : Voyez ce compte, et dites-moi en bonne conscience si je puis l'approuver. Si à côté de toutes ces qualités morales et intellectuelles, le jeune homme en question avait une belle main, une main bien lisible, je ne demanderais pas davantage.

Mais que puis-je lui offrir en retour? Hélas, mon cher Munier, je vous l'ai déjà dit : du travail, et du travail, mais point ou très-peu d'argent. Tout ce que je peux lui proposer, c'est de partager avec moi le pain et le sel de l'amitié, le pauvre toit où j'abriterai ma tête grise, la bonne ou la mauvaise fortune que le Ciel nous réservera, et en attendant 12 ou 1,500 francs par an pour ses petites dépenses. Si vous trouvez cette perle à Paris ou à Genève, veuillez m'en écrire une heure plus tôt, et l'engager à m'attendre ou à venir me rejoindre. Nous es-

saierons si je lui conviens et s'il me convient. Alors notre arrangement sera bientôt fait. Dans le cas contraire, je lui paierai ses frais de voyage, en supposant qu'il en ait fait un pour me rejoindre. Voici une lettre que je reçois de M. Eynard. Le jeune homme qui lui a été recommandé n'a pas l'avantage de lui être connu. Vous verrez si les indications qu'elle renferme peuvent vous être de quelque utilité.

J'ignore en combien de jours il me sera possible de me remettre en route pour me rendre à Paris. Ce que je sais, c'est que je devrai y rester pendant deux ou trois semaines, et que de là je me rendrai en Grèce. Si c'est par l'Italie, je serai heureux de vous revoir et de vous exprimer tous les sentiments que je vous porte.

Veuillez conférer sur la commission dont je prends la liberté de vous charger avec notre ami M. Hentsch, et dites-lui mille et mille choses de ma part.

A M. Démétrius Inglessis, à Odessa.

Londres, $\frac{10}{22}$ août 1827.

Je ne saurais, Monsieur, assez vous exprimer la satisfaction que m'a fait éprouver la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 10 (22) juillet, et que je viens de recevoir. Elle m'annonce le résultat très-heureux de la démarche que j'avais faite auprès de

vous et de nos compatriotes établis à Odessa par ma lettre du 28 juin (10 juillet), et quoique M. de Stourdza m'en ait donné les premières nouvelles, celles que vous voulez bien me communiquer avec détails ne me laissent plus rien à désirer.

Je regrette infiniment de ne pouvoir pas pour le moment adresser mes actions de grâces les plus cordiales et les plus sincères à MM. Théodore Séraphinos, Alexandre Mavros, Grégoire Maraslis et N. Christodoulos. Le temps presse, au point qu'à peine m'est-il donné de vous écrire ce peu de mots. Veuillez donc dire de ma part à ces messieurs, et veuillez croire vous-même, qu'en donnant, ainsi que vous venez de le faire, la mesure des sentiments chrétiens et nobles qui vous caractérisent, vous parlez haut au cœur, à l'esprit de votre nation et du monde, et que vos secours dans ce moment critique et solennel portent et porteront des résultats très-salutaires. Je vous félicite donc de grand cœur, Messieurs, de la satisfaction intérieure que vous éprouvez d'avoir répondu à temps et avec zèle à l'appel que vous a adressé votre mère-patrie dans sa détresse.

Pour ce qui est des Grecs qui se sont refusé le bonheur de s'associer à vous et de secourir leurs malheureux frères, plaignez-les, mais ne leur en voulez pas. Il viendra un jour (et ce jour, espérons-le, n'est pas aussi loin de nous qu'on le pense,) où ces messieurs verront qu'il valait la peine de se montrer bons Grecs.

Prions le Seigneur qu'il veuille dans sa miséricorde

les ramener à la ligne du devoir, afin qu'ils ne tardent pas trop à la suivre, tandis qu'il en est encore temps. J'aime à l'espérer, et pour eux, et pour nos frères qui sont dans le malheur, et pour l'honneur de la nation.

J'ai été charmé de faire ici la connaissance de MM. Rallis, et je sais déjà que de leur côté ils feront tout ce qui pourra dépendre d'eux pour vous prouver que votre exemple sera suivi. Courage, Monsieur; Dieu a béni et bénira nos efforts. Faisons-les seulement dans l'intérêt de la sainte cause de notre patrie commune, et ne doutons pas du succès.

Je suis ici depuis peu de jours, et j'ai lieu d'espérer que, sans y rester longtemps, je pourrai vous dire à mon départ que tous mes vœux sont accomplis; j'espère aussi qu'il en sera de même du court séjour que je ferai à Paris, et de la continuation de mon voyage. Donnez-moi, Messieurs, vos bénédictions; conservez-moi votre amitié, et croyez à l'empressement avec lequel je saisirai toutes les occasions de vous prouver ma gratitude et ma considération la plus distinguée.

A M. le Comte de Woronzoff, à Brighton.

Londres, $\frac{11}{23}$ août 1827.

Je regrette infiniment, Monsieur le comte, de n'avoir pu vous entretenir de vive voix, dans le peu d'instants

que j'ai eu le plaisir de vous voir, de l'intérêt majeur sur lequel je prends la liberté d'attirer votre attention par ces lignes.

J'ignore si cette malheureuse Grèce, à laquelle j'ai voué le peu de jours qu'il me reste à vivre, se sauvera ou non, et si ce sera par le ministère auquel elle m'appelle. Avant peu j'espère que je serai plus à même que je ne le suis aujourd'hui, non de résoudre cette question, mais de la considérer sous un point de vue favorable; et c'est dans cet espoir que je dois chercher à recueillir d'avance toutes les notions qui peuvent me faciliter l'accomplissement de mes devoirs.

Le premier de tous est celui de procurer au gouvernement de ce pays l'appui d'une force militaire régulièrement organisée. Je suppose qu'il serait possible de la faire consister en 3,000 bons Allemands ou Suisses, qui arriveraient sur les lieux par détachements de 2 à 300 hommes, et à des intervalles d'un ou de deux mois. Dans cette supposition, je désirerais que ce corps renfermât tous les éléments des différents services de l'armée, c'est-à-dire l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie; et c'est en prenant pour base de vos réflexions cette thèse, que je vous aurais infiniment d'obligations de me faire part, sans épargner aucun détail, de vos idées sur l'organisation et sur l'équipement de ce petit corps de troupes.

Je vous supplierai en outre de vouloir bien m'instruire comment, en l'organisant et en le faisant venir sur les

lieux par détachements, chacun d'eux pourrait renfermer dans une juste proportion les éléments du corps entier.

Il n'y a que ce mode d'organisation qui puisse rendre l'entreprise possible et utile; possible, parce que la Grèce ayant un besoin pressant de ce secours, il n'est guère à espérer qu'elle puisse obtenir l'arrivée simultanée de ces étrangers; utile, parce que ce n'est que graduellement que leur arrivée et leur service pourront être accueillis en Grèce, sans exciter la jalousie, l'animadversion, et peut-être même la résistance des braves montagnards qui sont aujourd'hui de fait le seul pouvoir qui commande et qui se fait obéir.

Vous achèveriez de m'obliger, Monsieur le comte, si, à côté de ces informations, vous vouliez bien m'indiquer un calcul approximatif des dépenses résultant de la solde des officiers, du recrutement, de l'équipement, de l'entretien des soldats, etc.

Je vous écris à la hâte ces lignes, Monsieur le comte, et je craindrais de m'être mal expliqué, si elles étaient adressées à tout autre qu'à vous. Vous ne refuserez point de vous occuper de cette grande affaire, et de consigner par écrit tout ce que vous jugerez nécessaire pour me mettre à même d'y travailler et d'y réussir, si la Providence veut bénir mes efforts. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, si j'obtiens une vacance d'une couple de jours, je me ferai une véritable fête de la consacrer à Brighton; mais dans le cas où je ne

pourrais réaliser ce vœu, je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez bien me communiquer vos idées à votre retour à Londres.

A M. le Président de l'Assemblée nationale en Grèce.

Londres, $\frac{14}{26}$ août 1827.

Monsieur, Au moment de quitter la capitale de la Russie, j'ai reçu par l'entremise de mon frère les messages que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, conjointement avec les représentants de la nation, pour me communiquer deux décrets, dont l'un me place à la tête du gouvernement de la Grèce, et l'autre m'investit du pouvoir de contracter un emprunt.

Depuis le mois de mai, dès mon arrivée à Saint-Pétersbourg, les papiers publics et quelques lettres particulières m'avaient fait connaître le témoignage de confiance si flatteur et si solennel que la nation Grecque venait de me donner.

Je ne parlerai à Votre Excellence et à ses nobles collègues ni des sentiments que m'inspirent les décrets que j'ai sous les yeux, ni des vœux que je forme pour que le Seigneur nous prête, à vous, Messieurs, et à moi-même, la force d'atteindre le but des longs et sanglants sacrifices

auxquels la nation Grecque s'est soumise, auxquels elle se soumet encore dans l'espoir de sa restauration.

Aujourd'hui je me bornerai à vous rendre compte du peu que j'ai réussi à faire jusqu'à présent, et à vous donner pour l'avenir la mesure tout entière de mon dévouement.

En apprenant la catastrophe d'Athènes, les embarras pécuniaires du gouvernement provisoire de la Grèce, et la triste nécessité qui le forçait de chercher à contracter dans les îles Ioniennes un emprunt qui pût lui offrir des ressources pour quelques jours, j'ai, pour toute réponse, envoyé à mon frère une partie de ma modique fortune, je l'ai engagé à prendre part à cet emprunt s'il avait lieu, ou à déposer entre les mains du gouvernement provisoire une somme de 2,000 livres sterling, capital que j'ai mis à sa disposition. En même temps je me suis hâté de conjurer tous les Grecs aisés résidant en pays étranger de suivre cet exemple et de vous donner quelques secours.

Ces démarches ont eu du succès, et le gouvernement provisoire se trouvera conséquemment en mesures de faire face, pour le moment, à ses plus urgents besoins. Je dis pour le moment, car je me flatte qu'avec l'aide de Dieu et de votre sagesse, la nation Grecque pourra recevoir bientôt une assistance plus puissante.

Dans l'état présent des choses, cette assistance, pour devenir vitale, doit avoir un double but. Elle doit tirer la Grèce de son fatal isolement, et la mettre en con-

tact avec les premières Puissances européennes. Elle doit lui procurer les moyens d'exister et de se défendre, jusqu'à ce que le gouvernement puisse apporter quelque ordre dans les affaires intérieures de la nation, et la mettre en état de se suffire à elle-même.

C'est de ces deux grands intérêts que je me suis exclusivement occupé, et que je m'occuperai encore, en ne me rendant auprès de vous qu'après avoir passé par Paris.

Si le Ciel continue à bénir mes efforts comme il les a bénis jusqu'à ce jour, j'ose espérer que je pourrai vous offrir quelques consolations, et que la nation Grecque ne me refusera pas les pouvoirs que je lui demanderai, pour régler, dans l'exercice légal des honorables fonctions qu'elle me propose, tous les points des arrangements nécessaires avec les cours qui seront intervenues en sa faveur.

Je ne perdrai pas un instant, car le temps peut, d'un jour à l'autre, décider pour la Grèce la question de vie ou de mort. Les chances qu'il amènera sont sans doute dans les mains de Dieu; mais ne nous dissimulons pas qu'il dépend de vous, Messieurs, de vous les rendre propices. Elles le seront, soyez-en sûrs, dès que fidèles aux immuables principes de notre sainte religion, vous travaillerez unanimement et de bonne foi à l'œuvre du salut commun, les uns en portant les armes non-seulement avec dévouement et courage, mais avec une entière subordination aux ordres de leurs chefs, les autres

en administrant le pays pour le pays, et non pour ou contre telles personnes ou tels intérêts.

Je m'arrête ici, et j'abandonne, Messieurs, à votre sagesse et à votre patriotisme le soin de considérer l'immense responsabilité qui pèse sur vos têtes. Je tiens à honneur de la partager avec vous, mais je n'hésite pas à le répéter ici : je ne pourrai la partager qu'après que vous m'aurez entendu, et que j'aurai moi-même obtenu de vous toute la confiance que j'ai besoin de vous inspirer.

Recevez, avec l'expression de tous mes vœux, celle de ma haute considération.

Au Chef du Gouvernement provisoire de la Grèce.

Londres, $\frac{14}{26}$ août 1827.

Monsieur, Je ne saurais plus complétement répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, qu'en lui transmettant ci-jointe sous cachet volant celle que j'écris aujourd'hui au président de l'assemblée nationale.

De plus longues explications n'avanceraient pas l'œuvre à laquelle nous devons tout notre temps et tous nos efforts.

Travaillons à l'accomplissement de cette œuvre glo-

rieuse. Travaillons-y de bonne foi, avec désintéressement, avec union, avec sagesse. Cette obligation commune est pour nous la première de toutes, et, si Dieu nous aide, la patrie sera sauvée.

A mon arrivée en Grèce, je me réserve de faire à Votre Excellence des communications ultérieures du plus haut intérêt. Elles renfermeront l'avenir, et, j'ose l'espérer, le bonheur de notre pays.

Au Gouvernement provisoire de la Grèce.

Londres, $\frac{19}{31}$ août 1827.

J'attache un si grand prix à faire parvenir une heure plus tôt au gouvernement provisoire de la Grèce le duplicata et le triplicata de mes lettres du 14 (26) août, que je les envoie aujourd'hui par l'Italie en double et par deux intermédiaires, en ajoutant quelque chose à leur contenu.

La nation a appris par les journaux, et elle apprendra peut-être sous peu par des communications officielles, que les plénipotentiaires de LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne, le roi de France et l'empereur de toutes les Russies, réunis à Londres, ont signé le 6 juillet un traité par lequel ces Puissances s'engagent à concourir à la pacification du levant et à la restauration de la Grèce.

Il ne m'appartient pas pour le moment d'entrer ici dans des explications qui signaleraient à vos yeux le point de vue sous lequel cette transaction peut et doit désormais faire le salut de la Grèce. Je me bornerai à vous prier de n'y voir que la lettre écrite, et de n'en juger qu'à son temps, avec connaissance de cause, et en vouant une pleine et entière confiance aux intentions chrétiennes et bienveillantes des Puissances médiatrices.

C'est en partant invariablement de ce principe que, si le gouvernement provisoire et les représentants de la nation sont invités par les agents publics des Puissances intervenantes à donner, au nom de la nation, leur adhésion à ce traité, j'espère qu'ils n'hésiteront pas à leur répondre : qu'en plaçant une entière confiance dans les intentions chrétiennes et bienveillantes de LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne, le roi de France et l'empereur de Russie, la nation adhère aux clauses du traité du 6 juillet qui concernent la pacification du levant.

Vous me rendrez, j'espère, la justice de croire que c'est en éprouvant des regrets très-vifs que je me vois forcé de vous entretenir de ces grands intérêts par écrit, et qu'il me tarde de m'acquitter de ce devoir en m'expliquant avec vous de vive voix.

Mais vous reconnaîtrez qu'il ne dépend pas de moi d'achever tout ce qu'il faut de toute nécessité achever, avant que je puisse avoir la satisfaction de me trouver au milieu de vous. J'espère que je pourrai en même temps vous être de quelque utilité. C'est à atteindre une heure

plus tôt ce but que tendent tous mes efforts, et j'aime à me flatter qu'avec l'aide de Dieu je l'atteindrai.

Ne doutez pas du zèle et de l'activité avec lesquels je tâcherai de donner à notre patrie la preuve de tout mon dévouement.

A M. le Général Church, en Grèce.

Londres, $\frac{\text{22 août}}{\text{3 septembre}}$ 1827.

Mon cher général, M. Blaquière, qui vient enfin d'arriver, m'apporte la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du camp de Phalère. Elle me trouve ici uniquement et exclusivement voué aux intérêts que vous protégez de votre noble épée, et partageant avec vous, si ce n'est pas pour le moment, toutes les privations qui sans doute vous environnent, toutes les peines qu'elles vous font éprouver.

J'ai fait et je ferai tout ce qui pourra dépendre de moi, afin de vous procurer de prompts secours. Vous n'ignorez pas que Dieu a béni mes premiers efforts; espérons qu'il en sera de même par la suite.

Ce n'est que depuis peu de jours que j'ai pu répondre directement au président du congrès national et au gouvernement provisoire. Leurs lettres d'office ne me sont arrivées qu'à la fin du mois de juillet et à la veille de mon départ de Saint-Pétersbourg.

Pour ne pas vous dire, mon général, les mêmes choses en d'autres termes, je vous envoie ci-jointe la traduction littérale de mes réponses. Elles vous donneront la mesure des vœux que je forme pour qu'il me soit possible de justifier une heure plus tôt la confiance dont la Grèce m'honore.

Vous ne doutez pas, j'espère, de mon empressement à seconder M. Blaquière, quelque peu probables que soient en ce moment, aux yeux des hommes d'un grand poids ici dans les transactions pécuniaires, les succès qu'il se flatte d'obtenir.

Ne nous décourageons pas cependant : c'est par des miracles qui confondent la prétendue sagesse humaine que la Providence a fait subsister jusqu'ici la Grèce ; c'est donc par des miracles qu'elle la sauvera, car la Providence ne fait rien en vain. Adieu, mon général, croyez que personne n'est plus auprès de vous par sa pensée, de tout son cœur, que votre, etc.

A M. le Marq. de Lansdowne, à Londres.

Londres, 22 août / 3 septembre 1827.

La bienveillance dont vous honorez, Mylord, M. le général Church et la sainte cause qu'il défend, vous fera peut-être lire avec quelque intérêt une lettre que je reçois de sa part et la réponse que je lui adresse.

Je prends la liberté de mettre l'une et l'autre sous les yeux de Votre Excellence, et je suis heureux de pouvoir vous témoigner ainsi, Monsieur le marquis, le prix que j'attache à votre suffrage personnel.

A MM. Rallis, Frangullis, Mavrocordatos, Schoulidis, et Rodokanakis, négociants grecs à Londres.

Londres, 22 août / 3 septembre 1827.

Je reçois, Messieurs, avec infiniment de reconnaissance l'offre que vous voulez bien me faire en faveur de l'institution que, s'il plaît à Dieu, je me propose d'établir à Genève pour y recueillir quelques orphelins grecs que les calamités de notre patrie ont jetés dans l'étranger.

Les explications que je vous ai données à ce sujet me semblent avoir obtenu votre suffrage, et j'aime à espérer qu'elles auront un égal succès auprès de nos compatriotes qui, comme vous, font très-honorablement le commerce dans les principales places de l'Europe, et qu'à son temps vous y contribuerez en les engageant par votre correspondance à suivre votre exemple. Je dis *son temps*, parce que, avant de faire un appel à leur munificence chrétienne, je désire que la petite institution

dont il s'agit soit établie, que quelques enfants y soient placés, et qu'on sache que ces enfants y reçoivent une bonne éducation nationale. C'est alors que je ne douterai plus du concours le plus bienveillant et le plus généreux, de la part des hommes qui tiennent à honneur de les secourir, dans le but de leur assurer un honorable avenir.

En attendant ce temps, vous m'obligerez, Messieurs, de remettre directement à MM. Hentsch et C[e] de Genève, la somme de 175 livres sterling, montant de votre souscription, en leur ordonnant de la tenir à ma disposition, et à l'effet de venir au secours des orphelins grecs qui se trouvent dans l'étranger.

Je ne saurais finir sans vous exprimer la satisfaction que j'éprouve d'avoir fait votre connaissance, et le plaisir avec lequel je vous donne ici l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A Lady Jersey, à Middleton.

Londres, $\frac{\text{24 août}}{\text{5 septembre}}$ 1827.

Madame, M[me] la princesse de Lieven m'a fait l'honneur de me dire que vous avez eu la bonté de penser à moi, en lui proposant une partie de campagne à Middleton. Il m'est impossible, Madame, de vous exprimer combien je suis sensible à votre aimable souvenir. Au-

trefois ces témoignages de bienveillance flattaient mon amour-propre, mais aujourd'hui ils vont au cœur. Ce ne sont plus les grandeurs, mais les misères humaines, et des misères affreuses qui vont m'environner, si à l'aide de Dieu, il m'est donné de justifier la confiance dont les Grecs m'honorent.

C'est pour plaider leur sainte cause que je suis ici; jugez quels seraient mes regrets, si je devais quitter Londres sans m'acquitter de ce devoir auprès de vous et de vos amis.

On me dit que lord Grey est à Middleton. J'ai manqué en 1819 l'occasion de faire sa connaissance. Serais-je également malheureux cette fois-ci? Mon désespoir serait au comble; car je sais ce que peut un homme tel que lord Grey, et je connais d'autre part que sous une protection semblable la cause des Hellènes serait gagnée pour toujours dans l'opinion de votre noble et grande patrie. Veuillez vous-même, dès aujourd'hui, lui accorder votre protection, en me faisant savoir d'un seul mot si, en me mettant en voiture à l'instant où je recevrai vos ordres, je pourrai trouver chez vous Sa Seigneurie. Je laisserai toute autre affaire, car la meilleure et la plus utile de toutes, c'est de voir lord Grey, de l'entretenir des braves Hellènes, de leur état actuel et de l'avenir qu'enfin on leur promet.

Dans tous les cas vous me permettrez, j'espère, Madame, d'aller vous présenter mes hommages un des premiers jours de la semaine prochaine.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Londres, $\frac{\text{24 août}}{\text{5 septembre}}$ 1827.

Je vous renvoie, mon cher Eynard, la lettre de M. Dufour. Celle que j'ai adressée sur le même sujet à M. Favre-Bertrand, et dont vous avez bien voulu vous charger, renfermait tout ce qu'il m'est possible de dire, pour le moment, sur la question dont il s'agit. Des explications prématurées seraient inutiles, et peut-être même nuisibles. Elles supposent deux choses : des fonds et du pouvoir. Or vous savez que les uns n'existent que dans nos espérances et dans les vœux que nous formons, et que l'autre pour être valable, devrait être exercé par un homme qui en serait revêtu sur les lieux, et sous des formes légales et solennelles; or nous n'en sommes pas encore là.

Les gazettes me donnent il est vrai des millions, et qui plus est elles portent l'attention du public sur la source à laquelle elles désirent me les faire puiser. Il y a dans ce mensonge plus que de la malveillance. Notez que l'article qui m'enrichit est daté de Varsovie. En faisant accroire que la Russie se charge à elle seule des frais de la restauration de la Grèce, on espère exciter des jalousies entre les Puissances qui ont stipulé le traité de Londres, et à tout événement on tâche de priver nos braves Hellènes des secours de la charité chrétienne.

Quoique la vérité parle haut et d'elle-même, et qu'elle finisse par l'emporter dans l'opinion publique sur toutes ces pauvres combinaisons, il est néanmoins d'une grande importance de préserver les Grecs des illusions auxquelles ils peuvent se livrer en se flattant de secours pécuniaires d'une nature semblable, et de ne pas laisser non plus dans l'erreur les amis et bienfaiteurs des Grecs qui nous ont donné jusqu'à présent les moyens de les secourir.

Je vous engage donc à écrire à ces derniers une bonne lettre, par laquelle vous leur direz ce que les Grecs demeurant à Odessa et à Moscou ont fait pour leurs compatriotes, en honorant d'un accueil bienveillant mes démarches; vous leur parlerez des efforts que je fais en ce moment pour pourvoir aux besoins pressants de la nation qui m'accorde sa confiance; vous leur direz que ces besoins seront encore plus pressants dans un mois; que vous en avez la pénible conviction, et qu'ignorant quel peut être le résultat de mes efforts actuels, vous devez prier vos collègues de continuer encore leur œuvre charitable, jusqu'à ce que le gouvernement de la Grèce puisse se suffire; que ce moment approche, et que soutenir la Grèce jusque-là, c'est la sauver.

Votre lettre peut avoir pour motif l'article de gazette et les considérations que je viens de vous signaler. Vous pouvez ajouter aussi, ce que vous ne savez que trop sur mon compte, c'est-à-dire que ma fortune a été de tout temps très-modique, et qu'aujourd'hui elle l'est plus

qu'auparavant, attendu qu'en quittant le service de la Russie j'ai renoncé pour toujours à tout traitement ou pension de retraite quelconque.

Si vous envoyez au gouvernement provisoire de la Grèce une copie de la lettre que je vous propose d'écrire à vos collègues, vous l'éclairerez assez sur le véritable état des choses, et il garantira ainsi la nation de l'influence pernicieuse que pourraient avoir sur ses opinions et sur ses espérances les illusions dont on s'efforcera de l'environner.

Je ne vous en dis pas davantage sur ce sujet, et je finirai par vous prier d'envoyer au bon métropolitain ma lettre ci-jointe qui lui porte le duplicata de mes réponses au président du congrès national et au gouvernement provisoire. Permettez-moi aussi de joindre encore ici une réponse que je fais au général Church. Veuillez la lire et la lui transmettre directement.

Ma santé est à quelque nuance près ce qu'elle était à votre départ. Je viens de faire deux courses à la campagne, une chez le duc de Wellington, l'autre chez lady Cowper. L'air libre, un peu de soleil, et la vie de château, m'ont fait du bien.

Je ne renonce pas encore à l'espoir de me mettre en route entre le 12 et le 15. Adieu, mon cher Eynard, donnez-moi souvent de vos nouvelles, et surtout prenez patience, et persévérez dans l'œuvre de bien que vous avez si miraculeusement avancée.

A M. G. Typaldos, Docteur à Cracovie.

Londres, $\frac{\text{25 août}}{\text{6 septembre}}$ 1827.

Je viens de recevoir, mon cher Typaldos, votre lettre du 6 (18) août, et je vois avec peine que vous n'êtes pas disposé à accueillir la proposition que je vous ai faite.

Permettez-moi cependant de vous dire avec une entière franchise que l'amour-propre est un mauvais conseiller, et que si vous aviez eu la force de lui imposer silence, vous vous seriez chargé avec plaisir de l'œuvre de bien que je désirais et que je désire toujours vous confier. Il n'est pas facile de trouver un homme qui vous ressemble, et qui puisse comme vous faire réussir l'essai d'un établissement qui renfermerait, s'il plaît à Dieu, l'avenir de la Grèce.

Quelque vifs et profonds que soient mes regrets, je suis loin cependant de vous en vouloir et de me décourager; vous allez en avoir la preuve dans le peu de mots que je vais ajouter.

Si vous n'aviez déjà fait une campagne à laquelle se rattachent des calomnies et des erreurs qui ont poussé la Grèce jusqu'au bord de l'abîme, j'aurais été moi-même au-devant des vœux que votre amitié m'exprime. Mais un antécédent semblable, et toutes les considérations que je ne dois pas perdre de vue, m'ont porté à vous proposer pour le moment une situation intermédiaire.

Je vous la propose encore une fois, tout en m'occupant en même temps de la recherche d'un homme qui veuille et puisse m'aider dans l'entreprise de recevoir, dans une institution provisoire d'éducation nationale, les orphelins grecs dispersés en différentes contrées.

Si vous vous décidez enfin, venez me voir à Paris; mais faites vite. J'ai prolongé mon séjour ici, et probablement je ne serai à Paris que vers le 20 septembre (nouveau style). Je tâcherai de ne pas y rester au delà de deux ou trois semaines, et puis je continuerai mon voyage. Je remercie Madame votre épouse de son aimable souvenir. A mon arrivée ici son frère était déjà à Portsmouth, et à cette heure il est, à ce que j'espère, en pleine mer et près d'atteindre le lieu de sa destination.

A M. le Baron Ch. Dupin, à Paris.

Londres, $\frac{\text{29 août}}{\text{10 septembre}}$ 1827.

Monsieur le baron, Je suis très-touché de votre bon souvenir, et je vous rends mille grâces de m'avoir procuré l'occasion de renouveler votre connaissance.

J'en profite avec empressement en donnant ordre à MM. Blanc, Colin et Ce, de me faire prendre part à la souscription à laquelle vous voulez bien m'inviter.

Personne plus que moi ne regrette la mort de M. Canning. J'ai fait le voyage de Saint-Pétersbourg pour

le voir et pour l'entretenir des intérêts auxquels je suis heureux de vouer le peu de jours qui me restent à vivre; et c'est la veille de l'enterrement de ce grand homme d'état que je suis arrivé à Londres.

Espérons que la Providence protége encore, et qu'elle protégera toujours la brave et malheureuse nation qu'elle a fait exister jusqu'à présent par des miracles qui confondent la prétendue sagesse humaine.

Espérons aussi que les gouvernements et les hommes qui vous ressemblent l'aideront de leur protection et de leur influence.

C'est en formant ces vœux, et en ne négligeant rien de ce qui peut dépendre de moi afin d'en accélérer l'accomplissement, que je suis ici, et que je me rendrai sous peu à Paris.

Je me félicite, Monsieur le baron, d'être à même de vous revoir après de si longues années, et de solliciter aussi votre assistance en faveur des Hellènes qui vous comptent déjà, depuis l'année 1808, au nombre de leurs plus sincères et plus utiles amis.

Agréez, Monsieur le baron, l'assurance, etc.

A M. Hentsch de Chastel, à Genève.

Londres, $\frac{\text{29 août}}{\text{10 septembre}}$ 1827.

Je vous remercie, mon cher Hentsch, de votre lettre

31 août. Je vous bombarde des miennes, mais prenez patience. En voici une à l'adresse de votre maison de la part de MM. Rallis, négociants grecs établis depuis nombre d'années à Londres, et faisant très-honorablement le commerce. Ces messieurs, conjointement avec leurs compatriotes demeurant ici, me donnent la petite somme de 4,445 francs au bénéfice exclusif des orphelins ou des enfants pauvres parmi les Grecs réfugiés dans l'étranger. Je la dépose entre les mains de Messieurs vos frères, en espérant qu'ils voudront bien la rendre utile en attendant le moment où je devrai l'employer. Nous sommes si pauvres que le moindre intérêt qu'elle nous rapportera fera encore un grand bien.

Tâchez donc, mon cher patron, de me faire là une bonne affaire. Si Dieu continue à bénir mes efforts, cette caisse des orphelins recevra encore d'autres subsides de la charité chrétienne, et je vous les ferai adresser directement dans le même but et avec la même confiance.

Cette caisse doit être séparée et distincte, et portera le titre : *Fonds des orphelins et pauvres enfants grecs réfugiés dans l'étranger.* Je me charge des frais de la correspondance, et Messieurs vos frères m'en débiteront dans notre compte courant.

Mémoire communiqué aux trois Cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Saint-Pétersbourg.

Londres, $\frac{\text{31 août}}{\text{12 septembre}}$ 1827.

Le traité de Londres du 6 juillet annonce à l'Europe que l'effusion du sang et les malheurs qui, depuis 1821, désolent le levant et compromettent les plus grands intérêts, vont cesser, et que dès lors les conséquences de ces malheurs ne pourront plus troubler la paix dont elle jouit.

C'est dans cette vue que l'Angleterre, la France et la Russie offrent, par leur médiation et sous la sauvegarde de leur garantie, à la Porte ottomane une pacification honorable avec la Grèce, et à la Grèce les moyens de sortir de son fatal isolement, d'améliorer sa situation actuelle, et d'espérer enfin un avenir plus heureux.

En méditant les circonstances qui peuvent retarder l'accomplissement de cette œuvre salutaire ou lui opposer des obstacles difficiles à vaincre, en cherchant à prévenir les uns et à surmonter les autres dans le but que les Puissances intervenantes se proposent d'atteindre, leurs cabinets se convaincront que ce but ne saurait être atteint avec espoir de succès que d'une manière seule, c'est-à-dire en retirant la Grèce une heure plus

tôt de l'état déplorable où la placent sept années d'une guerre de destruction, la misère la plus affreuse, et toutes les calamités qui en sont le résultat inévitable.

Telle est la proposition que nous allons examiner dans les deux hypothèses que prévoit le traité : dans l'hypothèse que les Turcs acceptent la médiation, et dans celle où ils la rejettent.

Nous oserons indiquer brièvement ensuite les mesures au moyen desquelles, dans leur prévoyante sollicitude, les Puissances alliées pourraient s'assurer que leurs vœux, que les vœux de l'Europe et de l'humanité, seront accomplis.

En supposant que les Turcs et les Grecs adhèrent en principe aux clauses de l'acte du 6 juillet, qu'une négociation formelle soit ouverte, et qu'enfin un traité soit conclu sous la médiation et la garantie des trois Puissances, quelle serait, nous le demandons, dans l'état actuel de la Grèce, et dans celui où la laissera même la cessation des hostilités, quelle serait la garantie morale et matérielle que le gouvernement de ce pays pourrait offrir à son tour aux Puissances? Comment oserait-il les assurer qu'il remplira les engagements qu'il aura contractés? et quand même il leur en donnerait la promesse la plus solennelle, quelles seraient les ressources dont il pourrait disposer pour la remplir?

Depuis trois ans les Grecs n'existent et ne se défendent qu'au moyen des secours de la charité chrétienne. Leurs terres dans le Péloponèse, dans l'Attique, dans la Grèce

occidentale, sont en friche depuis qu'Ibrahim-Pacha et les Égyptiens y sèment la désolation et la mort. Les laboureurs portent les armes ; leurs familles sont ou dans la plus affreuse captivité, ou dispersées dans les îles, ou réfugiées sur les rochers inaccessibles. Les villes, les bourgs, les villages sont détruits, en ruines, ou déserts. Ce qui reste à cette malheureuse et admirable contrée, c'est le caractère antique de ses habitants, c'est leur unanime et invariable résolution de ne jamais subir le joug des Turcs, ni aucun joug étranger. Mais ces sentiments honorables, exaspérés, exaltés, égarés même par une lutte si longue, par tant de misères, et par l'anarchie qui en est la plus fatale comme la plus inévitable conséquence, donnent en ce moment au peuple et à ses chefs une tendance peu favorable à l'établissement d'un gouvernement qui puisse être assez fort pour contracter et remplir les engagements auxquels, conformément au traité, il sera appelé par l'acte de médiation.

Et à quelle source locale, soit morale, soit pécuniaire, un gouvernement quelconque en Grèce puiserait-il aujourd'hui son influence, son crédit, son autorité et ses moyens d'action?

Ce serait méconnaître volontairement la nature de tous les hommes et de tous les lieux, ce serait juger avec prévention et sans équité la lutte sanglante que les Grecs soutiennent, que de leur faire un reproche de l'état déplorable où elle les laisse, ou bien de compter sur une garantie qui consisterait en un acte signé par leur

gouvernement, lorsque ce gouvernement environné de besoins pressants de toute espèce, serait lui-même maîtrisé par la volonté arbitraire des braves dont la misère fait la puissance, et dont le désespoir légitimerait souvent les excès.

Et quelle autre garantie les Puissances pourraient-elles prendre en Grèce pour répondre aux Turcs que l'acte de médiation serait exécuté de la part des Grecs?

Il n'y aurait qu'une seule possibilité : l'occupation militaire de quelques points fortifiés, de quelque place ou de quelque île.

Nous doutons qu'une semblable mesure puisse s'accorder avec les vues du traité et le but pacifique que les Puissances contractantes s'efforcent d'atteindre.

Les mêmes considérations acquièrent un nouveau degré d'évidence dans l'hypothèse que la Porte rejette la médiation.

Nous n'admettons pas la possibilité que les Grecs suivent cet exemple ; au contraire nous avons la conviction que, plaçant une confiance pleine et entière dans les intentions bienveillantes et chrétiennes de LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne, le roi de France et l'empereur de Russie, les Grecs s'empresseront d'adhérer au traité du 6 juillet.

Or dans le dénùment où les trouve cette nouvelle phase de leur situation, ils manqueraient au premier comme un plus sacré de leurs devoirs, s'ils ne sollicitaient de la munificence des cours médiatrices un se-

cours quelconque, au moyen duquel ils puissent conjurer les dangers immenses dont les menacent d'une part le manque absolu de subsistances, de l'autre les efforts que doivent faire les Turcs afin d'achever la conquête du Péloponèse.

Sans un prompt secours de la part des Puissances, les Grecs succomberont au moment où elles ont contracté l'obligation de les sauver.

Il se peut que, par un de ces miracles par lesquels la Providence les a soutenus jusqu'à ce moment, ils survivent à cette crise; mais alors ce ne serait pas assurément sans des conséquences très-graves et très-dangereuses, tant pour eux-mêmes que pour le maintien de la paix sur le Bosphore, qu'ils continueraient à lutter à la fois contre trois ennemis également redoutables, la misère, l'anarchie et les Turcs.

Quand même la croisière des flottes alliées enlèverait à Ibrahim-Pacha les renforts égyptiens, il n'est que trop à craindre que l'Épire et l'Albanie ne lui fournissent des troupes pour poursuivre vigoureusement ses opérations, et pour écraser les débris de la population qui se sont réfugiés sous les remparts de Nauplie et de deux autres forteresses, et alors les garnisons affamées de ces places pourront-elles lui résister?

Enfin dans la supposition qu'Ibrahim-Pacha fût contraint à s'arrêter ou même à se retirer du Péloponèse, les forteresses qui resteraient au pouvoir des Turcs capituleraient-elles avec un gouvernement qui n'aura pas

été en mesures de les forcer, et auquel des antécédents malheureux ne donnent aucun crédit auprès des musulmans riches et puissants, qui constituent le nerf de leurs garnisons?

Or des forteresses dans le Péloponèse restant au pouvoir des Turcs, les Puissances peuvent-elles jamais espérer d'exécuter par la voie des négociations l'article 2 du traité qui pose en principe la séparation entière entre les individus des deux nations, et la nécessité de prévenir de nouvelles collisions entre elles?

D'autre part, si les Turcs s'obstinent à continuer la guerre contre les Grecs, et si de nouvelles catastrophes viennent appeler sur les infortunes des Hellènes la commisération européenne, les Puissances intervenantes ne seront-elles pas, malgré elles peut-être, entraînées à l'adoption de mesures plus fortes, dont le résultat serait, ce qu'on désire le plus éviter, les hostilités de la guerre?

Aucune de ces conséquences ne nous semble à redouter et dans aucune hypothèse, si recevant dès à présent quelques secours de la part des très-hautes Puissances, les Grecs se voyaient à même de se donner un gouvernement, dont les opérations militaires et administratives auraient une direction ferme et un but invariable, et qui, dévoilant à la nation le secret de ses ressources, lui procurerait les moyens de se suffire en peu de temps à elle-même, et de satisfaire honorablement aux engagements qu'elle aura contractés, malgré la lutte qu'elle continuerait à soutenir contre les Turcs.

De toutes les mesures coërcitives que le traité du 6 juillet légitime, celle de mettre par quelques secours les Grecs en état de remplir les clauses de cet acte, serait selon nous la seule complétement conforme à son esprit et à son but. Elle seule convaincra la Porte que les Puissances alliées veulent invariablement la paix du levant par le salut de la Grèce. Elle seule pourrait contraindre les Turçs à y consentir, sans que des mesures coërcitives d'une autre nature provoquent les hostilités directes entre l'Angleterre, la France, la Russie et la Porte.

Si les cabinets des souverains médiateurs partageaient cette conviction, ils jugeraient peut-être convenable en pareil cas de faire déclarer à la Porte :

Que loin de vouloir la forcer à changer ses résolutions, ils les respectent.

Que par les mêmes motifs ils ne changeraient point non plus leurs propres déterminations, et ils rempliraient fidèlement les clauses du traité, en entretenant des relations amicales avec les Grecs.

Qu'enfin si l'établissement de ces relations était considéré par la Porte comme un acte d'hostilité, elle n'aurait qu'à déclarer la guerre aux Puissances médiatrices, qui à leur tour adopteraient des mesures de défense.

Mais est-il à supposer que la Porte s'aveuglât au point de déclarer en effet la guerre à la Grande-Bretagne, à la France et à la Russie, de s'exposer à voir sa capitale affamée en peu de jours, et de provoquer peut-être la chute de l'empire?

Quel parti pourrait-elle donc adopter? Celui de garder le silence, ou bien de s'épuiser en réclamations; et ce résultat offrirait déjà une chance de plus à la conservation de la paix sur le Bosphore.

Le temps achèverait l'ouvrage, et il l'achèverait peut-être en portant toutes les Puissances européennes, nulle exceptée, à accéder spontanément au traité du 6 juillet.

Mais en accordant aux Grecs les secours qu'ils souhaitent, les Puissances ne prendraient-elles pas de fait, et en contravention aux principes du traité de Londres, une part active aux hostilités entre les Turcs et les Grecs? Ne s'écarteraient-elles pas de la marche qu'elles se sont tracée dans l'espoir d'amener les Turcs à accepter la médiation?

La présence des flottes combinées dans l'Archipel, le contact qu'elles vont opérer entre les Puissances intervenantes et les Grecs, les relations qui en seront le résultat, tous ces faits répondent assez à ces objections, et nous semblent même légitimer aux yeux des Turcs l'assistance que les Grecs invoquent.

Et en effet pourquoi les Puissances laisseraient-elles ignorer aux Turcs que, voulant le but, elles veulent fermement et irrévocablement les moyens? Qu'en conséquence elles ont accordé des secours aux Grecs, soit afin de les mettre en état de remplir les engagements qu'en vertu du traité ils auront contractés envers la Porte elle-même (si celle-ci accepte la médiation), soit pour leur fournir les moyens de subsister et de se défendre

au cas où, dans un aveuglement funeste pour ses propres intérêts, la Porte repousserait la main secourable que lui tendent les Puissances.

La vérité, quelque pénible qu'elle soit, frappe néanmoins tous les esprits; les Turcs eux-mêmes finiraient par la reconnaître, et s'il y a un moyen de les faire fléchir devant la nécessité de leur situation sans recourir aux armes, celui que nous proposons nous semble l'unique.

D'un mot seul, et par un secours qui dans le fait ne leur imposerait que des sacrifices momentanés et hors de proportion avec les dangers qu'il préviendrait, les Puissances alliées écarteraient les chances d'une guerre sur le Bosphore, et sauveraient la Grèce. Expliquons notre pensée.

Des capitalistes d'une haute respectabilité sont prêts à contracter avec la Grèce l'emprunt d'un million de livres sterling à 80 ou 85 pour 100, à un intérêt de 5 pour 100; mais ils demandent que les dividendes de cet emprunt soient garantis par l'Angleterre, la France et la Russie.

En accordant cette garantie, les Puissances contracteraient l'obligation d'acquitter chacune annuellement une somme de 20,000 livres sterling représentant, outre les intérêts de la dette, un fonds d'amortissement de la valeur de 1 pour 100. Cette avance de 20,000 livres sterling ne serait pas même requise en numéraire, car les capitalistes chargés de l'emprunt s'engageraient à la faire eux-mêmes, en obtenant en retour des inscriptions sur le

grand livre de la dette publique des gouvernements respectifs pour la valeur de cette somme.

Le capital qu'une opération semblable mettrait à la disposition de la Grèce, serait employé d'une part à l'extinction des deux emprunts contractés à Londres; il fournirait de l'autre au gouvernement grec le seul moyen de régulariser son système de défense, et de remettre en activité les ressources du pays.

Par le fait, la durée de cette garantie ne serait que de quelques années. Elle ne s'étendrait que jusqu'au jour où la Grèce ayant rétabli son crédit et utilisé les richesses considérables que renferme son sol, trouverait facilement les moyens de contracter sous sa propre responsabilité un nouvel emprunt, qui acquitterait ses engagements envers les Puissances intervenantes, et absorberait la dette d'où ces engagements dériveraient.

Si les Puissances préféraient au mode que nous venons de proposer, celui de prêter directement aux Grecs une somme une fois payée, aux intérêts et sous la garantie qu'elles jugeraient convenable de prendre, cette somme, pour répondre aux besoins du moment et aux vues énoncées plus haut, ne saurait être au-dessous de 900,000 livres sterling, c'est-à-dire de 300,000 livres sterling pour chaque Puissance.

Enfin, si ni l'un ni l'autre de ces modes n'obtenait le suffrage des Puissances, ce serait encore un immense bienfait pour la Grèce, si, adoptant dès aujourd'hui le principe de la nécessité et de l'urgence d'un secours à

accorder à la Grèce, elles voulaient déclarer dans le protocole des conférences de leurs plénipotentiaires à Londres, que du moment où les Grecs auront accepté le traité du 6 juillet, elles leur prêtent collectivement la somme de ....., ou qu'elles offrent au gouvernement grec l'appui de leur propre crédit, pour le mettre en état de contracter un nouvel emprunt.

Cette déclaration demeurerait provisoirement secrète. Étant éventuelle, elle ne compromettrait aucun intérêt, et le gouvernement grec pourrait s'en prévaloir auprès de quelques capitalistes recommandables et discrets pour obtenir des secours immédiats, qui, dans sa position actuelle, contribueraient essentiellement à son salut.

Hors de là il ne resterait aux Grecs qu'à invoquer la Providence et à se résigner à leur sort; ils s'y résigneront, mais au moins les conséquences de leur dénûment et de leur désespoir ne feront plus peser sur eux aucune responsabilité.

Nous nous dispenserons de nous arrêter sur des considérations qui démontreraient combien un secours accordé aujourd'hui à la Grèce serait placé, si nous osons nous exprimer ainsi, à un haut intérêt. Il préviendrait des sacrifices plus grands, soit dans le cas où les Grecs, tout en acceptant la médiation, se trouveraient hors d'état de remplir les engagements qu'ils auraient contractés, soit dans celui où les Puissances se verraient forcées d'avoir recours à des mesures coërcitives directes, pour contraindre la Porte à accepter une médiation.

Nous nous dispenserons enfin de développer ici toute l'étendue des avantages qui résulteraient de ces secours dans un avenir assez rapproché, puisque ces secours rendraient possibles les relations commerciales entre les Puissances intervenantes et la Grèce, relations dont le traité du 6 juillet établit le principe.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Londres, $\frac{2}{14}$ septembre 1827.

Je vous remercie, mon cher Eynard, de votre lettre du 4 courant. Je vous ai écrit en dernier lieu, et quoique je n'aie rien de bien important à vous dire, je profite d'une bonne occasion pour vous écrire quelques mots.

Les lettres de Constantinople portent que les ambassadeurs des trois Puissances signataires du traité de Londres, ont, le 6 août, remis à la Porte la note officielle qui lui propose la médiation; que cette demande avait fait une grande sensation; que le public musulman était frappé de stupeur et de crainte, et que le sultan écumait de rage. Cependant on présumait que, n'étant pas appuyé par l'opinion de son peuple, il finirait par s'accommoder aux nécessités de sa situation. Nous verrons ce qui en sera dans quinze ou vingt jours. D'autre part les nouvelles de la Grèce sont aussi bonnes que possible; celles que vous avez reçues m'en donnent la confirmation.

Quant à moi je suis enfin à la veille de plier bagage. J'espère partir jeudi prochain, c'est-à-dire le 8 (20) septembre. Je me rendrai à Paris par Ostende et Bruxelles.

Après mon arrivée à Paris je vous écrirai encore. Au total ces derniers jours n'ont pas aggravé l'état de ma santé; au contraire je me porte beaucoup mieux, et j'aime à espérer que Gall me remettra au point qu'en peu de jours je pourrai continuer mon voyage avec une petite provision de forces. J'en ai le plus grand besoin, et je ferai conséquemment tout ce qui peut dépendre de moi pour ne pas en manquer.

Vous m'obligeriez infiniment de me faire tenir à Paris quelques lignes de votre part, et surtout de me dire ce que vous mande M. Dufour, relativement à la lettre que M. Favre doit lui avoir communiquée.

Veuillez faire remettre à Zeiner le petit billet ci-joint. Il lui porte une commission dont je désire qu'il s'occupe dès ce moment.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Paris, $\frac{17}{29}$ septembre 1827.

C'est hier à deux heures que je suis arrivé ici en bonne santé, ayant pris la direction de la Hollande, et ayant donné à Bruxelles deux jours.

Quoique prolongé au delà de mes calculs, le temps que

j'ai passé en Angleterre n'a pas été perdu pour les intérêts auxquels je suis voué. J'aime à espérer que je pourrai vous en dire autant du court séjour que je ferai à Paris, et de la route que je suivrai, afin d'atteindre le but le plus tôt que faire se pourra, et avec le plus d'utilité possible.

La plus grande et la plus urgente des affaires, celle des secours pécuniaires, a fait et fera l'objet de tous mes efforts, et nos voisins en auront la preuve. Dieu les a aidés; et dans sa miséricorde il ne les abandonnera pas au moment où leur salut doit s'opérer. J'en ai plus que l'espoir, j'en ai la conviction. Qu'ils aient donc bon courage et patience, et surtout que, par leur concorde et par une conduite sage et modérée, ils se montrent dignes des destinées auxquelles la Providence les réserve.

Il me tarde de vous savoir en possession de ma lettre du 19 (31) août, sous le numéro 51, et de l'envoi des incluses au gouvernement provisoire et au président du congrès.

Je viens de recevoir aussi vos numéros 96, 97 et 98, et je vous rends grâces des informations qu'ils renferment. Je suis bien aise d'apprendre que M. Inglessis ait tenu parole, et que ses ordres soient arrivés à point nommé. Si l'emprunt ne peut pas se faire, les sommes que les négociants grecs demeurant à Odessa et à Moscou ont envoyées, peuvent être remises directement au gouvernement provisoire contre les arrangements que les fondés de pouvoirs seront autorisés à faire avec lui. Ceux que

vous lui avez proposés semblent convenables, et je vous remercie de vos soins.

Je vous écris ces lignes à la hâte, de la main de notre Mustoxidis, ancien ami, qui d'après mes désirs est venu me rejoindre ici pour le moment.

A M. Willmot-Horton, à Londres.

Paris, $\frac{\text{19 septembre}}{\text{1 octobre}}$ 1827.

Monsieur, En arrivant ici le 28 septembre, j'ai reçu la lettre qui m'était adressée à Middleton, ainsi que les questions que j'attendais avec la plus sincère et la plus vive impatience. Je vous rends grâces, et je vais m'occuper des réponses, quoique je ne puisse vous promettre pour le moment qu'une ébauche renfermant des aperçus et non des faits. Je dis *pour le moment*, car nul homme à moi connu, grec ou étranger, ne possède et ne peut posséder l'ensemble des notions positives et authentiques qu'exigerait le travail que vous me demandez. En me rendant cependant sur le théâtre des événements, en inspectant les lieux, et en consultant avec quelque sagacité les témoins et les acteurs, je pourrai peut-être en peu de temps recueillir assez de données, non-seulement pour vous offrir matière à former une opinion fondée sur les points en question, mais aussi pour en juger avec connaissance de cause. Jusque-là vous voudrez bien vous

contenter de quelques observations générales. Elles vous donneront au moins la mesure de ma bonne volonté et du prix que j'attache à vous en fournir la preuve.

C'est en effet le seul sentiment qui puisse m'inspirer le courage de penser et d'écrire sur l'avenir d'une nation dont l'anéantissement ou la ruine complète va être consommée par les Égyptiens débarqués à Navarin le 3 septembre. La flotte qui les y amène, forte de quatre-vingts voiles, dont quarante autrichiennes, a déjoué tous les calculs de la prévoyante sollicitude des cours médiatrices et de leurs représentants à Constantinople. L'élément le plus essentiel dans les calculs, celui dont l'appréciation échappe le plus souvent à la plus haute sagesse, l'élément du temps, a été méconnu dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui caractérisent la grande affaire de la pacification du levant.

Si les mesures qu'on a adoptées en juillet, si les ordres qu'on a expédiés le mois d'août avaient été donnés éventuellement quelques semaines d'avance, le Péloponèse eût été préservé des nouveaux désastres que lui feront subir la rage et le désespoir des Arabes ; l'œuvre de pacification eût été moins problématique, et à coup sûr les cours médiatrices l'auraient accomplie à moins de frais, et en courant moins de chances dangereuses.

Cette observation qui me paraît d'une évidence incontestable, s'applique également à l'état actuel des choses. Si les secours que j'ai pris la liberté de solliciter sont accordés à temps, c'est-à-dire sans aucun délai, le Pélopo-

nèse pourra encore se sauver, et les Égyptiens ainsi que leurs conseillers seront punis de leur audacieuse entreprise. Dans le cas contraire il arrivera infailliblement de deux choses l'une, ou la chute des derniers remparts de la Grèce, et alors j'ignore ce que les Puissances médiatrices pourront faire pour exécuter le traité, ou une destruction si complète du pays et de toutes ses ressources, qu'il faudra plus tard de longues années et des avances très-considérables pour y faire exister les habitants ou les étrangers qui voudront s'y établir.

Mais, me répondra-t-on, comment voulez-vous, avec quelques milliers de livres sterling, arrêter les progrès des Égyptiens dans le Péloponèse? Quelques milliers multipliés par trois font des millions. Le gouvernement grec, aidé de l'influence politique de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, pourra en peu de jours avoir un couple de milliers de bons soldats suisses; et ce renfort sous un bon chef et sous le commandement du général, suffira pour battre les Égyptiens sur terre, tandis que la croisière des flottes leur coupant toutes les communications par mer, les obligerait dans le courant de l'hiver à poser les armes et à capituler.

Je vais répéter ici les mêmes observations et les mêmes demandes, et puis je me mettrai en route en abandonnant le reste à la Providence. Nous ne sommes plus en été, et désormais la traversée devient longue et difficile. Il me serait agréable et utile de m'embarquer à Ancône dans le paquebot à vapeur, d'arriver à Corfou,

et de me rendre ensuite en Grèce. Oserais-je vous supplier de prendre vous-même en considération ce plan de voyage, et de le soumettre à S. E.? Je vous aurai infiniment d'obligations si vous vouliez me faire connaître le plus tôt qu'il sera possible ce que S. E. en pense, et au cas où elle honore de son approbation, ou qu'elle ne désapprouve pas mon passage par Corfou, de vouloir bien en écrire au général Adam.

Je vous demande pardon de cette longue lettre écrite à la hâte et d'une écriture peu lisible.

Veuillez agréer l'expression de toutes mes amitiés.

A S. A. le Prince de Lieven, à Londres.

Paris, 19 septembre / 1 octobre 1827.

Vous aurez appris, mon prince, à cette heure la fâcheuse nouvelle que lord Granville m'a communiquée hier. Malgré tous vos efforts et tous les courriers, la flotte austro-égyptienne est arrivée dans le port de Navarin le 9 septembre, et dans ce moment 5 ou 6,000 Égyptiens de plus dévastent le pays, et égorgent les hommes que le traité du 6 juillet promettait au monde de sauver.

Je ne vous répèterai pas, mon prince, ce que je dis dans cette triste circonstance à M. Willmot par la lettre dont je prends la liberté de vous transmettre une copie.

Veuillez vous-même vous donner la peine de prendre en considération mes observations sur l'urgence des secours que j'ai déjà sollicités, et sur la demande qui me concerne personnellement.

Vous m'obligerez infiniment de me faire connaître une heure plus tôt, si cette démarche indirecte est accueillie favorablement, ou si je dois courir les chances d'une navigation périlleuse à raison de la saison et des Algériens. A tout évènement je suis très-décidé à les courir, car aucun obstacle quelconque ne m'arrêtera dans la marche que le devoir m'a tracée, et que je dois nécessairement suivre.

Je n'abuserai pas, mon prince, davantage de votre temps, et je vous réitère l'expression bien sincère de tous mes hommages.

A MM. les Frères Rallis, à Londres.

Paris, 19 septembre / 1 octobre 1827.

Je vais faire remettre par MM. Blanc, Colin et Cᵉ à votre correspondant M. Cottier 150 livres sterling, afin qu'ils les passent à votre crédit. Vous voudrez alors payer sur cette somme à M. Benkaussen 26 livres sterling 18 schellings que je lui dois, et vous lui remettrez en même temps la lettre ci-jointe à son adresse. Vous vous rembourserez aussi des 35 livres sterling que vous

avec bien voulu payer par mon ordre, et garderez entre vos mains la somme restante, sur laquelle je prendrai plus tard la liberté de faire de petits paiements.

Permettez-moi maintenant de vous entretenir d'un plus grand intérêt. Vous savez qu'il se trouve à la disposition du gouvernement grec et entre les mains de M. Ricard, la somme de 95,000 livres sterling en obligations achetées de l'emprunt de l'année 1825, au prix du jour. Si on les vendait, elles produiraient 14,250 livres sterling. Et cette somme serait une ressource vitale, vu l'extrême détresse de la Grèce et l'impossibilité d'y apporter remède pour le moment au moyen de grandes opérations financières.

Cependant en considérant d'une part que si l'on procédait aujourd'hui et par urgence à une vente sembla ble, on ferait tomber le crédit des fonds grecs dans un plus grand avilissement, et que de l'autre il est impossible, sans encourir une grande responsabilité, de ne pas employer au secours de nos malheureux frères ces derniers restes de l'emprunt désastreux de l'année 1825, la seule mesure qui semble admissible est celle d'employer les obligations susmentionnées pour la somme de 95,000 livres sterling, comme un gage qui serait déposé entre les mains d'un ou de plusieurs négociants, lesquels avanceraient au gouvernement grec la somme de 12 ou 14,000 livres sterling à un intérêt légal de 4 et demi ou 5 pour 100.

Si jusqu'au moment de la vente de ces fonds, ou du

remboursement de la somme avancée, les effets grecs tombaient au-dessous du taux actuel de 15 pour 100, dans ce cas les maisons de commerce qui auraient rendu ce service à la Grèce, recevraient ma garantie personnelle. Je me chargerais de leur répondre à tout événement de la différence qui se trouverait exister entre le taux de 15 pour lequel on aurait accepté le gage des obligations dont elles seraient dépositaires, et celui où ils seraient réduits par une dépréciation ultérieure.

Telle est la proposition que j'ai faite à notre commun ami M. Paléologue, et telle est la proposition que je vous adresse, en vous priant très-instamment de me dire si les négociants grecs établis à Londres et ceux établis en Hollande, savoir si vous et M. Paléologue, conjointement avec nos amis en Angleterre et en Hollande, vous pouvez vous charger de cette opération, et rendre ainsi un service immense à la nation à laquelle vous tenez à honneur d'appartenir. Je désire que vous vous concertiez avec M. Paléologue, et que vous me fassiez connaître le plus tôt que faire se pourra votre réponse.

Je serais heureux, si je pouvais montrer aux étrangers qui ont secouru jusqu'à présent la Grèce avec tant de générosité, que désormais qu'elle se trouve sous les auspices des grandes Puissances de l'Europe, ce sont ses propres enfants qui se chargent de ses intérêts, et qu'ils veillent avec zèle et dévouement.

Pour abréger les communications, j'envoie aujourd'hui copie de la présente à M. Paléologue, en le priant

d'en prendre connaissance, et de s'expliquer directement avec vous sur son contenu.

Je vous salue, et vous réitère l'assurance de ma considération très-distinguée.*

A M. le Baron de Damas, à Paris.

Paris, $\frac{\text{20 septembre}}{\text{2 octobre}}$ 1827.

Que Votre Excellence me permette de lui envoyer ci-jointe une petite addition au mémoire du 31 août (12 septembre) que j'ai communiqué aux trois cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Saint-Pétersbourg. J'ose espérer, Monsieur le baron, que vous honorerez de votre attention ce petit travail, et que vous voudrez bien m'accorder un moment d'entretien, le jour et l'heure qu'il vous conviendra le plus.

Je profite de cette occasion pour réitérer à Votre Excellence l'expression de tous mes hommages.

---

* Celle mesure que le comte Capodistrias proposait relativement aux débris des fonds grecs ne fut pas exécutée, et le capital en question est resté entre les mains de M. Ricard.

Note confidentielle communiquée aux trois Cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Saint-Pétersbourg.

Paris, $\frac{\text{20 septembre}}{\text{2 octobre}}$ 1827.

Les cours de la Grande-Bretagne, de France et de Russie, en offrant aux Turcs et aux Grecs leur médiation, conformément au traité du 6 juillet, leur ont proposé la conclusion immédiate d'un armistice.

Les Grecs ont accepté la médiation, et ont déclaré qu'ils étaient prêts à convenir d'une suspension d'armes avec les Turcs.

La Porte a rejeté les propositions des représentants des cours intervenantes, et la flotte égyptienne, forte de quatre-vingts voiles, dont quarante autrichiennes, est entrée le 9 septembre à Navarin.

Dans leur prévoyante sollicitude, les cours alliées ont cherché, dès le mois de juin, par des insinuations amicales, à arrêter dans le port d'Alexandrie l'expédition égyptienne. Cependant cette expédition a eu lieu, et des milliers d'Arabes vont achever la ruine du Péloponèse, au moment même où, pour la prévenir, les flottes réunies ont reçu l'ordre de se mettre en croisière dans les parages de la Grèce.

Le divan a sous les yeux le traité et la note collective

des représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie. Il sait que l'une des mesures par lesquelles il pouvait être contraint à accepter la médiation devait consister dans l'effet moral et matériel de la croisière, et il s'applaudit aujourd'hui de s'y être soustrait par la persévérance, par le courage même avec lequel le pacha d'Égypte a su déjouer les démarches des agents des cours alliées. Peut-on supposer encore que la Porte voudra fléchir devant l'autorité des conseils des cours intervenantes?

Dans cet état de choses, comment les Grecs du Péloponèse pourront-ils résister? Ou s'ils succombent en ce moment, comment les Puissances peuvent-elles espérer d'atteindre le but du traité du 6 juillet, en conservant la paix, ou du moins en ne se plaçant pas sous l'empire d'événements qui provoqueraient nécessairement la guerre qu'elles désirent éviter?

Il ne nous appartient de discuter ces graves questions que sous un seul point de vue, celui que nous avons signalé dans notre mémoire du 31 août (12 septembre).

Nous osons affirmer que, malgré les renforts considérables qu'Ibrahim-Pacha vient de recevoir, le Péloponèse peut encore être sauvé, et la Porte contrainte à accepter plus tard la médiation, sans que les Puissances aient recours aux armes, si ces Puissances accordent aux Grecs dès aujourd'hui les secours pécuniaires que nous avons sollicités.

Nous disons *dès aujourd'hui*, parce que toute la question est dans le temps. Rien ne le prouve mieux que l'arrivée des Égyptiens. Si la croisière avait été établie par les stations anglaise et française, dès le moment où la Porte déclara par une note formelle et publique qu'elle n'admettrait jamais d'intervention étrangère dans les affaires de la Grèce, assurément le pacha d'Égypte n'aurait point encouru les frais de son expédition, et les vaisseaux autrichiens au moins auraient hésité à lui offrir leurs services.

En appliquant cette observation aux circonstances actuelles, on se convaincra que l'exécution du traité, dans un but pacifique, n'est possible qu'en ne point abandonnant le sort de la Grèce aux chances incertaines et périlleuses du temps.

Les Grecs n'existent aujourd'hui que par les secours modiques que leur ont envoyé, après la catastrophe d'Athènes, leurs compatriotes établis à l'étranger.

Les dernières places qui leur restent sont à peine ravitaillées pour quelques jours. Les récoltes vont être enlevées par les Arabes débarqués à Navarin. Comment se flatter alors que cette population épuisée de misère puisse lutter avec avantage contre des forces si considérables? Quand même par un miracle elle parviendrait à se maintenir sous les remparts de Nauplie, de Malvoisie et de Corinthe, le pays n'en serait pas moins complétement dévasté, et ses ressources anéanties pour de longues années.

Cependant c'est de l'existence seule de ce pays que dépend l'accomplissement des vues conservatrices qui caractérisent l'alliance consacrée par l'acte du 6 juillet.

Si l'on nous demande comment dans la crise actuelle les secours que je sollicite pour la Grèce peuvent lui fournir les moyens d'en sortir victorieuse, nous répondons :

Qu'en employant une partie de ces secours à la levée de quelques bataillons de bons soldats suisses, la Grèce aidée de leurs bras et de leur discipline, et favorisée d'ailleurs par la croisière qui intercepterait les communications avec l'Égypte, opposerait non-seulement une résistance vigoureuse aux armées d'Ibrahim, mais finirait par les forcer à mettre bas les armes.

Et cette mesure, nous n'en doutons pas, serait d'une exécution facile et immédiate, si les Puissances intervenantes daignaient appuyer confidentiellement de leur crédit et de leur influence les démarches que le gouvernement grec ferait à cet effet auprès des cantons helvétiques.

Nous nous arrêtons ici, en conjurant encore une fois et pour la dernière fois les cours intervenantes, de prendre en considération les observations respectueuses que nous avons consignées dans notre mémoire, et celles que nous prenons la liberté d'exprimer ici; nous les supplions d'accueillir avec bienveillance ces observations, dans l'intérêt de la malheureuse nation Grecque, et dans celui, nous osons le répéter, du maintien de la paix.

A S. A. le Prince de Lieven, à Londres.

Paris, $\frac{\text{23 septembre}}{\text{5 octobre}}$ 1827.

Mon prince, Je vous fatigue de mes billets et de mes communications, comme si j'habitais encore Albermat-Street. Le fait est que, malgré les distances, je connais trop bien mes intérêts pour ne pas être empressé de vous parler le plus souvent qu'il m'est possible de mes démarches et de mes espérances, et de la part décisive que vous êtes appelé à prendre pour que les unes et les autres aient quelque succès.

Vous trouverez ci-joint, mon prince, une petite note que j'ai confidentiellement adressée à M. de Damas, à lord Granville et au comte Pozzo di Borgo. Elle fait le complément du mémoire du 12 septembre, et il me semble difficile de dire davantage sur la question du secours à accorder à la Grèce. Cependant en discutant ici de vive voix cette même question, je l'ai envisagée sous un nouveau point de vue, non par rapport au principe, mais par rapport au mode.

Tout en admettant que la Grèce a le besoin le plus pressant d'un prompt secours pécuniaire, tout en reconnaissant la justice, peut-être l'obligation de le lui accorder, les cabinets alliés pourraient objecter néanmoins que le traité n'ayant point prévu ce cas, il serait impossible d'adopter aujourd'hui cette nouvelle mesure

par urgence, et sans une délibération collective préalable.

D'autre part le gouvernement grec n'étant pas encore établi d'après les actes du congrès national du mois d'avril, il serait aussi difficile de savoir entre quelles mains on confierait le secours que je sollicite.

Pour aller au-devant de ces deux difficultés, pour répondre en même temps à l'urgence des circonstances, les trois cabinets ne pourraient-ils pas, conformément à cet acte, procéder immédiatement à la nomination de leurs chargés d'affaires, les expédier sur les lieux, et les munir de fonds avec la faculté d'en fournir provisoirement au gouvernement grec, toutes les fois que d'un commun accord ces agents reconnaîtraient l'indispensable nécessité de donner des secours au nom de leurs gouvernements respectifs.

Telle est la proposition que j'ai faite avant-hier au premier employé du ministère des affaires étrangères de France, et que je vais discuter avec MM. de Villèle et de Damas. J'aime à me flatter qu'elle sera favorablement accueillie, d'autant plus qu'elle me semble s'accorder avec les idées que le ministère français avait eues lui-même sur cette affaire. Il vous appartient, mon prince, de l'approfondir, et si vous l'honorez de votre suffrage, veuillez le lui donner dans vos conférences, afin qu'on puisse, sans perte ultérieure de temps, en venir à une conclusion satisfaisante.

Je joins ici la copie des réponses que j'ai adressées de

Londres au président du congrès national de la Grèce, et au gouvernement provisoire. M. de Damas, le vicomte de Granville et le comte Pozzo di Borgo en ont reçu la communication. Il me paraît qu'on désire ici porter ces pièces à la connaissance du public. Je n'y vois point d'inconvénient, attendu qu'elles doivent déjà être arrivées à leur destination.

P. S. Je vous demande pardon, mon prince, de vous écrire cette longue lettre d'une autre main, mais j'ai conscience de vos yeux. Je viens d'avoir une longue conférence avec M. le baron de Damas. J'ai trouvé aujourd'hui S. E., comme il y a peu de jours, très-silencieuse sur l'idée d'adopter un terme moyen quelconque, qui facilite la décision de la question relative aux secours pécuniaires à accorder à la Grèce; je n'ose pas non plus me flatter de l'avoir quittée dans des dispositions plus favorables; je lui ai cependant développé ma proposition, et elle m'a écouté avec attention et bienveillance. Je vais m'acquitter de ce même devoir auprès de M. le comte de Villèle, et je tâcherai de trouver l'occasion d'en entretenir le roi lui-même dans l'audience dont il daignera m'honorer l'un de ces jours.

Si vos délibérations essentielles ne viennent pas nous inspirer un peu de courage, je doute qu'il me soit possible de compter sur un résultat.

Le temps cependant presse, et les événements me pèsent. Je n'attends qu'un mot de la part de M. Willmot

pour arrêter définitivement le jour de mon départ et la route que je suivrai.

Veuillez, mon prince, faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour me procurer une heure plus tôt les réponses que je sollicite.

A M. le Comte Pozzo di Borgo, à Paris.

Paris, 23 septembre / 5 octobre 1827.

Conformément aux explications que j'ai eues de vive voix avec Votre Excellence, je m'empresse de lui faire tenir ci-jointe une note renfermant des observations complémentaires du mémoire que j'ai eu l'honneur de lui communiquer sous la date du 1 (13) août, ainsi que la copie des lettres que j'ai adressées au président du congrès national et au gouvernement provisoire de la Grèce.

Je sollicite instamment l'intérêt bienveillant de Votre Excellence en faveur de ces communications que je fais également à M. le baron de Damas et à M. le vicomte de Granville, dans l'espoir que les cabinets signataires du traité du 6 juillet y puiseront de nouveaux motifs pour accélérer l'accomplissement des vues bienfaisantes que cet acte consacre, et dont dépend désormais le maintien de la paix en Europe, et le salut de la Grèce qui en est une condition inévitable.

A M. le Comte de Pahlen, à Odessa.

Paris, $\frac{\text{23 septembre}}{\text{5 octobre}}$ 1827.

L'archimandrite Léondaridès, demeurant à Kischneff, vient de m'adresser une lettre par laquelle il m'offre, conjointement avec ses confrères les moines et les abbés qui possèdent des biens-fonds en Moldavie et en Valachie, ainsi qu'avec des séculiers qui se trouvent dans la même catégorie, de faire une collecte en faveur des Grecs, en donnant aux négociants qui voudraient leur avancer des fonds la garantie de ces biens, et en s'occupant en même temps du recouvrement d'un legs que feu M. André Paulos avait laissé à sa patrie.

En acceptant cette offre toute chrétienne et patriotique, j'engage ce digne prélat à mettre sous les yeux de Votre Excellence son plan avec tous les détails, et à ne procéder à aucune démarche sans avoir avant tout obtenu votre approbation.

J'adresse l'extrait de sa lettre, ma réponse et la copie de la présente, à M. le comte de Nesselrode, afin qu'il veuille prendre en considération l'affaire, et vous donner, Monsieur le comte, les directions dont il plaira à S. M. I. de le munir. J'ose prier Votre Excellence d'accueillir avec bonté l'archimandrite ou la personne qu'il chargera de présenter ces lignes à Votre Excellence. La détresse de la malheureuse nation Grecque est si grande,

et surtout en ce moment de crise, que tout secours quelconque peut devenir d'une importance vitale. Je ne me dissimule pas que celui dont il s'agit dépend de la confiance qu'inspirera aux prêteurs la sûreté des garanties qu'on se propose de leur offrir.

Ces garanties cependant sont fondées en droit et peuvent avoir la sanction du gouvernement impérial, et dès lors elles me semblent de nature à mériter la confiance indispensable pour réaliser les pieuses intentions de ces ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, veuillez, Monsieur le comte, accorder une attention bienveillante au projet de l'archimandrite, et aux éclaircissements qu'il vous fournira quant au legs de M. Paulos; et si l'un et les autres méritent votre protection, ayez aussi l'extrême complaisance de solliciter à votre tour les directions du ministère impérial.

Je vous demande pardon de cette nouvelle importunité; mais la nature de mes devoirs, la grave responsabilité qui pèse sur moi, et l'amitié dont vous m'avez honoré de tout temps, légitiment assez ma démarche.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Paris, 25 septembre / 7 octobre 1827.

M. le vicomte de Granville, ambassadeur d'Angleterre auprès de cette cour, m'a fait l'honneur de me

prévenir qu'un courrier allait se rendre à Corfou par Paris, et qu'il se chargerait de mes lettres. Je profite de cette offre obligeante, et je vous envoie dans le paquet ci-joint le quadruplicata de mes réponses au président du congrès national et au gouvernement provisoire de la Grèce, ainsi que quelques lignes en date d'aujourd'hui, par lesquelles je tâche de faire connaître aux chefs de la Grèce ce qu'en ce moment on attend d'eux dans le monde, et tous les efforts que je fais pour leur procurer une heure plus tôt les moyens de justifier cette attente et les espérances de la nation.

J'ose me flatter de pouvoir en peu de jours continuer mon voyage; je ne sais pas pour le moment où il me sera possible de m'embarquer, et quelle est l'étendue de la traversée que je devrai faire; je ne puis pas demander au gouvernement provisoire de la Grèce l'envoi d'un vaisseau ainsi que je l'aurais désiré. Il se peut cependant que dans le courant de cette semaine ou de la semaine prochaine, je sois en mesures de le lui demander, et pour ce cas je le prie de prendre quelques dispositions préparatoires ou éventuelles. Je l'engage cependant à ne pas faire de dépenses, parce que nous sommes pauvres, et nous le resterons longtemps, bien longtemps encore; et ce n'est que par une sévère et triste économie que nous pourrons, à l'aide de Dieu, nous tirer d'affaire.

Je ne vous écris pas une plus longue lettre, parce que le temps me presse si fort, que je suis obligé encore à l'ordinaire de vous écrire ces lignes d'une autre main.

Au Gouvernement provisoire de la Grèce.

Paris, 25 septembre / 7 octobre 1827.

Je m'empresse de profiter de l'occasion qui m'est offerte par un courrier anglais qui se rend à Corfou, afin de transmettre à Vos Excellences le quadruplicata des réponses que j'ai eu l'honneur d'adresser au président du congrès national et au gouvernement provisoire en date du 14 (26) et du 19 (31) août.

Sans pouvoir, Messieurs, vous annoncer pour le moment des résultats complètement conformes à vos vœux, je puis néanmoins vous donner l'assurance que les six longues semaines que j'ai passées à Londres, et le peu de jours que je suis à Paris, ont été employés avec une utilité réelle, et qu'à l'aide de Dieu et de votre sagesse la nation en recueillera sous peu quelque fruit.

Les nouvelles de l'arrivée de la flotte égyptienne à Navarin, et celle de votre adhésion au traité de Londres et à l'armistice qui vous a été proposé par les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie résidant à Constantinople, sont parvenues à la connaissance des cabinets en même temps.

Plus l'une des nouvelles leur a fait éprouver de regrets et une peine aussi vive que sincère, plus l'autre a été accueillie avec une véritable satisfaction. Assurément les renforts égyptiens sont un désastre de plus; mais le

courage et le noble dévouement du peuple, la prévoyante activité de ses chefs, et l'assistance puissante que leur donne la présence active des flottes combinées, font espérer que la nation sortira avec honneur et gloire de cette dernière épreuve. Je partage entièrement et du fond de ma conviction la plus intime cet espoir, et je le partage parce que ma confiance en Dieu, comme la vôtre, est sans bornes.

Fort de cette même confiance et du sentiment de mes devoirs, je n'hésite pas à vous prévenir que je compte sous peu de jours me mettre en route pour continuer mon voyage. Il ne m'est pas encore possible de vous indiquer où je m'embarquerai. Il se peut que, lorsque j'aurai arrêté définitivement ce point de départ, je vous demande un de vos vaisseaux pour me rendre sur les lieux une heure plus tôt, et pour avoir le plaisir d'y arriver sous les auspices du pavillon national.

C'est dans dix ou quinze jours au plus tard que je vous écrirai encore à ce sujet. Si en attendant vous jugez, Messieurs, convenable de vous occuper du choix de ce vaisseau et de le préparer, sans cependant faire de graves dépenses, je vous en saurai très-bon gré.

Veuillez croire que je ne néglige rien de tout ce qui peut nous être utile, et que je fais et ferai tout ce qui peut dépendre de moi, afin de justifier en tout point la bonne opinion dont la nation m'honore.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Paris, $\frac{\text{26 septembre}}{\text{11 octobre}}$ 1827.

Je viens de recevoir, mon cher Eynard, votre lettre du 1er octobre. Au milieu d'occupations trop multipliées pour mes forces, je vous trace à la hâte les réflexions que vous attendez de ma part sur les projets de finances que vous venez de me communiquer. Ils sont dignes de vous et du cœur excellent dont ils partent; je les adopte, et je vous prie de m'aider à les réaliser, en admettant toutefois quelques modifications.

Pour le moment il serait de la plus haute importance de ne donner aucune notoriété à cette idée. Elle pourrait arrêter court ou faire manquer celle que je m'efforce de mettre dans les bonnes grâces des personnages avec lesquels je suis en relation depuis bientôt deux mois. Ce ne sera que lorsque j'aurai l'entière conviction que mes efforts n'aboutissent à aucun résultat, que je vous dirai : Donnez suite sans perte de temps à votre projet, et ce sera alors notre seule planche de salut. Jusque-là il est d'un grand intérêt de nous taire, sans négliger toutefois aucun moyen pour préparer dès aujourd'hui même les voies au succès le plus prompt de la mesure.

Je vous engage de vous en occuper aussitôt avec l'ami Hentsch, à qui je dis un mot aujourd'hui en répondant à la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet. Vous jugerez conjoin-

tement quelles sont les personnes que vous croirez dans votre prudence pouvoir associer à cette œuvre de bien.

Vous me demandez de donner aux prêteurs, pour toute garantie, ma signature en qualité de président de la Grèce. C'est trop, et c'est trop peu. Vous avez vu par ma réponse aux Grecs que je n'accepterai la place à laquelle leur confiance m'appelle, que lorsque étant sur les lieux nous nous serons expliqués et compris mutuellement sur la nature de la responsabilité dont nous sommes chargés, et sur les moyens de remplir nos devoirs avec honneur et loyauté. Ce serait donc renoncer à cette précaution nécessaire, que de contracter aujourd'hui des obligations au nom de la Grèce, et en ma qualité de chef de son gouvernement. D'un autre côté, quelle garantie offrirait aux prêteurs mon nom dans ce moment? Je n'en vois aucune.

Je vais vous en donner une plus réelle, et la voici. Nous pouvons déposer entre les mains des maisons qui contracteraient l'emprunt de deux millions en question, comme gages éventuels du paiement exact des dividendes, pour le cas où la Grèce se trouverait hors d'état d'y pourvoir elle-même dans le premier moment, les sommes suivantes.

1°. 380,000 roubles ou francs provenant d'une collecte faite en Russie pour le rachat des esclaves grecs. Cette somme se trouvant maintenant en dépôt à la banque d'Odessa, j'espère l'avoir sous peu de jours à ma disposition ici.

2°. Comme Grec j'apporte pour complément de cette garantie le peu qui me reste, et vous savez que ce

sont 64,000 roubles argent blanc, c'est-à-dire 250,000 francs.

3°. Enfin, si le cas l'exigeait, les 90,000 livres sterling des bons Grecs existant entre les mains de M. Ricard, et qui au moment actuel forment un capital de près de 350,000 francs.

Voilà donc environ 1,000,000 de francs. Joignez-y une réserve de 304,000 francs prise sur les 2,000,000 de l'emprunt, et vous avez de 13 à 1,400,000 francs, et dans les intérêts de la presque-totalité de cette somme, qui serait ainsi affectée au service de l'emprunt, les moyens de payer pendant bien des années les dividendes, de faire preuve d'exactitude, et d'ouvrir ainsi la voie du crédit.

Quant aux personnes qui se mettront à la tête de l'emprunt, ce sera vous, mon cher Eynard, ce sera M. Hentsch, et, s'il le faut, quelques amis encore en qui vous auriez une juste confiance, et qui feraient cette opération avec les prêteurs, en la plaçant sous la sauvegarde de leur crédit personnel.

Si toutefois vous jugez nécessaire que l'origine des sommes déposées en nantissement de l'exact paiement des dividendes ne soit point ignorée des personnes appelées à prendre part à l'emprunt, j'abandonne cet arrangement à votre prudence et à votre jugement, partant toujours du principe d'éviter d'une part des confidences inutiles, et d'écarter de l'autre toute fausse interprétation sur les causes qui auront assuré à la Grèce, aujourd'hui et à une époque si désastreuse pour elle, des ressources que l'état de

son crédit sur les premières places d'Europe ne lui permettait guère d'espérer à des termes si avantageux.

La réussite de votre projet me semble infaillible, surtout si vous confiez à la plume éloquente de notre ami Sismondi le développement de cet aperçu, et le soin de concilier le suffrage des prêteurs auxquels nous adressons cet appel.

Si j'avais à ajouter une observation, je vous dirais que je reconnais tout ce que la Grèce doit au comité de Paris, au vôtre, et à d'autres encore; de plus je voudrais dans cette circonstance les épargner, en mettant un grand prix à ce que l'emprunt en question vînt directement des individus, et non des associations.

Ce point de vue est essentiel. Je vous en ai expliqué les motifs de vive voix, et je crois inutile de les répéter ici.

Ma lettre est déjà trop longue; je n'ai pas le temps de la faire plus courte, ni de vous en dire davantage. Je me sers, pour vous écrire, d'une plume dont la fidélité m'est connue.

Je vous le répète encore, tout ceci doit rester entre nous, c'est-à-dire entre vous et moi, et le petit nombre des personnes que vous croirez devoir admettre au secret, pour préparer la voie à un succès prompt de la mesure, au cas où nous serions forcés d'y recourir.

Je vous dirai en peu de jours : Vous pouvez abandonner le projet dont je vous ai parlé dans ma lettre d'aujourd'hui, ou il faut de toute nécessité y donner suite sans aucun délai. Vous agirez alors en conséquence, et

nous pourrons nous expliquer plus amplement, parce que dans ce cas ma lettre ne me devancerait à Genève que de quelques jours.

A M. D.-P. Caritziotis, à Trieste.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

M. Emmanuel Calergis, demeurant à Saint-Pétersbourg, m'écrit en date du 22 août avoir déposé entre vos mains 10,000 francs qu'il destine au secours de sa patrie, et qu'il met en conséquence à ma disposition.

Cette petite somme ainsi que d'autres de la même catégorie, offertes en dernier lieu par les Grecs établis dans les pays étrangers et qui m'honorent de leur confiance, va être exclusivement employée à l'entretien et à l'éducation des enfants orphelins que les nombreuses catastrophes de la Grèce ont jetés hors de leur patrie, et qui se trouvent livrés aux chances périlleuses du hasard.

Je me suis occupé et je m'occupe de cet objet; si le Ciel bénit mes efforts, j'espère en peu de temps recueillir dans un ou deux établissements spéciaux ces enfants qui sont le meilleur et le plus sûr espoir de notre patrie commune.

En attendant je vous prie d'envoyer les 10,000 francs de M. Calergis à MM. les frères Hentsch de Genève, avec

l'indication de les passer dans la caisse des orphelins grecs se trouvant dans l'étranger, et de les tenir à ma disposition.

Si vous, Monsieur, aujourd'hui avec vos compatriotes les négociants grecs demeurant à Trieste, vous voulez seconder les efforts de vos confrères établis à Londres, à Amsterdam et dans d'autres places, la caisse des orphelins pourra peut-être en peu de temps nous permettre de procéder une heure plus tôt à la fondation des établissements dont il s'agit.

Je n'ignore pas que vous avez porté et que vous portez encore de nobles sacrifices à la sainte cause de notre patrie. Cependant celui que je vous demande en ce moment est de nature à toucher votre cœur et à parler à votre conviction.

Les enfants qu'il s'agit de recueillir sont abandonnés à eux-mêmes, ou bien ils sont placés sous la protection de personnes qui, avec la meilleure volonté du monde, ne peuvent en aucune manière leur procurer une éducation nationale. Quand même ces enfants atteindraient tous les degrés du plus grand développement de leurs facultés intellectuelles, quand même ils deviendraient des savants, des hommes très-distingués dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, seraient-ils utiles à leur patrie? J'en doute, parce que à coup sûr rentrés dans leurs foyers paternels, ils se trouveraient très-déplacés; ils ne pourraient plus ni comprendre leurs compatriotes, ni se faire comprendre par eux; langue,

mœurs, usages, tout leur serait étranger. Cependant c'est de la nouvelle génération que la Grèce attend son salut véritable.

Je m'arrête ici, et je laisse, Monsieur, à votre religion et à votre patriotisme le soin de vous faire approfondir cette immense question.

Les moyens de la résoudre en faveur de la Grèce sont assurément entre les mains de Dieu; mais ne nous dissimulons pas que si, dans sa justice et dans sa miséricorde, Dieu a fait prospérer la fortune des Grecs établis dans l'étranger, ils ne doivent, ils ne peuvent point rejeter, et ne rejetteront pas, j'espère, les vœux que je leur adresse, et que je tiens à honneur d'adresser par ces lignes à vous, Monsieur, et à nos compatriotes résidant à Trieste.

Au Père Misaël, Archimandrite de l'Église orthodoxe de Trieste.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

Mon révérend père, M. Mustoxidis m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite en dernier lieu, et je ne saurais mieux vous donner la mesure des sentiments qu'elle m'a inspirés à votre égard, qu'en vous envoyant ci-jointe la copie de la lettre que je viens d'adresser moi-même à M. Caritziotis.

Vous verrez l'affaire dont il s'agit; vous en jugerez, j'espère, très-favorablement, et au point d'unir vos efforts aux miens pour la faire réussir.

En votre qualité de père spirituel des Grecs riches demeurant à Trieste, vous voudrez bien les engager à faire quelque chose en faveur des orphelins que je désire réunir dans un ou deux établissements d'éducation chrétienne et nationale dans l'étranger.

Vos démarches auront sans doute un plein succès, et vous aurez, aux yeux de notre Seigneur et de la patrie, le mérite d'avoir contribué à cette œuvre de bien. C'est d'elle que dépend peut-être en grande partie l'avenir de la Grèce; car sans hommes on ne fait pas de gouvernement, et si la génération actuelle ne reçoit pas un renfort d'hommes formés à une bonne école, et surtout dans les principes de notre sainte religion et dans nos mœurs, je doute que cette génération puisse répondre aux destinées auxquelles la Providence semble la réserver.

Pour fonder les établissements en question, il faut avant tout faire des fonds exclusivement destinés à cet objet. C'est dans cette vue que j'ai engagé MM. les frères Hentsch de Genève à être les dépositaires des petites sommes que nos compatriotes m'ont confiées. Elles forment déjà une caisse qui porte le nom de *Caisse des orphelins grecs qui sont dans l'étranger.*

Si, à l'aide de Dieu, vos démarches auprès de vos paroissiens ont quelque succès, veuillez les prier d'en-

voyer directement les sommes qu'ils auront recueillies à MM. les frères Hentsch, en leur indiquant en même temps qu'elles doivent entrer dans la caisse susmentionnée et être à ma disposition.

J'espère être avant peu dans le cas de vous faire part d'autres détails concernant ce projet, et d'avoir aussi recours à votre coopération sage et patriotique, afin de le mettre en exécution.

Je me dispense conséquemment de vous faire observer ici que les pauvres enfants grecs qui jouissent déjà des bienfaits de nos compatriotes demeurant à Trieste, sont compris dans le système que je m'efforce d'organiser. Vous en avez la preuve dans les renseignements que M. Mustoxidis a demandés à l'excellent M. Rota.

Je n'ignore pas non plus que la charité grecque entretient en ce moment ces enfants par des contributions journalières; mais celle que je sollicite ne sera donnée qu'une seule fois, et dès que les fonds recueillis suffiront pour réaliser ce plan, les contributions journalières ne seront plus nécessaires.

Vous pouvez m'envoyer vos réponses à Genève, sous l'enveloppe de MM. les frères Hentsch et Ce. Elles m'apporteront, j'espère, des nouvelles très-satisfaisantes. Veuillez y joindre la liste des noms de nos compatriotes qui, par leur générosité dans cette circonstance, se seront rendus dignes de la reconnaissance de notre patrie. Je vous le répète, c'est le plus grand et le plus essentiel des services qu'ils puissent lui rendre.

A M. Apostolacas, à Vienne.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

Si je me rappelle aujourd'hui à votre souvenir, Monsieur, et si j'ai recours à la bonne amitié dont vous m'avez donné des preuves dans d'autres temps, c'est que je connais les nobles sentiments qui vous animent en faveur de notre patrie, et que je compte sur la part active que vous prendrez à l'œuvre de bien dont je parle dans les lettres ci-jointes en copie, que je viens d'adresser à M. Caritziotis et au père Missaël.

Veuillez y donner toute votre attention; pénétrez-vous de l'importance du devoir qu'il s'agit d'accomplir, et une fois que vous serez profondément convaincu vous-même qu'il n'est permis à aucun Grec de s'y refuser, donnez-vous la peine d'en parler à nos compatriotes demeurant à Vienne, et qui jouissent comme vous d'une honorable fortune.

Si vos démarches, ainsi que je l'espère, ont un plein succès, veuillez engager les bienfaiteurs à envoyer directement les sommes qu'ils auront recueillies à MM. Hentsch et Cᵉ à Genève, en suivant les indications que j'ai données dans ma lettre au père Missaël. Vous pouvez m'envoyer vos réponses à Genève sous l'enveloppe de MM. Hentsch et Cᵉ. Elles m'apporteront, j'espère, de bonnes nouvelles. Veuillez y joindre la liste des noms des per-

sonnes qui, par leur générosité dans cette circonstance, auront mérité la gratitude de notre patrie.

Je vous le répète aussi, c'est le plus grand et le plus essentiel des services qu'ils puissent lui rendre en ce moment.

Au Père Economos, à Saint-Pétersbourg.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 3 septembre me trouve ici, et quoique accablé de travail, je ne tarde pas à vous répondre.

Je ne saurais assez vous exprimer ma reconnaissance des informations que vous avez eu la bonté de me donner.

Je commencerai par les plus essentielles, parce que avant tout il faut vivre, et que la Grèce est à toute extrémité, faute de secours pécuniaires.

Vous trouverez ci-jointe à cachet volant la lettre que j'adresse moi-même à M. Nicolas Zossimas. Son contenu vous prouvera combien je tâche d'utiliser les renseignements que vous m'avez communiqués. Veuillez vous-même poursuivre, avec le zèle et l'activité qui vous caractérisent, l'œuvre de bien que vous avez déjà si fortement avancée.

Je parle aussi à M. Nicolas Zossimas de son médaillier

et des autres objets que feu son frère destinait à la Grèce; il pourrait me les adresser, et j'aurais soin de les faire déposer en lieu de sûreté, à Corfou par exemple, jusqu'au moment de les déployer aux yeux de la nation comme un monument de plus de la munificence de cette noble famille. Enfin je vous abandonne le soin de veiller à ce qu'on ne mette pas une main profane sur ces objets depuis si longtemps consacrés à la Grèce, et si nécessaires à sa restauration morale et intellectuelle.

Je regrette vivement que les fondés de pouvoirs, dont le consentement devait procurer à la Grèce les 250,000 roubles résultant des capitaux placés à la banque des enfants-trouvés de Moscou, ne se soient pas trouvés sur les lieux lorsque je leur ai écrit. J'espère cependant qu'à cette heure cette difficulté est levée, et que la somme en question est parvenue à sa destination. Dans le cas contraire, ne renoncez pas à la tâche honorable de les presser par vos lettres, et dites-leur que je vous en charge aujourd'hui même, en vous conjurant de les prévenir que leurs secours sont attendus.

En effet mon frère me mande, en réponse aux lettres que je lui avais écrites à ce sujet, que les secours d'Odessa sont arrivés comme par miracle à point nommé, et que l'on compte les heures et les instants qui doivent amener ceux de nos frères les bons négociants de Moscou.

Je ne vous écris pas une plus longue lettre, parce que le temps physique ne me le permet pas. Je vous prie cependant de ne pas m'oublier dans vos prières, et de

m'accompagner de vos bénédictions. Je vous prie aussi de présenter mes hommages à S. A. le prince Galitsin. Je ne resterai ici que peu de jours, et puis je continuerai mon voyage. Quelles que soient les difficultés qui entravent toutes mes démarches, nulle ne m'arrêtera néanmoins dans ma route. Plein de confiance en Dieu et dans la pureté et la droiture de mes intentions, je vais me rendre dans notre patrie. Je serai heureux de recevoir de vos nouvelles et de vous donner des miennes.

A M. Nicolas Zossimas, à Moscou.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

Le révérend père Économos, qui aura la complaisance de vous transmettre la présente, m'a informé de la mort de votre excellent frère.

Personne n'en est plus affligé que moi. J'avais eu la satisfaction de le connaître, et il m'honorait de son amitié et de sa confiance. J'ai conséquemment apprécié les nobles sentiments de votre frère aîné en partageant les vôtres qui l'attachaient à sa terre natale, le bien qu'il a fait à ses compatriotes par de nombreux et fréquents sacrifices, et les desseins que sa belle âme formait pour contribuer par ses bienfaits à leur procurer un avenir honorable.

C'est dans le moment où ses desseins devaient se réali-

ser que Dieu l'appelle dans son sein, et que vous, Monsieur, allez le remplacer aux yeux de cette Grèce qui doit tant à votre famille, et qui s'honorera toujours de la compter au nombre de ses plus zélés et plus utiles bienfaiteurs.

La dernière parole, comme la dernière pensée de feu votre frère, fut, comme sa vie tout entière, un acte de générosité en faveur des Grecs. Vous savez qu'il avait envoyé à M. Bulgakoff à Saint-Pétersbourg la somme de 100,000 roubles, afin de répondre à l'appel que j'avais fait à son cœur dans le moment actuel, qui est un moment de crise.

Veuillez, je vous en conjure, donner suite aux intentions chrétiennes et patriotiques de feu votre frère, et faites-moi parvenir une heure plus tôt le secours qu'il destinait à un peuple de frères que la misère expose aux plus graves dangers.

Je ne vous parle pas du legs que feu votre frère se proposait de faire à la Grèce de son médaillier, de ses livres, et de tous les objets qu'il était jaloux de recueillir pour l'instruction et pour l'ennoblissement de ses compatriotes. Vous jugerez vous-même des mesures que votre sagesse prévoyante vous conseillera de prendre, afin d'assurer l'accomplissement de cette œuvre de bien.

Si je puis vous aider dans ce but, ne m'épargnez pas. Écrivez-moi par le révérend père Économos ou directement, et croyez que je ne négligerai aucun moyen ni aucune occasion, afin de vous donner la preuve de l'es-

time et de l'amitié qui me liaient à votre frère, et dont je vous prie d'agréer vous-même l'assurance.

Note confidentielle communiquée aux trois Cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Saint-Pétersbourg.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

La Grèce placée désormais, par son adhésion au traité du 6 juillet, sous la sauvegarde de l'Angleterre, de la France et de la Russie, espère jouir sous peu des relations que cet acte lui promet.

Cependant les besoins pressants qui l'environnent, et la nécessité où elle se trouve d'y pourvoir une heure plus tôt, la portent à soumettre dès ce moment ses vœux aux cabinets des trois Puissances, avec l'espoir qu'elles voudront les accomplir dans leur bienveillante sollicitude.

Ne voulant et ne pouvant plus avoir recours à l'assistance des associations philhelléniques formées en Europe depuis six ans, elle adoptera en principe, comme règle invariable de la conduite de son gouvernement, de concentrer tous ses efforts dans la vue de s'assurer et de mériter uniquement les secours des trois Puissances médiatrices, et de toutes celles qui par la suite voudront intervenir en sa faveur.

En partant de ce principe, la Grèce se flatte d'obtenir dès ce moment les bons offices des cours de Londres, de Paris et de Saint-Pétersbourg auprès des cantons helvétiques, pour le cas où son gouvernement demanderait de faire avec eux une capitulation militaire.

Ces bons offices consisteraient aujourd'hui dans les explications confidentielles que les agents des trois cours pourraient avoir, dans le cercle de leurs relations particulières, au sujet de cette capitulation.

Il suffirait qu'ils fussent autorisés à déclarer que leurs souverains apprendraient avec plaisir toutes les facilités que les magistrats des cantons y apporteraient, et qu'ils leur en sauraient gré.

Cette simple déclaration relèverait l'énergie des amis de la cause grecque, en inspirerait aux hommes timides, et aplanirait d'avance une foule de légers obstacles, qui pourraient arrêter ou retarder la conclusion de l'arrangement éventuel dont il s'agit de poser les bases.

Note confidentielle communiquée aux trois Cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Saint-Pétersbourg.

Paris, $\frac{1}{13}$ octobre 1827.

Au moment où les cours qui interviennent dans les af-

faires de la Grèce s'occupent sans doute de la nomination des agents qui doivent les représenter sur le théâtre des événements, il serait utile peut-être de considérer cette mesure sous un point de vue analogue au but qu'elle doit atteindre.

Vu la situation actuelle des choses, ce but ne peut pas être dans les premiers moments l'organisation des relations commerciales, mais seulement toutes les mesures par lesquelles la Grèce peut se mettre en état de les établir avec utilité, soit pour elle, soit pour les Puissances médiatrices.

D'après cette considération, ce ne sont pas des consuls, mais des agents politiques, que les Puissances constitueraient dès aujourd'hui les dépositaires de leurs pensées et de leurs intentions.

Si elles se plaisaient à leur conférer le titre de *résidents* ou de *chargés d'affaires*, elles satisferaient à tous les intérêts, et accompliraient tous les vœux.

Les Grecs reconnaîtraient sous cette qualification, des agents qui auraient la mission de veiller à l'exécution du traité; ils y trouveraient de plus une possibilité de se faire représenter eux-mêmes auprès des trois cours, par ceux de leurs compatriotes qui, par leur fortune, leur position sociale dans l'étranger, et la bonne opinion dont ils jouissent, seraient à même de remplir ces fonctions à la satisfaction des trois cours et de leur propre pays.

Le titre de consul nuirait peut-être dans les premiers moments à la considération qui doit environner les agents

étrangers qui arriveront en Grèce, parce que les Grecs ont de tout temps eu des relations très-familières avec les agents étrangers de cette dénomination.

Par le même motif, ce titre ne suffirait peut-être pas pour engager les Grecs établis hors du pays à renoncer à leurs propres affaires, et à venir à leurs frais se fixer à Londres, à Paris ou à Saint-Pétersbourg; or la Grèce ne possède pas, dans sa détresse actuelle, les moyens de payer sur les deniers de l'état ses agents dans l'étranger. Leur présence y est cependant de la plus importante nécessité, car sans elle les intérêts de cette malheureuse nation ne pourront jamais sortir de l'influence, ni être soustraits à l'action des particuliers.

Les cours intervenantes sont instamment sollicitées d'honorer ces observatious d'une attention bienveillante.

Questions adressées par M. Wilmot-Horton au Comte Capodistrias, & Réponses faites par ce dernier.

Paris, $\frac{3}{15}$ octobre 1827.

Q. Que doit-on entendre par la Grèce d'aujourd'hui?

R. La nation Grecque se compose des hommes qui, depuis la conquête de Constantinople, n'ont pas cessé de professer la religion orthodoxe, de parler la langue de

leurs pères, et qui sont demeurés sous la juridiction spirituelle ou temporelle de leur église, n'importe le pays qu'ils habitent en Turquie.

Q. Quelles sont les limites qu'elle a imposées à son étendue territoriale?

R. Les limites de la Grèce sont tracées depuis quatre siècles par des droits que ni le temps, ni des malheurs de tout genre, ni la conquête, n'ont jamais pu prescrire.

Elles le sont depuis 1821 par le sang versé dans les massacres de Cydonie, de Chypre, de Chios, de Candie, de Psara, de Messolonghi, et dans les nombreux combats sur terre et sur mer dont s'honore cette brave nation.

En partant de ces faits qui dominent l'histoire de la Grèce et qui caractérisent la lutte qu'elle soutient depuis sept ans, on se persuadera aisément que ce n'est ni l'ambition, ni la cupidité, mais un devoir aussi sacré qu'inviolable, qui l'engagera constamment à restreindre le moins possible les limites de son territoire.

Quand même le sentiment de ce devoir se tairait devant la puissance de considérations majeures, les Grecs se demanderont à juste titre si c'est dans l'intérêt de la paix que les cours médiatrices les porteraient à faire l'abandon de ceux de leurs compatriotes qui seraient encore condamnés à subir le joug musulman.

Plus les cours intervenantes considèreront la nature de la guerre dont elles désirent arrêter la continuation ou prévenir les conséquences, plus elles se persuade-

ront que la base territoriale sur laquelle doit reposer la pacification du levant, pour être solide et permanente, ne saurait être déterminée ni dans ce moment, ni même par la seule puissance des négociations.

Si l'on voulait du reste s'en rapporter sur cette grave question à l'opinion assurément impartiale des plus célèbres géographes anciens, Strabon nous dirait :

« La Grèce étant découpée par plusieurs golfes et caps qui composent de grandes presqu'îles situées l'une après l'autre, forme cinq péninsules dont chacune renferme la précédente.

« La première, c'est le Péloponèse.

« La deuxième résulterait d'une ligne qu'on tirerait depuis Pagues (Mazi) jusqu'à Nisée (port de Mégare).

« La troisième, depuis le golfe de Crissa (baie de Salone) jusqu'aux Thermopyles. La ligne qu'on suppose tirée entre ces deux points, renferme la Béotie (Livadie), et coupe obliquement la Phocide et le pays des Locriens épicnémidiens (vayvodolik de Bodonitza).

« La quatrième, depuis le golfe d'Ambracie (golfe d'Arta) jusqu'au golfe Maliaque (golfe de Zeitoun) et aux Thermopyles, dans une ligne qui passe par le mont Œta (Aimnos) et par la Trachinie.

« La cinquième commencerait également au golfe d'Ambracie, et se terminerait au golfe Thermaïque (de Salonique), dans une ligne qui passe par la Thessalie et la Macédoine. »

Si l'on ajoute les îles de la mer Égée et celles de l'Asie

mineure, on aura les limites de la Grèce proprement dite.

Q. Quel est le rapport de la population à l'étendue du territoire?

R. Les notions qu'on avait avant la guerre actuelle sur la population de la Grèce étaient très-vagues. Elles le sont plus encore depuis 1821, surtout à raison des déplacements et de la dispersion des habitants de cette malheureuse contrée. Néanmoins les tableaux statistiques que M. Pouqueville vient de publier fournissent des données d'après lesquelles il ne sera pas impossible de répondre, sur les lieux, à cette question d'une manière satisfaisante.

Q. Quelles portions, tant continentales qu'insulaires, du territoire de la Grèce demeurent libres aujourd'hui du joug des forces ottomanes?

R. A l'exception des îles où les Turcs ne se trouvaient point au commencement de la levée de boucliers, et où ils n'ont plus reparu, tout le reste de la Grèce est une arène de combats et de destruction.

Depuis la chute de l'acropole, les Grecs ne possèdent que les forteresses de Nauplie, de Malvoisie et de Corinthe dans le Péloponèse, de Grabuse en Candie; mais dans ce moment ils ont repris une position forte dans la Grèce occidentale. Le terrain donc qu'ils disputent aux Turcs, qu'ils possèdent ou qu'ils possèderont, sera plus ou moins étendu, selon que la fortune des armes les favorisera.

Q. En quoi consiste le gouvernement grec existant de fait, tant dans les hommes qui gèrent les affaires, que dans la nature et l'étendue du pouvoir, que la puissance législative a attribué au gouvernement exécutif?

R. On peut répondre à ces deux questions en exposant sommairement les actes constitutionnels que les députés de la nation Grecque légalement réunis ont voté dans leurs assemblées, d'abord à Épidaure, et en dernier lieu à Trézène.

Ces lois cependant, comme toutes celles qui sont confectionnées dans des circonstances semblables, ne peuvent d'aucune manière donner la juste mesure de la nature et de l'étendue des pouvoirs qu'elles constituent.

Il serait inutile d'en présenter ici les motifs; on se bornera seulement à faire observer que l'assemblée des députés des diverses provinces de la Grèce compose sans contredit le seul et véritable pouvoir législatif de la nation, et que les personnes auxquelles cette assemblée a confié le pouvoir exécutif dans les différentes branches de l'administration sont les seules légalement revêtues du droit de gérer les affaires.

Si le congrès national, et plus encore le pouvoir exécutif, n'ont pu jusqu'ici exercer leurs fonctions de manière à ne laisser subsister aucun doute sur leur puissance, c'est que se trouvant l'un et l'autre sans argent, sans antécédents, ils ont dû subir les nécessités du moment; dès lors ils ont obéi à la force des choses et con-

séquemment à celle des hommes qui, sans faire partie du gouvernement, gouvernent momentanément de fait et dans le cercle de leur influence locale.

Il en sera bien autrement dès que les mêmes députés, les mêmes organes du pouvoir exécutif, pourront faire face aux besoins les plus urgents de la nation au moyen d'une caisse publique, d'un peu de crédit, et de la confiance dont les cours médiatrices voudront honorer leur gouvernement.

Q. Quel rapport existe-t-il entre l'étendue du pouvoir exécutif tel qu'il émane de lois organiques de l'état, et l'action de ce même pouvoir tel qu'il est soumis à la force des choses?

R. Si par la *force des choses* on entend la misère affreuse qui menace la Grèce de son anéantissement, il n'y a pas de rapport à indiquer; car du moment où le pouvoir est soumis à cette espècede force, il n'existe plus.

Mais si par la *force des choses* on entend les nécessités et la discorde, inhérentes à la situation d'un peuple qui porte les armes avec le courage du désespoir, et pour sauver sa vie, sa religion, son honneur et le peu de biens qu'il possède, on concevra aisément que les rapports entre le pouvoir exécutif tel qu'il devrait émaner des lois organiques, et l'action de ce même pouvoir, doivent changer selon les circonstances du moment, c'est-à-dire les succès ou les revers dans les combats, les progrès ou les pas rétrogrades de la nation dans l'affranchissement de son territoire.

Le pouvoir, sous le point de vue sous lequel il est présenté dans cette question, n'est et ne peut être qu'un fait. Or il cesse de l'être, il devient même une théorie illusoire, dès que les revers et le dénûment de tous les moyens frappent le gouvernement de déconsidération aux yeux du peuple.

Q. Quels sont les partis qui divisent la Grèce, et quel rapport y a-t-il entre les vues et les projets de ces partis et le vœu général du peuple?

R. Dans la stricte acception des termes il n'y a point de partis en Grèce, parce que les intérêts ne sont pas encore assez bien définis, pour que l'ambition ou d'autres passions semblables puissent les associer dans des systèmes solidement établis et opposés les uns aux autres, ce qui constitue dans d'autres contrées les partis proprement dits.

En Grèce il y a des intérêts dissemblables, et de nature à être conciliés par des combinaisons fondées en justice, ou à être rendus hostiles par la perfidie, l'ignorance ou l'impéritie.

Ce sont ces intérêts qui ont donné naissance à la discorde, et qui lui ouvriront des abîmes aussi longtemps que les Grecs ne pourront organiser un gouvernement qui soit fort de la droiture de ses intentions et de la puissance de ses moyens.

Les vues des hommes que les intérêts et les circonstances du moment ont pu réunir dans des projets souvent éphémères, tel que celui d'élever en Grèce un

trône et de l'offrir à un prince des dynasties européennes, n'ont eu pour but constant et invariable que l'affranchissement de la nation, sa liberté, son indépendance ; et dans ce but ces vues étaient et seront conformes aux vœux du peuple.

Toute autre vue qui tendrait à placer la nation Grecque sous une dépendance politique quelconque, par cela même qu'elle est hautement réprouvée par le peuple, ne pourra jamais prévaloir dans la pensée d'aucun Grec, encore moins dans les conseils d'une réunion de Grecs qui se donneraient le nom de parti, et qui se croiraient forts de l'assentiment national.

Q. Comment pourrait-on démontrer que le gouvernement grec existant est l'organe de la volonté générale du peuple Grec, à tel point que l'on pourrait raisonnablement s'attendre à la soumission du peuple aux engagements que prendrait le gouvernement dans l'intérêt de sa politique intérieure et extérieure?

R. Le gouvernement grec existant, comme tout gouvernement quelconque, sera l'organe légal de la volonté du peuple ; il se portera garant de ses engagements, tant envers les Puissances étrangères qu'envers la nation qu'il est appelé à gouverner, du moment où il ne manquera pas des moyens qui lui sont nécessaires pour tirer la nation de la misère et de l'anarchie, faire respecter les lois, et maintenir l'ordre dans le pays.

Or, dans l'état actuel des choses, et tant que la Grèce n'existe que d'aumônes et de souscriptions, comment

prétendre que le gouvernement grec, tout en étant l'organe de la nation, puisse contracter et remplir en son nom des engagements, dans l'intérêt de sa politique intérieure et extérieure?

La démonstration qu'on demande ne sera donc possible et vraie que lorsque la Grèce aura reçu des Puissances médiatrices le double secours qu'elle sollicite, celui d'un contact avec elles et celui de quelques subsides.

Q. Formez une estimation des ressources en argent qui ont été mises à la disposition du peuple Grec, soit par la voie d'emprunt, soit par celle de souscription dans les différents états de l'Europe, depuis le commencement de la guerre jusqu'au temps actuel?

R. Les deux emprunts faits à Londres en 1824 et en 1825 grèvent la Grèce d'une dette de 2,426,800 liv. st., et en comptant les semestres des dividendes arriérés, il faudra y ajouter une somme de 73,665 liv. st.

On peut calculer approximativement que les souscriptions ont produit peut-être au delà de 2,000,000 de francs ou 80,000 livres sterling.

Mais il ne s'ensuit pas que la Grèce ait reçu ou qu'on ait dépensé en Grèce et pour la Grèce la totalité de ces sommes; à peine une fraction minime de ces capitaux est parvenue à sa destination.

Il est difficile en ce moment de donner un aperçu exact de l'argent effectif versé entre les mains des autorités grecques, ou du prix réel des objets que les philhellènes ont envoyés en Grèce.

Plus tard on mettra sans doute sous les yeux des bienfaiteurs de ce pays l'état exact des sommes reçues.

Q. Sur quelle base repose la garantie du remboursement des capitaux que la Grèce a obtenus par voie d'emprunt?

R. La Grèce ne pourra exister sans crédit; et elle ne peut espérer de crédit qu'en remplissant honorablement ses engagements avec ses créanciers. Telle est la base sur laquelle, moralement parlant, repose la garantie en question.

Cette garantie deviendra aussi effective et matérielle, lorsque le territoire de la Grèce sera placé sous la sauvegarde d'un traité, et conséquemment sous celle des Puissances médiatrices.

La nation possède des terres; et ces terres peuvent assurer les créanciers que le gouvernement grec est solvable, et qu'il peut faire honneur à ses engagements.

Q. Quel est le rapport entre les capitaux nomitatifs dont le remboursement est garanti, et le montant des sommes versées entre les mains du gouvernement grec?

R. Manquant en ce moment de notions exactes sur la quantité des sommes versées entre les mains du gouvernement grec, il m'est impossible de déterminer ces rapports.

Q. La Grèce possède-t-elle encore des ressources pour se procurer de nouveaux secours des peuples de l'Europe?

R. La ressource principale consistera, ainsi que nous

l'avons indiqué plus haut, dans son crédit et dans les domaines de la nation.

Dès qu'elle aura un gouvernement et un territoire assurés, elle prendra des mesures pour tenir ses engagements relatifs à la dette actuelle. Elle pourra sous la garantie des domaines nationaux former un nouvel emprunt, et les capitalistes de l'Europe ne se refuseront pas assurément à y prendre part.

Q. Quel rapport y a-t-il entre les ressources générales que la nation libre du joug ottoman pourrait réaliser éventuellement, et les moyens que le gouvernement peut de fait tirer du territoire sous sa domination immédiate?

R. On ne pourra répondre utilement à cette question que lorsqu'on saura en quoi consiste le territoire qu'habitera la nation libre du joug ottoman.

Q. Formez une estimation des forces de la Grèce actuellement disponibles, en hommes de guerre, en marine et en vaisseaux?

R. Cette estimation sera faite sous peu, et on l'enverra aux personnes qui prennent intérêt à la connaître.

Q. Que si la force des choses donnait un surcroît d'influence morale au gouvernement de la Grèce, quel serait le rapport entre ses moyens actuels et ses moyens prospectifs?

R. Ce serait travailler à un ouvrage d'imagination que de présenter ici le tableau des ressources de la Grèce dans l'hypothèse qui fait l'objet de cette question.

Il y a plus. Ses moyens actuels étant réduits considé-

rablement à cause de la misère et de l'épuisement de la nation, le point de comparaison serait peu exact.

Q. Formez une estimation des forces ottomanes, soit sur terre soit sur mer, que la Grèce a actuellement à combattre. Formez une autre estimation des moyens de la Porte pour entretenir ses armes en Grèce?

R. Ce double travail ne peut être fait avec quelque précision que sur les lieux, et l'on y donnera suite sans perte de temps.

A S. A. le Prince de Lieven, à Londres.

Paris, $\frac{10}{22}$ octobre 1827.

C'est au moment de me mettre en route que je vous écris ces lignes, mon prince. Je vous remercie de votre bonne lettre du 7 octobre. M. le vicomte de Granville, avec lequel je viens d'avoir un long entretien, a eu la bonté de me faire lire la dépêche que lord Dudley lui écrit au sujet du bâtiment de la marine royale qui viendra me chercher à Ancône, et nous nous sommes entendus sur les moyens de faire arriver sans perte de temps à l'amiral Codrington les dépêches de l'amirauté, dont lord Granville est déjà en possession. Mille grâces encore une fois, mon prince, de ce service que vous venez de me rendre. Je vous supplie aussi de témoigner à lord Dudley toute la reconnaissance dont me pénètre l'empressement avec le-

quel il a bien voulu me procurer ce moyen, à la fois court et sûr, de me rendre en Grèce; j'en augure très-favorablement pour les vœux d'une plus haute importance dont il est déjà le dépositaire, et dont l'accomplissement ne peut avoir lieu avec utilité réelle que moyennant le suffrage collectif des trois Puissances, et par conséquent celui de l'honorable ministère anglais.

C'est dans cet espoir que je pars. Je vais faire une courte tournée en Suisse, et je me rends ensuite à Ancône par Gênes et la Toscane. Je saisirai toutes les occasions pour me rappeler à votre souvenir.

A M. le Vicomte de Granville, à Paris.

Paris, $\frac{10}{22}$ octobre 1827.

Milord, Si Votre Excellence ne s'attend point à la réception très-prochaine d'un courrier pour l'Archipel, j'oserai vous supplier de vouloir bien envoyer par une estafette extraordinaire la dépêche pour l'amiral Codrington, et ajouter dans votre lettre qu'il vous obligerait personnellement en envoyant une heure plus tôt à Ancône le bâtiment en question, afin que j'aie l'espoir de l'y trouver vers la fin du mois de novembre.

Vous mettriez le comble à vos bontés, Milord, si vous vouliez en même temps engager votre consul à Ancône de m'écrire un mot à Genève, à Gênes ou à Pise, poste

restante, pour me dire le jour où il aura transmis vos dépêches à l'amiral Codrington, et l'occasion par laquelle il les aura expédiées.

Je vous demande pardon, Milord, de cette importunité, et je vous supplie d'agréer l'assurance de mon respectueux et sincère dévouement.

A M. le Baron de Damas, à Paris.

Paris, $\frac{10}{22}$ octobre 1827.

M. le vicomte de Granville, en conséquence des informations qu'il vient de recevoir de Londres, a bien voulu me faire savoir que l'amiral Codrington était autorisé à mettre à ma disposition dans le port d'Ancône un bâtiment de la marine royale anglaise, afin que, dans la saison actuelle, je puisse me rendre en Grèce par la voie la plus courte et par l'embarquement le plus sûr.

Le vaisseau marchand, que j'ai déjà frété à Marseille pour mon propre compte, part le 3 (15) novembre avec mes gens et mes bagages.

Je vous rends grâces, Monsieur le baron, d'avoir contribué à m'assurer cette assistance, et je compterai ce témoignage d'intérêt au nombre de ceux que vous ne refuserez pas, je l'espère, par la suite à la nation que S. M. T. C. et ses augustes alliés daignent protéger.

A M. Wieland, Bourguemestre à Bâle.

Genève, $\frac{\text{21 octobre}}{\text{2 novembre}}$ 1827.

Je ne saurais quitter la terre classique de votre belle et heureuse patrie sans vous dire encore une fois adieu, et sans vous recommander encore une fois les intérêts dont j'ai pris la liberté de vous entretenir.

Le plus grand de tous pour le moment concerne le choix du peu de jeunes gens habiles dont j'ai besoin de m'entourer. Monsieur votre fils, qui a comme vous l'âme noble et élevée, a senti toute l'importance du service que je sollicite de l'amitié dont les Suisses m'honorent, et il m'a parlé d'un jeune officier du génie, qui est actuellement employé dans votre canton. Il m'a promis de l'engager à me rejoindre sur ma route, ou bien en Grèce. A mon passage par Zurich, je n'ai pas laissé ignorer à M. le général Finsler l'idée généreuse du colonel votre fils, et le général l'a très-favorablement accueillie. Si donc le capitaine du génie en question voulait se décider à suivre les bons conseils de Monsieur votre fils, j'aime à espérer, Monsieur le bourguemestre, que le gouvernement du canton de Bâle se plairait à encourager cet officier à me suivre, en lui donnant un congé de semestre, et en l'assurant que les services qu'il rendra en Grèce seront considérés par le canton et par le gouvernement fédéral comme rendus à la Suisse.

Je ne vous répèterai pas ici, Monsieur le bourguemestre, les motifs qui me portent à insister sur la teneur de la déclaration qui accompagnerait un semblable congé. J'ajouterai seulement que M. le général Finsler a bien voulu me donner l'assurance que la commission militaire fédérale y donnerait son plein consentement.

Veuillez donc y concourir aussi, en employant toute votre influence, afin que si cet officier accepte la proposition de Monsieur votre fils, il puisse se mettre en route une heure plus tôt.

Il me trouvera entre Genève et Ancône, par Turin, Plaisance et Bologne, depuis le 5 jusqu'au 15 ou au 20 novembre, et M. Eynard lui remettra de quoi faire son voyage. Au cas où ses affaires ne lui permettraient pas de quitter de si tôt Bâle, il pourra toujours passer par Genève, et M. Eynard aura également la bonté de songer aux frais de son voyage, comme aussi de lui indiquer le point où il pourra s'embarquer pour la Grèce.

Je vous écris à la hâte la présente, et je me sers, pour faire plus vite, d'une autre main. Je vous en demande pardon.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Genève, $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 novembre}}$ 1827.

J'ai reçu, mon cher Eynard, votre lettre du 1er novem-

bre, et je vois que pour faciliter l'envoi de quelques secours en Grèce dans un moment de crise, et pour débarrasser M. Haldimann des avances qu'il avait faites sur dépôt de bons Grecs de l'emprunt, vous avez déboursé sans intérêt une somme qui se trouve réduite d'après vos rentrées à environ 140,000 francs, pour garantie de laquelle vous avez en dépôt 50,000 livres sterling. Maintenant vous désirez connaître mon opinion sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de vendre ces fonds au taux actuel, attendu que le surplus pourrait servir pour envoyer des secours en Grèce.

Quoique complétement étranger à toutes ces transactions, et nullement autorisé à en prendre connaissance ou à en juger, je vous répèterai ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix, c'est-à-dire que vous rendriez encore un grand service à la Grèce en différant la vente de ces fonds, attendu que j'espère que l'avenir sera plus favorable à son crédit que le passé; si vous pouvez donc ajourner la vente de ces fonds jusqu'à la fin de cette année, vous ferez une chose très-utile à une cause qui vous compte au nombre de ses amis les plus zélés et les plus généreux. Si jusque-là vous ne recevez pas de lettres de ma part sur l'objet en question, vous ferez ce que le Ciel vous inspirera, et ce que vous jugerez le moins onéreux à la Grèce.

A M. Favre-Bertrand, Président du Comité philhellénique de Genève.

Genève, $\frac{\text{23 octobre}}{\text{4 novembre}}$ 1827.

Avant de me rendre en Grèce, j'ai éprouvé le besoin de revoir la Suisse et de témoigner encore une fois aux zélés amis de la brave et malheureuse nation Grecque toute la gratitude dont la pénètrent leurs bienfaits.

Recevez aussi, Monsieur le président, et veuillez faire agréer à Messieurs vos collègues, l'assurance bien sincère des mêmes sentiments, et continuez-nous votre noble intérêt.

J'ai été personnellement touché de l'intention manifestée par le comité de mettre entre mes mains les fonds qui restent dans la caisse. Qu'il me soit permis de former un vœu à cet égard, et de vous en soumettre l'expression dans la copie de la lettre ci-jointe que je viens d'adresser à M. Eynard.

Je ne vous répèterai pas ici ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix. S'il est dans la volonté de Dieu que la Grèce se sauve et qu'elle soit enfin une nation libre et reconnue, c'est encore à la Suisse et surtout à Genève que son gouvernement s'adressera avec une entière confiance pour procurer aux jeunes Hellènes qui sont dans l'étranger une éducation nationale, et pour engager les Suisses à se rendre en Grèce, et à y

apporter avec leurs mœurs, les arts et les métiers, germes d'une véritable civilisation.

A M. le Colonel Pinon, à Genève.

Genève, $\frac{23 \text{ octobre}}{4 \text{ novembre}}$ 1827.

J'accepte avec infiniment de reconnaissance la proposition que renferme la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, et je suis bien aise de garder auprès de moi les renseignements qu'elle me donne. J'aurai soin de vous dire en son temps comment vous pourrez utiliser l'établissement de la fabrication de la gélatine en Grèce. Pour le moment il suffira d'adresser l'envoi de la farine nutritive à Marseille, à M. Prassacakis, négociant grec, auquel je viens de donner les instructions nécessaires.

Quant au jeune E. E***, je pense qu'il pourrait demeurer à Genève jusqu'à l'époque où il se rendrait en Grèce avec l'appareil en question.

En attendant, pour que ce jeune homme puisse mettre à profit son temps, et surtout étudier sa langue et se vouer à la chimie ou à toute autre science ou art utile, je ne demande pas mieux que de me joindre aux personnes qui ont la bonté de se charger de lui, et je contribuerai pour ma part à son entretien, en lui assignant à compter du 1[er] octobre jusqu'au moment où je vous prie-

rai de l'envoyer en Grèce, 50 francs par mois. MM. Hentsch recevront l'ordre de les lui payer régulièrement. J'ose vous prier, Monsieur, de le faire surveiller, et de vous donner la peine à son temps de m'informer si vous avez été satisfait de sa conduite.

Je ne vous exprimerai pas les sentiments dont me pénètre le généreux intérêt dont vous honorez, conjointement avec vos nobles concitoyens et les dames de Genève, la sainte cause des Hellènes. Je me bornerai seulement à vous donner l'assurance de ma sincère et profonde estime et de ma considération distinguée.

A M. Radinos, à Genève.

Genève, $\frac{\text{23 octobre}}{\text{4 novembre}}$ 1827.

Les informations que j'ai reçues sur votre compte, la considération dont vous jouissez comme savant, et la régularité de vos mœurs, me portent à vous proposer de mettre en œuvre votre savoir dans la langue maternelle au profit de nos jeunes conationaux qui sont maintenant à Genève. Tous ceux de ces jeunes hommes qui appartiennent à des familles aisées vous paieront le prix de vos leçons. Pour les autres qui vivent de la bienfaisance des étrangers, c'est moi qui m'en charge : vous aurez pour cet effet 60 francs par mois, et cela jusqu'à ce qu'on puisse mieux faire en fondant un établis-

sement pour l'instruction nationale des nôtres, comme je désire le faire à Genève.

Si vous acceptez ma proposition, vous aurez soin de m'informer tous les trois mois, par l'entremise de M. le chevalier Eynard, du nombre et des progrès de vos élèves, et c'est sous ces nobles auspices que sera placée notre correspondance.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Genève, $\frac{\text{24 octobre}}{\text{5 novembre}}$ 1827.

Vous trouverez, mon cher Eynard, ci-jointe la liste des jeunes Grecs qui sont en éducation à Genève. Je viens de charger M. Radinos de leur donner des leçons de grec moderne, de veiller sur leur conduite, et de m'en rendre compte par des rapports journaliers.

Je l'ai encouragé à se présenter chez vous, et à vous demander en cas de besoin vos bons conseils et votre assistance. Veuillez l'accueillir avec bonté, et l'aider dans la fonction que je lui ai confiée. Vous savez que je place à la première ligne de mes devoirs celui de faire sentir de bonne heure à ces jeunes gens qu'ils ont une patrie, qu'elle a les yeux ouverts sur eux, et que c'est à elle exclusivement qu'ils se doivent. Tout ce que vous pourrez faire pour mettre M. Radinos à même de remplir sa tâche, ajoutera, s'il se peut, aux sentiments de gratitude

que vous avez inspirés à la nation Grecque et à ceux que je vous porte de tout mon cœur.

A M. Ch. Vernet, à Genève.

Genève, 24 octobre / 5 novembre 1827.

Votre lettre d'avant-hier, mon cher Vernet, ajoute, s'il se peut, aux sentiments que je vous porte, et au plaisir que me fait éprouver la résolution sage que vous venez de prendre. Elle est conforme aux égards que vous devez à vos parents, et à ce que vous vous devez à vous-même ; elle est donc parfaite, et je vous en félicite.

Pour vous prouver que j'apprécie dès ce moment les services que vous pouvez rendre à la sainte cause des Hellènes, et pour vous procurer l'occasion de lui en rendre tout en restant à Genève, je vous engage à vous occuper d'un travail qu'à l'aide de Dieu nous utiliserons un jour.

Ce travail aurait trait à deux objets d'un grand intérêt. Le premier concerne la législation civile et criminelle. Le second les banques de commerce, les banques nationales et provinciales, et les banques hypothécaires.

Les codes français sont ceux qui peuvent nous fournir le plus de lumières sur l'organisation de la justice civile et criminelle. Les règlements prussiens me semblent les plus analogues à ceux que la Grèce pourrait un jour

adopter pour se donner des institutions de banque sous les différents noms que je viens d'indiquer plus haut.

Veuillez donc recueillir des notions surtout dans cette seconde partie. Vous pourrez aisément vous procurer de Berlin toutes les ordonnances et les actes qui concernent les banques, et m'en faire des extraits. Votre travail serait complet, si vous ajoutiez l'extrait des règlements qui sont en vigueur en Angleterre, et le catalogue raisonné des ouvrages anglais et américains qui traitent *ex professo* de cette matière. M. le baron de Staël, votre beau-frère, vous aidera de ses conseils et de ses relations pour vous faire atteindre à Londres, et s'il le faut à Washington, les sources des meilleures informations.

Si vous désirez dans l'intervalle vous occuper de la langue grecque ancienne et de la moderne, M. le professeur Radinos qui reste ici, et que je charge de l'instruction des jeunes Hellènes qui sont à Genève, vous donnera des leçons. Il parle et connaît assez bien la langue française. MM. Hentsch vous donneront son adresse.

Je serai de parole avec vous, comme je l'ai été toute ma vie avec les personnes qui ont eu des rapports avec moi. En son temps je vous dirai : Venez et vous serez le bienvenu. Adieu en attendant, mon cher Vernet. Dites mille et mille choses de ma part à Coppet. Baisez les mains à vos parents, et croyez à mon amitié.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Turin, $\frac{\text{30 octobre}}{\text{11 novembre}}$ 1827.

Mon cher Eynard, J'ai reçu hier votre lettre du 6 novembre, et je ne manquerai pas de m'acquitter de votre commission en remettant à Ancône, à MM. Semiani, celle qui leur est adressée, ainsi qu'en donnant à son temps à la commission l'argent et la lettre qui concerne les officiers allemands et suisses.

J'ai lu ce que m'écrit le colonel Steiger, et je n'en suis pas aussi découragé que vous. Un peu de patience et nous parviendrons au but. Pour ce qui est du projet du général L***, il ne m'appartient pas d'en juger. Mais quand même les hommes de l'art voteraient pour, je leur demanderais encore : Pouvez-vous me dire que les armes en question soient à l'épreuve de l'expérience? Non. Eh bien, dans ce cas laissons faire des essais aux grandes Puissances, et tenons-nous à ce qu'il y a de plus connu et de plus vulgaire. Sans cela nous ferions par ces armements sur terre ce que lord Cochrane a fait sur mer, et nous serions également peinés. Je renonce donc pour ma part à tout projet quelconque d'une nature semblable, et je n'admettrai, je le répète, que ceux qui jouissent de la sanction incontestable de l'expérience.

Vous verrez par la lettre ci-jointe que j'adresse à M. Steiger que je ne suis pas extrêmement pressé; et

plus je lui laisse le temps de réfléchir et de travailler, plus nous préparons le résultat. Si ce n'est pas lui qui s'en charge, pourquoi ne mettrions-nous pas à la tête de ce petit corps ce même colonel Heideck qui est lui-même de Zurich? Il ne s'agit pour le moment que de jeter les yeux sur les officiers et les sous-officiers. Dès que nous aurons des fonds, et que je serai dans le cas de les accompagner en bonne forme des instructions et des brevets nécessaires, soyez bien assuré qu'alors les soldats se trouveront, et que notre affaire sera faite et bien faite.

Je vais partir demain de bonne heure, et je me rends directement à Bologne par Plaisance et Parme. Le consul d'Angleterre à Ancône reçoit du ministère britannique l'ordre de me dire quand il attend le bâtiment de la marine royale qui doit me mener en Grèce.

La nouvelle de la destruction complète de la flotte turco-égyptienne semble authentique. La bataille s'est livrée le 20 octobre et a duré six heures. Les vaisseaux de guerre des Puissances intervenantes ont souffert, attendu que l'action a été très-opiniâtre.

Il est important de connaître l'effet que produira cet événement majeur dans l'esprit des Turcs et des amis des Turcs.

A M. le Colonel Albert Steiger, à Berne.

Turin, $\frac{\text{30 octobre}}{\text{11 novembre}}$ 1827.

C'est au moment de me mettre en voiture pour continuer mon voyage, que je reçois, Monsieur le colonel, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 31 octobre.

Je regrette infiniment que vos occupations vous aient empêché de donner suite immédiatement au travail dont vous avez eu l'extrême bonté de vous charger, et je regrette encore plus que des considérations personnelles vous laissent envisager comme douteuse la chance de pouvoir vous-même vous placer à la tête de l'entreprise dont nous nous sommes entretenus.

Permettez-moi, Monsieur, de ne pas partager vos doutes, et de croire fermement que ce sera vous qui conduirez vos jeunes compatriotes en Grèce, et qu'ils y apporteront sous votre sage et vaillante direction l'ordre, l'industrie, et les germes d'une civilisation véritable. Occupez-vous donc de votre plan comme si vous étiez à la veille de le mettre à exécution, et faites-moi connaître une heure plus tôt par l'entremise de M. Eynard à quel point vous en êtes, et ce que je devrais faire à mon tour pour bien commencer. Si au moment de réaliser ce projet, vos affaires vous obligeaient à ne pas quitter votre pays, vous ne refuseriez pas assurément au chef qui pren-

drait votre place et les renseignements et les moyens que vous auriez préparés dans le dessein de vous en servir vous-même. C'est ainsi que vous pourrez rendre service à la cause qui semble avoir titre à votre noble intérêt, et vous m'obligerez infiniment.

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître autrement que pour m'être entretenu avec vous une demi-heure; mais je vous parle comme à un bien ancien ami, parce que telle est l'impression que votre conversation m'a laissée. Prouvez-moi que je ne me suis pas trompé, et croyez à tous les sentiments que vous m'avez inspirés, et dont je vous prie, Monsieur, de recevoir l'expression la plus sincère.

A Mme la Duchesse de Plaisance, à Rome.

Bologne, $\frac{6}{18}$ novembre 1827.

Ce n'est pas ma faute, Madame la duchesse, si je ne vous tiens pas parole, et si je vais m'arrêter à Ancône.

L'année dernière, lorsque j'ai eu l'honneur de vous être présenté à Paris, je vous ai promis d'aller vous offrir mes hommages à Rome.

Il en est autrement, et votre belle âme ne désapprouvera pas les motifs qui me portent à ne donner mon temps qu'à la sainte cause que vous honorez d'un si noble et si généreux intérêt.

Je viens de recevoir de la part de MM. Rodocanakis la communication des ordres que vous leur avez donnés, et je leur réponds que c'est sur les lieux et en espèces que je désire pouvoir disposer des 14,000 francs que Mademoiselle votre fille destine au soulagement des grandes misères de la Grèce. J'aime à espérer que je serai dans le cas de vous rendre compte de l'emploi de cette somme, de manière à procurer à Mademoiselle votre fille une véritable satisfaction. Qu'elle daigne en attendant agréer l'hommage de ma reconnaissance, et veuillez vous-même, Madame la duchesse, recevoir celui de mon admiration et de mes profonds respects.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Bologne.

Bologne, $\frac{6}{18}$ novembre 1827.

Le rapport que vous venez, Monsieur, de me communiquer sur les orphelins grecs qui se trouvent dans les différents ports de l'Italie, fait honneur aux sentiments qui vous animent pour le service de notre commune patrie, et répond complétement aux vœux que je vous avais exprimés par ma lettre du 27 juillet (8 août).

Les notions positives que vous me fournissez sur l'état de ces enfants, et celles que je me suis procurées moi-même relativement à ceux que la philanthropie a recueillis en Allemagne, en Suisse, en France et ailleurs, me

donnent tout entière la mesure des devoirs qu'à l'aide de Dieu je m'efforcerai de remplir, à l'effet de préserver cette jeunesse, qui à elle seule est la meilleure espérance de la Grèce, des dangers auxquels l'expose sa position actuelle dans les pays étrangers, et surtout dans ceux où il n'existe point d'église orthodoxe.

Placés comme ils le sont maintenant dans ces pays, nos enfants, quels que soient les soins bienveillants dont ils sont les objets de la part de leurs généreux protecteurs, risquent de se dénaturaliser en perdant graduellement le sentiment de leurs devoirs religieux, l'usage habituel de leur langue, et le souvenir des mœurs domestiques et nationales.

Ces jeunes Hellènes, ainsi détachés dès leur enfance de la patrie réelle et véritable, ne se créeront-ils point une patrie idéale, calquée sur le type du pays où ils auront commencé à penser? devenus hommes, rentreront-ils dans les foyers paternels? en y rentrant, seront-ils des citoyens utiles? L'expérience a répondu et répond tous les jours à ces questions de manière à nous convaincre que, livrés ainsi à eux-mêmes ou aux exemples exclusifs des étrangers, ces jeunes gens seraient perdus pour leur patrie, et que nul pays n'en ferait l'acquisition dans l'époque actuelle avec avantage pour lui-même, ou du moins sans que le blâme de leur expatriation ne retombât sur la Grèce.

Ces considérations vous prouvent, Monsieur, tout le bien que, conjointement avec les chefs *pro tempore* des

Grecs établis à Venise et à Trieste, vous avez fait en donnant, sous la sauvegarde des deux églises orthodoxes existantes dans ces deux villes, asile et instruction aux orphelins que les malheurs de la Grèce ont jetés sur ces parages.

C'est en voyant dans ces deux écoles tous les éléments d'une véritable et salutaire éducation nationale, c'est en désirant les utiliser encore davantage, soit pour les élèves qui s'y trouvent, soit pour ceux que le gouvernement grec pourrait y envoyer, que je vous prie, Monsieur, de communiquer aux chefs *pro tempore* des deux églises le présent écrit, et de les engager à accueillir les propositions qu'il renferme, comme un hommage que je me plais à rendre à leur piété chrétienne et patriotique.

Pour que l'instruction nationale de ces jeunes gens s'identifie tous les jours davantage avec le développement de leurs facultés intellectuelles et morales, et qu'elle devienne pour ainsi dire leur propre nature, il faut que toute leur existence leur fasse toujours sentir qu'ils appartiennent uniquement à la patrie, qu'elle veille sur eux, que c'est d'elle qu'ils tiennent le bienfait de leur éducation, et que c'est en la servant un jour qu'ils la paieront de gratitude, et qu'ils s'élèveront aussi à une haute dignité au milieu de leurs concitoyens.

Afin d'atteindre ce but dans une époque où la Grèce ne peut de sitôt fonder dans son propre sein aucun grand établissement d'éducation publique, je désire que

les élèves des deux écoles de Venise et de Trieste sachent : 1°, que tous les trois mois leurs inspecteurs respectifs rendront compte de leurs progrès au gouvernement grec ; 2°, que ceux qui en auront fait de véritables dans l'instruction première qu'ils reçoivent, seront envoyés dans d'autres établissements pour continuer leurs études dans les arts, dans les métiers, ou dans les lettres ou sciences pour lesquelles ils auront montré une véritable vocation ; 3°, enfin, que pour les mettre en état de jouir de ce grand bienfait, le gouvernement de leur patrie leur procure dès ce moment un maître de langue française, un maître de langue allemande, et un maître de dessin.

Si les chefs *pro tempore* des deux églises sont disposés à donner suite à cette mesure, vous voudrez bien, Monsieur, vous concerter avec eux pour qu'elle se réalise sans éclat et sans bruit. Cependant, afin que ces résultats soient assurés, il importe de ne pas la laisser ignorer aux agents du gouvernement du pays, qui ont déjà une inspection générale sur ces écoles.

La seconde proposition que vous soumettrez aux décisions des chefs *pro tempore* des deux églises, concerne les nouveaux élèves que le gouvernement serait dans le cas de leur envoyer de la Grèce. Ces derniers seraient également tirés de la classe des orphelins. Leur nombre ne pourrait être considérable, car vous connaissez la modicité des fonds jusqu'ici rassemblés dans la caisse des orphelins.

Dans la supposition que nul obstacle ne s'oppose à l'accomplissement de cette œuvre de bien, je désire que les filles orphelines ou dénuées de toute ressource aient aussi quelque assistance. Vous verrez sur les lieux si, en mettant à leur portée un maître pour leur langue ou pour une langue étrangère, on ne pourrait pas mitiger les conséquences fâcheuses de leur position actuelle.

Afin d'économiser les dépenses, vous jugerez s'il ne suffirait pas pour le moment de donner à l'école de Trieste le maître de langue allemande, et à celle de Venise le maître de langue française. M. Nicolaïdès a déjà reçu un petit fonds, au moyen duquel les maîtres pourraient être payés.

Vous voudrez bien me faire connaître le résultat de vos explications avec les chefs *pro tempore* des deux églises. Je vous le répète, s'ils ne voient pas d'inconvénient à adopter mes propositions, je serai heureux d'apprendre que les deux écoles, dont ils ont le grand mérite d'être les fondateurs, forment déjà le commencement d'un système d'éducation nationale dans les pays étrangers. Dans le cas contraire, ce sera avec infiniment de peine que je tâcherai de fonder ailleurs des écoles primaires à l'imitation de celles de Venise et de Trieste; et pour ce cas vous vous abstiendrez de procéder au choix des maîtres dont il a été question plus haut.

Mais dans ce cas même il sera bien loin de ma pensée de mettre sur le compte de la bonne volonté ou du pa-

triotisme des personnes respectables qui président aux intérêts des deux églises, les difficultés qui seraient dues au temps et aux circonstances locales.

Je finis ici, en vous recommandant de bien convaincre nos compatriotes demeurant à Venise et à Trieste de ma sincère estime et de ma considération la plus distinguée.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Bologne.

Bologne, $\frac{6}{18}$ novembre 1827.

Indépendamment de la commission dont vous avez bien voulu, Monsieur, vous charger relativement aux orphelins grecs que l'église orthodoxe de Venise et de Trieste a recueillis, vous m'avez permis de vous confier d'autres intérêts qui sont de la plus haute importance, s'il est dans la volonté de Dieu que la Grèce travaille désormais à sa véritable restauration.

Votre zèle éclairé me dispense de vous répéter ici avec détails les observations que je vous ai faites de vive voix sur ces intérêts. Je ne ferai donc que les résumer.

Le premier et le plus essentiel des devoirs du gouvernement grec est celui de procurer une instruction religieuse à la nation. Elle est sans doute naturellement dévouée à son église; mais elle ne l'est que par sentiment, et, si j'ose dire, par instinct. A l'époque où nous vivons,

il faut plus; il faut qu'elle soit aussi religieuse par sa raison, et conséquemment par un peu de lumières. Sans ce secours, le clergé ne saura et ne pourra lutter avec succès contre les novateurs en matière de foi, et la jeunesse ne se préservera pas de leurs séductions.

C'est dans cette vue que je crois devoir songer dès ce moment à mettre à la portée de tous les Grecs le livre de prières appelé *Synopsis*, en le modifiant toutefois de manière à ce que chacun, en priant Dieu, sache et comprenne ce qu'il dit, et que par-là il s'exerce aussi à lire et à parler correctement sa propre langue.

En conservant dans la Synopsis toutes les prières consacrées par l'autorité de l'église, on pourrait peut-être supprimer celles qui ont été ajoutées dans différentes éditions, sans trop consulter le but essentiel de ce livre important. A leur place il serait à désirer qu'on ajoutât des prières spéciales pour la nation Grecque, pour son gouvernement, pour ses protecteurs, et d'autres plus spéciales encore qui seraient à l'usage des magistrats, des chefs de l'armée de terre et des milices, des chefs de la marine et des matelots, des maîtres d'école et des élèves, des maîtres d'atelier et des ouvriers, des fermiers et des laboureurs de la campagne. Le livre porterait le texte littéral, tel qu'il existe aujourd'hui en langue ancienne, et aurait en regard la traduction en grec vulgaire. Le format en serait in-8°, orné de vignettes, et accompagné du calendrier et d'un petit catéchisme.

D'après les informations que vous m'avez données, et

tout ce qu'on m'a dit de la piété et des talents du père Barthélemy, curé à Venise, c'est à lui que je vous engage à adresser de ma part la proposition de s'occuper de ce grand travail, sans perdre de temps, mais sans faire aucun bruit, afin de n'attirer pour le moment aucune attention sur le projet dont il s'agit.

Dès qu'il aurait achevé cet ouvrage, il me ferait l'honneur de me le transmettre en manuscrit. Il ajouterait le devis de la dépense qu'il faudrait faire pour le publier, au nombre de 10 à 20,000 exemplaires, et il indiquerait aussi le temps qu'on mettrait à Venise pour l'imprimer.

Mon idée est de ne procéder à l'édition de notre Synopsis qu'après lui avoir obtenu la libre et suprême sanction de l'église. C'est pour ce motif que je ne saurais assez vous recommander, Monsieur, ainsi qu'au père Barthélemy, la discrétion la plus stricte et la plus sévère sur la teneur de la présente instruction.

Le père Économos à publié à Vienne un catéchisme qu'on dit avoir été sanctionné par S. S. le patriarche de Constantinople. Je désire que le père Barthélemy prenne des informations positives à cet égard. Au cas où il nous donnera l'assurance que le catéchisme en question est sanctionné, c'est alors qu'il pourra sur sa base modeler le sien, ou reproduire même littéralement celui du père Économos.

Si la Synopsis était trop volumineuse par l'addition du catéchisme, on ferait de celui-ci un cahier séparé.

J'estime inutile d'ajouter ici combien le service que le père Barthélemy rendrait à la patrie, en se vouant à ces travaux, lui acquerrait de titres à sa gratitude. Une âme noble et chrétienne n'a pas besoin de sollicitations pareilles. Elle trouve déjà une première et bien consolante satisfaction dans le zèle même dont elle se sent pénétrée.*

Vous m'avez fait part de vos aperçus sur les deux calendriers, celui de notre église et le grégorien. Tout en ne me reconnaissant aucune qualité pour en juger, je dois vous engager, Monsieur, à vous occuper à loisir de vos recherches sur cette matière, et à en faire à son temps l'objet d'un ouvrage que je serai empressé de soumettre aux méditations de nos plus savants ecclésiastiques.

En passant des choses spirituelles aux temporelles, je vous engage à déployer toute votre activité, afin de recueillir à Venise tous les renseignements possibles relativement à la Grèce.

Ce n'est pas de l'ancienne Grèce, mais de la Grèce au moyen âge et sous la domination ou sous l'influence des Vénitiens, que vous voudrez bien vous occuper, afin de me procurer :

1°. Toutes les notions des livres imprimés ou manuscrits qui ont trait à la géographie, à l'histoire et à la

* Le père Barthélemy a achevé son travail, et l'impression à Égine en était déjà bien avancée, lorsque la journée du 27 septembre (9 octobre) est venue la suspendre.

statistique. Les anciens symboles des villes, et tous les restes d'antiquités qui pourraient être reproduits avec avantage à l'époque actuelle, feront également l'objet de vos recherches.

2°. Les archives de la ci-devant république de Venise, la bibliothèque de Saint-Marc, les bibliothèques des anciens patriciens de Venise, doivent renfermer des trésors en fait de renseignements historiques et statistiques d'un intérêt local. Je vous invite à en faire la plus riche et la plus utile moisson possible, et à me la transmettre à mesure que vous en serez en possession.

3°. Pour vous épargner autant que possible le travail matériel, je vous prie de prendre à votre service un copiste sur le peu de fonds placés entre les mains de M. Nicolaïdès. Vous lui assignerez un modique traitement; mais vous tâcherez de vous assurer de sa modération et de sa discrétion.

4°. Ayant un copiste, il ne vous sera pas difficile de faire une bonne collection de formules d'actes publics tirés des meilleurs écrivains italiens et français.

Ces actes embrasseront la vie tout entière du citoyen, à commencer de l'extrait de baptême jusqu'à l'acte de décès.

En ajoutant aux formules de ces actes une petite note qui en explique les motifs, cet ouvrage pourrait devenir d'une grande utilité.

5°. Vous voudrez bien aussi recueillir et m'envoyer tous les règlements imprimés d'administration d'écoles,

et d'autres établissements d'utilité publique, tant de l'Italie sous les gouvernements actuels, que de l'Italie sous le régime des gouvernements antérieurs.

6°. Il me serait aussi nécessaire d'avoir sous les yeux les ordonnances concernant la confection de la monnaie, et toutes les notions qui peuvent m'instruire sur cette matière si difficile et si importante.

7°. J'en dis autant de tous les codes relatifs aux banques nationales et aux banques de commerce.

8°. Après avoir recueilli ces matériaux, s'il s'agit de les mettre en œuvre sur les lieux, il faudra nécessairement procurer à la Grèce des étrangers habiles, mais surtout dévoués à sa noble cause.

Le long séjour que vous avez fait en Italie et les liens d'amitié qui vous unissent aux hommes les plus distingués dans la carrière publique, dans celle des lettres et des arts, vous donnent assez de moyens pour bien connaître les jeunes Italiens qui seraient disposés à servir en Grèce, soit dans l'administration, soit dans la partie plus essentielle du génie militaire et civil.

Lorsque vous vous serez assuré de leurs qualités morales et de la pureté des motifs qui les porteraient à chercher une autre patrie ou un service temporaire en Grèce, vous n'hésiterez pas à me les recommander en m'accompagnant leur demande, ou à me les envoyer directement sans autre autorisation. Mais pour ce dernier cas vous vous restreindrez à ceux qui ont professé le génie, le service de l'état-major, ou l'artillerie.

9°. J'espère avoir un toit en Grèce; et si ce doit être celui du chef de l'administration, il sera peut-être utile qu'il couvre aussi une petite chapelle.

Veuillez engager un habile architecte à en faire le dessin, en l'éclairant par le haut et dans la seule partie qui renferme le temple et le tabernacle. Je vous ai expliqué mon idée. En son temps je vous enverrai les mesures pour l'exécution de cette chapelle. Le dessin fait, il sera facile aux ouvriers de s'y conformer.

10°. Enfin jetez les yeux sur des chefs d'atelier qui voudraient venir en Grèce et y apporter leurs métiers, tels que charpentiers, tailleurs de pierres, forgerons, serruriers, et mandez-moi en son temps ce que coûterait à Venise la confection d'une grande horloge de ville.

Je vous quitte; mais nos relations continueront, j'espère, à être assez fréquentes. Les soins que vous vous donnerez pour remplir ces nombreuses commissions, et les fruits qu'en recueillera notre patrie commune, pourront seuls mitiger la peine que j'éprouve à vous voir loin de moi pour quelque temps encore.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Ancône, $\frac{10}{22}$ novembre 1827.

Je suis arrivé ici avant-hier dans la journée, et M. Semiani m'a remis aussitôt votre lettre du 9 novembre.

J'ai déjà répondu de Turin à celle du 6, et il ne me reste maintenant qu'à vous remercier de la communication que vous avez la complaisance de me faire de la lettre de mon frère. Quelque pressantes que soient ses instances, je ne change pas d'opinion, et je persiste à croire qu'on ne peut et qu'on ne doit pas improviser le secours dont il parle.

M. Semiani me remettra en colonnates les 6,000 francs et en or les autres 2,000, et ces sommes seront distribuées ainsi que vous le désirez; à son temps vous en serez instruit, et vous pourrez rendre compte aux donataires de l'emploi qu'on aura fait de leurs bienfaits.

Les lettres pour la Grèce parviendront également à leur destination.

Voici, en attendant, ma réponse au jeune Botzaris que je vous prie de lui transmettre. Je l'engage à me donner lui-même de ses nouvelles tous les trois mois, et je l'autorise à me les faire arriver par votre obligeante entremise.

A cette occasion, permettez-moi d'avoir encore recours à votre zèle infatigable, afin de me procurer la liste bien détaillée de tous les jeunes Grecs qui se trouvent à Munich, à Dresde et à Leipzig. Je vous envoie ci-joint le petit modèle du tableau que je désire avoir sous les yeux. Mon intention est de me mettre plus tard en rapport direct avec ces jeunes gens, ainsi que je l'ai déjà fait avec ceux qui se trouvent en Angleterre, en France,

en Suisse et en Italie. Il faut leur faire sentir que la patrie veille sur eux ; c'est ainsi seulement qu'ils lui appartiendront, et qu'ils pourront un jour lui rendre de grands services. M. le pasteur Lütscher m'avait promis la liste de ceux qui sont à Bâle. Ne l'ayant pas encore reçue, je vous prie de la lui demander et de me l'envoyer.

M. le vice-consul anglais me dit que l'ordre de l'amirauté pour l'amiral Codrington n'est parti d'Ancône que par la frégate qui conduit lady Codrington à Malte. Le bâtiment de la marine anglaise qui doit venir me chercher ne peut conséquemment arriver dans ce port que dans dix ou quinze jours. J'en suis bien aise, parce qu'il ne me fallait pas moins de temps pour mettre un peu d'ordre à mes affaires. J'aurai aussi dans cet intervalle la satisfaction de recevoir de vos nouvelles et de vous donner des miennes.

TABLEAU.

Nombre.	Nom, patrie, âge, lieu de séjour.	Moyens d'existence, à qui est-il recommandé !	Ce qu'il étudie, et depuis quel temps.	Observations sur le caractère et les progrès.

A M. Hentsch de Chastel, à Genève.

Ancône, $\frac{11}{23}$ novembre 1827.

Je suis arrivé ici en très-bonne santé le 8 (20) novem-

bre, et je n'y ai trouvé, mon cher Hentsch, aucune lettre de la part de Messieurs vos frères. M. Eynard ne me dit rien sur le travail dont M. Munier s'était chargé. Le bâtiment qui doit venir me chercher tardera probablement encore une semaine à arriver, et je suis bien aise de profiter de cet intervalle, non pour me reposer, mais pour mettre un peu d'ordre à mes affaires. Veuillez donc m'y aider avec votre ancienne complaisance.

Je vous demande avant tout si mes voyageurs de Paris sont arrivés, et si c'est à eux que Messieurs vos frères ont consigné mes lettres et une petite caisse avec des habits que j'attendais de Paris, et qui devait être adressée à votre maison. Si les voyageurs ne sont pas arrivés, je vous prie de me faire envoyer les lettres par la poste, et les habits par la diligence, en prenant des précautions pour que les douanes n'y opposent aucun obstacle La meilleure de toutes, c'est de marquer que ces effets m'appartiennent.

Vous seriez bien aimable, si vous vouliez en second lieu engager M. Miéville à m'envoyer régulièrement sa gazette à Ancône, à l'adresse de M. Duruttis négociant grec. J'en dis de même de la *Gazette universelle* allemande d'Augsbourg. Je voudrais être quitte pour la dépense du port, et ces messieurs n'y perdront rien, attendu que les bulletins que je leur enverrai de la Grèce leur procureront des abonnés. Cependant comme il est quelquefois difficile d'obtenir des avances en fait d'argent, je vous autorise à payer l'abonnement de ces deux

gazettes pour six mois, et à m'en débiter dans mon compte courant chez Messieurs vos frères.

Vous les prierez aussi de me l'envoyer comme à l'ordinaire à la clôture de l'année en duplicata, l'un par Ancône sous l'enveloppe de M. Duruttis, l'autre par Naples et Corfou sous celle de mon frère.

Il y aura deux comptes courants. L'un est le mien, l'autre est celui de la caisse des orphelins. Je désire que ce dernier porte les noms des donataires en toutes lettres.

Dorénavant ce sera donc à Ancône sous l'enveloppe de M. Duruttis, et à Corfou sous celle de mon frère, que vous voudrez aussi m'écrire. Ainsi que je viens de vous le dire, je resterai encore ici huit à dix jours. Je vous écrirai encore, et je vous exprimerai toujours avec infiniment de plaisir les sentiments que je vous porte.

A M. Pictet-Cazenove, à Genève

Ancône, $\frac{11}{23}$ novembre 1827.

Le bâtiment anglais qui doit venir me chercher tardera encore une bonne semaine, et je profite de cet intervalle pour mettre un peu d'ordre à mes affaires. La plus grande et la plus pressante est de procurer quelques subsistances à cette partie de la population grecque qui n'a plus ni feu ni lieu, et qui doit être très-em-

pressée de me demander l'un et l'autre. On me dit que c'est à Égine, dans d'autres îles, et aux environs de Nauplie, que tout ce monde est entassé, et qu'il ne se nourrit de pain que lorsque la charité chrétienne lui en envoie du dehors.

Ne serait-il pas humain et sage de profiter de cette circonstance pour porter cette population à adopter enfin la nourriture de la pomme de terre? En Grèce on n'y pense pas, et l'on n'y a jamais pensé. A peine dans les îles Ioniennes commence-t-on à entrevoir l'utilité de cette précieuse production.

Au lieu de vous faire, mon cher Pictet, cette question, je l'aurais résolue moi-même si j'avais eu le temps d'y songer, et si je n'étais aussi complétement ignorant que je le suis dans tout ce qui concerne l'agronomie en général, et conséquemment en particulier la culture des pommes de terre.

Vous avez eu la bonté de m'offrir vos services, et je vous mets à l'épreuve. Veuillez prendre en considération mon idée, et si vous l'approuvez, commencez par m'envoyer un livre qui traite de la culture des pommes de terre, ou une bonne instruction qui puisse me mettre en état de veiller ou de faire veiller à la nouvelle institution de haute politique par laquelle je débuterai.

Mais dans ce cas, pour faire vite, il faut que vous me procuriez encore un double secours : celui d'un homme qui puisse se charger pratiquement de la direction des travaux agricoles nécessaires pour cette branche de cul-

ture, et celui d'une quantité considérable de pommes de terre pour les ensemencer.

Les frais de cette expédition pourraient être pris sur la caisse de votre comité, si vos collègues se plaisaient à accueillir les vœux que vous leur témoignerez de ma part. Il ne sera pas difficile alors de faire partir une heure plus tôt par Marseille ce grand bienfait, et ce sera encore à Genève que la Grèce le devra.

A M. le Prince Caradza, à Pise.

Ancône, $\frac{11}{23}$ novembre 1827.

M. Rizos m'a communiqué la lettre que Votre Altesse lui a fait l'honneur de lui écrire en dernier lieu, et sa teneur a doublé, s'il se peut, mes regrets. En préférant la route directe de Turin à Ancône, et en manquant ainsi l'occasion de faire, mon prince, votre connaissance, j'ai cru ne m'imposer qu'un sacrifice personnel; et quoiqu'en éprouvant une peine bien vive, je l'ai néanmoins porté dans la vue d'économiser le temps et les dépenses. J'apprends aujourd'hui qu'en suivant cette direction je puis avoir fait tort aux intérêts des pauvres parmi nos compatriotes, et surtout des orphelins qui fatiguent déjà la piété des étrangers en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en France et en Italie. S'il en est ainsi, je serai au désespoir, et je supplierai Votre Altesse

autant que M. Argyropoulos son beau-fils, de me tirer d'inquiétude. S'il est en effet dans vos nobles et généreuses intentions de venir à notre secours, faites-le, mon prince, et que Monsieur votre beau-fils le fasse une heure plus tôt. Je vous offre deux moyens. Celui de m'envoyer ici, mais en espèces, la somme que votre générosité destine au soulagement des misères de la Grèce, ou bien celui de faire remettre la même somme à MM. les frères Hentsch de Genève, pour qu'ils la placent dans la caisse des orphelins grecs qui se trouvent dans l'étranger. Cette caisse est instituée depuis le mois de septembre. Elle compte déjà quelques milliers de francs, et ne résulte que des dons offerts par la piété patriotique des Grecs. On ne dépense que sur mes propres assignations, et je n'en donne que pour le plus modique entretien des orphelins dénués de toute autre ressource, et pour celui des maîtres grecs capables de devenir aussi tuteurs et surveillants de cette jeunesse, qui à elle seule est la meilleure si ce n'est l'unique espérance de la patrie. J'ai jusqu'ici organisé ce service à Trieste, à Venise, à Genève, et bientôt j'espère en pouvoir dire autant de Bologne, d'Ancône, et d'autres villes que fréquentent nos jeunes Grecs. S'il y a moyen, dans ce moment de crise et de désordre, de les sauver et de fortifier en eux les principes de notre sainte religion, l'étude et l'exercice de leur langue nationale, et de les conserver dans des mœurs simples et chrétiennes, le moyen que je m'efforce de mettre en œuvre me semble l'unique, attendu

qu'il peut seul établir et cimenter des relations constantes entre cette jeunesse et le gouvernement grec. Dès lors elle s'élèvera à ses propres yeux à sa véritable dignité, tandis que le gouvernement pourra doucement la guider dans son éducation à l'étranger, de manière qu'en rentrant un jour sous le toit de ses pères, elle croira ne l'avoir jamais quitté, et se trouvera ainsi en harmonie avec le peuple qu'elle est appelée à servir. Si ce système, qui n'est dans ce moment qu'ébauché, peut se réaliser dans toutes ses parties, nul doute que, lorsque la Grèce pourra asseoir sur une base solide un grand établissement d'éducation nationale dans son sein, elle ne trouve dans toute cette jeunesse, et dans les maîtres grecs qui l'auront instruite et surveillée à l'étranger, les éléments dont elle composera sans difficulté ses écoles normales, son université et ses gymnases.

C'est la partie couleur de rose de mes rêves; les autres ne lui ressemblent pas. Je suis loin cependant de me décourager, parce que j'ai le sentiment profond de la pureté et de la droiture de mes intentions, et j'ai conséquemment une confiance illimitée en Dieu et dans les hommes de bien étrangers et compatriotes qui m'honorent de leur amitié. Votre Altesse est du nombre, et rien ne vous le prouve plus, mon prince, que la liberté que je prends aujourd'hui en vous adressant mes vœux en faveur des orphelins. Je les adresse aussi à M. Argyropoulos, à Madame son épouse, et à la princesse Caradza.

Je vous écris en français et de ma propre main. Je

vous fatigué de mon écriture peu lisible, parce que je veux garder tout entière pour moi la satisfaction de cet entretien. Je finis, et je renouvelle à Votre Altesse ainsi qu'à sa noble famille l'expression de tous mes hommages.

A M. le Baron Sakellarios, à Bucharest.

Ancône, $\frac{13}{25}$ novembre 1827.

Je profite, Monsieur le baron, d'un moment de relâche pour avoir l'honneur de m'entretenir avec vous sur les intérêts de cette Grèce que vous aimez, à laquelle vous appartenez et qui vous chérit, à raison des grands sacrifices que vous avez apportés à sa véritable restauration.

Je suis ici dans l'attente d'un bâtiment de la marine royale anglaise qui doit venir me chercher pour me mener en Grèce; et je ne saurais mieux employer ces moments qu'en m'occupant d'un avenir qui, à l'aide de Dieu, ne ressemblera ni au passé, ni aux sept années de détresse et de misère qui laissent dans un épouvantable épuisement le peuple qui m'honore de sa confiance.

L'un de ses plus pressants et de ses plus essentiels besoins, c'est celui d'hommes capables par leurs antécédents de le représenter et de le servir dans l'étranger et auprès des grandes Puissances qui ont signé le traité du 24 juin

(6 juillet), et qui viennent d'assurer le salut de la Grèce par la glorieuse bataille de Navarin.

Vous êtes, Monsieur le baron, du très-petit nombre de ceux sur lesquels la patrie compte: Veuillez me faire connaître sans retard et avec une entière franchise, si vous êtes disposé à nous donner votre crédit, vos amis, votre temps, en un mot vous-même.

J'ignore en ce moment en quelle qualité les agents de la Grèce seront admis à la représenter auprès des cours protectrices. Mais quel que soit le nom, la chose n'en est pas moins importante, surtout dans cette première époque où il s'agit de bien commencer.

La belle fortune que Dieu vous a donnée procurerait à la nation l'immense avantage d'être honorablement servie sans qu'elle dût songer aux frais de son représentant, et la haute réputation dont vous jouissez à tant de titres auprès des personnes les plus respectables et les plus puissantes dans l'ordre des commerçants, lui assurerait d'avance les moyens de régler utilement les affaires jusqu'ici très-malheureuses de sa dette, de son crédit, et conséquemment de ses finances. Vous savez que de nos jours tout est là. Sans crédit il n'y a point d'argent, et sans beaucoup d'argent je ne conçois pas la possibilité d'aucune amélioration au milieu d'un peuple où la guerre, l'anarchie et le désordre ont dévoré toutes les ressources nationales pour de longues années.

A mes yeux la Grèce est aujourd'hui comme ces terres dont les habiles navigateurs ont fait la découverte, et où,

trouvant les éléments d'une grande richesse et prospérité, ils établissent des colonies, et apportent conséquemment toutes les avances nécessaires en fait de capitaux et de moyens d'exploitation. Si le gouvernement peut en faire autant en Grèce et dans des proportions convenables, nul doute qu'il placera à de gros intérêts les fonds qu'il dépensera, attendu que la terre répondra avec une fécondité miraculeuse à tous les soins dont elle sera l'objet.

Hors de ces moyens, nul autre ne me semble de nature à favoriser l'établissement de l'ordre, et à procurer graduellement au peuple les avantages d'une civilisation fondée sur les principes immuables de la religion et de la morale.

C'est dans ces espérances que je vais me rendre sur les lieux. La meilleure de toutes est celle que me fait concevoir, Monsieur le baron, votre patriotisme éclairé, et celui des Grecs qui vous ressemblent.

A M. Aristide Moraïtinis, à Trieste.

Ancône, $\frac{13}{25}$ novembre 1827.

La lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 26 octobre me trouve ici dans l'attente d'un bâtiment de la marine anglaise qui doit venir me chercher.

Je n'ai pas reçu l'écrit qu'elle accompagnait. Il se peut qu'on me le fasse parvenir plus tard, et je le lirai alors avec intérêt.

Avant même la réception de votre lettre, j'avais prié M. le comte Théotokis de vous faire savoir que, si vos parents ont l'intention de vous faire fournir une carrière en Grèce, vous y serez le bienvenu. Je vous répète la même proposition; mais je dois ajouter que, vu l'état de détresse où se trouve actuellement le pays, vos parents devraient se charger de votre entretien et de toutes vos dépenses au moins pour une année. Je ne pense pas que la somme d'argent doive être assez forte pour qu'elle vaille la peine d'en délibérer.

Vous arriverez au milieu d'hommes qui sont éprouvés par de longues et cruelles misères, et le premier sacrifice que vous devez leur porter, c'est de vivre comme eux, c'est-à-dire pauvrement. Le Ciel a béni et bénit la fortune de votre famille. Si elle voulait vous en donner les moyens, vous ne les emploieriez, ainsi que je l'espère, qu'au soulagement des veuves et des orphelins qui mendient le pain quotidien, et qui n'existent depuis deux ans que des aumônes des étrangers. Adieu; veuillez saluer de ma part vos parents et Monsieur votre frère, et croyez à toutes mes amitiés.

Aux Grecs de Chios, demeurant à Trieste.

Ancône, $\frac{14}{26}$ novembre 1827.

Ce n'est que hier, Messieurs, que j'ai reçu la lettre

que vous avez bien voulu m'écrire en date du 1er octobre. Vos compatriotes demeurant à Marseille m'ont aussi adressé les mêmes observations sur leur pénible situation, et sur les espérances qu'ils conçoivent en ce moment. Je leur ai répondu comme je m'empresse de vous répondre, que je partage du fond du cœur vos vœux, et que je m'estimerai très-heureux de pouvoir faire quelque chose pour contribuer à leur accomplissement.

Vous êtes, Messieurs, au nombre des victimes par lesquelles Dieu a voulu éprouver la nation Grecque. Si grâce à sa miséricorde et à la protection des souverains qui ont signé le traité de Londres, la Grèce ressort aujourd'hui de ses cendres, lesquels d'entre les Hellènes, plus que les martyrs de Chios, peuvent avoir droit à de véritables consolations? Notre mère-patrie vous les procurera, Messieurs, n'en doutez pas, parce qu'elle vous les doit, à raison des services éminents que votre île lui a rendus par ses établissements et par les nobles sacrifices qu'elle a portés à sa restauration, et parce que vous lui en rendrez encore, du moment que vous pourrez, comme auparavant, vous réunir sous la sauvegarde de vos lois, de vos magistrats, et plus encore sous celle de vos mœurs chrétiennes et grecques.

Continuez, Messieurs, à bien mériter de la patrie par l'honorable fermeté avec laquelle vous supportez vos malheurs.

Continuez à vous faire estimer et chérir par les étran-

gers au milieu desquels vous vous trouvez. Soignez autant qu'il peut dépendre de vous l'éducation de vos enfants, qui à eux seuls sont la meilleure espérance de la Grèce; et si dans mon particulier je puis vous aider à cet égard, veuillez me faire l'honneur de vous adresser à moi directement. J'attacherai un grand prix à justifier votre confiance; et à vous donner la mesure des sentiments que je vous porte, et dont je vous offre ici l'expression la plus sincère.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Venise.

Ancône, $\frac{18}{30}$ novembre 1827.

Je vous remercie, mon cher Mustoxidis, de vos lettres du 10 (22) et du 12 (24). Votre cousin que j'ai revu avec infiniment de plaisir m'a remis très-exactement les livres dont il était porteur, ainsi que l'atlas de Coronelli, pour lequel je ne saurais assez vous remercier.

Je viens aussi de recevoir des lettres de Trieste. Elles m'apportent déjà 8,000 francs., et me font espérer une somme plus considérable. Que le nom de Dieu soit béni! Je vais répondre à ces lettres, et vous aurez connaissance de ma réponse.

Je vous recommande aussi l'envoi de quelques livres pour l'école d'Ancône. Il y a ici une vingtaine de jeunes Grecs parmi lesquels se trouvent aussi des orphelins.

J'ai eu le bonheur d'utiliser les sentiments patriotiques des braves et bons Grecs demeurant à Ancône, et avec quelques petits secours et deux maîtres grecs qui se trouvent ici, il y aura moyen de monter une assez bonne école, à l'imitation de celle de Venise et de Trieste.

Adieu pour aujourd'hui. Je suis toujours dans l'attente du bâtiment anglais, qui paraîtra sans doute dès que les vents cesseront d'être contraires.

Remerciez M. Nicolaïdès de sa bonne réponse. N'oubliez pas d'envoyer à Théotokis sa lettre. Il m'a écrit en dernier lieu, et je lui ai répondu en me rapportant au peu de lignes que je vous ai données pour lui.

A S. A. le Prince de Lieven, à Londres.

Ancône, 20 novembre / 2 décembre 1827.

J'ai tardé jusqu'à aujourd'hui, mon prince, à vous donner signe de vie, parce que j'espérais le faire au moment de m'embarquer.

C'est depuis le 8 (20) novembre que j'attends ce moment, restant de pied ferme ici. La saison très-orageuse de cette année dans ces parages paraît vouloir encore le retarder, puisque nul vaisseau ni grand ni petit n'est arrivé dans ce port, depuis que je suis condamné à le saluer tous les jours de mes fréquentes visites.

Je prends patience, et je tâche d'utiliser ce moment

de relâche ; je me prépare à l'essai que je vais faire, si toutefois les Puissances alliées daignent enfin me procurer les moyens de l'entreprendre. D'après toutes les espérances qu'on m'avait fait concevoir à Paris, j'osais me flatter que le mois de novembre ne finirait pas, sans que vous eussiez la satisfaction de me dire : Les vœux que vous avez exprimés sont accueillis par les trois cours, et en débarquant en Grèce vous en aurez la preuve ; car elles ne vous laisseront pas sans quelque secours pécuniaire.

Quelque peu encourageant que soit ce long silence, non-seulement je ne reculerai pas devant les difficultés effrayantes dans lesquelles je serai placé, mais je ne m'écarterai pas d'une seule ligne de la marche droite que je suis décidé à suivre.

La victoire de Navarin est brillante. Elle serait même décisive sous tous les rapports, si les Grecs avaient pu en recueillir le fruit. Il est arrivé le contraire, parce qu'il n'y a pas de gouvernement ni d'ordre possible, là où la misère maîtrise exclusivement les hommes et les situations.

La déclaration des trois amiraux m'a fait saigner le cœur ; elle frappe d'improbation le gouvernement provisoire de la Grèce pour des actes qui sont hors de sa portée. Je n'en dis pas autant du tribunal des prises, parce que je suppose que les amiraux ont eu sous les yeux les preuves incontestables de l'illégalité de ses actes.

Je ne vous fatigue pas plus longtemps de mon griffon-

nage et de mes jérémiades, et je me borne à vous recommander les intérêts de cette Grèce, pour laquelle Dieu a fait et fera peut-être encore de grands miracles. Mais dans sa justice il veut aussi que les hommes fassent quelque chose, et vous êtes du nombre de ceux qui ont déjà beaucoup fait en sa faveur, et qui doivent conséquemment achever leur propre ouvrage.

Mes correspondants sont, à Ancône M. G. Duruttis, à Naples M. Duramani, et à Corfou mes frères Viaro ou Augustin Capodistrias. C'est en faisant placer vos lettres sous l'une de ces enveloppes qu'elles m'arriveront très-sûrement.

A M. Humbert, Professeur à Genève.

Ancône, $\frac{\text{20 novembre}}{\text{2 décembre}}$ 1827.

Vous m'obligerez, mon cher Humbert, en faisant le plus économiquement possible l'emplette des ouvrages dont vous trouverez ici la note. Ils sont destinés à l'usage de l'école grecque établie à Ancône, et devraient conséquemment être simples et peu coûteux, comme ceux qu'on met dans vos colléges entre les mains des jeunes gens. Vous voudrez bien les expédier à l'adresse de M. Frangiadès, à Ancône.

Il suffira de présenter ces lignes à M. Hentsch, pour qu'il vous rembourse de la caisse des orphelins grecs.

Recevez d'avance mes remercîments, et croyez à toutes mes amitiés.

Douze exemplaires des *Fables d'Ésope.*
Douze exemplaires des *Dialogues de Lucien.*
Six exemplaires des *Harangues politiques de Démosthène.*

A M. le Comte de Woronzoff, à Londres.

Ancône, $\frac{\text{20 novembre}}{\text{2 décembre}}$ 1827.

Ce n'est qu'à Turin, par M. Forster, ministre d'Angleterre, que j'ai appris, Monsieur le comte, la perte cruelle qu'a faite Madame la comtesse votre fille.

Elle me rend, et vous me rendez, j'espère, la justice de croire que je suis, parmi vos nombreux et bons amis, l'un de ceux qui ont pris une part bien sincère à sa douleur et à la vôtre. Je joins mes vœux aux vœux qu'ils forment pour que la Providence bénisse désormais de toutes ses faveurs la famille du comte de Pembroke, et qu'elle vous donne, Monsieur le comte, longue vie et bonne santé, afin que vous puissiez être la meilleure des consolations pour Madame votre fille.

Je vous écris ces lignes d'Ancône, où je suis dans l'attente du bâtiment de la marine anglaise, par lequel l'amiral Codrington doit me faire conduire en Grèce.

Il me tarde d'y arriver, surtout depuis que la brillante et décisive victoire de Navarin accumule toutes les responsabilités sur la tête d'une nation qui n'a pas de gou-

vernement, et où, comme partout ailleurs, nul gouvernement ne sera possible que lorsqu'il y aura les moyens et le temps d'en établir un.

J'espère, Monsieur le comte, que vous m'honorerez de votre correspondance ; c'est un encouragement dont j'ai besoin, et qui seul peut me soutenir dans la pénible carrière qu'à l'aide de Dieu je tâcherai de fournir avec droiture, et de manière à conserver des titres à votre amitié. Mes correspondants sont : à Ancône M. G. Duruttis, à Naples M. Duramani, et à Corfou mes frères Viaro ou Augustin. En faisant placer vos lettres sous l'une de ces enveloppes, elles m'arriveront très-sûrement.

Je finis, Monsieur le comte, en vous demandant votre bénédiction, et en présentant mes hommages à Madame la comtesse votre fille. Je ne prends pas la liberté de lui écrire aujourd'hui, parce que je respecte son deuil ; j'oserai le faire plus tard, lorsque je placerai sous sa protection les veuves et les orphelins dont j'ai eu l'honneur de lui parler.

A M. Forster, Ministre de S. M. Britannique, à Turin.

Ancône, $\frac{\text{23 novembre}}{\text{2 décembre}}$ 1827.

Je ne saurais assez exprimer à Votre Excellence com-

bien je suis touché de l'intérêt qu'elle se plaît à me témoigner, et dont sa lettre du 26 novembre m'apporte une nouvelle preuve.

M. le vice-consul d'Angleterre, en se conformant à vos ordres, m'a fait trouver à Bologne une lettre de sa part, dans laquelle il me donnait tous les renseignements qui étaient à sa connaissance.

La saison orageuse dans ces mers, cette année plus que de coutume, ne laisse aborder dans le port d'Ancône, depuis le 20 du mois dernier, aucun bâtiment ni grand ni petit, et ce fait explique assez le retard qu'éprouve l'arrivée de celui que j'attends.

Je prends patience, et je tâche de me consoler en m'occupant d'avance des affaires très-difficiles qui me sont réservées. Celle de la piraterie dont Votre Excellence me parle, en est une sans doute qui réclame de promptes et fortes mesures. Mais à quoi peut-on s'attendre, tant que la misère la plus effrayante maîtrisera absolument en Grèce tous les hommes et toutes leurs situations? Lorsqu'il en sera autrement, et je l'espère de la justice et de la munificence des cours alliées, j'oserai répondre qu'une simple proclamation, donnée avec une pleine connaissance de cause et soutenue par des forces maritimes soldées, fera disparaître le désordre, et dévoilera à l'Europe les véritables pirates.

Jusque-là je ne puis que faire des vœux, et Votre Excellence ne doute pas de ceux que je forme pour être une heure plus tôt sur les lieux.

Qu'elle veuille me conserver son amitié, et croire aux sentiments de gratitude avec lesquels je suis, etc.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Venise.

Ancône, 23 novembre / 5 décembre 1827.

Le temps continue à être orageux. Nul bâtiment ni grand ni petit n'aborde dans ce port du côté du levant, depuis que j'y suis; et je m'en console, mon cher Mustoxidis, en m'occupant de nos orphelins, et en donnant plus d'ordre au travail qui concerne cette partie si essentielle du service de la Grèce. Je réponds donc à vos lettres, et je vous remercie des bonnes nouvelles que m'apporte celle du 16 (28). Le bon père Missaël m'a écrit aussi, et il m'envoie la liste de ses souscripteurs. Jusqu'ici il a su recueillir environ 8,000 francs; je lui témoigne par la poste d'aujourd'hui toute ma reconnaissance. Ce respectable ecclésiastique me parle d'un jeune homme, le sieur Jean Andriadès, qu'il juge mériter une meilleure place, tant pour se perfectionner dans sa propre instruction, que pour instruire des enfants dans la langue nationale. Je lui réponds que ce sera sur le rapport que vous me ferez, lorsque vous aurez fait la connaissance personnelle de ce candidat, qu'il obtiendra sans aucune difficulté sa promotion. Au moment où vos affaires de famille vous permettront de faire une course

à Trieste, vous verrez ce jeune homme; vous tâcherez de dérober le secret de sa véritable vocation, et si elle a un but d'utilité réelle, c'est-à-dire si en effet l'on peut avoir un jour dans le sieur Andriadès un bon maître ou un citoyen qui puisse servir sa patrie dans l'administration intérieure ou ailleurs, je ne demande pas mieux que de vous autoriser alors à le mieux placer et à lui donner les moyens d'achever ses études.

J'ai trouvé à Ancône plus de vingt enfants, parmi lesquels il y a aussi des orphelins et des pauvres à la mendicité. Dieu cependant qui les protége, leur a donné ici une église et deux jeunes maîtres qui ne manquent pas de capacité. Cependant l'école laissait beaucoup à désirer; mais la confrérie ayant accueilli les observationsque je lui ai adressées, afin de la porter à mettre en général un meilleur ordre à ses affaires, et de régler un peu l'organisation de l'école, j'ai l'espoir qu'ici, comme à Trieste et à Venise, ces institutions élémentaires nous donneront des résultats satisfaisants.

C'est pour y contribuer, qu'indépendamment d'un secours de 300 talaris, je me suis engagé à fournir les maîtres et les élèves de livres dont ce pays manque. M. Dufart a déjà reçu l'ordre de vous envoyer de Paris trois exemplaires brochés des œuvres de Coray; vous les ferez relier aussi économiquement que possible, et vous en enverrez de ma part un exemplaire à chacune des écoles, un à Trieste, un à Ancône, et vous en donnerez un à l'école de Venise.

Je désirerais aussi que l'école d'Ancône fût munie des ouvrages dont vous trouverez ci-jointe la liste, ou du moins de ceux d'entre eux que vous pourrez vous procurer. Vous ajouterez à cette expédition deux exemplaires des discours de Miniatis également reliés, un pour l'école et l'autre pour l'église. S'il est possible d'avoir un exemplaire du *Kyriacodrome* de Théotokis, je préférerais que l'église reçût ce saint livre au lieu des discours de Miniatis. N'oubliez pas d'ajouter quelques exemplaires du catéchisme grec. L'école d'Ancône aurait encore besoin d'une bonne traduction française des ouvrages de Plutarque, et de quelques bons livres italiens, afin que les maîtres et les élèves pussent faire leurs exercices.

Vous adresserez cet envoi de livres à M. Bacharas, qui est le président des chefs de la confrérie, en lui marquant que c'est à M. Frangiadès, son collègue et inspecteur de l'école, qu'il doit le remettre.

Faites aussi relier proprement un autre exemplaire des discours de Miniatis, et envoyez-le à Munich au jeune Botzaris. Vous ferez placer quelque part dans les cartons de ce livre une devise grecque, qui fasse penser tous les jours à ce jeune homme ce qu'il doit à la mémoire immortelle de son père et à la patrie. Il ne vous sera pas difficile de trouver un correspondant à Munich, qui veuille recevoir ce livre, et le remettre au jeune homme auquel j'ai déjà écrit.

Les élèves qui sont à Genève ne doivent pas non plus être privés du secours de la parole évangélique du père

Miniatis. Je vais écrire à M. Radinos qu'il recevra de votre part un exemplaire de ces discours, et qu'il leur en lira un chaque dimanche et dans les jours que notre église solennise. Veuillez donc le lui envoyer.

C'est sur la caisse des orphelins, qui est entre les mains de M. Nicolaïdès, que vous prendrez les fonds nécessaires à ces dépenses. Il aura soin d'en indiquer l'objet dans le compte courant.

Dites à M. Petrini que sa lettre m'a fait infiniment de plaisir, et que je bénis de tout mon cœur ses noces avec la jeune fille de Chios. Je lui écrirai plus tard, et dès que je serai sur les lieux. J'aime à espérer, en attendant, qu'il mettra ses oboles dans la caisse des orphelins, et que les personnes auxquelles je me suis adressé suivront son généreux exemple.

Le prince Caradza et sa famille ont aussi pris part à cette œuvre de bien. Il m'annonce que la caisse de Genève va recevoir par son ordre 5,000 francs. Vous voyez que la Providence sanctionne visiblement le travail que nous avons entrepris.

A M. le Comte de Loverdo, à Paris.

Ancône, $\frac{\text{23 novembre}}{\text{5 décembre}}$ 1827.

Nos voyageurs, mon cher comte, sont enfin arrivés, et ils me trouvent encore ici, parce que cette année

la saison plus orageuse que de coutume dans l'Adriatique, ne laisse arriver dans ce port depuis le 8 (20) novembre nul bâtiment ni grand ni petit. Je prends patience, et je profite même de ce relâche pour vous remercier de votre lettre du 3 novembre, et pour vous faire part de la première impression que me donnent deux entretiens que j'ai eus avec le plus jeune des voyageurs. Il me paraît effrayé de sa propre résolution, et peu disposé à se croire capable de remplir la tâche qui peut lui être réservée. Je l'ai tranquillisé, en lui démontrant qu'il ne s'agit que d'un essai, et que celui de nous qui ne pourrait tenir à l'épreuve, serait libre de tourner le dos à la besogne, et de regagner ses foyers.

J'ai observé cependant, non sans quelque peine, que M. N** est dépourvu de tout instrument quelconque, tandis que le bon Stamatis est armé de pied en cap de tout ce qui peut lui être nécessaire, et que depuis deux jours il n'a ni trêve ni repos, en se démenant dans cette petite ville, pour compléter en ouvrier très-zélé et prévoyant son atelier.

Ce fait donne la mesure des deux hommes, et me porte à vous supplier, mon cher comte, de jeter les yeux sur un troisième voyageur, qui, au cas de besoin, puisse ou remplacer M. N**, ou se charger du travail que celui-ci n'aimerait ou ne saurait pas faire. Si vous le trouvez, obtenez-lui la bénédiction de ses chefs, et envoyez-le-moi au plus tôt. Il ne sera jamais de trop.

Permettez-moi de revenir par votre obligeante entre-

mise, et auprès de S. E. le ministre de la guerre, sur l'affaire d'un canevas de la carte géographique de la Grèce; celle de Lapie en quatre feuilles, faute de mieux, pourrait servir de modèle. Je désire en avoir quelques exemplaires gravés en grandissime échelle. Ces exemplaires ne porteraient que les contours, le tracé des montagnes et des rivières, et celui des différentes provinces.

Ces canevas offriraient un bon sujet de travail pour une carte véritable, et à son temps ils me faciliteraient des travaux statistiques et administratifs. D'un mot seul le ministre de la guerre me porterait un grand secours, et je l'espère de sa bienveillance.

A Mme Lucien, Princesse de Canino,
à Senigaglia.

Ancône, $\frac{\text{23 novembre}}{\text{5 décembre}}$ 1827.

Madame la princesse, Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je m'empresserai de procurer à votre tendresse maternelle les renseignements que vous sollicitez.

Je suis ici dans l'attente d'un bâtiment qui doit venir me chercher, et lorsque j'arriverai dans les parages de la Grèce, j'aurai soin de faire tenir à lord Cochrane votre lettre, et de vous faire parvenir moi-même les infor-

mations qu'il vous tarde de recevoir sur le sort de Monsieur votre fils.

Pro-Memoria confidentiel à M. le Délégué Marulli, à Ancône.

Ancône, $\frac{\text{24 novembre}}{\text{6 décembre}}$ 1827.

Les catastrophes de la Grèce ont jeté dans le port d'Ancône de nombreuses familles grecques, parmi lesquelles il y a beaucoup de veuves et d'orphelins.

Grâce à la munificence du gouvernement du Saint-Siége et à la piété patriotique des Grecs demeurant depuis longtemps dans cette ville, ces malheureux ont trouvé des consolations véritables, au moyen d'une caisse de secours destinée exclusivement à les soulager des misères et des privations dont ils étaient environnés.

A cet effet les Grecs ayant un état ou exerçant un métier, par un acte spontané et privé du 1 (13) mars 1823, se sont partagés en trois classes, s'engageant à payer chacun par an, 10 écus ceux de la première classe, 5 écus ceux de la deuxième, et 3 écus ceux de la troisième; et à payer en outre dans chaque transaction commerciale faite par eux, pour compte et intérêt de leurs conationaux, un pour mille.

Ils ont confié l'administration de cette caisse à trois d'entre eux qui ont réuni les suffrages des souscripteurs.

Ces arrangements se sont exécutés sans difficulté. Et depuis lors jusqu'au mois de novembre de cette année, il s'est formé sous les auspices de cette administration une école élémentaire, laquelle cependant n'étant entretenue qu'aux frais des parents en état de contribuer au paiement des maîtres, n'offrait l'instruction qu'à leurs enfants.

Les orphelins, ceux qui sont affligés de toutes les nécessités au sein de leurs pauvres familles, étaient privés de ce bienfait, et languissaient dans le désœuvrement. La perception des modiques revenus de la compagnie ne s'exécutait plus avec la même exactitude; et en peu de temps, faute de moyens, l'œuvre de bien dont il s'agit allait manquer son but.

Les chefs de la compagnie, profitant du passage par Ancône de M. le comte Capodistrias, s'empressèrent de mettre sous ses yeux cet état de choses, et le prièrent d'y pourvoir par ses conseils et par quelques secours.

Le comte Capodistrias accueillit leurs vœux avec le plus vif intérêt; et d'après les propositions qu'il leur adressa et que la compagnie sanctionna à l'unanimité des suffrages, elle aura dorénavant cinq chefs, dans MM. Constantin Bacharas, Georges Duruttis, Athanase Papathéodoros, Jean Caragiannis et Georges Frangiadès, lesquels seront chaque année à Pâques proposés également à la réélection de la compagnie.

Le plus ancien d'âge sera censé le premier chef et tiendra la caisse. Ses collègues, avec un vote égal, l'aideront

dans l'administration, la tenue des livres, et les autres affaires concernant l'école. La caisse se composera comme par le passé,

1°. Des revenus que lui assigne l'acte du 1 (13) mars 1823.

2°. De tout ce que la piété des compatriotes voudra lui offrir.

3°. De 300 colonnates que le comte Capodistrias lui donne en ce moment, et qu'il s'engage à lui faire payer chaque année. Moyennant cette contribution, l'école admettra les orphelins et les enfants pauvres, et pour ce service les maîtres actuels recevront une gratification. L'école aura en outre deux maîtres : l'un de langue italienne et d'arithmétique, l'autre de calligraphie et de dessin. Elle recevra de Venise tous les livres qui lui sont nécessaires, et dont le comte Capodistrias s'est chargé.

Si, comme on l'espère, cette institution élémentaire prospère sous l'inspection des chefs de la compagnie, et de M. Frangiadès qui en a plus particulièrement la direction, on ne doute pas que la caisse ne reçoive à ce titre des secours, et qu'un jour la compagnie ne puisse bâtir une maison où les maîtres et les élèves soient placés convenablement.

Si le gouvernement du Saint-Siége honorait de son approbation toutes ces mesures, Monseigneur le délégué se plairait peut-être à faire appuyer, au cas de besoin, les chefs de la compagnie dans le recouvrement de la modique contribution dont on a parlé plus haut.

Enfin les vœux des Grecs demeurant à Ancône seraient à leur comble, si le Saint-Siége daignait bénir la fondation de cette école en lui accordant une aumône.

Le jour où la Grèce aura, sous la sauvegarde des Puissances qui la protégent, un gouvernement régulier et reconnu, ce gouvernement attachera un grand prix à témoigner à S. S. la gratitude de la nation, en secondant de tous ses efforts les intentions paternelles du S. P. à l'égard des habitants de la Grèce qui professent la religion catholique-romaine.

A S. S. le Pape, à Rome.

Ancône, 25 novembre / 7 décembre 1827.

Très-Saint Père, Le délégué de Votre Saintcté à Ancône m'encourage à mettre à vos pieds l'hommage de la profonde gratitude dont me pénètre l'accueil que j'ai rencontré, du moment où dans mon voyage j'ai atteint les états du Saint-Siége.

Je suis heureux de m'acquitter de ce devoir, et de profiter d'une occasion si favorable pour témoigner à Votre Sainteté le haut prix que la nation qui m'appelle dans son sein attache à se montrer digne de l'auguste bienveillance de Votre Sainteté, comme de celle de tous les souverains de l'Europe.

Vous avez déjà, Très-Saint Père, daigné lui donner

un gage paternel de celle dont vous l'honorez, en accordant un asile hospitalier aux Grecs que les nombreuses calamités de leur patrie ont jetés dans ces parages. J'en ai trouvé encore ici, et dans ce nombre des veuves et des orphelins. La piété chrétienne de leurs compatriotes a pu faire quelque chose pour ménager à ces infortunés des consolations, et surtout pour procurer à leurs enfants le bienfait d'une instruction élémentaire.

Cet intérêt étant dans la sphère de mes devoirs, je m'en suis occupé, et ayant fait connaître avec une entière franchise au délégué de Votre Sainteté le but vers lequel tendent et tendront invariablement mes efforts, j'ose encore réitérer ici le vœu que Votre Sainteté daigne les honorer de sa protection.

A M. le Délégué Marulli, à Ancône.

Ancône, $\frac{\text{25 novembre}}{\text{7 décembre}}$ 1827.

Ainsi que nous en sommes convenus hier, je prends la liberté de transmettre à Votre Éminence le paquet à l'adresse de S. Ém. le cardinal de la Somaglia, lequel renferme les lettres que vous avez bien voulu m'engager à mettre aux pieds de S. S.

Ce qui m'intéresse le plus à cette occasion, comme dans toute autre, ce sont les résultats. Or ma démarche en aurait un très-satisfaisant, si, moyennant vos bons

offices, l'école destinée aux pauvres enfants grecs qui se trouvent à Ancône recevait un secours quelconque, et de la manière que, dans sa haute sagesse, le gouvernement du S. P. jugerait la plus convenable. Ce fait seul me donnerait, plus que toute réponse verbale ou écrite, la mesure des dispositions favorables avec lesquelles seraient accueillies par la suite les propositions d'un avantage réciproque dont nous nous sommes entretenus.

J'insiste sur cette observation; mais il me tient à cœur en même temps d'assurer Votre Éminence que je ne forme aucune prétention, et que je recevrai avec une véritable et sincère gratitude tout témoignage de la bienveillance dont le S. P. se plaît à honorer les Grecs réfugiés et domiciliés dans ce pays.

A M. le Cardinal Spina, à Rome.

Ancône, 25 novembre / 7 décembre 1827.

Monseigneur, M. Jacques Casaretto m'a fait part des ordres que Votre Éminence a bien voulu lui donner, et je suis très-touché de l'aimable et bon souvenir dont elle m'honore. J'éprouve le besoin de lui en exprimer ma reconnaissance par ces lignes, et de profiter en même temps de cette occasion, pour recommander, Monseigneur, à votre noble intérêt la cause à laquelle il était

de mon devoir de me vouer. Elle est digne de toute votre bienveillance, parce que, avec l'aide de Dieu, étant enfin sous la sauvegarde des trois grandes Puissances de l'Europe, elle peut être plaidée sans que ses amis aient à redouter la malveillance et les pauvres et perfides combinaisons.

Votre Éminence ne s'occupe pas de politique dans ce moment; cependant j'ose la supplier de nous aider, lorsque les circonstances pourront lui en offrir le moyen. J'aime à espérer que ces circonstances ne manqueront pas. Je ne veux point, Monseigneur, vous fatiguer d'une plus longue lettre, et je finis en vous réitérant l'expression de tous mes sentiments et de tous mes hommages.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Ancône, 25 novembre / 7 décembre 1827.

Quoique je vous aie écrit récemment, mon cher Eynard, je ne veux pas laisser passer la poste d'aujourd'hui sans vous envoyer mes deux réponses, l'une à Messieurs les bienfaiteurs des jeunes Grecs recueillis à l'institut de Beuggen, l'autre à M. Montessui. Je les laisse à cachet volant pour que vous les lisiez, et surtout pour que vous puissiez me procurer de la part de vos correspondants de Dresde et de toutes les villes où l'on soigne l'éducation des jeunes Grecs, des renseignements sembla-

bles à ceux que je dois à l'extrême obligeance des bons Bâlois. Vous en connaissez à cette heure le but, et vous saurez conséquemment m'aider à l'atteindre. Il est d'un haut intérêt pour la Grèce, parce qu'il embrasse tout son avenir.

Quant au présent, je ne puis que faire des vœux pour que la saison veuille devenir favorable au bâtiment que j'attends et qui ne paraît pas. Je suis loin de m'impatienter et de me décourager. Puisqu'il en est ainsi, il ne peut pas en être autrement. Je respecte et je bénis donc cette nécessité qui vient d'en haut, comme toute chose, et je ne cesse de m'occuper des affaires grecques qui sont à ma portée dans ce coin; et il y en a si bon nombre qu'à peine chaque jour suffit à sa besogne.

Priez Dieu que le bâtiment arrive une heure plus tôt. Je vous serre la main et je suis tout à vous.

A M. le Général de la Harpe, à Lausanne.

Ancône, $\frac{\text{27 novembre}}{\text{9 décembre}}$ 1827.

Mon cher de la Harpe, Si dans vos montagnes la saison est aussi orageuse qu'elle l'est dans ces parages, vous ne serez pas étonné de recevoir ces lignes datées d'Ancône. Je suis ici depuis le 8 (20) novembre dans l'attente du bâtiment qui doit venir me chercher et qui ne paraît pas encore. Je prends patience, et je tâche d'uti-

liser ces moments de relâche en m'occupant des intérêts qui sont à ma portée ; et il y en a assez pour que chaque jour suffise à peine à sa besogne. Un de ces intérêts est celui des jeunes Grecs qui sont à l'étranger ; et c'est pour obliger un excellent père de famille Chiote, M. Frangiadès, que j'ose vous demander un service. Il a placé son fils Emmanuel, agé de 14 ans, à Coire, dans le canton des Grisons, auprès de M. Ch. Schmidi, dans la vue de le faire élever pour le commerce. Ce jeune homme fréquente l'école publique, et travaille au comptoir autant que son âge peut le lui permettre. Son père serait heureux de le savoir recommandé particulièrement à quelque personne respectable du pays. N'ayant moi-même aucune relation dans les Grisons, j'ose vous prier de vouloir engager quelqu'un de vos amis à se donner la peine de voir quelquefois ce jeune homme et son tuteur M. Schmidi, et de vous en écrire. Vous mettriez le comble à votre obligeance, s'il vous plaisait de m'en dire un mot à son temps, et lorsque vous me donnerez de vos nouvelles.

Les lettres de Corfou du 14 (26) novembre portent que l'expédition de Chios a un plein succès. Les Turcs, dit-on, se sont renfermés dans le château, et ont déclaré qu'au moment où ils auront la certitude de l'affaire de Navarin, ils n'hésiteront pas à capituler. C'est le colonel Fabvier qui commande l'expédition ; espérons qu'il réussira complétement.

Le château de Patras est cerné par le général Church.

Il était même sur le point de tomber, lorsque trois bâtiments marchands autrichiens, profitant d'une forte tempête, parvinrent à le ravitailler pour quelques jours.

On ignorait à Corfou, comme à Trieste et à Venise, les nouvelles précises de Constantinople; et je ne vous répète pas tout ce qu'on débite sur la grande question de la paix ou de la guerre. Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous féliciter. L'année 1828 commencera sous d'heureux auspices pour la Grèce. J'espère jusque-là être enfin sur les lieux, et pouvoir vous dire, mon cher de la Harpe, que j'en augure bien.

A M. le Métropolitain Ignace, à Pise.

Ancône, 27 novembre / 9 décembre 1827.

Je réponds, Monseigneur, à votre lettre du 21 novembre, en vous transmettant celles que j'ai reçues pour Votre Éminence de Corfou, et que je viens de lire sans changer pour cela d'opinion. En effet je ne partage nullement les vœux qu'on forme pour que le nouveau gouverneur de la Grèce arrive sur les lieux à la tête des bataillons et des batteries. Ce moyen est hors de nos possibilités; mais quand même je pourrais en disposer, je me garderais bien d'y avoir recours. Votre Éminence n'en ignore pas les motifs, et elle a daigné les honorer de son suffrage.

Le vent qui a poussé ici le petit bâtiment qui arrive de Corfou, n'a rien fait pour celui qui doit venir me chercher. Espérons qu'il en sera autrement sous peu. Il me tarde sans doute d'être sur les lieux; mais comme il ne dépend pas de moi de faire autre chose que d'attendre, j'attends sans inquiétude, et je tâche de remplir les devoirs qui sont à ma portée.

Voici ma réponse pour M. le prince Soutzos. J'aime à espérer qu'il en sera satisfait.

A M. le Général Adam, à Corfou.

Ancône, $\frac{28 \text{ novembre}}{10 \text{ décembre}}$ 1827.

Mon général, Le paquebot à vapeur qui demain repart d'ici, m'offre une prompte occasion de remercier Votre Excellence de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 6, et de lui exprimer encore une fois les regrets que me fait éprouver le retard du bâtiment que j'attends depuis trois semaines. Il ne paraît pas, et l'on dirait que des circonstances hors de tous les calculs de la prévoyance humaine se sont opposées et s'opposent à ce qu'il paraisse. Je me résigne à cette contrariété, comme je subis avec calme toutes celles dont s'est composée ma vie depuis bien longtemps, et notamment depuis le mois de mai. Si par leurs communications confidentielles, les ministres de S. M. B. vous ont fait connaître,

mon général, les vœux que j'avais formés, Votre Excellence saura que j'avais l'intention d'arriver directement à Corfou, d'y revoir ma famille, de m'occuper quelques instants de mes propres affaires, et de me rendre au plus tôt à ma destination. Qu'en retour de cette ouverture, j'ai reçu l'offre obligeante d'un bâtiment de la marine royale, qui viendrait me chercher à Ancône pour me mener en Grèce. S. E. M. Huskisson pensait alors que mon passage par Corfou aurait pu compromettre des égards du dehors, qu'il était important de respecter. Les événements en ont décidé autrement, et le fait mémorable et glorieux de Navarin me semble ne plus laisser subsister aucun motif, qui en septembre et jusqu'au 20 octobre aurait pu légitimer une semblable réserve. Cependant comme il ne peut pas m'appartenir d'en juger, il ne me reste que d'attendre, à moins que Votre Excellence veuille me tirer de cette fâcheuse position. Elle pourrait peut-être me prêter le paquebot à vapeur pour peu de jours, non afin d'aborder à Corfou, mais à l'effet d'aller chercher directement S. E. l'amiral Codrington, quand même dans cet intervalle le bâtiment en question serait en route, ou qu'il viendrait me chercher à Ancône. Après l'exposé sincère et loyal que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence, je ne vois pas en quel sens il changerait les arrangements que le ministère britannique a bien voulu adopter, afin de me faciliter les moyens de me rendre en Grèce. Le but de ces arrangements est un : celui de me faire arriver sans passer par Corfou, et ce but

serait atteint. D'autre part, désirant avant de mettre pied à terre en Grèce m'aboucher avec l'amiral de S. M. B., ce serait S. E. qui dans sa bienveillante sollicitude trouverait sans doute moyen de me faire continuer ma route. On m'écrit qu'en s'occupant avec ses collègues des mesures qu'exigent la police des mers du levant et la sécurité du commerce, l'amiral Codrington a plus d'une fois répété qu'il lui tardait de me savoir arrivé sur les lieux. S. E. ne peut donc désapprouver que je partage son désir, et que vous m'aidiez, mon géneral, à lui en donner la preuve. Si toutefois Votre Excellence avait des raisons pour ne pas accueillir la proposition qu'il est de mon devoir de lui faire, je ne lui serais pas moins reconnaissant pour les dispositions amicales qu'elle a bien voulu personnellement me témoigner à cette occasion. J'aime à espérer qu'elle me les conservera invariables, et que mes frères en auront leur part. Elle m'obligera infiniment de confier à l'aîné d'entre eux qui aura l'honneur de venir prendre ses ordres, la résolution qu'elle jugera à propos d'adopter sur la demande que je prends la liberté de lui faire.

A M. le Métropolitain Ignace, à Pise.

Ancône, $\frac{\text{30 novembre}}{\text{12 décembre}}$ 1827.

J'envoie aujourd'hui à Votre Éminence les lettres de

Corfou que le paquebot à vapeur nous a apportées en date du 6. L'extrême besoin de pain qu'éprouvent les nôtres exige de promptes mesures. Celles que vient de prendre M. Gérostathis, conjointement avec mon frère, sont sages, attendu que Venise peut plus aisément leur fournir les biscuits noirs qu'il demandent, et je crois qu'il faut laisser faire M. Conti. Je tâcherai cependant de leur faire envoyer de ce port quelque petit approvisionnement, au moyen duquel ils puissent attendre avec moins d'angoisse et de péril ceux qui leur parviendront de Venise. J'ai mis en requisition pour cet objet le seul homme vraiment capable parmi les nôtres qui se trouvent ici, je veux dire Marinoglou. Les autres pour la plupart disent beaucoup de paroles, et si quelquefois il leur arrive de faire de bonnes affaires, ce n'est assurément pas pour le compte du prochain.

Je ne partage pas tout à fait les vœux que forme mon frère; je ne crois pas qu'on puisse utilement avoir recours dans ce moment à des capitalistes grecs pour obtenir des fonds. Il n'en sera pas de même, s'il plaît à Dieu, plus tard, et lorsqu'ils sauront qu'un gouvernement est enfin légalement établi en Grèce et un peu reconnu au dehors.

Le général Adam m'écrit en date du 6, que si le bâtiment que j'attends n'est pas arrivé, il doit être bien près d'Ancône. Nous sommes au 12, et le télégraphe ne signale rien. Cette attente est longue; cependant elle doit approcher de sa fin, car toute chose en a une.

Je ne répète pas à V. Ém. les nouvelles qu'on nous donne de Corfou. Deux Rouméliotes sont à la quarantaine: un homme de confiance de feu Marcos Botzaris, criblé de blessures, qui vient pour se faire traiter, et que Votre Éminence verra; l'autre est un négociant. Je les ai vus avant-hier. Ce qu'ils m'ont dit me prouve que la Grèce occidentale est en action, et qu'elle s'efforce de s'affranchir; que le général Church est déjà à Dragomestre; que l'île de Chios est délivrée, et que son château va capituler; que Patras est étroitement bloquée, et que lord Cochrane a purgé l'Archipel de pirates. Tout ceci est de bon augure.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Ancône, $\frac{\text{30 novembre}}{\text{12 décembre}}$ 1827.

La poste d'aujourd'hui vous apporte, mon cher Eynard, des volumes, et ce n'est pas sans éprouver infiniment de peine que j'y ajoute la présente datée encore d'Ancône. Le fait est que, par le paquebot à vapeur arrivé de Corfou le 9, S. E. le général Adam me fait l'honneur de m'écrire que si le bâtiment que j'attends n'est pas déjà dans ce port, il en est bien près. Nous sommes au 12 et le télégraphe ne signale rien. Le même paquebot est parti hier de bonne heure, et j'ai profité de cette bonne et prompte voie pour répondre au général, et

pour donner des directions à mon frère. J'espère donc toucher au terme de cette longue quarantaine.

M.. Petrini a bien voulu me lire les lettres très-intéressantes que le colonel Heideck vous adresse. J'ai pris note de tous les détails, et si une fois j'arrive sur les lieux, j'en ferai bon usage. Je suis fâché d'apprendre que ce brave et digne colonel se dispose à regagner ses foyers. Je ne négligerai rien pour l'engager à persévérer dans l'œuvre de bien pour laquelle il a tant fait. Mais il serait peut-être nécessaire qu'il y fût encouragé par un mot de bienveillance, et vous rendriez un nouveau service à la cause grecque, si vous tâchiez de le lui faire arriver. Les petites et les grandes filouteries et tracasseries dont se plaint avec esprit le colonel, me donnent d'avance la mesure du sort qui m'est réservé. Je le subirai néanmoins dans l'espoir qu'à l'aide de Dieu et d'un peu de travail et de persévérance, les choses prendront une meilleure assiette.

Je vois, par tout ce qu'on me mande de Corfou, que l'expédition du général Church dans la Grèce occidentale peut manquer son but et provoquer de nouvelles catastrophes, faute de pain et de munitions de guerre. Ce qu'on a pu faire à Corfou directement est peu de chose, et les biscuits qu'on a commandés à Venise n'arriveront pas à temps. J'ai cru conséquemment de mon devoir de m'occuper moi-même de ce pressant intérêt, et j'ai confié à trois Grecs domiciliés à Ancône et très-avantageusement connus dans l'ordre des négociants,

le soin d'expédier le plus tôt que faire se pourra, c'est-à dire dans dix ou quinze jours, en biscuits, poudre et plomb, la valeur d'environ 25,000 francs. Ce sont MM. les frères Candellari, banquiers très-respectables en cette place, qui fourniront l'argent, dont ils se rembourseront sur MM. Blanc, Colin et Ce, de Paris. Il reste encore à ces derniers quelques centaines de francs qui m'appartiennent; et puis je n'aurai plus rien à donner, parce que je n'aurai plus rien, et que nul n'est tenu à l'impossible. Je me suis décidé à cette mesure, et voici pourquoi. Je n'ai pas eu la conscience de mettre la main sur la petite somme en espèces que des bienfaiteurs ont destinée au rachat des esclaves, ni sur les 20,000 francs que la charité de vos commettants envoie aux vieillards, aux femmes et aux enfants qui meurent de faim. Je n'ai pas voulu non plus frapper à la porte des souscripteurs philhellènes, ni avoir recours à aucun autre expédient en faisant vendre les débris des fonds grecs. Je ne suis qu'un simple particulier, et en cette qualité je ne puis et je ne dois faire que ce que je fais; c'est-à-dire, je donne ce que j'ai, et je ne m'inquiète pas de ce que l'homme dans sa faiblesse, et un peu dans sa vanité, appelle son avenir. Dieu m'aidera, j'en ai la conviction.

Je viens de relire dans mes moments de loisir vos lettres du 18, 20, et 26 août, concernant les désastreuses affaires des deux emprunts, et les moyens que vous me proposiez afin de soulager autant que possible la Grèce du poids dont l'accable sa dette. Je viens aussi de pren-

dre en considération l'idée de la caisse de secours. Ces deux projets que je trouve aussi sages qu'utiles, doivent cependant être discutés et arrêtés dans des formes légales. Mais il faut en avoir le droit; et je vous le répète, je ne m'en reconnaîtrai aucun que lorsque j'aurai accepté sur les lieux la place que la confiance des Hellènes me destine. Jusque-là je me bornerai à faire des vœux. Ceux dont je vous réitère l'expression du fond du cœur vous sont connus. Ils viennent encore aujourd'hui vous engager à ne pas perdre patience, et à persévérer dans votre marche noble et philanthropique. Tâchez de recueillir le plus d'oboles que vous pourrez, et ne soyez pas en peine, elles seront bien employées.

A M. le Chevalier Naranzi, à Venise.

Ancône, 30 novembre / 12 décembre 1827.

Je reçois votre lettre du 6 décembre, et en réponse, mon cher Naranzi, je vous envoie un gros paquet qui vous apporte une commission de la part de Viaro. Veuillez y donner tous vos soins, et engager aussi M. Conti à faire vite et bien, et à me donner ainsi une nouvelle preuve de son ancienne amitié. Il s'agit de procurer du pain à des hommes qui meurent de faim, et qui n'ont aucun moyen ni de moudre le blé, ni de cuire la farine. Les lettres de Corfou sont arrivées ici avant-hier par le pa-

quebot à vapeur. S. E. le général Adam m'écrit en date du 16 que le bâtiment que j'attends est bien près d'Ancône, s'il n'est pas déjà arrivé. Le fait est qu'il n'y est point encore, et je prends patience, parce que la chose ne dépend pas de moi.

Les mêmes lettres nous annoncent, mais d'une manière peu authentique, la délivrance de l'île de Chios, le bombardement de son château, le siége étroit et la chute prochaine de Patras, la présence en Étolie et jusqu'à Dragomestre du général Church avec son armée forte de cinq à six mille hommes. On ne dit rien de Constantinople. Les paroles qu'on débitait à Janina n'étaient ni à la paix ni à la guerre, et à Corfou le public n'en savait pas davantage.

Je n'écris pas aujourd'hui à Mustoxidis, et vous m'obligerez de lui donner ces détails.

A M. le Baron de Stein, à Cappenberg.

Ancône, 30 novembre / 12 décembre 1827.

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 18 novembre me trouve encore dans ce port, dans l'attente d'un bâtiment anglais qui doit venir me chercher pour me conduire en Grèce. Je m'empresse de vous adresser mes actions de grâces les plus cordiales et les plus sincères pour les nouvelles

preuves d'intérêt qu'il vous plaît de témoigner à la sainte cause à laquelle je me suis voué. La proposition du militaire d'un grade supérieur qui serait disposé à s'y vouer également en apportant sur les lieux, avec des braves de son choix, les moyens d'ordre et conséquemment d'une véritable civilisation, m'arrive dans un moment où il n'est pas en mon pouvoir de lui fournir les renseignements sans lesquels cependant il lui serait impossible de donner suite à ses nobles et généreuses intentions. J'aime à espérer toutefois qu'il n'en sera pas de même dès que j'arriverai en Grèce. Il me tarde d'y être, et vous pouvez compter, Monsieur le baron, que je ne manquerai pas de vous faire parvenir, avec le plus de promptitude que je pourrai, les notions positives sur lesquelles l'officier que vous honorez de votre estime doit prendre ses mesures. Veuillez en attendant l'engager à se tenir prêt, et à désigner d'avance et éventuellement les moyens dont il se servirait pour mettre son plan à exécution. Il réussira alors comme par un coup de baguette.

Comme Votre Excellence en fait la remarque, la victoire de Navarin ouvre une chance de plus à l'avenir que Dieu semble réserver à cette Grèce pour laquelle il a fait tant de miracles. Espérons que dans sa miséricorde il en fera encore, parce que Dieu ne veut rien en vain.

Je vous écris d'une autre main pour ne pas laisser passer la poste du jour sans vous répondre.

A M. Crud, à Massa-Lombarda.

Ancône, $\frac{1}{13}$ décembre 1827.

Je partage bien sincèrement, mon cher Crud, vos regrets. Il m'eût été doux de vous revoir, de vous serrer la main, et de vous demander votre bénédiction. Il en est autrement, mais ce n'est pas ma faute. Préoccupé, comme je dois l'être et comme je le suis, des intérêts auxquels je me dévoue, je ne pouvais pas, en me rendant à Bologne et en y restant deux jours, me rappeler que j'allais être si près de votre domaine de Massa-Lombarda; et il ne se trouva autour de moi personne qui m'y rendît attentif. Je reçois donc votre lettre du 11 et les sentiments qu'elle m'exprime, comme une véritable compensation que je dois à votre bonne amitié, et dont je vous remercie de tout mon cœur.

Je suis ici depuis quatre longues semaines, dans l'attente d'un bâtiment anglais qui doit venir me chercher. On me le fait espérer de jour en jour et d'heure en heure. Il me tarde de le voir, de m'embarquer, et d'être enfin sur les lieux.

Je ne me fais aucune illusion sur les désagréments qui me sont réservés, et sur le plus grand de tous, sur celui de ne pas répondre comme je le désire à la confiance des braves et admirables Grecs, et à celle dont m'honorent les personnes que ma longue carrière a mises en re-

lation avec moi. Cependant, fort du sentiment de mes devoirs, de la droiture de mes intentions et de mon espoir dans l'assistance de Dieu, je n'ai pas hésité à quitter ma paisible retraite et à faire un long voyage, comme je n'hésite pas non plus à être impatient de me placer au milieu des privations de tout genre, de la confusion, du désordre, des intrigues de toute espèce, qui constituent l'état actuel de la Grèce. Une fois sous l'empire de toutes ces nécessités, Dieu m'aidera, et les vœux des hommes de bien qui vous ressemblent me procureront sa toute-puissante protection.

Vous ne doutez pas de la satisfaction que j'éprouverai à vous donner de mes nouvelles et à recevoir des vôtres. Un jour peut-être je vous demanderai vos conseils, vos directions, et quelques hommes entendus dans la première et la plus essentielle des affaires, dans celle d'introduire en Grèce une bonne et utile agriculture. Nous sommes encore bien loin de là; mais pour y arriver il faudra vous procurer une heure plus tôt des renseignements, et je ne manquerai pas de vous en donner. En attendant, tâchez de jeter les yeux sur une ou deux bonnes familles italiennes qui veuillent et puissent aller rendre à la fertilité de belles terres, des marais, peut-être même quelques steppes. Nous leur ferons de bonnes conditions; et lorsque je leur dirai venez, elles pourront en toute sûreté compter qu'en y arrivant elles seront bien reçues, et trouveront de quoi vivre honnêtement et utilement. Si aux connaissances pratiques dans

la culture des blés, des prairies et dans l'éducation des vers à soie, les hommes réunissaient aussi de l'habileté dans quelque métier, mes vœux seraient à leur comble.

Je quitte ce sujet. C'est la partie couleur de rose de mes rêves; les autres ne lui ressemblent point, mais je ne m'en inquiète pas.

La main qui copie mon griffonnage vous prouve que le jeune Bignami est en pleine activité de service, et que jusqu'ici je suis bien aise de le voir auprès de moi. S'il en est de même par la suite, et que Dieu bénisse notre travail, il fera son chemin, et donnera, j'espère, des consolations à ses parents et à notre respectable ami Fellenberg, auquel je vous prie de dire mille et mille choses de ma part.

A M. le Vicomte de Granville, à Paris.

Ancône, $\frac{2}{14}$ décembre 1827.

Milord, La fortune à laquelle j'ai voulu abandonner le soin de me faire arriver une heure plus tôt à ma destination, paraît n'avoir plus d'ailes et marcher avec des pieds de plomb. Votre Excellence en conviendra, en apprenant que j'attends ici depuis quatre semaines le bâtiment de la marine royale qui, par votre obligeante entremise, devait venir me chercher tout au plus tard entre le 20 et le 25 novembre. J'ai d'abord attribué ce

retard à la saison orageuse; mais les petits bâtiments de commerce qui abordent dans ce port des parages du levant, affaiblissent un peu cette raison, et si j'étais moins habitué que je le suis depuis nombre d'années à ne pas trop m'inquiéter des faits qui ne dépendent pas de moi, la prolongation de mon séjour à Ancône me ferait éprouver des sentiments bien pénibles, surtout à raison des lettres très-pressantes que je reçois tous les jours de la part des Grecs et des étrangers qui servent noblement leur cause. Tous d'une voix unanime me conjurent de ne plus différer mon arrivée au milieu d'eux. Je leur ai répondu à ma façon, c'est-à-dire en leur faisant connaître la vérité tout entière, et j'ai cru en même temps de mon devoir de ne pas laisser ignorer au général Adam combien il m'obligerait s'il voulait me prêter pour peu de jours le paquebot à vapeur des îles Ioniennes, non pour aborder à Corfou, mais pour aller rejoindre S. E. l'amiral Codrington.

Dans le cas où ces pauvres détails pourraient avoir, Milord, quelque intérêt pour vous, je prends la liberté de vous transmettre la copie de ma correspondance avec le général Adam.

Je dois à l'offre très-prévenante de son secrétaire, M. le colonel Rusdell, qui part d'ici en courrier, l'occasion dont je profite pour avoir l'honneur de vous adresser ces lignes, et de placer sous vos auspices deux paquets, l'un pour M. le comte Pozzo di Borgo, l'autre pour M. le prince de Lieven. Ces messieurs se sont donné

tant de peine dans le dessein de me faciliter les moyens de me rendre une heure plus tôt en Grèce, et je les ai si souvent fatigués de mon empressement, qu'il me tient à cœur de leur prouver que, si je reste ici de longues semaines, ce n'est pas pour avoir négligé toutes les précautions qu'il m'était donné de prendre d'avance, à l'effet d'atteindre le but de mon voyage d'une manière à la fois prompte, sûre et utile. J'ose même à cet égard, Milord, en appeler à votre témoignage. Vous me rendrez justice à cette occasion comme dans toute autre, et cette conviction me dédommagera bien amplement de tous les petits désagréments inséparables des affaires publiques, et plus encore de celles qui semblent m'être réservées.

A S. A. le Prince de Lieven, à Londres.

Ancône, $\frac{2}{14}$ décembre 1827.

Mon prince, Vous serez étonné peut-être de me savoir à Ancône, et dans l'attente du bâtiment anglais qui depuis quatre semaines n'arrive pas. Si de petites nacelles ne venaient dans ce port des parages du levant et de Corfou, je me résignerais avec moins de peine à ce retard, et je continuerais à l'attribuer aux vents contraires, à la saison orageuse. Mais les vents et la saison qui ne mettent pas d'obstacle à la navigation des nacelles, à plus

forte raison ne semblent en opposer aucun à des bâtiments qui voyagent d'ordinaire à une grande hauteur et qui se jouent des pauvres contrariétés du petit bassin de l'Adriatique. Le fait donc est et demeure inexplicable, et dès lors il s'élève à la dignité des mystères, pour lesquels on demande des faibles mortels qui me ressemblent une foi implicite. Je vous réponds d'avance, mon prince, de la mienne. Elle est si vraie, que loin de prendre quelque mesure directe pour mettre un terme à cette longue quarantaine, je n'ai fait qu'en appeler à la bonne amitié du général Adam. Je rends compte de ces détails à M. le vicomte de Granville par la lettre ci-jointe en copie, et je la porte, mon cher prince, à votre connaissance, afin que vous jugiez s'il ne serait pas convenable d'en entretenir M. le comte Dudley, et d'en informer le ministère impérial.

Ce qui m'intéresse à cette occasion, comme dans toute autre, c'est d'être conséquent à ses yeux, comme à ceux des ministères anglais et français. J'ai tellement insisté, en août, septembre et octobre, sur la nécessité urgente de procurer à la Grèce une heure plus tôt les secours des Puissances alliées, j'ai si souvent fait espérer aux Grecs ces secours du moment que je serai au milieu d'eux, que je croirais aujourd'hui manquer à tous mes devoirs si je laissais ignorer aux uns et aux autres les motifs qui me retiennent ici. Cette tâche remplie, il ne me reste que des vœux à former pour qu'il plaise à la Providence de donner aux affaires toujours difficiles, et de jour en jour

plus compliquées de la Grèce, une direction conforme au but que les Puissances alliées se proposent d'atteindre. Je doute cependant que celles de Chios, de Candie et d'Acarnanie, placées sous l'empire des nécessités du moment, et quelquefois des intérêts individuels de l'un ou de l'autre des hommes qui sont forcés de les entreprendre, puissent conduire à bonne fin. Je me trompe peut-être, et je le désire. En attendant, faute de mieux, je continue à m'occuper des orphelins et des pauvres enfants qui sont déjà dans l'étranger, et dont le nombre augmente à raison des calamités intérieures de la Grèce; je tâche de les préserver du danger de se dénationaliser.

Si je puis profiter du courrier qui se charge de la présente, j'écrirai à ce sujet à Mme la princesse, ainsi qu'elle a eu l'extrême bonté de me le permettre, et je prendrai la liberté d'invoquer sa protection en faveur de ces malheureux dont le salut fait, si ce n'est pas l'unique, du moins le meilleur espoir de leur patrie. Je finis, mon prince, cette longue lettre, et je vous réitère, etc.

A M. le Comte Pozzo di Borgo, à Paris.

Ancône, $\frac{2}{14}$ décembre 1827.

Je ne vous fatigue pas, mon cher comte, d'un long griffonnage pour vous répéter ce que je viens d'écrire à votre collègue M. le prince de Lieven, et à S. E. M. le

vicomte de Granville. Si vous voulez vous donner la peine de lire la copie de mes lettres dans les feuilles ci-jointes, vous aurez votre part de mes jérémiades, et vous en ferez l'usage que vous jugerez le plus convenable. J'aime à espérer que je ne serai pas condamné encore longtemps à toiser dans toutes ses dimensions le quai du port d'Ancône, et à grimper dans les environs de cette ville joliment située, mais mal tenue, comme le sont plus ou moins toutes les villes de l'Italie. On la dit belle, et elle n'est que bonne.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Ancône, $\frac{5}{17}$ décembre 1827.

M. Eynard vous a envoyé, voie d'Otrante, une lettre de crédit sur la maison Necker de Trieste, pour 20,000 francs, afin que vous touchiez cet argent et le mettiez à la disposition de la commission. Celle-ci reçoit l'ordre d'employer cette somme d'après les directions que je lui aurai données, et au soulagement des femmes, des enfants et des vieillards, que les dernières catastrophes laissent sans abri et sans aucun moyen de subsistance. Le duplicata de cette lettre est arrivé ici, sous l'enveloppe de M. Semiani, avec l'autorisation de me la remettre, si je me trouve à Ancône, et de me la faire lire.

Voyant que la maison Necker devait se rembourser

de cette somme sur MM. Odier de Paris, j'ai proposé ici à M. Semiani de tirer directement des lettres de change pour les 20,000 francs en question sur MM. Odier, et de me les donner ici en espèces et en piastres d'Espagne. Cette opération a été faite, et je vous en préviens, afin que vous ne fassiez aucun usage de la lettre de crédit. Si les renseignements que je vous donne arrivent tard, et que vous ayez tiré sur la dite maison Necker, veuillez m'en informer, en m'adressant toujours cette lettre sous l'enveloppe de M. Semiani, et la laissant à cachet volant afin qu'il puisse la lire. Dans ce cas vous rembourserez la maison Necker de l'argent que vous avez en mains, du fait des souscriptions de l'emprunt, et vous m'en ferez part dans la lettre que vous m'écrirez. Dans le cas contraire, j'aurai bien fait d'économiser les dépenses des revirements, et de toucher ici les 20,000 francs en question.

Je vous écris la présente par la barque qui transporte à Corfou un courrier anglais arrivé ici la nuit dernière. On a signalé ce matin un bâtiment à trois mâts qu'on a supposé et qu'on suppose encore être celui que j'attends. Cependant le vent est contraire. Il est, dit-on, à 30 milles du port. Il se peut que ce soit un bâtiment marchand qui passe. Sans cela le vent contraire ne l'empêcherait pas d'arriver.

A M. le Métropolitain Ignace, à Pise.

Ancône, $\frac{7}{19}$ décembre 1827.

J'ai lu avec infiniment d'attention et d'intérêt les communications que Votre Éminence me fait l'honneur de m'adresser par sa lettre du 30 novembre, et je lui en rends mille grâces. Tout ce qu'elles renferment est bon à savoir. Mais, ainsi que je vous l'ai déjà dit, Monseigneur, il n'est pas en mon pouvoir d'arriver en Grèce escorté d'une garde prétorienne, et si la chose eût été possible, encore me serais-je bien gardé de la faire. Je me trompe peut-être, mais ce n'est pas ma faute.

Je suis bien aise d'apprendre enfin que le gouvernement provisoire a reçu mes réponses. Il saura par mon frère que je suis ici, et quels sont les motifs qui m'y retiennent. Mes domestiques et quelques gros bagages partis de Marseille sont peut-être à cette heure arrivés sur les lieux, et ce fait prouvera que je les suivrai de près.

Avant-hier on avait signalé un bâtiment à trois mâts, à la distance de 30 milles. Hier le vent a été contraire, et depuis lors jusqu'à ce moment tout est rentré dans le calme habituel de cette bonne et paisible Ancône. Je m'y fais; et si le devoir ne m'appelait ailleurs, je finirais par m'y plaire. Je ne termine pas ma lettre sans l'espoir de vous dire: Le bâtiment en question est ici. Voyons ce qui en adviendra.

A M. le Chevalier Mustoxidis, à Venise.

Ancône, $\frac{7}{19}$ décembre 1827.

C'est avec bien des regrets, mon cher Mustoxidis, que je réponds d'Ancône à vos lettres. Celle du 29 novembre (11 décembre) m'y a trouvé encore, et cette réponse m'y laisse. Je ne la finirai pas cependant sans l'espoir de vous dire que le bâtiment en question est enfin arrivé. Ce retard n'est pourtant pas à mes yeux sans quelque avantage; mais il serait trop long de vous en entretenir, contentez-vous d'y penser.

Je vous sais gré des soins que vous donnez à l'école de Venise. Celle de Trieste en aura sa part, et plus tard je vous prierai aussi de venir inspecter l'école d'Ancône. M. Frangiadès qui en a la surveillance n'est pas homme de lettres, et il désire que l'année prochaine vous présidiez aux examens. Nous n'en sommes pas encore là, et, s'il plait à Dieu de me faire toucher le sol de la Grèce, c'est de là que je vous engagerai à nous rendre ce service.

Je suis très-touché de la réponse que Théotokis vous a donnée. Dites-lui de ma part que je bénis de tout mon cœur ses nobles intentions et celles de son frère. Je vois par la lettre qu'il vous a adressée qu'il hésite entre Hentsch et Nicolaïdès. Il ne serait pas sans quelque utilité que vous lui fissiez lire au premier moment les ren-

seignements que je vous ai donnés à cet égard à Bologne. Il verra que les deux caisses n'en font qu'une seule, et il comprendra mieux la chose.

Nos orphelins en attendant reçoivent tous les jours des secours, et avec le temps cette institution fera beaucoup de bien.

Je n'ai pas oublié la promesse que j'ai faite à M. Isaï. Mon frère Viaro doit avoir reçu à cette heure mes directions à l'égard de son neveu. Si celui-ci a le dessein de se rendre en Grèce, il le pourra; donnez-en l'assurance à l'oncle.

Le diacre Konophaos de Trieste m'a écrit, et je lui ai répondu. C'est de vous qu'il apprendra les détails concernant les écoles primaires, et les vœux que nous formons pour l'avenir. Vous me direz ensuite ce que c'est que ce bon diacre, quelle est sa force dans la langue grecque, s'il sait assez le français ou l'italien, et s'il pourrait être placé comme M. Radinos en qualité de maître, par exemple, au milieu d'une soixantaine d'étudiants à Bologne. Lorsque j'aurai toutes ces informations, je verrai comment utiliser les intentions très-honorables de cet ecclésiastique. Au lieu de l'employer en qualité de maître, dites-moi aussi s'il a lui-même l'âge, la vocation et les moyens d'apprendre, et quoi, et quel serait le traitement très-modique que la caisse devrait lui assigner.

Ne perdez pas de vue cet objet si essentiel et si urgent. Pour le remplir il faut : 1°, des hommes entre trente et

quarante, ou vingt-cinq et trente-cinq ans, lesquels soient à toute épreuve quant aux mœurs et aux principes religieux; 2°, forts et très-forts dans leur langue, et assez instruits dans une des langues étrangères vivantes; 3°, passionnés exclusivement pour l'étude, et plus particulièrement pour quelque branche de savoir humain. Lorsque vous trouverez des Grecs qui réunissent ces trois qualités, quand même ils seraient encore moins ou plus âgés, engagez-les à me proposer formellement leurs services, et accompagnez-moi leur demande de vos observations. Je les emploierai alors immédiatement, en les plaçant en qualité de maîtres comme M. Radinos, et à son temps, si la Providence daigne protéger les intérêts de la Grèce, ils rentreront dans leurs foyers avec leurs élèves, et dès lors des institutions d'instruction nationale et publique seront faites et parfaites.

Une barque de Corfou arrive avec des lettres du 7 décembre. Elle n'en a pas pour moi, et je n'en suis nullement étonné. J'en ai reçu par le paquebot à vapeur en date du 6. Adieu. Ne me croyez pas en souffrance à cause du délai qu'éprouve mon départ. Je ne le suis pas, parce qu'il me paraît que j'emploie mon temps avec quelque utilité, et parce que je crois intimement que tout vient d'en haut, et que c'est pour le mieux.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Ancône, $\frac{7}{19}$ décembre 1827.

Je suis encore ici, et je m'empresse, mon cher Eynard, de répondre à vos deux lettres du 1er et du 7 courant. Quoique je croie vous avoir très-exactement annoncé la réception de toutes les lettres que vous m'avez écrites depuis mon départ de Genève, M. Bétant va néanmoins compulser le registre, et il vous marquera toutes les dates de celles dont nous sommes en possession.

En recevant la mienne du 30 novembre (12 décembre), vous avez vu que, d'accord avec M. Semiani, nous avons cru bien faire en tirant directement des traites sur M. J. Odier pour la somme de 20,000 francs. Je doute que votre lettre pour mon frère, voie d'Otrante, lui soit parvenue, attendu que la barque qui fait ce trajet d'Otrante à Corfou n'est plus régulière, et qu'il se passe souvent des mois entiers avant qu'aucune autre occasion se présente. Voulant cependant prévoir toutes les chances possibles, je viens d'en écrire à mon frère, et la copie ci-jointe vous dit en quels termes. J'espère conséquemment que M. J. Odier honorera les traites de M. Semiani pour la somme de 20,000 francs, et que je ne serai pas exposé aux désagréments des protestations et des frais de retour.

Ma lettre du 30 novembre (12 décembre) a aussi répondu d'avance à vos propositions qui concernent les débris des fonds grecs et la caisse de secours. Il m'est impossible de sortir de ma passivité dans ces deux questions, comme dans toute autre de ce genre; car avant d'émettre utilement une opinion à cet égard, il faut en avoir le droit, et je n'en ai aucun. J'en dis autant des affaires concernant le rachat de l'emprunt, la vente des fonds grecs, et les soldats étrangers.

J'ai pris note des renseignements ultérieurs que vous avez la complaisance de me donner sur les secours envoyés en Grèce, et à son temps j'en ferai usage. Je vous remercie infiniment des échantillons d'écriture des Grecs de l'institut de Beuggen, et du petit croquis du paysage où cette école est située. Je verrai également avec reconnaissance toutes les autres informations que vous me procurerez relativement aux enfants grecs en éducation en Allemagne.

Le projet de M. le comte Kalekreuth et celui de M. le comte Lanauguyon passent dans la catégorie des bonnes choses qu'on pourra faire en leur temps.

Pour ce qui est de l'idée d'introduire en Grèce la culture de pommes de terre, j'en ai écrit à M. Pictet-Cazenove, parce que c'est lui et non moi qui peut savoir quelle est la saison la plus propre à cette opération, dans un pays qui ressemble à la Grèce. Si vous lui demandez lecture de la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire à ce sujet, vous verrez qu'il ne me reste plus

rien à dire. Je remercie de tout mon cœur M. Fazy-Pasteur de l'intérêt bienveillant avec lequel il se plaît à s'occuper des vœux que j'avais formés, et je ne doute pas que s'ils s'accomplissent, cette pauvre Grèce n'en retire un bénéfice réel.

Vous me demandez des directions et des ordres : vous voulez dire des prières. Je n'en ai qu'une seule à vous adresser. Continuez-nous votre bienveillance. Tâchez de réunir le plus d'argent que vous pouvez; et si Dieu veut que je me trouve un jour au milieu des affaires de la Grèce, c'est de là, mais ce n'est que de là, que je pourrai solliciter avec quelque espèce d'utilité les secours que la Grèce doit attendre de ses amis, et des amis qui vous ressemblent.

A M. le Comte Mocenigo, à Padoue.

Ancône, $\frac{14}{26}$ décembre 1827.

Mon cher comte, Votre lettre du 5 (17) me trouve encore ici, et au moment où je vous écris, il y a dans le port un bâtiment marchand grec, dont l'arrivée nous en fait espérer d'autres, et conséquemment quelqu'un qui puisse enfin me conduire à ma destination. Cette attente est longue; mais elle n'est pas sans quelque utilité. Elle me procure aussi le plaisir de recevoir de nouvelles preuves de votre piété patriotique, et je ne saurais assez

vous en remercier. Naranzi m'a déjà parlé de la commission dont M[me] la comtesse l'a chargé, et je vous prie de lui faire agréer l'hommage bien cordial de ma reconnaissance. Je garde auprès de moi votre lettre pour M. Domeneghini, et une fois sur les lieux, je tâcherai de régler la chose de manière à ce que les orphelins jouissent de vos bienfaits avec une entière et parfaite sécurité. L'exemple que vous venez de donner sera suivi; et si les richards de Zante mettent une fois la main sur la conscience, notre caisse ne manquera pas de nouveaux secours. Sous ce point de vue vos soixante barils de froment sont une idée très-heureuse et très-féconde en résultats avantageux. J'aime du moins à l'espérer.

A la veuve de Marcos Botzaris, à Zante.

Ancône, $\frac{15}{27}$ décembre 1827.

Depuis votre retour dans les îles Ioniennes, mon frère Viaro n'a pas manqué, Madame, de me tenir au courant de vos nouvelles, et je lui sais gré de l'occasion qu'il m'offre aujourd'hui de vous écrire ces lignes. Je sais que votre fils Démétrius fait l'objet légitime de tous vos vœux, et que vous n'êtes pas sans inquiétude sur les moyens de soutenir votre nombreuse famille.

Je m'estime heureux de pouvoir vous dire des choses consolantes sur l'un et sur l'autre de ces deux intérêts

de votre cœur. Votre fils et son gouverneur le sieur Christos Andréas m'ont écrit en tout dernier lieu pour me demander des directions et peut-être un peu de courage, afin de ne pas trop se déplaire dans le pays étranger où ils se trouvent. J'aime à espérer qu'en suivant les conseils que je leur ai donnés, votre fils fera des progrès, que son gouverneur lui tiendra constamment bonne compagnie, et qu'ils me donneront ainsi le temps de songer à tout ce qui peut leur être plus agréable, et surtout aux moyens de vous assurer que votre fils sera l'héritier des vertus de l'homme dont la patrie déplorera toujours la perte.

Quant à votre famille, Madame, mon frère reçoit la commission de vous continuer la petite pension de 30 talaris par mois, jusqu'à ce que la nation puisse vous assurer une existence. Elle ne répondra pas à la dette que lui imposent les services de Marcos Botzaris; cela dépasserait les ressources actuelles; mais elle vous offrira au moins la mesure de sa reconnaissance, en vous procurant les moyens d'en jouir en repos et dans le sein de votre terre natale. Soyez donc tranquille, et s'il plaît à Dieu de me conduire sous ses saints auspices en Grèce, veuillez vous adresser directement à moi toutes les fois que vous me jugerez à même de vous servir. J'y mettrai tout l'empressement que m'inspirent les sentiments qui m'attachent à votre famille. Ils sont invariables comme ceux dont je me plais à vous réitérer ici l'expression.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Ancône, $\frac{15}{27}$ décembre 1827.

Je reçois, mon cher Eynard, par la poste d'aujourd'hui votre lettre, et je m'empresse de vous répondre en vous annonçant qu'enfin la frégate anglaise attendue depuis cinq longues semaines a jeté l'ancre à une heure dans ce port. Je n'ai pas encore reçu les lettres dont le capitaine est porteur; mais le consul me dit qu'elle vient de Corfou, et qu'elle est à ma disposition. J'espère conséquemment être au terme de ma quarantaine. Si avant le départ de la poste, je peux ajouter d'un seul mot quelque chose de plus positif sur le moment de mettre à la voile, je ne manquerai pas de le faire.

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez quant au bienfait des pommes de terre. Je serai heureux de débuter par une fête dans laquelle je présiderai en personne aux travaux et à l'ensemencement de cette précieuse production. Soyez donc bien assuré que la cargaison dont vous me parlez ne se mangera pas en herbe. Veuillez faire agréer tous mes remercîments à M. Pictet et à M. Fazy, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à cette œuvre de bien. Si j'ai le temps, je vous écrirai encore par la poste de vendredi.

A M. le Général Adam, à Corfou.

Ancône, $\frac{19}{31}$ décembre 1827.

Mon général, Ce n'est que le 15 (27) à midi que la corvette de la marine britannique royale, le Wolf, a jeté l'ancre dans ce port, et ce n'est que bien avant dans la journée que j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 15 (nouveau style).

Je ne saurais assez vous remercier, mon général, des détails dont vous avez la bonté de m'instruire; ils m'expliquent les motifs de ma longue quarantaine, me donnent la mesure de la sollicitude amicale avec laquelle vous avez tâché de l'abréger, et ils ajoutent, s'il se peut, aux regrets qu'elle me fait éprouver.

Si en effet S. E. l'amiral Codrington s'était arrêté d'abord à l'idée de me faire chercher ici par la même corvette ou par tout autre bâtiment fin voilier, sans songer à un vaisseau de ligne, lequel d'ordinaire est le moins propre en décembre à la prompte navigation dans le petit bassin de l'Adriatique, peut-être aurions-nous mis à profit quelques semaines. Je vous avouerai aussi franchement, mon général, que je ne peux partager l'opinion de S. E. et la vôtre sur l'importance du rang du bâtiment qui me ferait débarquer en Grèce. Je n'ai moi-même aucun rang aux yeux des Puissances alliées; et tout ce que j'ai eu lieu d'observer dans les relations confidentielles que leurs ca-

binets ont daigné entretenir avec moi, ne m'a pas autorisé à espérer qu'elles soient empressées de faire croire aux Grecs le contraire. A moins donc que je ne me trompe fort à cet égard, ou que S. E. l'amiral Codrington ne soit à même de me faire comprendre aujourd'hui par le fait les intentions véritables des cabinets, que les paroles ne pouvaient peut-être pas assez exprimer en octobre, je dois regarder la corvette qui est ici comme le bâtiment le plus convenable pour me conduire en Grèce.

Le commandant M. Hyes, avec lequel j'ai eu une conversation le lendemain de son arrivée, m'a témoigné des dispositions si favorables; nous sommes convenus de nos arrangements de départ et de voyage avec tant de facilité, que je ne doute pas des agréments que ce digne officier me procurera dans notre traversée.

Ces informations vous feront juger, mon général, combien la résolution que vous avez prise devait être et combien elle est conforme à mes vœux, et tout le gré que je vous en sais. Nous n'attendons que le retour d'un vent propice pour mettre à la voile. Accompagnez-nous de vos bénédictions, et soyez bien assuré qu'elles n'accompagnent pas un ingrat.

A M. le Général Church, en Grèce.

Ancône, $\frac{19}{31}$ décembre 1827.

Mon général, Vous serez étonné peut-être de recevoir

cette lettre de ma part datée d'Ancône. Le fait est que j'y suis depuis le 8 (20) novembre dans l'attente d'un bâtiment anglais qui devait venir me chercher, et qui n'est arrivé dans ce port que le 15 (27) de ce mois. Nous sommes dans ce moment à faire des vœux pour que le vent devienne favorable ; et lorsque ces vœux seront exaucés, il faudra encore en former d'autres pour que de nouvelles contrariétés n'apportent pas de nouveaux retards. Ce qui me tranquillise dans tout ceci, c'est de savoir que dans mon particulier je n'ai rien négligé de tout ce qui pouvait me mettre une heure plus tôt en mesures de justifier la confiance dont la Grèce m'honore. Vous en avez la preuve, mon général, dans les secours que vous a procurés l'emprunt fait à Corfou, et dans les approvisionnements que je tâche de vous faire arriver directement d'ici, et que des négociants grecs de ce pays envoient aujourd'hui à cet effet à M. Gérostathis et à mon frère. Le reste n'est pas en mon pouvoir, et j'ose même croire qu'il n'est au pouvoir de personne ; la Providence en décidera, et ce sera pour le mieux.

En attendant, quoiqu'il ne puisse aucunement m'appartenir d'avoir une opinion sur la situation actuelle des affaires intérieures de la Grèce, et sur les mesures à prendre pour les diriger vers un résultat salutaire, je ne dois cependant pas me dispenser de vous témoigner, mon général, combien il serait heureux qu'une fois l'ordre pût commencer à s'établir, et que chacun restât à sa place, ne se permettant jamais de la quitter contre

ou sans l'assentiment de son chef. Je fais cette observation, parce qu'il se peut que des bruits répandus par la malveillance parmi les braves qui sont sous votre commandement les portent à rechercher, dans des entreprises isolées ou dans des intérêts personnels, des succès ou des avantages qui peuvent avoir quelque légitimité à leurs yeux. Ils doivent cependant se convaincre que le plus grand de tous les succès, comme la plus nécessaire de toutes les gloires, se réduit à obtenir dans le monde, pour soi-même et pour la patrie commune, une opinion favorable; et cela ne sera que lorsqu'il y aura de l'ordre, et que les chefs dans toute administration et tout commandement pourront par le fait en devenir les garants.

Je vous écris ces lignes aussi en grec, afin que, si vous le jugez nécessaire, vous les fassiez lire aux capitaines qui vous entourent.

Je profite de cette occasion pour vous transmettre une lettre de Madame votre épouse. J'aime à espérer d'avoir choisi la voie la plus directe et la plus prompte de vous la faire parvenir.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

Vous ne vous attendiez pas assurément, mon cher Eynard, à recevoir de mes nouvelles de Malte. Les voici

cependant, et elles sont bonnes. Je suis heureusement arrivé dans cette île le 28 décembre (9 janvier), et je compte en partir au plus tard le 3 (15). Une frégate russe m'accompagnera, et S. E. l'amiral Codrington me fait espérer qu'un bâtiment de la marine française viendra me rejoindre à Égine. C'est sous cette triple sauvegarde morale que je verrai ce qu'il me sera possible de faire pour justifier la confiance des Grecs, et notamment celle dont m'honorent les Puissances alliées.

Mémoire communiqué à M. l'Amiral Codrington.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

La victoire de Navarin a assuré d'une manière à la fois glorieuse et immuable l'accomplissement des vues salutaires du traité de Londres du 6 juillet 1827. Il est temps que la Grèce y contribue désormais pour sa part; et dans l'état actuel des choses, si les amiraux des Puissances alliées se plaisaient à aider son gouvernement, il le pourrait peut-être, 1°, en donnant acte de son existence par de fortes mesures répressives contre la piraterie; 2°, en concentrant tous ses moyens pour se délivrer de la présence des Turcs; 3°, en procurant un commencement d'activité légale et régulière à sa marine marchande et à ses relations de commerce.

Le gouvernement de la Grèce doit donc espérer que les commandants des forces navales des Puissances alliées en station dans l'Archipel recevront l'ordre de se mettre en contact avec lui, afin qu'il puisse, selon les circonstances, se concerter avec eux sur le plan d'opérations qu'il aurait à suivre pour atteindre le plus promptement possible les trois points mentionnés ci-dessus. Il se permet cependant une observation de fait, qu'il serait inutile de développer encore une fois; c'est que, sans quelques secours pécuniaires, les opérations dont le gouvernement grec aurait arrêté le plan avec les commandants de forces navales demeureraient sans exécution, et n'offriraient conséquemment aucun résultat. Or la Grèce a sollicité ces secours pécuniaires depuis le mois de septembre de la munificence des Puissances alliées. Elle les invoque encore, les attend, et les espère.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

J'ai encore quelques instants à ma disposition, et j'en profite pour vous écrire ces lignes. J'aime à espérer que vous les recevrez assez à temps pour les mettre sous les yeux de S. E. M. Stratford Canning. J'aurais pris la liberté de les lui adresser directement, S. E. ayant té-

moigné le désir d'apprendre de mes nouvelles; mais je suivrai son exemple: je les lui donnerai par votre entremise, et je croirai ainsi me conformer strictement à son bon plaisir.

Commencez donc par le bien persuader que je partage les regrets qu'il éprouve de ne m'avoir pas trouvé à Corfou. Vous savez, et S. E. M. le général Adam sait aussi, que depuis le mois de septembre j'avais exprimé au ministère britannique le vœu de me rendre en Grèce en passant par Corfou. Il serait trop long et peut-être déplacé de revenir actuellement sur les circonstances qui peuvent avoir déterminé M. Huskisson à m'engager à prendre la direction que j'ai scrupuleusement suivie.

Quelque pénible que fût ma quarantaine d'Ancône, quelque douloureuse qu'ait été pour moi la nécessité de passer d'un vaisseau à l'autre en pleine mer et à la vue de ma terre natale, néanmoins je remercie le bon Dieu des larges compensations qu'il m'a fait trouver, soit durant le voyage, soit dans le court séjour que je viens de faire à Malte.

Les bontés dont m'ont comblé les officiers commandants des deux bâtiments de la marine royale, celles dont m'honorent S. E. M. l'amiral Codrington et M. le général Ponsomby, suffiraient sans doute pour me faire oublier complétement les longues semaines passées à Ancône.

Mais ce qui me rend encore plus précieux le résultat du sacrifice que j'ai fait volontairement des affections

les plus chères à mon cœur, c'est l'occasion que mon passage par Malte m'a donnée d'approcher de la personne de l'amiral Codrington, et d'avoir avec S. E. plusieurs entretiens qui ne lui laissent, j'espère, aucun doute sur la pureté de mes intentions et sur la droiture de ma conduite.

Si M. Canning avait assisté à ces entretiens, il se serait pleinement convaincu qu'on ne peut ni penser ni agir plus ouvertement que je ne le fais moi-même; et si j'avais eu l'avantage de le voir, je lui aurais montré, dans la correspondance que j'ai eue durant mon dernier séjour à Londres avec les personnages les plus distingués et les plus respectables de son pays, un ensemble de preuves et de contre-preuves propres à lui faire assurément reconnaître que ce n'est pas à moi qu'on doit donner le conseil d'être franc et sincère avec le gouvernement anglais. Je l'ai été toute ma vie, avec tout le monde, dans les grandes comme dans les petites affaires, et dans mes relations tant personnelles que publiques. Cette marche m'a bien réussi; car je doute qu'on puisse faire plus de chemin que j'en ai fait moi-même depuis 1813, époque où j'ai eu l'honneur d'être collègue de M. Canning en Suisse. Pourquoi donc à cinquante ans en chercherais-je une autre, et celle qui serait complétement opposée? à quelle occasion? dans quelle fin? et à l'égard de qui? Serait-ce pour rendre plus facile et moins dangereuse une position semblable à celle qui m'attend en Grèce? Serait-ce pour surprendre la bonne foi des

Puissances alliées et notamment celle de la Grande-Bretagne? M. Canning me connaît trop bien pour me faire l'injustice de me croire frappé d'une démence pareille. Si S. E. se donne la peine de se rappeler les motifs qui m'ont porté en 1815 à négocier moi-même et à signer le traité qui confie la protection exclusive des îles Ioniennes à l'Angleterre, il ne doutera plus de l'inexactitude des informations qui peuvent l'avoir engagé à me supposer moins porté en ce moment qu'en 1815 à sentir d'une part toute l'étendue des devoirs que m'imposent la confiance dont m'honorent les Grecs, et à employer de l'autre tous mes efforts pour les remplir.

Je n'aborderai pas les deux autres questions que S. E. vous a adressées relativement à ce qu'on pourra sauver de ce malheureux pays qu'on appelle Grèce, et aux limites que les Puissances alliées jugent dans leur équité devoir lui donner. Je dirai seulement que si ces questions sont faites dans la pensée du traité, elles sont résolues en principe par le traité, et si elles sont conçues indépendamment du traité, alors elles ne sont plus à notre portée.

Ce dont vous pouvez cependant assurer S. E., c'est que dans mon particulier, loin de vouloir me donner les honneurs de faire de la Grèce un grand empire, au risque de pousser l'Europe en armes jusqu'au fond de l'Asie, je ne songe qu'au traité de Londres, et je ne vois aujourd'hui de salut pour la Grèce que dans l'exécution de ce même traité. Que les Turcs y consentent ou non,

cette transaction peut être exécutée, et elle le sera du moment que les Puissances alliées voudront donner à la Grèce les secours qu'elle sollicite de leur munificence depuis le mois de septembre.

Le mot *secours* m'amène aux dernières questions que M. Canning vous a faites. Dites-lui donc que je n'apporte avec moi en Grèce que deux ou trois cent mille francs, lesquels sont le résultat de collectes faites dans plusieurs contrées de l'Europe; que ce même subside m'est confié avec la commission expresse de ne l'employer que pour racheter les esclaves et pourvoir à la subsistance des vieillards, des femmes et des enfants.

Ajoutez aussi que, hors de cette somme, ni la Russie ni aucune autre Puissance ne m'a rien donné, et que quand même l'une d'elles m'aurait offert un secours quelconque, je me serais bien gardé d'en faire usage. Que fort de cette invariable détermination, je me rends en Grèce; que toute ma confiance est en Dieu et dans la justice des Puissances alliées; et si S. E. par ses bons offices voulait nous rendre un service réel, qu'elle les dirige dans le but d'accélérer les décisions que j'invoque depuis si longtemps de la part du ministère anglais. La conférence de Londres n'a qu'à dire un mot, et le salut de la Grèce sera assuré. Par ce mot les trois Puissances donneront collectivement à la Grèce un double secours : celui d'un peu d'argent, et celui plus essentiel encore de la force morale que prêteront à son gouvernement des relations directes avec elles. Dès que le gouvernement grec

aura de l'argent, il ne manquera pas de Suisses ou d'autres bons Allemands, lesquels ne demandent pas mieux que d'apporter en Grèce les germes d'une véritable civilisation. Ma tournée en Allemagne et en Suisse m'a procuré la certitude de ce grand résultat, du moment qu'il y aura moyen de l'obtenir. M. Canning sait que ce moyen est l'argent.

Je dicte cette lettre à la hâte et étant souvent interrompu. Si S. E. était partie, vous m'obligeriez infiniment de la lui faire parvenir en original par la première occasion, en l'accompagnant de l'expression bien cordiale et bien sincère de tous mes hommages.

A M. le Général Ponsomby, à Malte.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de la communication qu'elle me fait l'honneur de m'adresser relativement à l'affaire du brick l'Hector,* et des dis-

* Ce brick appartenait à N. Giannitzis, capitaine Psariote, qui l'arma volontairement pour aller chercher le comte Capodistrias. Arrivé à Malte, ce bâtiment fut séquestré à la requête de quelques négociants de cette ville qui avaient des créances du gouvernement grec, et qui firent considérer l'Hector comme propriété nationale. Non-seulement le général Ponsomby, gouverneur de Malte, se prêta avec une grande obligeance à le faire libérer, mais encore il fit mettre en liberté un nombre considérable de matelots grecs, qui se trouvaient détenus dans les prisons de Malte sous prévention de piraterie.

positions bienveillantes par lesquelles elle facilite les moyens de la faire décider selon les lois et sans qu'aucune des parties puisse en attendant en souffrir dommage.

J'accepte conséquemment tout entière et sans aucune restriction la proposition que Votre Excellence se plaît à me faire, et je m'engage à lui transmettre dans le plus court délai possible, après mon arrivée en Grèce, tous les documents qui sont nécessaires pour que le tribunal puisse légalement juger la question de fait, savoir si le brick l'Hector est ou n'est pas propriété du gouvernement grec. Je m'empresserai en même temps de faire prendre en considération la pétition que je trouve jointe à l'office de Votre Excellence, et j'aime à espérer que le gouvernement grec sera sous peu en mesures de satisfaire en tout point les vœux qu'elle exprime.

En ordonnant en conséquence à un officier du département sanitaire de devenir responsable devant le tribunal pour la somme qui est due, et pour laquelle on a fait séquestrer le brick l'Hector, Votre Excellence délivre un innocent; et dans tous les cas elle ne compromet aucun intérêt, puisque je lui offre à mon tour et à tout événement ma propre garantie pour couvrir celle que donne Votre Excellence à l'officier qui se constitue responsable.

Je vous prie, mon général, d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur, etc.

A M. le Général Ponsomby, à Malte.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

Mon général, La lettre que je prends la liberté de joindre ici, porte les noms des malheureux qui espèrent le soulagement de leurs misères de la noble et généreuse piété de Votre Excellence.

Si mes vœux pouvaient ajouter quelque chose en faveur des pétitionnaires, j'oserais les exprimer ici, et en les honorant d'un accueil bienveillant, vous mettriez, mon général, le comble aux bontés dont vous avez bien voulu me donner des preuves si touchantes dans le court séjour que je viens de faire à Malte.

Au Gouvernement provisoire de la Grèce.

Malte, $\frac{1}{13}$ janvier 1828.

Le capitaine N. Giannitzis, que mon frère a adressé dans cette île avec son bâtiment, m'a remis le lendemain de mon arrivée la lettre dont il était porteur, et il part aujourd'hui escorté de ces lignes. Il se peut que j'aie la satisfaction de le devancer à Égine, partant, s'il plaît à Dieu, demain ou tout au plus tard après-demain, avec le vaisseau de ligne de la marine britannique le

Warspite. Si c'est le capitaine Giannitzis qui arrive le premier, j'aime à vous donner l'assurance qu'il me tarde de vous témoigner de vive voix la reconnaissance que m'inspirent les sentiments qu'il vous plaît de m'exprimer par votre lettre du 2 décembre.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

A MM. les Généraux Grivas et Stratos.*

Nauplie, $\frac{8}{20}$ janvier 1828.

Il y a eu en tout dernier lieu des désordres dans cette province. Il semble qu'il n'existe pas beaucoup d'accord entre vous et votre collègue le commandant de l'autre moitié de la garnison de cette place. Il ne m'appartient pas pour le moment de prendre connaissance des faits déplorables dont on vient de m'informer, ni d'en rechercher les causes, ni d'adopter des mesures efficaces pour les faire disparaître, et pour préserver la nation de leurs résultats. Après l'entretien amical et confidentiel que je viens d'avoir avec vous, je n'hésite

* Ces deux capitaines Rouméliotes occupaient chacun l'un des forts de Nauplie. Ils étaient depuis longtemps en mésintelligence, et rançonnaient tour à tour le pays. Leurs soldats en étaient encore venus aux mains entre eux et avec les habitants, la veille du jour où le comte Capodistrias arriva inopinément dans la rade de Nauplie.

pas à remplir les vœux que vous venez de m'exprimer. Par conséquent j'accepte avec gratitude la promesse que vous m'avez faite de maintenir, conjointement avec votre collègue, la tranquillité et l'ordre dans vos garnisons et dans le pays. Je ne doute pas que chacun de vous ne mette en liberté les hommes qui seraient détenus par suite de la prise d'armes arrivée il y a peu de jours entre vos soldats et les habitants. J'espère que de cette manière vous me procurerez le temps et les moyens de me charger de tous vos intérêts, et de les régler conformément à vos vœux et à ceux de la nation dont vous êtes les braves défenseurs.

A M. Jean Colettis, à Nauplie.

Nauplie, $\frac{8}{20}$ janvier 1828.

Vous êtes Rouméliote, Monsieur, et des liens d'amitié vous attachent aux deux chefs auxquels est confié le commandement de cette forteresse, ainsi que la sécurité des habitants de la province. Vous n'ignorez pas les désordres qui ont eu dernièrement lieu; vous en déplorez les motifs, et il vous tarde de les voir cesser pour toujours. Vous verrez, par la copie ci-jointe de la lettre que j'adresse aux deux commandants, l'engagement amical qu'ils viennent de contracter avec moi, pour me donner un témoignage de leur affection et de leur confiance.

L'explication que je viens d'avoir avec vous me donne la mesure de l'influence que vous pouvez exercer pour faire comprendre à ces deux chefs l'importance du service qu'ils rendront à leur pays en remplissant avec une scrupuleuse exactitude l'engagement qu'ils viennent de contracter. Je compte conséquemment que vous ne négligerez aucun moyen, afin de faire cesser tout désordre quelconque, et de maintenir dans une complète tranquillité et sécurité tous les habitants de cette ville, ainsi que ceux de toute la province. Il serait à désirer que le capitaine Stratos voulût et pût faire restituer par ses gens aux habitants du pays les troupeaux dont ils se sont saisis en dernier lieu. Leurs intérêts légitimes n'en souffriraient nullement. Je me ferai même un plaisir de leur en donner la preuve, du moment que ma position politique pourra me le permettre.

Aux Démogérontes de la ville de Nauplie.

A bord du Warspite, $\frac{9}{21}$ janvier 1828.

J'aime, Messieurs, à vous exprimer toute ma reconnaissance, et à l'exprimer par votre organe à la ville dont vous êtes les chefs. Je suis très-sensible aux témoignages d'affection et de confiance que les habitants m'ont donnés hier. J'espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir bientôt leur fournir la preuve de mes sentiments

pour eux. Les rafraîchissements que vous m'avez envoyés de leur part, m'ont mis à même de faire connaître aux officiers et à l'équipage du vaisseau à bord duquel je me trouve, les sentiments qui vous animent. J'ai la satisfaction de vous dire qu'ils en ont été très-touchés.

Désirant venir une heure plus tôt m'établir au milieu de vous, je vous prie de seconder M. Stamatis Bulgaris, capitaine au service de France et en semestre, dans l'accomplissement des commissions dont il veut bien se charger. Il vous dira quelles sont les réparations nécessaires à la maison de M. Xénos que j'occuperai provisoirement. Il verra aussi avec les ouvriers de votre ville quelles sont les réparations dont a besoin la grande maison du gouvernement, et ce ne sera qu'après en avoir fait le devis qu'on pourra mettre la main à l'œuvre. M. Bulgaris est aussi chargé de jeter un coup d'œil sur l'état des fortifications de la place, et d'en faire un rapport au gouvernement. Veuillez conséquemment lui prêter votre assistance dans tout ce qu'il pourra vous demander à cet effet. Il logera provisoirement dans la maison de M. Xénos, et ne sera à la charge de personne.

P. S. Vous m'enverrez les listes des familles réfugiées à Nauplie et dans les environs, qui vous seront données par les curés, ou par toute autre personne qui se chargera de cette première œuvre de bien. Ces listes formeront la base de la liste générale que je vous ai demandée;

mais je désire posséder ces listes partielles, afin de pouvoir connaître les personnes qui auront fait ce travail. Chaque liste partielle sera conséquemment signée par celui qui vous la remettra. Ce travail sera fait sans délai, dans le plus court espace de temps possible, et vous me l'enverrez à Égine.

Aux Démogérontes de Nauplie.

Égine, $\frac{19}{31}$ janvier 1828.

Je vous sais gré, Messieurs, des informations que vous me donnez par votre lettre du 14 janvier. Je vous engage à accélérer de tout votre pouvoir la confection du catalogue de nos pauvres frères qui ont perdu leurs foyers, et qui sont réfugiés dans votre ville et dans le voisinage. Vous m'enverrez ce catalogue aussitôt qu'il sera achevé, et à cette occasion vous me proposerez les mesures qu'on pourrait prendre pour leur procurer quelques consolations. Il est entendu que cette partie de la commission dont je vous charge doit rester secrète, de manière à ce que personne, pas même les pauvres, ne puisse s'en douter. C'est avec une vive peine que je vois les détails que vous me donnez sur les désordres qui ont eu dernièrement lieu par l'arrivée du corps du commandant Tzavellas. Vous en serez préservés à l'avenir. Les soins que vous voulez bien donner à la mai-

son que je me propose d'occuper, me prouvent que par la suite vous contribuerez essentiellement à partager avec moi ceux par lesquels j'espère témoigner à votre ville toute ma reconnaissance.

A M. le Général Kitzos Tzavellas.

Égine, $\frac{19}{31}$ janvier 1828.

On vient de m'apprendre qu'une partie de vos soldats formant la garnison de Corinthe, campent dans la province d'Argos. Vous n'ignorez pas que cette malheureuse contrée renferme un grand nombre de familles réfugiées des provinces du Péloponèse que les Turcs ont dévastées ou qu'ils occupent encore, et vous conviendrez que la présence de vos soldats ne peut qu'aggraver leur situation, et provoquer peut-être les scandales affreux d'une nouvelle guerre civile. Dans l'entretien que j'ai eu hier avec vous et vos collègues, je vous ai expliqué les conséquences funestes que la continuation de désordres semblables ferait peser sur les destinées de la patrie commune. Je crois donc de mon devoir de vous engager à prescrire sans retard à vos troupes de retourner sur leurs pas, et de reprendre les positions qu'elles occupaient, conformément aux instructions que vous devez avoir reçues du gouvernement provisoire. Si le manque de subsistances les portait à ces mouvements,

il vous appartient de donner une preuve de votre patriotisme, en prenant vous-même des mesures, afin qu'il soit pourvu à leurs besoins pour le peu de jours qui me sont nécessaires à l'effet de ne me charger de la direction des affaires qu'après avoir reconnu moi-même l'état des choses. J'attends de vous cette marque de confiance et d'amitié, et j'y compte. Je vous promets à mon tour que les braves qui auront suivi en cette occasion vos sages conseils, auront tout lieu de s'en applaudir.

A la Commission du Gouvernement & au Conseil législatif.

Égine, $\frac{19}{31}$ janvier 1828.

Je ne saurais, Messieurs, vous témoigner les sentiments que m'inspire l'office que vous m'avez adressé, autrement qu'en vous communiquant la liste des candidats que plusieurs d'entre vous ont bien voulu me procurer confidentiellement. Je la leur ai demandée, et je vous l'adresse pour remplir religieusement l'engagement que je prends avec la nation par la proclamation que je vais publier demain. Je vous prie conséquemment d'examiner la même liste, et d'en faire une nouvelle, en y ajoutant les noms des citoyens que vous jugerez pouvoir le mieux s'acquitter des devoirs qui leur sont réservés par l'organisation du nouveau gouvernement provisoire.

Proclamation adressée aux Grecs.

Égine, $\frac{\text{20 janvier}}{\text{1 février}}$ 1828.

« Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? »

Je suis enfin parmi vous, et j'en rends grâces à Dieu.

L'effusion de cœur avec laquelle vous m'avez reçu, la confiance illimitée que vous me témoignez, me pénètrent de la plus profonde gratitude. Le moment n'est pas encore venu, où je pourrai vous donner tout entière la mesure de mon dévouement et de mon patriotisme. J'espère vous en fournir la preuve lorsque vos représentants, légalement constitués en assemblée nationale, auront pris connaissance des communications que j'ai à leur adresser. Vous aurez alors la certitude que le seul but de mes voyages et de mes travaux, depuis le mois de mai de l'année dernière, a été de tirer notre patrie du fatal isolement où elle se trouve plongée, et de la faire jouir une heure plus tôt des avantages que lui promet le traité de Londres du 6 juillet, comme aussi de lui procurer quelques secours pécuniaires de la part des Puissances signataires du même traité.

Les honneurs rendus à votre pavillon le 12 de ce mois, ceux qui ont entouré l'installation du gouvernement provisoire, doivent vous persuader que, si ce but n'est pas encore atteint, il ne saurait tarder de l'être, du moment où un gouvernement intérieur, fort de la puis-

sance des lois, vous aura délivrés des suites funestes de l'anarchie, et conduits par degrés à votre restauration morale et politique.

C'est alors seulement que vous pourrez offrir aux souverains alliés les garanties nécessaires, afin qu'ils ne doutent plus de la sincérité de vos efforts pour répondre aux vues bienfaisantes qui ont provoqué le traité du 6 juillet, et la journée à jamais mémorable du 8 (20) octobre.

Jusque-là vous n'avez aucune raison d'espérer les secours que j'ai sollicités pour vous, ni rien qui puisse servir de base à l'établissement de l'ordre au dedans et de votre crédit au dehors.

Je regrette extrêmement que le congrès de Trézène n'ait pas confié au corps législatif les pouvoirs suffisants pour maintenir l'indépendance nationale.

Une nouvelle assemblée ne saurait être convoquée avant le mois d'avril; mais dans cet intervalle la situation actuelle risquerait, en se prolongeant, de ruiner toutes nos espérances, et de vous faire perdre le fruit des immenses sacrifices que vous avez portés dans l'intérêt de la lutte sacrée que vous soutenez avec tant de courage et de persévérance.

Convaincu que vous désirez avant tout recueillir le fruit de ces sacrifices, et réaliser l'attente des Puissances alliées en justifiant l'intérêt dont l'Europe chrétienne vous honore, j'ai fait usage du seul moyen qui fût en mon pouvoir, en convoquant pour le mois d'avril une nouvelle assemblée nationale, et en adoptant jusqu'à

cette époque une forme de gouvernement provisoire, conforme aux bases posées par les congrès d'Épidaure, d'Astros et de Trézène.

J'ai choisi cette forme de gouvernement, après avoir consulté l'opinion du corps législatif et de ceux d'entre vous dont l'expérience m'est connue. Je compte sur leur appui et sur celui des hommes que les suffrages des provinces ont déjà élevés aux fonctions honorables de représentants de la nation.

En s'associant à moi, ils partageront mes travaux et ma responsabilité. Le congrès national en sera juge.

Ma vie tout entière, une carrière politique de plus de trente ans, la bienveillance que daignent me témoigner plusieurs contrées de l'Europe, vous sont garants que le seul but de ma conduite sera de vous préserver des fâcheuses conséquences d'un gouvernement arbitraire, en vous plaçant sous la sauvegarde des lois.

Circulaire aux Militaires grecs.

Égine, $\frac{\text{20 janvier}}{\text{1 février}}$ 1828.

Plein d'espoir dans l'assistance divine, je viens de prendre en main les rênes du gouvernement que la nation m'a confiées, et tout dévoué à l'accomplissement de mes devoirs sacrés, je me propose pour seul et unique but le salut et le bonheur de notre chère patrie.

Personne ne doute que la force réelle des lois est le seul moyen qui puisse procurer à la nation la tranquillité et l'ordre dans l'intérieur. Il est donc indispensable que chacun de vous soit invariablement soumis et dévoué aux lois et aux ordres du gouvernement; c'est ce qui caractérise le bon citoyen.

Je suis convaincu de votre courage et de votre persévérance, et je ne doute pas qu'à l'avenir vos efforts ne mettent le sceau à la gloire que jusqu'à ce jour vos exploits vous ont acquise. Mais mon devoir exige que je vous exhorte paternellement à garder les positions où vous vous trouvez en combattant pour la patrie, et que je vous engage à ne pas vous en éloigner sans avoir reçu de vos supérieurs légitimes les ordres nécessaires. En vous conduisant ainsi vous donnerez une première preuve de votre obéissance et de votre soumission aux lois.

L'ordonnance ci-jointe règle l'organisation du gouvernement provisoire, jusqu'à la convocation d'un congrès national, selon l'esprit de la proclamation déjà publiée, et dont j'ajoute ici des exemplaires pour être promulgués dans tout l'arrondissement.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Égine, 24 janvier / 5 février 1828.

Je suis arrivé à Égine le 11 (23), après avoir abordé à

Nauplie à cause des vents contraires. Les gazettes nos 4 et 5 ci-jointes, dont je vous envoie trois exemplaires, vous donnent en grand détail les renseignements qui peuvent vous intéresser. Envoyez-les par la première occasion à notre ami le métropolitain, et par lui à M. Eynard et à M. Hentsch.

Je m'occupe dans ce moment-ci de la réorganisation du gouvernement. Jeudi aura lieu son installation solennelle, et j'espère deux ou trois jours après cette cérémonie, d'expédier le brick du capitaine Giannitzis à Malte, et de là à Corfou et à Ancône. Il vous portera alors une copie française de tous les actes de mon administration, et vous en serez content.

Je ne vous parle ni du travail, ni des grandes difficultés que j'ai à vaincre pour faire sortir cette malheureuse nation de la misère et du désordre où l'ont plongée sept années de guerre, d'anarchie et de folies. Je ne suis pas cependant découragé. Le peuple me témoigne une confiance et une affection qui ne me laissent pas douter du résultat, si toutefois les secours que j'ai sollicités des Puissances alliées depuis le mois de septembre nous sont accordés. On me les a promis d'une manière formelle. Il s'agit d'accélérer l'accomplissement de ces promesses, et tel est le motif principal de l'expédition que je fais à Malte.

J'ai écrit au général Church en répondant à ses rapports et à ses lettres confidentielles. J'ai fait et je ferai tout ce qui peut dépendre de moi pour le mettre en état

d'achever le plus tôt possible ce qui a été bien commencé par la prise de Vasiladi, et de concentrer d'abord tous ses efforts pour obtenir ce premier résultat. Je lui ai fait observer, ainsi que vous, que désormais vous ne pouvez plus contribuer, comme par le passé, au succès de ses opérations, et qu'il doit conséquemment s'entendre en toutes choses avec le gouvernement de la Grèce.

Nous avons ici une détresse épouvantable de jurisconsultes; et cependant nous allons être tous les jours aux prises avec les amiraux pour des questions de droit public et commercial. On ne pourra les discuter et les juger avec utilité et honneur pour le pays, que lorsque des tribunaux constitués dans des formes non-musulmanes seront garants de la légalité de leurs actes. C'est vous dire que vous serez invité à vous rendre en Grèce, et à amener avec vous des hommes capables d'être chargés des fonctions judiciaires, et de les gérer sans trop compter pour quelque temps sur aucun traitement qui vaille la peine. Je vous écrirai en détail à cet égard par le capitaine Giannitzis. J'attends les informations que je vous ai demandées de Malte relativement aux caisses que M. Rallis devait vous envoyer de Londres. Dès que je les saurai en votre pouvoir, je vous écrirai quelles sont celles que je vous prierai de m'envoyer ou de m'apporter.

Vous devez cependant avoir reçu par le petit bâtiment expédié d'Ancône une caisse avec des paravents, une avec du papier, une avec des bougies, et une enfin avec des tableaux encadrés. Cette dernière peut rester; mais

il me serait agréable d'avoir une heure plus tôt les trois autres. Tâchez de vous procurer une occasion, sans cependant noliser exprès ni une barque ni un bâtiment.

Veuillez avoir la complaisance de faire passer à sa destination la lettre ci-jointe pour Genève.

P. S. Ma lettre n'est pas partie, car j'ai préféré la confier au brick anglais qui porte mes dépêches au général Adam. C'est donc de la part de S. E. que vous la recevrez avec le présent post-scriptum.

J'y joins un numéro des gazettes en triple, pour que vous puissiez en faire usage. Vous en enverrez un exemplaire aussi à Mustoxidis. Si j'ai le temps, je lui écrirai un petit mot.

Voici aussi un exemplaire complet de tous mes actes en français. Donnez à un calligraphe la commission d'en tirer des copies que vous enverrez avec les lettres ci-jointes à cachet volant, l'une à M. Eynard, l'autre à M. Hentsch, et l'autre au métropolitain; vous pourrez envoyer les originaux à Mustoxidis.

En prenant connaissance des lettres que j'écris à ces messieurs, vous aurez une idée exacte de l'état des choses, des besoins pressants qui m'environnent, et des efforts que j'ai faits pour me ménager les moyens de les satisfaire, au moins en partie.

J'espère beaucoup du général Adam; je lui demande provisoirement 10,000 talaris, avec la promesse de les lui rendre dès que je recevrai les subsides que les Puis-

sances alliées m'ont promis. Je fais ainsi mon devoir. Dieu fera le reste.

Vous verrez par la lettre que j'écris à M. Eynard, quel est l'emploi que je fais des 20,000 francs qu'il m'a envoyés pour les pauvres. Tâchez à votre tour de me procurer à Corfou ou à Zante une bonne quantité de pommes de terre, pour avoir de quoi semer les champs que je fais préparer. J'en attends aussi une cargaison de Liverpool; mais elle peut tarder, et nous n'avons pas de temps à perdre. Si vous pouvez m'en procurer une bonne provision, envoyez-la moi le plus tôt possible.

J'écris à Syra pour savoir en quoi consiste la somme d'argent qui y est en dépôt portée par les prêteurs, et j'attends avec quelque impatience la réponse.

Je vous écrirai sous peu de jours plus en détail, ou par le capitaine Giannitzis, ou bien par quelque bâtiment de guerre.

Notre correspondance avec Corfou, et par Corfou avec l'Italie, va s'organiser. Le général Adam le désire autant que moi. Ainsi vous pourrez plus facilement et plus régulièrement me donner de vos nouvelles.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Égine, 28 janvier / 9 février 1828.

Je vous écris enfin d'Égine. J'y suis depuis dix-sept

jours. Ce temps a été mis à profit, et vous en serez persuadé en jetant un coup d'œil sur toutes les pièces que mon frère vous enverra. Elles vous donneront une idée de la nouvelle administration, qui me semble avoir été marquée de manière à nous faire espérer que désormais le présent et l'avenir ne ressembleront plus au passé. La misère qui opprime cette brave et admirable nation dépasse tout ce qu'on peut dire ou se figurer. Jugez de ma position avec mes 300,000 francs. Ils sont presque épuisés. Cependant je suis loin de me décourager. J'ai déjà fait et je ferai tout ce qui peut dépendre de moi pour obtenir les secours que les souverains alliés m'ont fait espérer. En attendant je ne néglige aucun moyen subsidiaire afin de gagner quelques instants de vie. Je vous écrirai à ce propos plus en détail sous peu de jours. Je me propose d'expédier à Ancône un bâtiment grec, et je donne aujourd'hui à mes commissionnaires l'ordre de commander une bonne quantité de farine de froment et de maïs. Si vous avez quelques fonds dont la piétié chrétienne vous ait rendu dépositaire, envoyez-les sans retard à MM. les frères Candellari à Ancône, avec l'ordre de les tenir à ma disposition. La meilleure manière de les leur remettre, celle qui m'a paru la plus utile et la plus prompte, c'est d'autoriser ces messieurs à tirer des lettres de change sur Paris.

Le colonel Heideck m'a rendu compte de sa gestion, et je l'ai prié de continuer ce qu'il a si bien commencé. Il est pour peu de jours à Poros, afin de donner suite à une

commission dont il a bien voulu se charger. Son assistance m'est très-nécessaire, et vous m'obligerez de le faire savoir où de droit. Je prendrai la liberté d'adresser moi-même mes vœux. J'aime à espérer qu'ils seront honorés d'un accueil bienveillant.

L'argent que vous m'avez confié pour les officiers suisses et prussiens leur a été très-exactement remis par le colonel. La somme que les bienfaiteurs destinaient à la subsistance des femmes, des enfants et des vieillards qui ont perdu leurs foyers, est employée dans ce but, et dans celui aussi de préparer en même temps le terrain qui doit porter la nouvelle production des pommes de terre.

Trois ou quatre cents familles sont déjà nourries tous les jours à Égine sur ce fond. Elles gagnent en attendant leur pain en travaillant dans une magnifique plaine, qui paraît faite pour la culture des pommes de terre.

Un Irlandais, M. Stevenson, se trouvait ici sans aucune occupation, et brûlant du désir d'être utile à la Grèce. Il connaît à fond cette partie de l'agriculture, et il m'a offert ses services. Il est déjà depuis huit jours en pleine activité, et dirige en personne tous les travaux; pour mieux faire, il s'est établi dans une chaumière au milieu des laboureurs. Cette opération faite à Égine, il se rendra ailleurs, et dans les îles et dans le Péloponèse. Ainsi, pour que cet immense bienfait s'accomplisse, nous n'avons pas trop de 20,000 francs pour les dépenses, ni de la cargaison de pommes de terre de Liverpool;

car nous ne manquons pas de pauvres à faire travailler et à faire vivre.

Nous attendons avec impatience le bâtiment de Liverpool. Néanmoins je fais acheter des pommes de terre partout où l'on en trouve, afin de ne pas faire dépendre le succès de cette entreprise de l'incertitude de la navigation.

M. Stevenson est aussi le caissier des dépenses, et à son temps vous recevrez un compte exact et détaillé de l'emploi de la somme que vous m'avez confiée, et les bienfaiteurs en seront satisfaits.

Ces secours ne sont pas suffisants. Je vous enverrai par mon bâtiment, voie d'Ancône, des pleins pouvoirs, afin que vous puissiez donner suite au projet de l'emprunt dont nous avons causé à Genève avant mon départ. Il me paraît qu'il ne serait guère difficile de trouver à cette heure des actionnaires pour un million de francs, surtout si nous allons les chercher dans le midi comme dans le nord. Je vous enverrai à cet effet beaucoup de lettres particulières avec les pleins pouvoirs. Ces lettres, j'espère, ne seront pas inutiles.

Veuillez en attendant vous entretenir de cette affaire avec mon bon ami M. Hentsch, pour préparer d'avance les moyens de la faire réussir; et si je puis disposer en peu de temps de 3 ou 400,000 francs de cet emprunt, je pense mettre alors en exécution le projet de faire arriver ici des laboureurs et des ouvriers suisses et allemands, qui, en cas de besoin, deviendraient des soldats.

P. S. Dites à Mme Eynard que son écharpe bleu et blanc a figuré et figurera; c'est la seule marque distinctive du président de la Grèce.

Au Panhellénium, message.

Égine, $\frac{28 \text{ janvier}}{9 \text{ février}}$ 1828.

Je vous transmets, Messieurs, deux rapports que M. Stoutzos, ci-devant ministre de la justice et de l'instruction publique, vient de m'adresser sur ma demande, relativement aux mesures dont s'occupait le gouvernement provisoire de la Grèce qui vient de résigner ses fonctions, afin d'instituer des tribunaux. Le travail de M. Stoutzos renferme des aperçus qui méritent sans contredit toute votre attention.

Convaincu moi-même de la nécessité de donner sans retard à la nation les garanties que doit lui offrir l'institution de l'ordre judiciaire, et désirant lui en procurer la jouissance pour autant que sa situation et les circonstances peuvent le permettre, je vous propose dans les articles suivants, les éléments du décret qui aurait trait à cet immense intérêt.

1°. Dans toutes les provinces de l'état, l'administration locale est chargée provisoirement des fonctions judiciaires.

2°. Cette administration étant confiée à un gouverneur

et à des démogéronties, le gouverneur, et, dans les provinces où il n'en existe pas en ce moment, celui des démogérontes qui sera choisi par le président de la Grèce, sont juges de paix et correctionnels. Ils exercent ces fonctions d'après les instructions qu'ils recevront à cet effet du président.

3°. Ces mêmes juges, avec deux adjoints, composent les tribunaux civils de première instance.

4°. Les adjoints sont choisis par les parties adverses, parmi les démogérontes en activité de service, ou parmi ceux des citoyens qui ont géré cette fontion dans le pays.

5°. Les mêmes juges, avec deux adjoints nommés par le président de la Grèce, composent le tribunal criminel de première instance.

6°. Une cour composée de sept juges et résidant auprès du gouvernement général de la Grèce, exerce les fonctions de tribunal d'appel pour les affaires civiles et criminelles jugées en première instance par les tribunaux de province.

7°. Des ordonnances spéciales règlent plus particulièrement cette organisation provisoire.

Veuillez, Messieurs, prendre en considération ces idées, en consultant, si vous le jugez nécessaire, les ministres et les magistrats qui jusqu'à présent ont géré cette partie de l'administration publique. Dès que vous aurez arrêté votre opinion, donnez-vous la peine de l'énoncer par un projet de décret, que vous vous plairez

sans doute à accompagner des projets d'ordonnances et d'instructions y relatives, afin de me mettre en mesures de répondre sans délai aux vœux et aux besoins les plus pressants de la nation. Je vous prie, Messieurs, d'accorder à ce travail tous les soins qu'il mérite, et de songer aussi qu'il est urgent de l'achever une heure plus tôt.

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

Vous venez, Messieurs, de donner votre suffrage à l'institution de la banque nationale, et vous contribuerez sans doute de tous vos efforts à ce qu'en peu de jours elle nous fournisse les moyens de mettre en action l'armée et la flotte. Pour atteindre ce double but il est nécessaire de régler par des ordonnances provisoires le service de l'une et de l'autre, de faire cesser les abus, d'introduire un commencement d'ordre, et de rendre ainsi possibles, avec le peu de ressources qui sont à notre disposition, les résultats dont je vous ai entretenus.

M. Démétrius Ypsilantis, d'après les directions que je lui ai données, vient de rédiger le travail ci-joint. Il consiste, 1°, dans une organisation provisoire de l'armée; 2°, dans un projet de code militaire; 3°, dans un règlement préliminaire par l'exécution duquel commencerait la réorganisation de l'armée. En revêtant ces projets d'ordon-

nances de la sanction du gouvernement, et en ne négligeant aucun moyen pour en faire concevoir l'utilité à l'armée elle-même, il est à espérer que plus tard des lois formelles, fondées sur l'expérience, pourront garantir pour toujours et l'armée et la nation des conséquences funestes dont l'une et l'autre sont actuellement victimes.

Reconnaissant l'importance de cette entreprise, et convaincu que la manière de la faire réussir, c'est de procéder graduellement, j'ai fait rédiger le plan d'organisation spéciale d'un premier corps, et ce ne serait qu'après l'avoir achevé qu'on organiserait un second, et ainsi de suite. Dès lors le système entier se trouverait de fait mis à exécution.

Je vous propose, Messieurs, de prendre en considération sans délai ces projets, et de me faire connaître votre opinion le plus tôt possible. Dans très-peu de jours, je vous enverrai aussi le projet d'ordonnance qui concerne le service de la flotte. Vous n'ignorez pas, Messieurs, l'urgence du moment, et l'indispensable nécessité où se trouve le gouvernement d'agir, et de n'agir que sous la sauvegarde des lois.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, 28 janvier / 9 février 1828.

Monsieur le colonel, Au nombre des services que vous

avez rendus à la cause grecque, celui que vous voulez bien lui prêter en acceptant provisoirement la place de commandant de la forteresse dé Nauplie est d'une importance majeure. Je me dispense de vous en détailler les motifs, et je me borne à articuler ici les directions que vous voudrez bien suivre pour remplir les intentions du gouvernement. Il vous est réservé de composer la garnison d'hommes de votre choix, en conciliant toutefois les égards que le gouvernement doit avoir aux intérêts des différentes parties de l'état, qui toutes doivent trouver dans la forteresse de Nauplie un gage assuré de tranquillité pour le présent et de sûreté pour l'avenir. Cette garnison doit donc pour le moment être formée d'hommes tirés des îles et du continent de la Grèce, et peut-être pour les premiers instants d'un nombre proportionnel de la garde bourgeoise de la ville même de Nauplie. Les explications que vous avez eues avec nous à cet égard, ne nous laissent aucun doute sur la nature des combinaisons que vous saurez faire pour atteindre ce but. Ces mesures prises, nous conviendrons de tous les détails relatifs à leur mise à exécution.

A M. l'Amiral Codrington, à Malte.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

M. le capitaine Parker rendra compte à Votre Excel-

lence de notre voyage, et de l'impression que doit laisser dans son excellent esprit l'aspect des hommes et des choses que nous avons vus en passant par Nauplie, et que nous offrent en ce moment Égine et le monde qui y afflue de toutes les parties de la Grèce. Il vous dira, M. l'amiral, que jamais peuple ne fut plus malheureux, ni plus digne en même temps des bienfaits que lui promettent la haute sagesse et la munificence chrétienne des souverains qui ont signé le traité de Londres. Il est cependant de mon devoir d'ajouter à ses informations celles que la Grèce me charge de mettre sous vos yeux, conjointement avec les vœux qu'elle forme. Par la journée à jamais mémorable du 20 octobre, vous avez sauvé, Monsieur l'amiral, cette brave et admirable nation du glaive musulman et de l'esclavage. Veuillez achever votre ouvrage. Sauvez-la maintenant de l'anarchie et de la misère qui s'engendrent mutuellement l'une de l'autre par une conséquence aussi fatale que nécessaire.

Sept années d'une guerre destructive et de désordre intérieur laissent la Grèce en proie à 20 ou 30,000 soldats, et à 15 ou 20,000 matelots sans emploi. L'état n'a point de finances. La terre ferme et le Péloponèse ne donnent aucun revenu; et les revenus de l'Archipel ont été en grande partie épuisés d'avance pour satisfaire à des besoins urgents, et pour mettre à exécution des plans conçus peut-être dans des vues peu conformes à la situation et aux véritables intérêts de la Grèce. Le peuple est à la toute dernière extrémité; car les soldats,

sans combattre les Turcs, dévorent les moyens de sa subsistance et pour le présent et pour un long avenir. La navigation, au lieu de lui donner quelques ressources, l'accable des conséquences de la piraterie. Ce qu'on appelait ici le *Corps législatif* et le gouvernement, était et devait être hors d'état d'arrêter les progrès de cette crise et de songer au remède. Ne pouvant nourrir ou payer aucun employé militaire ou civil, il était frappé de nullité aux yeux de l'armée, de la marine et du peuple. C'est donc à des moyens indirects, à l'influence des partis, et peut-être à celle de quelques mesures d'une légalité douteuse, qu'il a dû borner son autorité éphémère. Je ne puis pas cependant refuser justice à ces magistrats : peu d'observations ont suffi pour les porter à abdiquer spontanément leurs pouvoirs, et à sanctionner unanimement le système de gouvernement provisoire que je viens d'établir, et des actes constitutifs duquel je prends la liberté de joindre ici la traduction, au nombre de six pièces.*

* Nous n'ajouterons pas les pièces énoncées ici, puisqu'elles ont été publiées dans le temps par les journaux de la Grèce, et répétées dans les journaux les plus connus de l'Europe. Ces pièces sont les actes qui ont fondé le gouvernement provisoire. Mais nous croyons convenable de mettre sous les yeux des lecteurs les rapports des ministres de la commission, qui, mieux que tout autre document, font connaître l'état du pays à l'époque où le comte Capodistrias se chargea de le gouverner. (*Voir à la fin du volume.*)

En publiant ces pièces, notre seule intention est de faire connaître des vérités historiques; nous ne nous permettons d'y faire aucun commentaire, pour déverser le blâme sur qui que ce soit; car nous pensons,

Une grande responsabilité pèse sur moi; et elle est d'autant plus grave que je la contracte volontairement. Votre Excellence verra cependant que je m'efforce de la mitiger en ne procédant que graduellement, et en ne me laissant guider que par la seule autorité de l'expérience que je ferai moi-même et des hommes et des institutions.

Quelque illimitée que soit la confiance dont m'honore la nation, l'essai que je vais entreprendre n'est guère possible, et ne sera utile que du moment où je pourrai payer régulièrement et légalement l'armée et la marine, donner quelques avances au peuple qui a déserté ses foyers, et par ce moyen l'attacher encore à son sol et aux travaux qui seuls peuvent fournir une base à une véritable organisation sociale.

Je joins ici un mémorandum présentant l'aperçu des secours qui me sont d'une nécessité absolue non-seulement pour atteindre ce but, mais aussi pour délivrer au moins le Péloponèse et l'Attique de la présence des Turcs.

Si par l'entremise bienveillante de Votre Excellence la Grèce obtient pour un an, ou au moins pour huit ou six mois, les secours collectifs que je sollicite en son nom de la part des trois cabinets, elle se sauve, et peut dès lors contribuer efficacement à l'exécution du traité

ainsi que le comte Capodistrias, que cet état de choses n'était qu'une suite nécessaire de la situation malheureuse dans laquelle la Grèce se trouvait alors.

du 6 juillet. Dans le cas contraire la Grèce se perd, et sa perte entraînera peut-être avec elle toutes les espérances qu'on peut encore entretenir de préserver l'Europe des conséquences funestes dont la menacerait la chute forcée du gouvernement turc.

J'expédie à Malte la présente par M. Condostavlos, et avec le brick grec l'Hector, capitaine Giannitzis.

J'attends, Monsieur l'amiral, des consolations promptes de votre part, ainsi que de celle de M. le comte Heyden et de M. l'amiral de Rigny. J'aime à espérer que les promesses dont m'ont honoré les trois cabinets en recevant avec bienveillance le mémoire du 31 août (12 septembre) 1827 que j'ai pris la liberté de mettre sous leurs yeux, s'accompliront enfin, et que leurs amiraux sont munis à cet effet d'instructions et de pouvoirs suffisants.

Afin de ménager le temps de recevoir les secours que je sollicite, je suis dans la triste mais impérieuse nécessité de recourir à deux expédients. Le premier est d'employer pour le moment les petites sommes dont la philanthropie européenne a bien voulu me rendre dépositaire. Ces petites sommes montent tout au plus à 300,000 francs. A peine suffiront-elles pour donner quelques instants de vie au service militaire sur terre et sur mer. Cependant en adoptant cette mesure, je prends sur moi de ne pas remplir comme je devais les intentions des bienfaiteurs de la Grèce, attendu qu'ils m'ont chargé positivement de n'appliquer les souscriptions qu'au rachat des esclaves, et au soulagement des vieil-

lards, des femmes et des enfants, que la guerre a chassés de leurs chaumières. J'aime à espérer que plus tard il me sera possible de remplir cette commission, grâces aux subsides que le gouvernement grec devra, Monsieur l'amiral, à vos bons offices.

Le second expédient consiste dans les pleins pouvoirs dont j'ai muni M. Condostavlos. Je le charge d'acheter à crédit, à Malte, et de m'envoyer dans le plus court délai, deux cargaisons de subsistances pour la somme de 20 à 25,000 talaris. Je mets entre ses mains, comme garantie de cette transaction, tout ce qui me reste, je veux dire le peu de propriétés que je possède à Corfou. Il n'est pas en mon pouvoir de faire davantage. Après m'être ainsi acquitté de mes devoirs, je n'ai plus qu'à implorer la Providence sur le sort de ce malheureux pays, et à le recommander, Monsieur l'amiral, à votre intérêt.

Je ne saurais terminer sans vous rendre, Monsieur l'amiral, mes actions de grâces les plus sincères des honneurs dont M. le capitaine Parker a bien voulu environner l'inauguration du nouveau gouvernement de la Grèce. M. Leblanc, capitaine de la frégate française la Junon, s'étant trouvé dans la rade d'Égine, a suivi son exemple, et M. le capitaine Pétrovitch de la frégate russe l'Hélène est arrivé assez à temps pour prendre part à la cérémonie de l'installation du Panhellénium.

La nation Grecque est profondément émue de tous ces témoignages de bienveillance, et elle montrera, j'es-

père, sous peu, sa reconnaissance aux souverains qui daignent s'occuper de son salut, par la tranquillité et par le bonheur dont elle jouira, grâces à leurs bienfaits.

P. S. La présente devait partir avec M. Condostavlos par le brick l'Hector; mais je profite de l'occasion que m'offre M. le capitaine Parker, d'un brick anglais qui met aujourd'hui à la voile pour Corfou et Malte.

Mémorandum annexé à la dépêche précédente.

Ce n'est qu'en payant d'après la loi, mais régulièrement, les soldats et les marins de l'état, que le gouvernement grec peut se placer dans une situation indépendante, donner ce caractère à toutes ses opérations, et les faire concourir au double but de délivrer le pays de la présence des Turcs, et d'y établir l'ordre par le travail.

En calculant au minimum les moyens d'atteindre ce double but, on les réduit :

1°. A l'entretien de 23,500 hommes.

2°. A celui de 15 bâtiments armés.

Ces forces conduites par des chefs habiles et bien dirigés peuvent suffire pour contraindre les Turcs à évacuer les places de la Morée et Athènes, et pour extirper la piraterie.

L'état marqué ci-dessous porte la dépense approximative à 100,000 piastres d'Espagne par mois.

En économisant cette somme par une administration sévère, le gouvernement pourra entretenir en même temps les expéditions déjà commencées dans la Grèce occidentale et dans les îles de Chios et de Candie.

Dès que le Péloponèse et l'Attique seraient délivrés des Turcs, le gouvernement délivrerait à son tour le pays de la présence de ses propres troupes irrégulières, en les employant (si la Porte s'aveugle toujours sur sa destinée) à achever ce qui a été peut-être légèrement entrepris dans la Grèce occidentale, et dans les deux îles mentionnées ci-dessus.

Dès le moment que le gouvernement grec pourra être assuré qu'il existe dans sa caisse pour un an ou bien pour six ou huit mois 100,000 écus par mois, il doublera aisément cette somme au moyen du crédit, par les ressources dont quelques capitalistes grecs ne manquent pas. C'est au moyen de ce crédit que le gouvernement pourrait venir immédiatement au secours de la population qui n'a plus de foyers, et qui se démoralise par la mendicité. Elle se vouerait aux travaux agricoles, et ouvrirait ainsi une source féconde aux revenus de l'état.

Dépenses pour un mois. Pour l'armée de terre.

Irréguliers, 20,000 hommes.

Pour vivres, 15,000 kilos de blé	Piastres 15,000.
Pour solde, à 2 talaris et 5 piastres turques	47,141.
Piastres d'Espagne,	62,141.

Corps régulier.

Le corps régulier porté à 3,000 hommes d'infanterie et à 500

chevaux, fera par mois approximativement et en comptant seulement la solde et les vivres :

3,500 hommes, pour vivres, 2,250 kilos de blé	2,250.
Pour solde, y compris les officiers	17,500.
Piastres d'Espagne,	19,750.

Pour la flotte, d'après l'approximatif de la frégate Hellas.

Flotte du gouvernement.

600 matelots	pour la frégate Hellas, avec les vivres et la solde.		5,313.
120 »	pour 1 corvette,	» .	1,063.
160 »	pour 2 bateaux à vapeur,	» .	1,418.
40 »	pour 1 goëlette,	» .	354.
100 »	pour 4 chaloupes canonnières,	» .	886.
	Bâtiments nolisés.		
120 matelots	pour 1 corvette		1,063.
500 »	pour 5 bricks		4,400.
		Piastres d'Espagne,	14,497.

N. B. Non compris les nolis des bâtiments.

Il faut également un approvisionnement de 400 quintaux de poudre à canon, de 200 quintaux de poudre à fusil. Le drap pour habiller les réguliers, l'achat des chevaux, du papier à cartouches, du plomb, etc., ferait une somme fixe de. . . 3,579.

Piastres d'Espagne, 18,076.

Le gouvernement grec recevra avec une égale reconnaissance ces subsides soit en nature soit en espèces.

Il tiendra un compte exact des 100,000 piastres d'Espagne par mois qu'il recevra jusqu'au moment où les trois cours conviendront entre elles de secourir la Grèce, soit en lui donnant une somme une fois payée de 900,000 livres sterling, c'est-à-dire 300,000 livres sterling chacune, soit en garantissant aux conditions indiquées dans

le mémoire du 31 août (12 septembre) l'emprunt que ferait la Grèce de 1,000,000 de livres sterling.

Dans l'un de ces cas comme dans l'autre, les 100,000 talaris par mois que le gouvernement grec sollicite en ce moment, seraient ou défalqués ou rendus.

A M. l'Amiral Heyden, à Malte.

Égine, 28 janvier / 9 février 1828.

La copie ci-jointe de la dépêche que j'adresse à S. E. l'amiral Codrington fera connaître à Votre Excellence l'état où j'ai trouvé ce pays ainsi que son gouvernement, et les mesures que j'ai adoptées pour faire espérer à l'un et à l'autre un meilleur avenir, par la jouissance des avantages que leur promet le traité de Londres.

En l'honorant, Monsieur l'amiral, d'un intérêt bienveillant, vous ne refuserez pas votre suffrage à l'accomplissement des vœux que j'exprime au nom et de la part de cette bonne et malheureuse nation Grecque.

Votre Excellence n'ignore pas que depuis le mois d'août j'avais pris la liberté de les mettre sous les yeux de l'empereur de toutes les Russies, et que S. M. avait daigné les accueillir.

En profitant de l'occasion que m'a procurée mon passage par Malte, je me suis fait un devoir de vous entretenir, conjointement avec M. l'amiral Codrington, des

communications que le ministère de S. M. Britannique et celui de S. M. I. ont bien voulu me permettre de leur faire relativement au même objet.

Le mémoire en date du 30 août (12 septembre) les renferme toutes, et cette pièce dont j'ai remis une copie à Votre Excellence et à l'amiral Codrington, me semble démontrer que sans accorder collectivement à la Grèce quelques secours pécuniaires, les Puissances alliées ne peuvent dans aucun cas accomplir le but qu'elles se proposent d'atteindre. Les faits que je retrace avec une fidélité religieuse, dans la dépêche de ce jour mentionnée ci-dessus, donnent à cette vérité une nouvelle évidence; il ne me reste donc, Monsieur l'amiral, qu'à vous supplier de la prendre en considération, d'en juger d'après les intentions bienfaisantes de S. M. I. et de contribuer de tous vos efforts à faire partager votre conviction à S. E. l'amiral Codrington et à M. de Rigny.

J'aime à espérer que VV. EE. auront reçu collectivement les instructions que j'ai itérativement sollicitées de vos cours respectives, pour les déterminer à vous donner les moyens de nous secourir. Dans le cas contraire, je répèterai ici ce que j'ai pris la liberté d'écrire à M. l'amiral Codrington : « La Grèce vivra d'expédients pendant « quelques jours; elle ne cessera d'invoquer la Provi-« dence et les bienfaits des souverains alliés. »

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

A M. l'Amiral Codrington, à Malte.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

Votre Excellence lira peut-être avec quelque intérêt les dépêches que la Porte envoyait il y a un mois à Ibrahim-Pacha, et qu'un parti du corps d'armée commandé par le général Church a interceptées. Celle qui concerne l'affaire du 20 octobre offre à Votre Excellence un document qui me paraît être de quelque importance.* Je les joins ici en original, en les accompagnant d'une traduction fidèle. Faute de copiste, il m'est impossible de faire une semblable communication à M. le comte Heyden et à M. de Rigny. Votre Excellence jugera peut-être leur faire chose agréable en leur en donnant connaissance.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur l'amiral, l'assurance de ma haute considération.

A M. l'Amiral Codrington, à Malte.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

Je ne saurais donner à Votre Excellence des informations plus détaillées et plus exactes sur l'affaire de Gra-

* La Porte y reconnaissait elle-même que dans la journée de Navarin, c'étaient ses propres soldats qui avaient les premiers tiré sur le parlementaire anglais.

buse qu'en lui transmettant la copie de tous les actes qui la concernent. Vous les trouverez, Monsieur l'amiral, ci-jointes en nombre de trois. Le premier regarde la mission de M. Mavrocordatos; le deuxième renferme quatre documents qui donnent des renseignements de quelque intérêt, et le troisième vous porte l'extrait des décrets qui vont être exécutés sans retard sur les lieux. Je ne doute pas que désormais Grabuse ne soit préservée du malheur d'être le refuge ou le foyer de la piraterie. Des mesures également promptes et sévères ont été prises dans l'Archipel et ailleurs; mais ce qui peut leur assurer une exécution véritable, ce n'est qu'une certaine force navale; et c'est pour la mettre en activité que je demande des secours pécuniaires. J'aime à espérer que sous peu de jours je serai à même de mettre sous les yeux de Votre Excellence le règlement de la marine marchande grecque et des petites embarcations qui font le cabotage de l'Archipel. J'aurais désiré l'envoyer dès aujourd'hui, mais le temps physique me manque.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

A M. le Général Adam, à Corfou.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

M. Baynes m'a remis la lettre que Votre Excellence

m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 2 courant, et s'est acquitté de la commission dont il s'est chargé, en me faisant part des vues salutaires qui ont motivé le voyage de Votre Excellence à Modon, et celui de M. Craddock à Alexandrie.

M. Baynes vous rendra compte, mon général, de ses entretiens avec moi, et vous ne douterez pas des efforts que j'ai faits depuis le mois d'août, et que je ne cesserai pas de faire, afin de procurer à la Grèce les moyens qui lui sont indispensables pour forcer les Turcs à délivrer de leur présence au moins le Péloponèse et l'Attique. Mes efforts n'ont produit jusqu'à présent aucun résultat. Je les réitère aujourd'hui en m'adressant aux amiraux des Puissances alliées, par les lettres que je place sous les auspices de Votre Excellence, et que je la supplie d'expédier le plus tôt possible à Malte.

Je joins ici copie de la dépêche principale, et vous serez profondément convaincu, mon général, que sans donner en ce moment à la Grèce les secours que je sollicite, les Puissances ne pourront dans aucun cas remplir le but qu'elles se proposent d'atteindre, quand même Ibrahim-Pacha consentirait à se retirer.

Telle est la gravité des conséquences qui sont immanquables, si la Grèce n'est pas soulagée sans aucun retard de la détresse qui l'accable; telle est l'urgence impérieuse des secours que j'invoque, que je n'hésite pas à en demander provisoirement à Votre Excellence. La caisse des États-Unis ioniens ne pourrait-elle pas nous

prêter 100,000 talaris? La Grèce les lui rendra aussitôt qu'elle recevra des Puissances alliées les subsides qu'elle attend de leur munificence, et dans tous les cas, étant solvable pour cette somme, je suis prêt à donner au gouvernement ionien toutes les garanties qui sont en mon pouvoir, et que Votre Excellence demanderait en son nom.

Veuillez, mon général, considérer que sans ce premier moyen d'action, nul autre ne peut être employé avec une utilité réelle, ni pour préserver de la piraterie la navigation européenne, ni pour rétablir l'ordre intérieur, ni enfin pour rendre possible l'exécution du traité de Londres du 6 juillet.

La mesure que je vous propose me semble facile, et, permettez-moi de vous le dire, il dépend de vous, mon général, de la faire adopter au gouvernement ionien, et de l'exécuter en peu de jours. Or il y a péril, et péril immense dans tout délai quelconque. Il ne m'appartient pas d'en dire davantage. J'attends avec impatience, et non sans anxiété, la réponse dont Votre Excellence voudra bien m'honorer.

Je joins ici, pour son information, copie de la dépêche par laquelle je donne à LL. EE. les amiraux Codrington et Heyden, communication de la présente.

M. Baynes reste ici quelques jours, et nous réglerons aisément tout ce qui a trait à l'organisation d'une correspondance régulière entre la Grèce, les îles Ioniennes et l'Italie. Je regrette de ne pouvoir offrir, mon général, à votre secrétaire aucun agrément dans cette île. J'y

suis campé de manière à ne pouvoir faire jouir les autres que des seuls avantages dont je jouis moi-même, c'est-à-dire d'un bon air et d'une température délicieuse. Il lui reste cependant le Warspite qui renferme à lui seul bien plus de ressources que l'île d'Égine tout entière.

Je vous demande pardon de vous écrire la présente d'une autre main, la mienne ne pouvant plus suffire au travail.

A MM. les Amiraux Codrington & Heyden; à Malte.

Égine, $\frac{\text{28 janvier}}{\text{9 février}}$ 1828.

L'urgence des besoins de la Grèce, et l'incertitude où je suis de pouvoir y satisfaire par le résultat de la démarche que je fais aujourd'hui auprès de Vos Excellences, me portent à saisir avec empressement l'occasion que m'offre l'arrivée à Égine de M. Baynes. Les deux pièces ci-jointes vous feront connaître, M. l'amiral, l'objet de sa mission, et celui de la lettre par laquelle je réponds à S. E. M. le général Adam. Je crois de mon devoir de ne pas vous laisser ignorer la proposition que je fais au gouvernement ionien, et l'espoir que j'entretiens d'obtenir provisoirement quelques secours de sa part.

Dans la supposition où Vos Excellences ne soient pas

dans le cas de nous donner le subside que je sollicite, celui du gouvernement ionien me mettrait en mesures de prévenir, autant qu'il peut dépendre de moi, les conséquences funestes dont est menacée la Grèce, de même que les grands intérêts européens qui se rattachent à son salut.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, $\frac{\text{30 janvier}}{\text{11 février}}$ 1828.

Je vous remercie des informations que renferme votre lettre du 7 courant. L'approvisionnement des subsistances et des munitions de guerre est en ce moment l'affaire majeure et la plus urgente. Je vous la recommande encore une fois, en ajoutant les directions suivantes.

Vous n'ignorez pas la pauvreté de mes ressources. Cependant je fais un effort, et au lieu de 3,000 talaris, je vous en envoie aujourd'hui 6,000, afin que vous puissiez acheter du blé et faire confectionner des farines. Il est d'une grande importance de ne pas donner l'éveil aux spéculateurs. Le prix du blé s'élèverait, et les mangeurs de pain qui portent les armes deviendraient innombrables; nous ne pourrions plus alors suffire aux besoins qui nous pressent de toutes parts. La sagacité et le zèle qui vous distinguent vous suggèreront les moyens de remplir la commission dont vous voulez bien vous charger, en

évitant ou en prévenant les deux dangers que je vous signale.

Quant au premier, vous verrez s'il peut vous convenir de passer un contrat avec un honnête négociant de blé ou de farine, pour la quantité nécessaire aux rations de 1,500 à 2,000 hommes pour trois ou quatre semaines. Il se chargerait de les remettre à Poros à jours fixés et à l'employé auquel vous confierez la responsabilité du dépôt des subsistances. Dans cette hypothèse, vous me rendriez un grand service, si vous pouviez stipuler à des conditions raisonnables que le paiement total ne se ferait que dans un mois après la réception de toute la quantité de blé ou de farine dont on serait convenu. Il ne s'agirait alors que de donner à notre fournisseur un à-compte du tiers ou des trois cinquièmes de la somme.

Quant au second danger, je doute qu'il y ait moyen d'y obvier. Je ferai cependant tout ce qui peut dépendre de moi pour en mitiger les conséquences.

Nous essaierons si l'organisation des subsistances ainsi réglée, répondra à notre attente, et alors selon nos besoins et nos moyens nous n'aurons qu'à écrire un mot pour être assurés que les soldats ont du pain.

Vous verrez par la copie ci-jointe de la lettre confidentielle et secrète que j'adresse à M. Tzounis, que les troupes arrivées à Piada augmentent et doivent augmenter; et comme je désire pourvoir à leur subsistance, M. Tzounis a déjà épuisé la moitié de 6,000 oques de farine; il attendra donc de votre part en farine ou en blé

de quoi donner des rations pour dix ou quinze jours à 1,500 ou 2,000 hommes. Ainsi que vous le voyez dans ma lettre à M. Tzounis, il faut garantir cet envoi d'un coup de main. Faites-le donc escorter par la barque canonnière, à moins qu'elle-même ne puisse s'en charger. Cette commission remplie, la barque canonnière viendra prendre des ordres à Égine.

Je reconnais avec vous, Monsieur le colonel, l'utilité de la confection des biscuits; mais nous devons nous borner à en préparer sans délai pour le seul service de la marine. Vous prendrez en conséquence les mesures nécessaires. Nous ne pouvons ni pourvoir à tout, ni tout régler à la fois. Nous devons nous restreindre à la mise en campagne d'une petite flottille qui bloquera Athènes.

Ce qui presse après le pain, c'est la poudre à fusil. Les Rouméliotes en demandent, et il faudra en donner au général qui les commandera. Voyez donc s'il est possible d'en fournir en dix ou quinze jours le corps d'environ 5 à 6,000 hommes qui opèrerait contre Athènes.

Les brigandages dont vous me parlez me font saigner le cœur. Si vous obtenez la restitution des subsistances pillées ou volées, je consens à être censé ignorer le fait. Dans le cas contraire, faites-moi un rapport, et je donnerai un exemple.

Il m'est impossible actuellement de vous fournir de l'argent pour achever les fortifications du port de Poros. Donnez cependant des ordres éventuels, et nous en causerons.

On me mande aussi de Nauplie que les proclamations et les actes du nouveau gouvernement y sont encore inconnus. C'est un reste de la paralysie dont était frappée l'administration qui vient de résigner ses pouvoirs; dorénavant il n'en sera pas de même, et vous en aurez la preuve.

Des personnes qui se croient bien instruites viennent de me dire que les démogérontes de Poros forcent les malheureux réfugiés d'entre leurs conationaux à une corvée pour paver la ville; et on la pave, dit-on, pour me faire plaisir. Assurément je serai bien aise d'apprendre qu'on met de la propreté et de l'ordre dans les villes pour me faire chose agréable; mais non à condition que les malheureux soient forcés à y travailler sans recevoir du pain. Donnez-vous la peine de voir ce qui se passe à cet égard; et s'il est vrai que les travailleurs ne reçoivent rien, dites à l'oreille aux démogérontes que si je l'apprends, ils n'auront pas beau jeu avec moi.

M. Gosse vous arrive avec M. Poulos; votre maison sera prête dans deux jours. Tâchez de faire vite les commissions dont vous voulez bien me permettre de vous charger, et faites-le de manière à ce que la machine des subsistances puisse marcher sans que votre présence soit nécessaire. Revenez donc le plus tôt que faire se pourra, et ramenez-moi aussi M. Gosse, car j'ai besoin de lui.

P. S. Je suis bien aise d'apprendre que le bateau à vapeur l'Entreprise et la chaloupe canonnière sont prêts

à mettre en mer. Je veux me concerter avec l'amiral Miaoulis sur l'emploi qu'on pourrait faire de ces deux bâtiments. Envoyez toujours la canonnière ou le bateau à Piada.

P. S. 31 (12). Je vous envoie ci-jointe la liste des effets que les philhellènes hollandais donnent à la marine grecque. Je vais vous les faire transmettre. Veuillez ordonner qu'on les garde dans vos dépôts.

A M. Tzounis, Commissaire à Épidaure.

Égine, 31 janvier / 12 février 1828.

Je vais ajouter quelques mots aux instructions que vous recevez aujourd'hui. Tout ce qu'on me dit de votre patriotisme et de votre zèle me porte à m'ouvrir à vous avec un entier abandon, et à compter sur votre coopération dans la grande entreprise dont je m'occupe. Il s'agit de soulager le peuple des malheurs que font peser sur lui le désordre et le brigandage. Il s'agit de mettre les mêmes hommes qui en sont l'instrument en état de servir la patrie, en forçant enfin les Turcs à la délivrer de leur présence. Mon intention est d'assembler à cet effet un camp à Épidaure, de m'y rendre en personne pour peu de jours, s'il est nécessaire, et d'opérer en même temps l'expédition d'un corps de troupes qui cer-

nerait de près les Turcs qui sont à Athènes. Dans ce but je charge M. le colonel Heideck de vous envoyer de quoi distribuer les rations en farine ou en froment nécessaires à 1,500 ou 2,000 hommes pour dix ou quinze jours. Il vous les enverra ou par un bâtiment armé, ou escortées par un bâtiment armé, afin qu'au besoin vous puissiez mettre ces approvisionnements à l'abri d'un coup de main. Si cette garantie ne vous est pas nécessaire, renvoyez le bâtiment armé à sa destination ultérieure.

Demeurez inébranlable dans la résolution de ne donner des rations qu'aux hommes présents, et préparez-les ainsi à être dorénavant comptés. Cette condition est et sera désormais immuable et de rigueur. Tâchez de bien connaître de la part de qui l'exécution de cette mesure peut être contrariée ou éludée. Prenez-en note et signalez-le moi. Soyez bien assuré que la chose restera entre nous. Le général Colocotronis vous a laissé des mangeurs de pain, et Stratos vous envoie des siens. Faites-les camper de manière à ce que le pauvre peuple ne soit pas écrasé. On vous envoie une garde. Employez-la pour maintenir l'ordre dans le camp ou dans les quartiers où se trouvent les troupes. Dites-moi avec une entière franchise quels sont les moyens dont vous avez besoin pour exécuter la commission difficile que je vous confie. Je ne vous les ferai pas attendre; car je veux que l'on commence à sentir que la Grèce a un gouvernement, et que ce gouvernement sait et peut faire exécuter les lois.

Je ne me dissimule pas les grands obstacles que vous avez à vaincre pour introduire un peu d'ordre dans cette branche du service. Mais aussi c'est parce que je vous crois très-capable de les vaincre avec prudence, comme avec énergie, que je vous ai choisi, et que je ne doute pas du succès.

Circulaire à toutes les Autorités administratives de l'État.

Égine, $\frac{2}{14}$ février 1828.

J'ai communiqué par écrit au Panhellénium, et de vive voix à différents citoyens, les démarches qu'en me chargeant du gouvernement de la patrie j'ai jugé de mon devoir de faire auprès des cours alliées, afin d'obtenir de leur munificence quelques secours pécuniaires en sa faveur. Je vous ai fait partager les espérances que leurs ministres respectifs m'ont permis de concevoir; et depuis mon arrivée en Grèce j'ai donné tous mes soins à en accélérer l'accomplissement.

Mais quelque soutenus que soient mes efforts, quelque grande que soit envers notre patrie la bienveillance des trois cours alliées, les secours que nous espérons ne peuvent être aussi prompts qu'exige la situation présente de la Grèce. Il est donc indispensable que le gouvernement provisoire, en introduisant quelque ordre dans

toutes les branches du service public, puisse sans retard faire agir activement les braves Hellènes sur terre et sur mer, dans le double dessein de contraindre les Turcs à délivrer de leur présence le sol de la Grèce, et de garantir de la piraterie le commerce de l'Archipel. Ce n'est qu'en donnant ainsi la mesure des moyens qui dépendent de notre bonne volonté, que nous pourrons compter sur les secours que nous sollicitons; et ce n'est qu'en les obtenant qu'il nous sera possible de contribuer honorablement à la délivrance, à la restauration, peut-être même à l'indépendance de notre chère patrie.

Tant que la Grèce restera engourdie sous le poids de ses misères, tant que l'ennemi vivra de ses ressources, tant qu'elle se laissera flétrir par les scélérats qui profanent son pavillon en exerçant la piraterie, les trois souverains qui honorent la Grèce de leur bienveillance douteront à juste titre de la possibilité d'accomplir en sa faveur les vues salutaires qui ont motivé le traité de Londres du 6 juillet, et, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la mémorable journée du 8 (20) octobre.

D'autre part ceux des gouvernements européens qui ne partagent pas tout entière la sollicitude de LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne, le roi de France et l'empereur de Russie, peuvent profiter de ce doute et des faits qui semblent le légitimer, pour faire planer de longues incertitudes sur les destinées de la Grèce.

En se pénétrant de ces considérations, les Grecs reconnaîtront avec moi qu'il est pour tous les citoyens du

devoir le plus sacré comme le plus impérieux de faire en ce moment de crise un dernier effort, pour assurer à jamais à notre patrie la jouissance du sort auquel les miracles de la Providence l'appellent depuis sept ans.

Quels que soient les sacrifices que tous ont portés jusqu'à présent, quelle que soit la détresse dans laquelle la nation est plongée, la Grèce est encore forte de la valeur inébranlable de ses braves sur terre et sur mer, et elle renferme sans doute, parmi les hommes qui ont été de tout temps au nombre des premiers propriétaires et négociants, une classe de citoyens qui ont conservé quelques débris de leur fortune et leur crédit, tant dans les îles que dans les provinces du Péloponèse et de la Grèce continentale.

Comptant sur les nobles sentiments de cette classe, je suis persuadé que le patriotisme des Grecs fournira au gouvernement les moyens de donner pour peu de temps aux soldats et aux matelots du pain et des munitions de guerre, et d'obtenir des uns et des autres les services qu'exige le salut de l'état, sans autre rétribution pour le moment.

Dès que le gouvernement aurait par les secours des Puissances alliées mis de l'ordre dans ses finances et exploité sagement les ressources nationales, il s'empresserait avant tout d'acquitter la double dette qu'il contracterait aujourd'hui. 1°. Il solderait en espèces les militaires et les marins qui auraient commencé cette nouvelle campagne en se contentant seulement du pain et des

munitions de guerre. 2°. Il restituerait aux prêteurs les sommes qu'ils auraient avancées, à moins qu'ils ne voulussent se borner à en percevoir régulièrement les intérêts pour le temps dont on conviendrait. Le décret ci-joint donne les informations suffisantes touchant l'établissement proposé.

Je n'ai plus qu'une observation à ajouter. L'intérêt bienveillant dont la Grèce a été l'objet depuis le commencement de la lutte actuelle, les bienfaits qu'elle a reçus par les nombreuses souscriptions qui ont eu lieu en Europe pour la soulager de ses malheurs, et les vœux qu'on forme pour son salut, me donnent l'espoir que des capitalistes étrangers ne se refuseront pas dans cette époque décisive la satisfaction de devenir actionnaires dans la banque nationale instituée dans les vues que nous venons d'indiquer.*

A la Commission de la Banque.

Égine, $\frac{8}{20}$ février 1828.

Dans mon message au Panhellénium sous le n° 75, j'ai annoncé l'intention de contribuer moi-même à l'établissement de la banque nationale, en y plaçant la

* Cette espérance ne fut pas trompée. Parmi les actionnaires de la banque nationale figure le nom de S. M. le roi de Bavière, ainsi que d'autres noms respectables.

somme de 25,000 piastres d'Espagne. C'est la presque totalité des aumônes qui m'ont été confiées par les sentiments chrétiens des amis de la Grèce. J'envoie en conséquence aujourd'hui à la commission de la banque 7,000 piastres d'Espagne. Des 18,000 autres une partie a été déjà dépensée ici pour satisfaire aux besoins les plus pressants de l'état, et l'autre le sera incessamment pour les frais de l'expédition des Rouméliotes. Je rendrai compte à la commission de l'emploi de cette somme. Je joins aussi à la présente le montant des souscriptions particulières dont il est question dans mon message, savoir : 1,000 piastres d'Espagne de ma part, et 1,200 de la part des personnes qui m'approchent, c'est-à-dire, 200 de M. A. Condostavlos, membre de la commission; 700 de M. J. Dobollis; 100 de M. J. Rizos; 100 de M. G. Betzos, et 100 de M. É.-A. Bétant. Dans la somme susmentionnée de 25,000 piastres d'Espagne sont comprises 4,000 que M. J. Pappas m'a remises à Malte, et qu'il destine au soulagement des misères de sa patrie. C'est ainsi que ce citoyen généreux devient un des premiers fondateurs de la banque. Les 4,000 piastres d'Espagne resteront à perpétuité comme propriété de la nation, et les intérêts annuels seront distribués aux pauvres par le président, ou consacrés à toute autre œuvre agréable à Dieu.

A M. l'Amiral Codrington.

Égine, $\frac{10}{22}$ février 1828.

Je ne fatiguerai pas Votre Excellence des détails concernant les obstacles qui ont retardé jusqu'à ce moment le renouvellement de la garnison de Grabuse. M. le capitaine Parker vous en rendra compte, et j'aime à espérer, M. l'amiral, que vous serez satisfait au moins de la bonne volonté dont fait preuve le gouvernement grec. Il ne saurait assurément vous témoigner d'une autre manière la reconnaissance qu'il vous doit pour le langage sévère mais amical que Votre Excellence lui tient dans la dépêche en date du 11 février qu'elle adresse au corps législatif. Je la fais traduire, et je l'enverrai circulairement aux gouverneurs des îles, en même temps que le nouveau règlement de la marine marchande grecque, qui vient d'être sanctionné, et que sous peu j'aurai l'honneur de transmettre à Votre Excellence. Je crois devoir joindre ici copie de la lettre que j'écris à M. le capitaine Leblanc, afin que M. l'amiral de Rigny ait aussi sous les yeux les communications que j'ai faites à Votre Excellence en date du 28 janvier (9 février). Elle y trouvera la traduction des actes du gouvernement grec depuis le 3 (15) jusqu'au 5 (17) février. Ces actes donnent encore une fois la mesure de notre détresse, et expriment en même temps nos vœux, et l'attente dans la-

quelle nous sommes de les voir s'accomplir par la munificence des trois cours alliées et par la sollicitude de leurs amiraux.

Aux Primats d'Hydra.

Égine, $\frac{11}{23}$ février 1828.

Le contre-amiral Sactouris et M. N*** m'ont remis la lettre que, conjointement avec les chefs de la marine hydriote, vous m'avez écrite en date du 9 courant. Ils se sont acquittés de la commission dont vous les avez chargés, en me faisant part des vœux que forment les braves marins de votre pays, et des motifs qui les portent à en espérer un prompt accomplissement.

Je commence par vous remercier tous des sentiments que vous me témoignez à cette occasion; et plus il me tient à cœur de vous donner en retour un gage de ma reconnaissance, plus il est de mon devoir de ne vous laisser ignorer aucune des circonstances qui me placent dans la pénible nécessité de ne pouvoir pas faire droit aux demandes qu'ils adressent au gouvernement. La règle qui a été provisoirement adoptée pour la marine, n'admet en ce moment nulle modification concernant la paie et le mode de paiement des marins au service de l'état.

J'ai pris la direction des affaires, en trouvant la caisse

publique non-seulement dépourvue de toute ressource pécuniaire, mais encore grevée de sa dette dans l'étranger, savoir : 2,400,000 livres sterling. Je la trouve aussi grevée des dettes considérables dont l'accablent l'abus qui a été fait des lettres de marque, et les prétentions énormes auxquelles ces abus ont donné lieu de la part du commerce et des marins étrangers.

Afin que vous jugiez, Messieurs, avec une entière connaissance de cause de l'opinion que ces abus ont fait prévaloir contre les intérêts maritimes et commerciaux de la nation, je vous engage à lire attentivement la copie ci-jointe de l'office que S. E. l'amiral Codrington adresse au corps législatif en date du 11 février.

J'ai démontré à vos députés avec une entière franchise combien il est absurde de compter sur les ressources d'un troisième emprunt dans l'étranger, tant que le crédit grec est au taux de 15 ou 20 pour 100. Je les ai même chargés de vous faire connaître les demandes que je ne cesse de réitérer depuis le mois de mai, afin d'obtenir des Puissances alliées des secours pécuniaires, et à quelles conditions les trois cabinets les font espérer. Or c'est pour remplir ces conditions et pour atteindre en même temps le but de tous vos sacrifices, que j'ai proposé à vous, ainsi qu'à tous vos frères les Hellènes, nulle classe exceptée, de faire un dernier sacrifice et pour peu de jours. Il consiste, ainsi que je l'ai dit dans mes circulaires relatives à l'institution de la banque nationale, pour les marins et pour les soldats, à offrir leurs

services à la patrie en se contentant du strict nécessaire; et pour les citoyens aisés à contribuer par leurs économies ou leur crédit à la formation de la banque nationale. C'est en partant de cette base qu'a été réglé provisoirement le traitement des marins. La loi est générale, et tout changement spécial rendrait impraticable les mesures de salut qu'une nécessité impérieuse a fait adopter.

Ces mesures cependant ne sont que provisoires, et dès que les secours pécuniaires que nous espérons obtenir des Puissances alliées nous offriront les moyens de recueillir avec régularité les revenus de l'état, alors chacun aura sa part de la fortune publique, non-seulement à raison des services qu'il aura rendus dans cette époque décisive, mais aussi à raison de ceux qu'il a déjà rendus à la patrie, ainsi que des récompenses qu'elle lui a promises. Jusque-là les marins d'Hydra reconnaîtront sans doute que la meilleure manière d'accélérer l'accomplissement des vœux qu'ils expriment aujourd'hui, c'est de faire preuve de bonne volonté, en se conformant avec dévouement à la règle établie. Ils ne doivent pas douter que, ce gage donné, la situation de leurs familles ne soit prise en considération, et que le gouvernement ne saisisse avec empressement la première occasion de procurer les moyens de se distinguer, de servir et de gagner honorablement du pain, à cette brave jeunesse, qui dans les circonstances actuelles resterait désœuvrée dans l'île d'Hydra. Dans le cas contraire, le gouvernement ne s'ar-

rêtera pas dans sa marche. Il cherchera des marins volontaires dans l'état, partout où il en trouvera. Et quand même il n'en trouverait nulle part, encore la patrie ne périrait-elle pas. Dieu est avec elle; et sous ses saints auspices et en ne s'écartant pas de la justice la plus sévère, le gouvernement ne composera jamais avec ses devoirs, et il les remplira.

Je me dispense de vous en dire davantage. M. le contre-amiral Sactouris et vos autres députés ont bien compris la gravité de la crise actuelle, et partagent avec moi la conviction que les nobles sentiments qui vous ont animés de tout temps vous animent encore, et qu'ils vous porteront conséquemment à contribuer de tous vos efforts à l'exécution prompte des mesures qui règlent pour le moment le service de la marine. Écoutez-les donc avec toute la confiance qu'ils vous inspirent, et que le gouvernement se plaît à leur accorder.

A M. le Prince Ypsilantis.

Poros, $\frac{12}{24}$ février 1828.

Je viens d'arriver ici, et il me tarde d'être instruit du résultat de vos premières opérations. Si vous les avez avancées au point qu'elles puissent m'être connues avec utilité, veuillez m'en informer dans la journée de demain, en vous rendant de votre personne à Poros. Dans

le cas contraire restez encore demain à Damala, et arrivez après-demain, en m'apportant le plan de l'organisation complète de la première chiliarchie.

Devant donner à M. Tzounis une autre destination, et l'envoi des vivres pouvant désormais se faire directement entre Poros et le camp, j'aimerais voir destiné à la distribution des rations M. Georges Kitzos qui se trouve au camp, et à l'égard duquel j'ai les informations les plus satisfaisantes et les plus honorables. Il se peut que cet emploi ne soit pas de son gré; vous l'engagerez cependant à faire preuve de bonne volonté et de dévouement, et à l'accepter.

A peine ai-je mis pied à terre à Poros que les réclamations arrivent de toutes parts : le désordre n'a pas cessé; les pauvres paysans sont vexés, leurs chevaux enlevés, et nulle autorité ne met un frein à l'indiscipline du soldat. Cela se passe presque sous les yeux des étrangers, qui viennent avec leurs vaisseaux non-seulement pour faire honneur au gouvernement grec, mais afin de s'assurer par le témoignage des faits si ce même gouvernement a les moyens de garantir le peuple de l'indiscipline militaire. C'est vous dire en d'autres termes que dès ce moment nous devons compte de toutes nos actions non-seulement à Dieu et à la patrie, mais aux souverains qui ont signé le traité de Londres. Veuillez appeler auprès de vous les chefs des braves Rouméliotes. Donnez-leur lecture de la présente, et dites-leur que si je suis décidé à me rendre au milieu d'eux, j'espère que ce ne

sera que pour les remercier du zèle qu'ils auront mis à remplir les promesses qu'ils m'ont faites devant vous. Le porteur sera chargé de la réponse.

A M. Baynes, à bord du Warspite.

Poros, $\frac{13}{25}$ février 1828.

Toutes les nouvelles que je reçois depuis mon arrivée ici, portent à peu de différence près la teneur de la lettre dont je joins ici la traduction. Le général Colocotronis a envoyé deux courriers, l'un portant à son fils Gennéos, à Nikitas, et aux autres chefs des Péloponésiens, l'ordre de veiller aux mouvements de l'ennemi, de ne pas le gêner dans ceux qui auraient pour but sa retraite, et de lui opposer toute résistance, s'il avait pour objet l'offensive ou la dévastation du pays. Le second courrier doit revenir sur ses pas immédiatement pour nous faire part de tout ce qu'il aura appris. J'ai aussi envoyé un homme de toute ma confiance, qui m'a promis d'être de retour dans trois jours avec des détails positifs sur cette marche d'Ibrahim-Pacha.

Dans cet état de choses je dois considérer d'une part l'importance majeure d'inspirer quelque confiance aux habitants des provinces du Péloponèse, qui commencent déjà à se sauver dans les montagnes en abandonnant leurs foyers, et de l'autre d'opérer dans la même vue le

changement de la garnison de Nauplie une heure plus tôt. Désirant concilier ces deux grands intérêts avec l'intérêt non moins grave de l'organisation des Rouméliotes, j'attends dans la journée les rapports de Damala pour savoir si les choses sont assez avancées pour que je puisse m'y rendre avec quelque utilité demain ou après-demain. Dans ce cas je m'y rendrai, et je ferai connaître à M. le capitaine Parker tous les détails de cette expédition; peut-être prendrai-je la liberté de lui proposer d'y venir lui-même. Mais pour ne pas négliger les précautions qu'il faut prendre à l'égard de Nauplie, je lui demande si dans cette hypothèse il veut bien se joindre à moi, à l'effet d'engager le commandant d'une des frégates russes d'aller faire notre avant-garde, en mouillant immédiatement dans le port de Nauplie. Je ferai partir sur cette frégate M. Vlassopoulos, qui pourrait assez tenir en respect en attendant les capitaines Grivas, Stratos, etc.

Dans la supposition que l'organisation du premier corps des Rouméliotes exige plus de deux ou trois jours, alors, si M. le capitaine Parker y consent, je me propose de procéder avant cet essai au changement de la garnison de Nauplie. Je laisserai des commissaires à Damala, et ils travailleront à l'organisation. Nous nous rendrions dans l'intervalle, par Hydra et Spetzia, à Nauplie. 200 Hydriotes, 100 Spetziotes, et 200 autres hommes du choix du colonel bavarois de Heideck, devant former provisoirement la garnison de cette forteresse,

nous ferions embarquer sous nos yeux les contingents des deux îles. Une fois sur les lieux, nous procèderions au changement de la garnison. Vous m'obligerez infiniment en me faisant connaître dans la journée l'opinion du capitaine Parker sur ce double plan de campagne, et s'il peut s'y prêter de manière à ce que nous frappions de surprise et d'étonnement le monde turc et chrétien devant lequel nous allons agir.

Je vote pour le second plan; parce que dans l'incertitude où nous sommes quant au véritable but des mouvements d'Ibrahim-Pacha, il n'est guère prudent de faire passer les Rouméliotes hors du Péloponèse. Si nous nous décidons, j'oserai proposer au capitaine Parker de mettre à la voile demain au soir, ou tout au plus tard après-demain matin.

Ce n'est que sur la réponse que vous m'enverrez, Monsieur, que je m'expliquerai sur l'un et sur l'autre plan, soit avec M. le capitaine Leblanc, soit avec le commandant de la frégate russe. Je verrai aujourd'hui M. Leblanc, mais je ne le verrai que pour recueillir toutes les communications qu'il a à me faire de la part de M. l'amiral de Rigny.

Je vous écris la présente d'une autre main, pour vous la faire lire avec moins de peine.

A M. Th. Valianos, à Égine.

Poros, $\frac{13}{25}$ février 1828.

Je désire que durant mon absence d'Égine les travaux que vous conduisez avec tant de zèle continuent, que la grande route soit achevée, et que les champs où l'on doit ensemencer les pommes de terre soient labourés à la satisfaction de M. Stevenson. Pour que le manque de pain n'entrave pas les progrès de ce qui a été fait jusqu'ici, je donne aujourd'hui les directions nécessaires au gouverneur provisoire d'Égine, et j'en écris aussi à M. Stevenson. Vous serez pourvu de pain; mais il faut que vous régliez la chose de manière à ce que l'on n'ait à distribuer que de 2 à 300 rations par jour. Veuillez conséquemment vous entendre à cet égard et avec M. Stevenson et avec M. Giannitzis. Si vous prévoyez que nos travaux soient terminés en peu de jours, ayez soin de m'en prévenir à temps, afin que je puisse vous dire à quels autres ouvrages vous pourriez employer votre monde. Continuez à faire preuve de bonne volonté et de zèle, et vous en avez la récompense dans la satisfaction que doit vous procurer le bien qui se fait sous vos yeux et par votre entremise. Je vous salue.

A la Démogérontie de Chios.

Poros, $\frac{17}{29}$ février 1828.

Si vos députés vous ont exactement informés des réponses claires et positives que je leur ai données, vous n'ignorez pas assurément mon opinion sur la situation périlleuse où vous vous êtes placés, et sur les moyens qui seuls pourraient ou en prévenir ou du moins en mitiger les funestes conséquences.

Vous avez une seconde fois pris les armes pour délivrer votre patrie, sans vous être assurés d'avance des fonds indispensables pour y réussir. Vous vous êtes livrés à cette entreprise hasardeuse dans un moment où le traité de Londres ne pouvait vous donner aucun encouragement. Vous la poursuivez enfin actuellement avec tant de lenteur que vous paraissez vous croire en état de maîtriser le temps et les événements. M. le colonel Fabvier, auquel vous devez l'espoir du succès, se trouve dans l'impossibilité d'agir activement, faute de secours pécuniaires ou de toute autre nature de votre part.

Vos députés m'ont proposé différents projets pour vous ménager des fonds. Si c'est par l'entremise du gouvernement grec que vous devez les obtenir des capitalistes, ce ne sera certainement ni aux conditions honteuses auxquelles on est habitué d'emprunter l'argent dans ce pays, ni en laissant hors de son inspection directe l'ad-

ministration des fonds empruntés, qu'il pourra vous aider.

J'ignore quel est le parti que vos députés sont autorisés à prendre à cet égard. Ce que je sais, c'est que pour ne pas livrer à un dénûment fatal le colonel Fabvier et ses braves, j'ai donné à vos députés environ 5,000 talaris, en les refusant aux besoins qui me pressent de toutes parts. M. Condostavlos a ajouté à cette somme une souscription de vos compatriotes domiciliés à Malte, ce qui fait en tout 6,000 talaris. En mettant ce petit subside à la disposition du colonel Fabvier, et en faisant de votre côté tous les efforts possibles, j'aime à espérer que rien n'arrêtera pour le moment les progrès de ses opérations.

C'est dans cette vue que, pour donner à vous et à lui les moyens d'y réussir, je le revêts aujourd'hui du titre de *commissaire extraordinaire du gouvernement dans l'île de Chios.* Il aura conséquemment la direction générale de toutes les affaires, et vous, ainsi que toute autorité civile et militaire, vous vous conformerez strictement et religieusement aux ordres qu'il vous donnera en cette qualité.

Pensez, Messieurs, qu'un jour de perdu, il ne vous sera plus possible de vous sauver d'aucune manière, et qu'en accélérant d'un jour la chute du château de Chios, vous pourrez peut-être atteindre le but de tous vos sacrifices.

A M. le Colonel Fabvier, à Chios.

Poros, $\frac{17}{29}$ février 1828.

Le gouvernement a reçu tous vos rapports jusqu'à la date du 1er février, et il y répond aujourd'hui en rendant une pleine justice à toutes les nouvelles preuves d'intérêt et de zèle que vous avez données à la nation qui s'honore de vous compter en première ligne parmi ses nobles et généreux défenseurs étrangers.

Quelle que soit la résolution qu'il vous paraîtra convenable de prendre pour l'avenir, soit qu'il vous plaise de continuer à servir la Grèce, soit que vous alliez encore vouer vos talents et votre épée à votre grande et puissante patrie, vous ne refuserez pas assurément dans ce moment décisif d'achever vous-même ce que vous avez si bien commencé. Le sort de Chios est entre vos mains, et il serait impossible de le confier à d'autres.

Vous proposez au gouvernement de destiner un homme à le représenter avec des pleins pouvoirs dans cette île; c'est à vous, Monsieur le baron, que le gouvernement confie ces pouvoirs. Je ne vous envoie pas un décret formel, parce que j'ignore si vous acceptez ce nouveau fardeau. En l'acceptant, vous pouvez dès la réception des présentes déployer toute l'autorité dont vous êtes revêtu, et faire conséquemment usage de la lettre ci-jointe que j'adresse à la démogérontie de Chios.

Les ordres que je lui donne sont positifs, et il vous appartient désormais de lever vous-même tous les obstacles qui peuvent arrêter les progrès de vos opérations, et vous ménager les moyens de les faire aboutir le plus tôt possible à la chute du château de Chios. Je sais que le plus essentiel de ces moyens vous manque, et je ne sais que trop qu'il n'est pas en mon pouvoir de vous le fournir. Cependant j'ai fait un effort, et la copie de la quittance ci-jointe vous prouve que la démogérontie de Chios est en mesures de vous fournir quelques secours. Je tâcherai sous peu de faire encore davantage; mais je ne vous promets rien, parce que je n'ai pas encore l'assurance de pouvoir tenir parole. Soyez néanmoins bien convaincu qu'aussitôt que je le pourrai, je vous enverrai des fonds, quelque modiques qu'ils soient.

La frégate Hellas depuis trois semaines devait partir, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'elle peut mettre à la voile. Elle a la commission de nettoyer l'Archipel des brigands, de venir ensuite à Chios, d'y organiser une flottille de mystics; d'en donner la direction au brave Canaris, et de placer celui-ci sous vos ordres.

A M. le Prince Ypsilantis.

Poros, $\frac{17}{29}$ février 1828.

Des intérêts majeurs relatifs au service de notre patrie

exigent que je fasse une absence de peu de jours. Les vaisseaux de guerre des Puissances alliées vont mettre à la voile pour Nauplie où je me rends.

Veuillez vous occuper de votre travail et me l'envoyer dès après-demain par un courrier.

Je vous autorise à faire sentir aux chefs ainsi qu'aux soldats, que les ayant inspectés hier, et voyant le dénûment où ils se trouvent, je ne me refuserai pas de leur accorder au moment de leur départ la paie d'un mois. Elle ne comptera cependant que du jour où étant inscrits ils auront prêté serment. Le magasin de Poros fournira les subsistances d'après le règlement; l'inspecteur M. Kitzos continuera l'exercice de ses fonctions. Je reviendrai, ainsi que je vous l'ai dit, sous très-peu de jours, et je compte sur vous pour ne pas douter que le lendemain de mon arrivée les troupes pourront se mettre en mouvement.

S'il y avait des difficultés insurmontables à placer dans les chiliarchies quelques officiers qui ont bien mérité de la patrie dans les campagnes de Messolonghi et d'Athènes, je vous autorise à m'envoyer la liste de ces officiers, en m'indiquant leurs titres à une distinction toute particulière. Il se peut que je me réserve de les garder auprès de moi pour leur confier des commissions spéciales. C'est un moyen d'arrangement que je confie à votre sagacité, à votre prudence et à votre zèle.

Il est inutile de vous recommander de veiller attentivement à ce que le pays ne souffre pas de la présence

du camp. J'ordonne au gouvernement provisoire de Poros de vous envoyer toutes les pétitions qui lui parviendraient à ce sujet de la part des habitants du pays.

A M. le Capitaine Parker, Commandant du Warspite.

A bord du Warspite, $\frac{\text{19 février}}{\text{2 mars}}$ 1828.

Le gouvernement grec a dans ses dépôts une couple de centaines de prisonniers turcs, parmi lesquels se trouvent 106 Arabes appartenant au corps d'Ibrahim. Plus d'une fois durant la guerre les Grecs ont obtenu, par l'entremise bienveillante des commandants de S. M. Britannique en station dans ces mers, l'échange des prisonniers turcs contre des prisonniers grecs. Le gouvernement espère, M. le commandant, qu'il vous plaira aussi de concourir en ce moment à cette œuvre de bien, en intervenant auprès d'Ibrahim-Pacha, afin qu'il se prête à l'échange en question.

Veuillez, M. le capitaine, recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

A M. le Général Adam, à Corfou.

Nauplie, $\frac{\text{20 février}}{\text{3 mars}}$ 1828.

Je m'empresse de répondre à la lettre que Votre Excellence a bien voulu écrire à la commission qui a géré les fonctions du pouvoir exécutif en Grèce jusqu'à la date du 20 janvier.

Le fait qui motive cette communication est sans doute déplorable; et si quelque chose peut ajouter à la douleur avec laquelle je viens de l'apprendre, c'est que les circonstances qui seules pouvaient le caractériser ne sont pas encore assez connues du résident de Cérigo pour que l'on puisse découvrir les coupables, et leur faire éprouver la juste punition qu'ils ont encourue. Votre Excellence trouvera néanmoins dans la copie ci-jointe des ordres que reçoivent les capitaines qui président habituellement aux affaires de Maïna, tout ce qu'il m'était possible de faire en ce moment, et afin que des atrocités semblables, si elles ont eu lieu de la part des habitants du pays, n'arrivent plus, et afin qu'on procède à une enquête formelle sur l'événement dont porte plainte M. le résident de Cérigo.

Il se peut qu'en raison de la proximité des lieux et des relations journalières, M. le résident puisse se procurer des renseignements positifs sur les personnes qui ont commis l'infraction de territoire, sur le port dont elles

sont censées être parties, ou dans lequel elles se seraient réfugiées. Ces renseignements pourraient placer dans leur jour véritable ceux que j'espère recueillir de l'enquête dont sont chargées les autorités de Maïna. Ce n'est que sur une base semblable que le gouvernement pourra procéder à des mesures de rigueur analogues à la gravité du délit, et à l'importance de frapper d'une terreur salutaire des hommes que l'anarchie et l'impunité auraient pervertis à ce point.

Je prie Votre Excellence de croire à l'impatience avec laquelle j'attends les informations qu'elle sera dans le cas de me donner à cet égard, et de ne pas douter de l'activité et de l'énergie avec lesquelles je tâcherai de lui prouver que le gouvernement grec s'efforce de justifier l'attente des Puissances alliées. Ce n'est cependant qu'en obtenant une heure plus tôt les bienfaits qu'il sollicite de leur munificence qu'il pourra y réussir. Hors de là il ne lui reste qu'à faire preuve de bonne volonté, et il le fera.

A M. le Général Adam, à Corfou.

Nauplie, 21 février / 4 mars 1828.

Le capitaine Giannitzis, commandant du brick l'Hector, et porteur de la présente, a reçu l'ordre d'aller à la recherche des mystics dont fait mention la lettre

en date du 16 février adressée par Votre Excellence à la commission du gouvernement provisoire qui a résigné ses pouvoirs en janvier. D'autres informations plus positives étant parvenues au gouvernement au sujet d'un mystic qui a exercé des actes de piraterie sur une barque hydriote aux environs de Monembasie, et qui pourrait bien être le même qui a commis des crimes semblables sur le territoire de Cérigo, m'ont déterminé à faire l'expédition du brick. Les lettres adressées aux chefs de Maïna, appuyées de la présence de ce bâtiment de guerre, produiront, j'espère, un résultat satisfaisant. Le capitaine Giannitzis rendra compte de vive voix à l'officier que Votre Excellence lui désignera du résultat de sa course, et vous serez instruit, mon général, avant le gouvernement grec, de tout ce qu'on aura pu faire pour saisir le coupable et pour en faire un exemple.

Je profite de cette occasion pour écrire quelques lignes à mon frère, et je prends la liberté de les joindre ici. S'il est dans le cas de m'envoyer des effets qui sont en dépôt dans la douane de Corfou, ou qu'il veuille se donner la peine de venir lui-même m'aider dans la partie où il en sait plus que moi, Votre Excellence m'obligera infiniment de lui en faciliter les moyens, comme aussi d'engager mon frère Augustin à l'accompagner ou à partir à sa place.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Nauplie, $\frac{21 \text{ février}}{4 \text{ mars}}$ 1828.

J'espère que la présente vous parviendra. Je la recommande à S. E. le général Adam, et elle lui arrive par le capitaine Giannitzis qui a l'ordre de lui rendre compte du résultat de son expédition sur les côtes de Maïna, pour un objet qui intéresse vivement le lord haut-commissaire des îles Ioniennes. Cette commission remplie, ce vaisseau doit me rejoindre, et je vous offre conséquemment l'occasion la plus sûre et la plus économique de m'envoyer les caisses renfermant les effets venus d'Ancône et de Londres, et que vous aviez fait déposer à la douane de Corfou. Si les effets de la seconde expédition que devait vous faire M. Rallis, c'est-à-dire les caisses qui étaient auparavant au Hâvre, sont arrivés, veuillez me les envoyer aussi.

Pour peu que vous soyez disposé à échanger votre paisible existence contre l'enfer, et que vous vouliez en essayer, ne fût-ce que pour quelques jours, vous pouvez également profiter du capitaine Giannitzis pour faire une excursion jusqu'en Grèce.

Faites la même proposition à Augustin, auquel j'écris deux mots moi-même. Voyez entre vous quel est le plus nécessaire aux affaires de notre famille, et décidez-vous ou pour venir tous deux, ou afin que l'un de vous reste,

et que l'autre arrive. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

A M. le Général Church.

Nauplie, $\frac{21 \text{ février}}{4 \text{ mars}}$ 1828.

Le capitaine Casternakis m'a remis exactement les dépêches et les lettres confidentielles en date du 18 et du 19 février. Plus j'étais impatient de vous savoir en possession de mes lettres du 2 février, et de celles que j'avais confiées au capitaine Fabricius, et plus j'ai été heureux de revoir ici vos réponses. Elles me trouvent dans un moment où je tâche de vous envoyer un renfort d'hommes capables et utiles.

Ibrahim a évacué Tripolitza, et en se concentrant à Navarin, il paraît se préparer à une expédition qui ne peut avoir pour but que Candie, ou sa retraite complète en Égypte. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel où sont les choses dans le Péloponèse, Nauplie et les deux autres forteresses n'ont plus d'ennemis à craindre. Dès lors les Rouméliotes ont mieux et plus à faire, en se portant dans leur terre natale pour contribuer à la délivrance de leurs foyers. Pour préparer ce résultat, et à l'effet de commencer à essayer d'un peu d'ordre, j'ai fait établir sous l'inspection du prince Ypsilantis un camp à Trézène, où depuis deux semaines sont assemblés les corps qui de-

vaient il y a déjà longtemps vous rejoindre. La garnison de la forteresse de Nauplie va se réunir à ce corps, et sous peu de jours je m'y rendrai moi-même une seconde fois pour mettre un peu d'ensemble dans les opérations, vous envoyer des renforts, donner plus de consistance à la position de Trézène, et cerner sérieusement, s'il se peut, les Turcs d'Athènes par terre et par mer. Toute cette expédition une fois achevée sera placée sous vos ordres, et c'est par le capitaine Casternakis que je vous transmettrai toutes les informations que vous pourrez désirer, ainsi que les réponses que je dois à vos rapports et à vos lettres confidentielles. Je tâcherai de vous satisfaire en tout point, et si je ne le fais pas dès aujourd'hui, c'est que le temps physique me manque absolument.

La présente vous arrive par le capitaine Giannitzis, commandant du brick l'Hector. Il est chargé d'une course motivée par des pirateries, et je profite de cette occasion pour vous écrire et pour vous engager à me faire parvenir de vos nouvelles par le même capitaine Giannitzis.

A. M. le Prince Ypsilantis.

Nauplie, $\frac{\text{21 février}}{\text{4 mars}}$ 1828.

Vous trouverez ci-jointe la copie de l'ordre en exécu-

tion duquel les soldats qui formaient la garnison du Palamide se rendent au camp de Damala pour y être organisés selon le nouveau règlement. M. le colonel Heideck vous enverra la liste qui renferme leur dénombrement et l'indication relative aux rations qu'ils ont reçues. Le commissariat de Poros aura soin d'envoyer régulièrement les subsistances nécessaires à ces soldats. Vous tâcherez avant tout de les faire placer de manière à ce que le pays ne souffre pas trop de leur présence. Pour ce qui est de leur organisation, il vous appartient de reconnaître s'il y a moyen d'en faire une chiliarchie, ou bien, faute d'hommes qui veuillent se joindre à ce corps, de n'en former qu'une demie. A mon arrivée à Poros ou à Damala, j'espère trouver votre travail achevé, et avoir la satisfaction de voir partir ces troupes pour leur destination.

A M. l'Amiral de Rigny.

Nauplie, $\frac{\text{23 février}}{\text{6 mars}}$ 1828.

M. le capitaine Leblanc m'a remis la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 8 février, et je m'empresse de vous témoigner toute ma reconnaissance pour les nouveaux gages d'intérêt que vous voulez bien donner à la Grèce.

J'en trouve un premier dans la destination de la fré-

gate de S. M. T. C., la Junon. M. le capitaine Leblanc a déjà contribué, conjointement avec M. le capitaine Parker, commandant du Warspite, et M. Pétrovitch, commandant de la frégate russe l'Hélène, à produire sur l'esprit des Grecs l'effet moral le plus salutaire. En environnant de leurs égards le nouveau gouvernement provisoire, ils prouvent à la Grèce que le présent ne ressemble et ne peut plus ressembler au passé; que les trois cours alliées veulent unanimement accomplir les vues bienfaisantes du traité de Londres, et que ces vues ne sauraient être accomplies que par la cessation de l'anarchie, et par l'établissement d'un ordre de choses légal et régulier dans ce pays.

Cette impression cependant ne suffit pas à elle seule pour mettre le gouvernement en état d'atteindre en peu de temps ce grand but, et moins encore de faire droit en ce moment à toutes les réclamations qui l'accablent par une suite des pirateries. Ce qu'il peut aujourd'hui, c'est de ne négliger aucun moyen à sa portée pour arrêter le mal. Je les ai employés tous; mais je manque du plus essentiel. Votre Excellence aura lieu de s'en convaincre en jetant les yeux sur les communications que j'ai adressées à Messieurs ses collègues, et dont M. Leblanc a bien voulu se charger de lui transmettre une copie.

Si les trois cours alliées daignent accorder au gouvernement grec les subsides pécuniaires que je sollicite depuis le mois de juin, et que je ne cesse de solliciter depuis que je suis sur les lieux, il y aura alors un gou-

vernement en Grèce; je pourrai répondre de ses actes, et de la justice qui sera faite à toute réclamation fondée en droit de la part des marins ou des négociants qui auraient souffert de l'abus des lettres de marque. Hors de là je ne vois aucun espoir pour cette malheureuse nation, ni aucun résultat satisfaisant pour les Puissances qui s'intéressent à son sort.

Ne doutant nullement de la réalisation des promesses qui m'ont été faites à cet égard par les trois cabinets, je n'hésite pas à donner à M. le capitaine Leblanc l'assurance de remplir, au terme dont nous conviendrons, les engagements que la commission administrative et le conseil législatif ont contractés envers lui, peu de jours avant mon arrivée en Grèce. Il vous appartient, Monsieur l'amiral, de devenir encore une fois le dépositaire des vœux et des espérances de la nation Grecque, d'appuyer de vos bons offices les uns et d'accélérer l'accomplissement des autres.

Si je ne me suis pas adressé directement à vous, Monsieur l'amiral, lorsqu'à mon passage par Malte j'ai témoigné à Messieurs vos collègues le désir de voir auprès du gouvernement grec une station navale composée de vaisseaux des trois flottes, c'est que j'avais déjà exprimé ce désir au ministère de votre auguste souverain, et que M. le comte de Villèle l'avait accueilli. M. l'amiral Codrington, auquel seul j'ai remis mon mémorandum, eut la complaisance de me promettre qu'il le porterait à votre connaissance. Je me serais au reste empressé de

vous écrire moi-même, si je n'avais été accablé alors, comme je le suis maintenant et tous les jours davantage, de détails qui surpasseraient les forces d'hommes plus capables que moi.

Veuillez, Monsieur l'amiral, agréer avec les sentiments qui me portent à vous donner cette explication, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. M. l'Amiral Codrington.

Nauplie, $\frac{\text{25 février}}{\text{8 mars}}$ 1828.

Je continuerai à mettre sous les yeux de Votre Excellence, ainsi que de ses collègues MM. les amiraux de Rigny et Heyden, l'état des affaires de la Grèce. C'est la seule consolation qu'il soit en mon pouvoir de donner à ce malheureux pays. Sa détresse est extrême, et ce n'est que dans la libéralité des Puissances alliées, dans l'espoir des secours pécuniaires que leurs cabinets ont bien voulu me promettre, que le gouvernement et la nation puisent le courage et la persévérance dont ils font preuve dans ce moment décisif. En m'adressant conséquemment aujourd'hui à Votre Excellence et à ses collègues, j'ose porter encore une fois, par votre entremise et la leur, les vœux de la Grèce aux pieds des trois souverains.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'énoncer par ma dépê-

che en date du 28 janvier (9 février), les premiers soins du gouvernement provisoire se sont dirigés sur l'organisation des différentes branches du service militaire sur terre et sur mer, à l'effet de délivrer le Péloponèse et l'Attique de la présence des Turcs, et l'Archipel de la piraterie.

Quelque satisfaisante que puisse paraître l'unanimité avec laquelle ont été accueillis les règlements statués à cet effet, il reste encore beaucoup à désirer; car ce n'est qu'en les mettant en action qu'il sera possible d'en juger par le résultat. Or, pour faire agir 4 à 5,000 Rouméliotes sur terre, et 10 à 15 vaisseaux armés, le gouvernement devrait pouvoir disposer d'une caisse dont les fonds seraient assurés. Quoique privé de toute ressource à cet égard, j'ose entreprendre et l'expédition sur terre et la mise en activité de quelques vaisseaux armés. Le camp de Trézène, où j'ai rassemblé les Rouméliotes y compris la garnison de Nauplie, va partir pour Éleusis, d'où il prendra des positions dans les défilés, au moyen desquelles nous espérons couper les communications par terre des Turcs enfermés dans l'Attique. Une croisière confiée à quelques petits vaisseaux armés coupera également les communications par mer.

Votre Excellence n'ignore pas que le seul moyen dont j'aie pu faire usage pour commencer ce double mouvement, ce sont le peu d'aumônes dont j'étais le dépositaire, et les sommes modiques qui pourront résulter de la nouvelle institution de la banque. A peine ces moyens

seront-ils suffisants pour donner du pain et des munitions aux soldats et aux marins pendant une quinzaine de jours. Si jusque-là nul secours étranger ne nous arrive, nous sommes perdus sans retour, car le désordre et l'anarchie parviendront à leur comble, à raison de la déconsidération dont sera frappé le gouvernement.

Les égards dont l'honorent les vaisseaux des trois Puissances en station ici, l'ont soutenu sans doute et le soutiennent dans l'opinion du peuple et des chefs de tous les ordres, mais cette influence morale ne pourra produire à elle seule un effet durable; il faut que le gouvernement soit mis en état de payer régulièrement ses troupes et ses marins. Tout autre moyen d'action le placerait dans la dépendance nécessaire de celui des partis qui est le plus fort, ou qui le deviendrait par son adhésion. Alors il ne serait plus possible de répondre de rien, et ce même gouvernement aurait un sort semblable à celui des administrations qui l'ont précédé.

Il n'est guère à présumer que les Puissances qui ont signé le traité de Londres, informées de cet état de choses, se refusent volontairement le moyen d'exécuter sans retard ultérieur leurs vues bienfaisantes en faveur de la Grèce. C'est dans la conviction que les ordres que j'ai sollicités depuis le mois de septembre sont déjà donnés, que je prie encore une fois Votre Excellence et ses collègues de nous envoyer provisoirement quelques secours.

Je n'ai plus rien à ajouter. J'ai le sentiment de m'être

acquitté loyalement de mes devoirs. Dieu ne nous abandonnera pas; et c'est par la munificence des souverains alliés qu'il nous sauvera. Quand même le ministère de S. M. Britannique vous eût laissé jusqu'à présent sans aucune instruction sur cet immense intérêt, je prendrais néanmoins la liberté de répéter à Votre Excellence ce que je viens d'écrire à M. le comte Heyden. Je lui écris donc : « Si j'osais articuler une proposition à cet égard, je vous dirais : Faites en votre particulier et provisoirement tout ce que vous pouvez, pour prolonger de quelques jours la vie du gouvernement grec. Votre exemple portera sans doute vos collègues à faire quelque chose, et plus tard les augustes souverains, en accomplissant leurs vues bienfaisantes, vous sauront gré d'avoir facilité les résultats pacifiques du traité du 6 juillet, par les avances que vous aurez faites en ce moment de crise. »

Veuillez, Monsieur l'amiral, accueillir favorablement l'expression des mêmes vœux, et croire à l'assurance de ma considération très-distinguée.

A M. l'Amiral Codrington.

Nauplie, $\frac{\text{25 février}}{\text{8 mars}}$ 1828.

Que Votre Excellence me permette d'ajouter à la dépêche que j'ai l'honneur de lui adresser aujourd'hui la

copie ci-jointe du rapport que vient de me faire M. le colonel Heideck, commandant de la forteresse et de la ville de Nauplie.

En jetant les yeux sur ce rapport, Votre Excellence verra que les trois forteresses au pouvoir des Grecs sont hors d'état d'opposer quelque résistance à l'avenir. Cependant Ibrahim est encore en forces dans le Péloponèse, et d'autre part le gouvernement n'a à sa disposition aucun moyen pour ravitailler ces places qui sont l'unique boulevard de la Grèce.

J'avais présenté cet état de choses depuis le mois de mai, et j'avais osé solliciter de la munificence des trois souverains quelques secours en vivres et en munitions de guerre, pour le cas où les forteresses en auraient le plus pressant besoin. Les ministères de LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne, le roi de France et l'empereur de Russie, ont bien voulu me donner l'assurance que les amiraux respectifs recevraient l'ordre de contribuer au ravitaillement des forteresses, si toutefois le gouvernement grec qui leur en adresserait la demande était constitué de manière à leur inspirer une entière confiance. Je n'ose prétendre à cette confiance que pour autant qu'elle peut être légitimée par l'autorité des faits.

Le bon ordre avec lequel vient de s'opérer le changement de la garnison de Nauplie, la composition et le commandement de la nouvelle garnison, sont au nombre des faits qui me semblent donner à la Grèce l'espoir que les promesses des trois cabinets ne tarderont pas à

s'accomplir, du moment que Votre Excellence et ses collègues recevront la présente.

Je vous supplie donc, Monsieur l'amiral, de faire tout ce qui peut dépendre de vous pour nous procurer le plus tôt que faire se pourra les vivres, les munitions de guerre et les subsides, que M. le colonel Heideck me demande pour l'approvisionnement de la place dont il a consenti à être le dépositaire. Je finis en vous disant, Monsieur l'amiral, que c'est avec une anxiété inexprimable que j'attends vos réponses et celles de vos collègues.

A MM. les Amiraux Heyden & de Rigny.

Nauplie, 25 février / 8 mars 1828.

Il est de mon devoir de transmettre à Vos Excellences la copie de la dépêche que j'adresse aujourd'hui à M. l'amiral Codrington, et de vous supplier instamment de prendre en considération les vœux qu'elle exprime, et les titres sur lesquels j'ose espérer que leur accomplissement ne souffrira aucun retard. Je ne vous fatiguerai pas, Messieurs, de la répétition de tout ce que je viens d'écrire à Monsieur votre collègue, pour le porter à concourir au ravitaillement de nos forteresses. Veuillez y contribuer vous-mêmes, et par le fait et par vos bons offices,

et être assurés que c'est le plus grand des services que vous puissiez rendre à cette malheureuse nation. Je n'ose pas ajouter que je croirais alors lui être de quelque utilité, et pouvoir lui faire espérer un meilleur avenir sous les auspices des Puissances qui ont signé le traité de Londres.

A S. M. le Roi de Bavière.

Nauplie, $\frac{26 \text{ février}}{9 \text{ mars}}$ 1828.

Sire, La lettre que Votre Majesté a daigné adresser dans le temps à la régence de la Grèce* est restée en-

* LETTRE DE S. M. LE ROI DE BAVIÈRE.

A Messieurs de la Régence de la Grèce.

Vous avez sans doute connaissance de la vive part que l'Allemagne a prise à votre malheur, et des secours qui vous ont été collectés pour le soulagement de vos souffrances. Les habitants de la Bavière ne s'y sont pas moins distingués, et j'ai cru remplir un devoir de l'humanité en y contribuant de ma part par une somme proportionnée à mes moyens

J'éprouve le plaisir de voir quelques officiers de mon armée, le colonel en second de Heideck à leur tête, qui ont pris la résolution de se réunir pour venir personnellement à votre secours, résolution qui leur fait honneur, et à laquelle je n'ai pas hésité d'accorder sur-le-champ mon approbation. Avec ces lignes donc M. de Heideck se présentera sur le sol de la Grèce. Lui et ses compagnons sont des officiers des plus distingués de mon armée; ils ont donné des preuves de leurs lumières et de leur bravoure expérimentée dans les campagnes du continent. Ils ne porteront d'autres couleurs que celles de la Bavière; ils ne toucheront d'autre solde que de leurs propres moyens; animés de l'unique désir de servir la cause de l'humanité, ils n'ont d'autre ambition que de vous

tre les mains de M. le colonel Heideck, jusqu'au moment où j'ai pris la direction des affaires de ce pays.

Si les motifs qui ont porté M. le colonel Heideck à ne pas donner ce gage précieux de la bienveillance de Votre Majesté aux magistrats que j'ai remplacés me font éprouver des regrets très-vifs, je suis néanmoins heureux de commencer ma gestion publique dans ses rapports extérieurs en mettant aujourd'hui à vos pieds, Sire, l'hommage des sentiments de gratitude dont les bienfaits de Votre Majesté pénètrent cette malheureuse et brave nation.

Vous l'avez, Sire, honorée de votre intérêt et aidée de vos secours durant l'époque, où, livrée à elle-même, elle a dû sans aucune direction intérieure lutter contre l'atrocité des Turcs, et les conséquences plus fatales encore de l'anarchie.

Dans un semblable état de choses, M. le colonel Heideck et les officiers qui l'accompagnaient ont dû faire preuve de dévouement, de courage et de persévérance, pour rendre à ce pays des services qui ne pouvaient être proportionnés ni à leur bonne volonté, ni à leurs sacrifices. J'aime à espérer que dorénavant il n'en sera pas de même, et c'est dans cette conviction que j'ose supplier

être utiles, et de vous prêter à cette fin leurs talents, leurs connaissances et leur courage. Veuillez donc les accueillir comme ils méritent, et les seconder par tous les moyens qui sont à votre disposition. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Aschaffenbourg, le 12 août 1826.

Signé, Louis.

Votre Majesté de faire ordonner à M. le colonel Heideck et au capitaine d'artillerie Schnitzlein, de continuer, au moins pour une année encore, l'œuvre de bien qu'ils ont commencée.

Ils connaissent à cette heure la Grèce, et la Grèce les connaît assez pour apprécier tout ce qu'ils peuvent en sa faveur dans la partie qui les concerne. Si en peu de jours il s'est formé un commissariat pour les vivres de l'armée, si comme par enchantement un fort est construit et se trouve capable de renfermer des prisonniers et des pirates, si enfin Nauplie est sous un commandement régulier, c'est au colonel Heideck que la Grèce en est redevable.

Ces bienfaits l'encouragent à en espérer encore d'autres de la munificence de Votre Majesté. Elle vous demande, Sire, des officiers qui ressemblent à M. Heideck et à M. Schnitzlein, pour le service de l'artillerie, de l'état-major et de l'infanterie. Elle ose plus encore : elle vous supplie de lui envoyer quelques sous-officiers et quelques vétérans, à l'école desquels elle puisse former ses enfants à l'honorable métier des armes régulières.

Si Votre Majesté daigne accueillir les vœux de la nation Grecque, qu'elle veuille en accélérer l'accomplissement le plus tôt que faire se pourra. Les moments pressent, et ils sont les plus favorables à l'établissement d'une administration régulière dans toutes les branches du service public. Ces moments perdus, il sera peut-

être difficile d'obtenir en peu de temps des résultats satisfaisants.

Nos moyens pécuniaires n'existent que dans l'espoir que donne à la Grèce la bienveillance européenne, dont elle a été l'objet depuis sept ans. Si les souverains qui ont signé le traité de Londres nous accordent quelques subsides, ainsi que leurs cabinets ont bien voulu me le promettre, si la banque grecque qui vient d'être instituée peut inspirer quelque confiance aux capitalistes étrangers, et aux chrétiens qui jusqu'ici n'ont pas refusé quelques aumônes aux nombreuses victimes de tant de catastrophes, nous utiliserons graduellement les ressources du pays, nous pourrons nous suffire à nous-mêmes et payer honorablement nos dettes.

Que Votre Majesté me pardonne de l'entretenir de tous ces détails. C'est une consolation que je ne puis pas me refuser, parce que c'est elle qui me donne le courage d'envisager sans effroi la tâche qu'à l'aide de Dieu je m'efforce de remplir.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Nauplie, 26 février / 9 mars 1828.

Mon cher Eynard, Si mon frère ne vous a pas envoyé jusqu'à présent la copie des actes du gouvernement que je crois utile de porter à votre connaissance, vous

trouverez ci-joints ceux qu'il importe le plus de faire circuler par les gazettes françaises et allemandes. Notre misère est extrême; elle est en proportion des besoins qui nous pressent de toutes parts. Quoique fermement convaincu que les trois souverains viendront à notre secours, je ne dois cependant rien négliger afin de procurer à cette malheureuse et brave nation les moyens de subsister, de s'organiser, et d'utiliser graduellement ses propres ressources.

La banque nationale est le principal, si ce n'est pas l'unique, de ces moyens. C'est avec satisfaction que je vois arriver quelques fonds de la part des Grecs. Jusqu'ici c'est environ 20,000 piastres d'Espagne qui sont entrées. Je doute cependant que cette somme puisse devenir assez forte pour satisfaire à tous les besoins du moment; car il ne s'agit pas seulement de donner du pain aux pauvres et de leur faire travailler la terre, mais il faut aussi entretenir 8 à 10,000 soldats et 10 à 15 petits vaisseaux de guerre. Si vous avez donc quelques sommes résultant des souscriptions, envoyez-les sans retard à la banque. Dites aux souscripteurs qu'ils ne feront que nous les prêter, et que plus tard ils pourront en faire en faveur de ce pays l'usage qui sera le plus conforme à leurs intentions bienveillantes.

Si j'avais le temps, j'écrirais dès aujourd'hui à M. Delessert, à M. Ternaux, à M. Laffitte, et à ceux d'entre vos concitoyens qui ont des capitaux, pour les prier de donner l'exemple et d'envoyer quelques petits fonds à

notre banque. Veuillez, mon cher Eynard, parler aux uns et écrire aux autres de ma part. Engagez M. Hess à en faire autant à l'égard de ses amis de Zurich, de Berne, et en général de la Suisse allemande. Priez-le d'envoyer à M. Usteri les actes qui concernent l'institution de la banque. La gazette de Zurich les fera connaître dans le nord et dans le midi de l'Allemagne, et j'en attends un très-bon résultat. Veuillez ne pas les laisser ignorer à vos correspondants de Dresde, de Bruxelles et de la Haye. Je n'ajoute plus rien sur ce chapitre. Vous vous occuperez avec le plus grand succès de nos misères, et vous aurez le mérite de nous en faire sortir.

Je joins ici la copie d'une lettre que je prends la liberté d'adresser à S. M. le roi de Bavière. Il vous appartient d'offrir vos services pour le cas où S. M. daigne accueillir les vœux que j'ose mettre à ses pieds. S'il s'agissait de fournir aux dépenses de voyage par mer, tant des officiers que des sous-officiers et des soldats que je demande, il ne serait peut-être pas difficile d'y pourvoir au moyen de votre caisse.

A M. le Métropolitain Ignace, à Pise.

Nauplie, 26 février / 9 mars 1828.

Pour abréger les écritures, je joins ici à cachet volant la lettre que j'adresse à M. Eynard. Votre Éminence verra

tout ce que j'aurais dû lui dire et recommander directement. J'ajouterai quelques lignes, en vous priant, Monseigneur, d'en transmettre à votre tour copie à M. Eynard, pour qu'il ait l'ensemble des nouvelles de ce pays.

Ibrahim-Pacha, après avoir fait démolir complétement Tripolitza, s'est retiré à Navarin. Les uns disent que c'est pour regagner l'Égypte, les autres pour aller s'établir en Candie. Les vaisseaux des flottes combinées veillent à ses mouvements, et nous sommes encouragés à en espérer bien. Les Rouméliotes qui formaient la garnison de Nauplie vont, conjointement avec d'autres corps qui se trouvaient dans le Péloponèse, rejoindre leurs frères d'armes qui sont sous les ordres du général Church. Nous tâcherons dans l'intervalle de cerner un peu étroitement les Turcs qui sont à Athènes, et Dieu fera le reste. Les affaires de Chios sont *in statu quo*. Le château paraît bien ravitaillé, et il n'est guère à espérer qu'en peu de jours les Chiotes en soient quittes. Pour ce qui est de Candie, hors de Grabuse et des querelles concernant la piraterie, il me serait difficile de vous dire quelque chose d'intéressant.

A M. A. de Stourdza, à Odessa.

Nauplie, 26 février / 9 mars 1828.

Je n'ai ni le temps ni les forces de vous écrire une

longue lettre, ou de vous écrire ces lignes de ma main. Je suis accablé de travail. Depuis six semaines que je suis ici, je n'ai pu que m'orienter et voir dans toute leur étendue les conséquences funestes de sept années de désordre et d'anarchie. Je suis seul, mais absolument seul, luttant depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir avec des difficultés insurmontables, et n'ayant pour toute force matérielle que le peu d'aumônes dont j'étais le dépositaire, lesquelles vont être bientôt épuisées. Ajoutez à cela ma faible santé, et la nécessité de me porter de ma personne partout où il s'agit de faire exécuter un ordre. J'ai commencé par débarquer à Nauplie, et je n'y suis resté que deux fois vingt-quatre heures. J'ai depuis séjourné à Égine environ quatre semaines, quelques jours à Poros et à Trézène, encore une fois à Nauplie, et enfin ici où je me trouve pour assister au départ des Rouméliotes. Dieu me protége; sans cette conviction je ne pourrais pas me concevoir, ni rien espérer. Je vous envoie une collection de toutes les gazettes qui renferment les actes les plus importants de mon administration.

Ceux que je recommande plus particulièrement à votre attention et à votre protection regardent l'institution de la banque nationale. A cette heure elle a déjà reçu environ 20,000 piastres d'Espagne de la part des Grecs. J'espère qu'ils y déposeront encore trois ou quatre fois autant; mais avec cela nous ne vivrons que peu de jours. Les troupes et les marins demandent à juste titre du pain

et des munitions de guerre, et les pauvres du travail. Ces derniers ont déjà préparé à Égine une vaste plantation de pommes de terre, qui donnera de quoi nourrir beaucoup de monde pour une année. J'ai assisté souvent à ces travaux, et c'est le seul instant où mon cœur s'est un peu élargi. Voyez donc, mon cher Stourdza, de procurer à notre banque de bons actionnaires à Odessa, à Moscou, et partout où quelque homme de bien veut débourser quelques centaines de francs au gros intérêt de 8 pour 100. Je ne crois pas avoir le temps d'en écrire au père Économos. J'engage quelqu'un à lui en parler; mais donnez-vous la peine de lui en écrire vous-même.

Si vous vous décidez un jour à venir me rejoindre, munissez-vous de tout ce qui est nécessaire pour vous caser et pour vous faire servir; car ici vous ne trouverez rien, mais littéralement rien.

A M. de Hufeland, à Berlin.

Nauplie, $\frac{\text{26 février}}{\text{9 mars}}$ 1828.

C'est depuis six semaines que je suis ici, et si je me suis un peu orienté, ce n'est que pour voir dans toute leur étendue le désordre et la misère extrême qui accablent cette malheureuse nation. Il me serait impossible pour le moment de faire connaître à Votre Excellence avec quelques détails la situation déplorable où j'ai trou-

vé les affaires, et le peu qu'à l'aide de Dieu j'ai pu faire pour l'améliorer. Je me bornerai à vous prier de prendre connaissance des documents que vous communique M. le comte Alopeus, pour le cas où ils ne vous seraient pas encore parvenus. Vous y verrez un moyen de salut, si toutefois des capitalistes, ou du moins des amis généreux de la cause grecque, viennent à notre secours en envoyant à notre banque quelques oboles. Un semblable témoignage de confiance de la part des étrangers relèvera le crédit du gouvernement dans l'intérieur, et dès lors ce même gouvernement pourra espérer d'avoir aussi du crédit au dehors. J'aime à penser que vous ne vous refuserez pas la satisfaction de contribuer de tous vos efforts à ce que le philhellénisme prussien nous envoie quelques florins, non comme il l'a fait jusqu'ici pour donner directement des aumônes, mais pour me mettre en état de les faire avec règle, dans la vue d'établir l'ordre et de fournir à la subsistance du pays par le travail.

J'ai fait vivre jusqu'ici quelques milliers de malheureux en leur donnant du pain tous les jours; mais ils le gagnent en travaillant le sol qui dans peu de temps en nourrira des milliers d'autres par la précieuse production des pommes de terre. Les prêteurs donc, soit capitalistes qui placent leurs fonds à un intérêt de 8 pour 100, soit bienfaiteurs qui destinent leur argent au soulagement des misères de la Grèce, peuvent être assurés qu'ils font une œuvre de bien. Les uns en faisant emploi d'une manière utile de leurs capitaux, les au-

tres en contribuant à la restauration d'un peuple éprouvé par sept années de malheurs.

A M. le Prince Ypsilantis.

Poros, $\frac{\text{28 février}}{\text{11 mars}}$ 1828.

J'aime à tenir parole aux braves Rouméliotes. Ils savent déjà que j'ai donné des ordres afin que leurs femmes soient casées à Nauplie, et reçoivent quelque assistance de la part du gouvernement. Celles qui sont à Calamos et ailleurs seront également l'objet de toute sa sollicitude. Il reste maintenant à pourvoir aux enfants, et j'y pourvoirai de la manière suivante :

1°. Tous les enfants qui sont au camp, ou qui arriveront jusqu'au moment du départ, seront passés en revue, et à l'exception de ceux qui pour le service de l'armée doivent la suivre, tous les autres seront inscrits dans une liste dressée à cet effet.

2°. Cette liste portera l'indication du nom, de l'âge, de la patrie et des parents. On marquera si les parents existent ou non, et où ils se trouvent.

3°. M. Perrévos sera chargé par vous de procéder à cette revue et à la confection de cette liste. Je désire l'avoir une heure plus tôt, afin de faire préparer, selon le nombre des enfants, le local et tout ce qui est nécessaire pour leur entretien et leur éducation.

Vous pouvez assurer les braves qui sont sous vos ordres que ces enfants seront élevés de manière à pouvoir servir comme eux la patrie avec honneur.

A M. Ramphos, à Égine.

Poros, $\frac{\text{28 février}}{\text{11 mars}}$ 1828.

Pour soustraire les enfants à la démoralisation des camps et à celle qui est la conséquence de la misère et de la vie vagabonde, je veux me charger de tous les enfants qui se trouvent dans le camp de Damala. On vient de me dire qu'il y en a une centaine dans les deux chiliarchies déjà organisées. Il y en aura bon nombre dans celles qui s'organiseront, et il y en aura enfin parmi les nombreuses familles qui sont réfugiées à Égine, ici, aux environs de Nauplie, et ailleurs. Mon intention est de réunir graduellement tous ces enfants dans un établisse-d'éducation nationale.

Pour commencer à mettre en exécution ce plan, j'ai le plus pressant besoin de deux choses : d'un homme capable, auquel je puisse donner pour le moment la surveillance des enfants de Damala; et d'un local où les enfants, en restant réunis, reçoivent une première éducation élémentaire. Je vous demande cet homme, et je désire savoir si ce local peut se trouver à peu de frais à Égine. J'ai donné ailleurs des commissions semblables,

et ce sera sur toutes les informations que l'on me fournira que je choisirai et l'homme et l'emplacement provisoire de cet établissement.

Je vous demande un homme capable, suffisamment instruit, religieux, et d'une probité à toute épreuve. Occupez-vous sans retard de cette commission, et faites-moi connaître avec promptitude les résultats des soins que votre patriotisme y vouera.

A M. le Capitaine Hastings.

Poros, $\frac{\text{28 février}}{\text{11 mars}}$ 1828.

Le gouvernement a reçu à Nauplie, il y a deux jours, la lettre par laquelle vous lui envoyez quelque argent résultant du partage des prises, et celle qui annonce votre intention de quitter le service de la Grèce. Hier il a reçu aussi votre lettre de Loutraki en date du 5 mars, par laquelle vous réitérez encore le même vœu. Quels que soient les regrets que j'éprouve en mon particulier, si votre résolution n'admet pas de changement, vous serez en pleine liberté de l'accomplir.

A l'effet cependant de pourvoir au commandement de la Persévérance, même d'après le plan que vous me proposez, il est indispensable qu'elle se rende à Poros où je me trouve. En vous y rendant vous-même, vous me procurerez le plaisir de faire votre connaissance

personnelle, et de profiter aussi des idées que vos lumières et votre expérience peuvent vous suggérer relativement à l'organisation de la marine nationale de la Grèce.

Si la canonnière sous les ordres de M. Fabricius se trouve près de vous, qu'elle vous suive aussi, afin qu'elle puisse recevoir directement ici les ordres concernant la destination à laquelle elle est réservée.

Au Panhellénium.

Poros, $\frac{\text{28 février}}{\text{11 mars}}$ 1828.

C'est avec une douleur inexprimable que je dois, Messieurs, vous communiquer dans les copies ci-jointes les mesures que je viens de prendre, à l'effet de ne pas voir périr dès son institution la banque nationale, et avec elle toutes les espérances d'un meilleur ordre de choses en Grèce.

Avant de procéder à cette institution, j'ai recueilli votre opinion, et j'en ai appelé, Messieurs, à vous-mêmes. Le probule de la section de l'intérieur a porté alors la parole, et m'a déclaré que la somme que je demandais était bien inférieure à ce que la Grèce pouvait, et que cette somme se serait trouvée en peu de jours à Égine même. Le résultat n'a pas justifié cette attente, et le peu qu'on a fait jusqu'ici pour mettre la

banque en état de répondre aux besoins les plus pressants du jour, me ferait croire que ce n'est pas d'un mouvement spontané de zèle et de bonne volonté de la part des citoyens qui occupent le premier rang en Grèce que le gouvernement pourrait attendre une coopération efficace. Si c'est à des mesures coërcitives que le gouvernement doit avoir recours, la nation pour vivre quelques jours perdra ce qu'elle a de plus cher, c'est-à-dire son crédit au dehors; et elle le perdra dans un moment où il lui est plus que jamais indispensable.

Sous le point de vue de la politique extérieure, la nation n'est essentiellement que dans la classe des citoyens qui, dans un ordre de choses légal, sont appelés à la gouverner; et les plus grands propriétaires, ceux dont la fortune consiste en biens-fonds, sont sans contredit les premiers de cette classe. Or je vous le demande, Messieurs, avec quel courage solliciterons-nous, à quel titre obtiendrons-nous le droit de nous gouverner nous-mêmes, si ces grands propriétaires, pour venir au secours de leur pays dans un moment de crise, ont forcé le gouvernement à les y contraindre par des mesures coërcitives? Cependant nous en sommes déjà au point de devoir y recourir, et nous serons forcés de le faire pour obvier aux conséquences fatales dont la nation serait encore la victime, si le gouvernement se trouvait hors d'état de fournir régulièrement aux troupes et à la marine les subsistances et les munitions de guerre.

Le gouvernement ne peut pas se dispenser de faire

marcher le camp de Damala et de mettre en croisière une flottille. Je vous ai déjà expliqué les motifs qui rendent nécessaire le mouvement des Rouméliotes, et je viens de recevoir aujourd'hui même des dépêches de l'amiral Codrington en date du 3 mars, par lesquelles, entre autre choses d'un très-grand intérêt qu'il m'annouce, il me fait entendre clairement que c'est la marine grecque qui seule peut intercepter les vivres aux troupes d'Ibrahim-Pacha, lesquelles ont été et vont être considérablement ravitaillées par des expéditions d'Alexandrie. C'est assez vous dire, Messieurs, qu'il est d'une impérieuse urgence de procurer sans retard ultérieur à la banque des actionnaires pour des sommes un peu fortes, au moyen desquelles le gouvernement puisse disposer dans le courant du mois de mars de la somme de 100,000 piastres d'Espagne. Il vous appartient maintenant de voir vous-mêmes, en votre double qualité de citoyens et de fonctionnaires publics, quelle est la part que vous devez prendre afin de m'aider.

Je crois en mon particulier avoir jusqu'ici rempli religieusement tous mes devoirs. J'ai engagé même les personnes qui m'approchent à faire quelque chose de leur côté pour prêcher d'exemple, et elles l'ont fait. Je viens d'offrir à un des citoyens de la Grèce jugé être en première ligne des capitalistes, le peu de biens-fonds que je possède à Corfou, pour gage de 10,000 écus que je lui ai demandés. C'est avec peine, je vous le répète, que je vous entretiens de ces détails; mais puisqu'il le

faut, je subis cette peine avec courage et résignation. En se pénétrant de la vérité et de la sincérité de ces observations, que chacun de vous puise dans le fond de son cœur la force et l'énergie avec laquelle il doit agir, pour qu'en peu de jours la banque réponde au but éminent de son institution.

A M. l'Amiral Codrington.

Poros, $\frac{\text{29 février}}{\text{11 mars}}$ 1828.

Je viens de recevoir les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 3 mars. Je suis très-sensible à l'accueil que vous avez bien voulu faire à mes communications du 28 janvier (9 février), et je n'ai pas d'expression pour vous témoigner ma reconnaissance des bons offices dont vous avez bien voulu escorter auprès de votre gouvernement les vœux que j'ai formés et que je ne cesserai pas de former au nom et de la part de cette brave et malheureuse nation Grecque. Les lettres que j'ai pris la liberté de vous adresser plus tard et jusqu'à avant-hier vous prouveront, Monsieur l'amiral, que si la détresse de la Grèce est extrême, l'ordre qui déjà commence à s'établir m'autorise à ne pas douter des secours que je sollicite et que j'attends avec une grande impatience.

Quelque épouvantable que soit le dénûment dans le-

quel je me trouve, étant fort de cet espoir je n'hésite pas à mettre en mouvement sous peu de jours quelques vaisseaux grecs, dans la vue d'intercepter le ravitaillement de l'armée musulmane, et de profiter ainsi des avertissements et des conseils salutaires que Votre Excellence veut bien me donner.

Je ne vous fatiguerai pas, Monsieur l'amiral, en vous entretenant des malheurs qui semblent se rattacher toujours aux affaires de Grabuse. La mort du colonel Urquhart en est un; et si quelque chose peut mitiger mes regrets, c'est d'une part la présence sur les lieux du capitaine Crosby, commandant de la corvette Hydra, et de l'autre le choix que j'ai pu faire du capitaine Hane, Hanovrien, qui va remplacer le défunt colonel Urquhart. M. Hane justifiera, j'espère, en tout point la confiance du gouvernement, et contribuera de tous ses efforts à ce que M. le commodore Staines remplisse le but de sa mission. Que Votre Excellence me permette à cette occasion de lui transmettre la copie de la lettre que j'adresse à ce dernier, et de placer sous ses auspices la juste demande du gouvernement grec par rapport aux personnes arrêtées à Grabuse.

J'en ai une autre à articuler. M. le commodore Staines, en faisant justice de la piraterie, a renvoyé aussi à Malte quatre bâtiments pris dans le port de Grabuse. En les rendant au gouvernement grec, Votre Excellence lui procurerait le double avantage de faire juger la chose sur les lieux, et au cas où ces vaisseaux devraient

être confisqués, ils le seraient au profit et pour le service de l'état. J'en appelle à la noblesse de vos sentiments, Monsieur l'amiral, et à l'équité qui vous caractérise, pour ne pas douter de l'intérêt bienveillant avec lequel il vous plaira d'agréer cette proposition.

A M. l'Amiral Codrington.

Poros, $\frac{\text{29 février}}{\text{12 mars}}$ 1828.

Votre Excellence me permettra de me servir d'une autre main pour répondre à la lettre particulière qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 3 mars. C'est la seule manière dont je puisse me servir pour me procurer la satisfaction de vous remercier encore une fois de tout mon cœur des consolations que m'apportent vos dépêches. Je suis si accablé de travail et de fatigue que ce n'est qu'en dictant que je puis suffire.

Les bons offices dont vous avez bien voulu, Monsieur l'amiral, accompagner les vœux du gouvernement grec en assurent l'accomplissement, et ce n'est que lorsque ces vœux seront accomplis que je répondrai aux trois cabinets non-seulement de l'existence de la Grèce, mais d'une Grèce qui se conformera religieusement aux vues bienfaisantes du traité de Londres. Hors de là je ne réponds de rien, et vous êtes trop juste, Monsieur l'amiral, pour ne pas approuver cet aveu loyal et sincère.

J'espère que vos démarches produiront à Londres un effet très-salutaire. Quelles que soient les paroles diplomatiques dont on s'est servi pour faire mention de la mémorable journée de Navarin, le 20 octobre de l'année 1827 occupe déjà une belle page dans l'histoire du monde, parce que les conséquences de cette action héroïque ne sont et ne seront jamais du domaine des petites combinaisons humaines.

Le nouveau ministère de S. M. Britannique ne peut donc que se féliciter de recueillir, peut-être à peu de frais, le fruit de vos travaux, et d'en procurer à la nation Anglaise, ainsi qu'à l'Europe tout entière, la paisible jouissance. Vous l'avez placé, Monsieur l'amiral, dans une heureuse alternative. Il lui est impossible de détruire un fait utile; et en le reconnaissant, c'est le bonheur de la Grèce et du monde qui doit être le résultat de sa politique. Je vous félicite conséquemment des premières nouvelles que vous avez reçues. Elles vous prouvent que le bien se fera, et c'est la meilleure récompense à laquelle aspire une âme qui ressemble à la vôtre.

J'ai pris la liberté de vous écrire d'office relativement aux quatre vaisseaux. Je pense que l'invitation devait vous arriver de la part du gouvernement grec, et c'est à ce titre que je l'ai prise. Je ne fatigue pas Votre Excellence d'une plus longue lettre particulière.

A M. le Capitaine Parker.

Poros, $\frac{\text{29 février}}{\text{12 mars}}$ 1828.

C'est au moment de partir de Nauplie pour Damala que j'ai reçu par le commandant du brick de S. M. Britannique, le Caméléon, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ainsi que celles dont il était porteur de la part de M. le commodore Staines, et de M. le capitaine Crosby.

Personne n'est plus peiné que moi des malheurs qui se rattachent toujours aux affaires de Grabuse. Le plus grand de tous dans ce moment, c'est la mort du colonel Urquhart. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi à l'instant pour le remplacer. C'est M. le capitaine Hane qui part aujourd'hui pour cette destination. J'aime à espérer qu'il répondra en tout point à l'attente du gouvernement et au désir de M. le commodore Staines. Il est muni des mêmes instructions que son prédécesseur, et il contribuera sans doute de tous ses efforts à porter remède quant au passé, et à offrir des garanties pour l'avenir. Je vous ai donné copie, Monsieur le capitaine, des instructions de feu le colonel Urquhart, et vous y avez observé sans doute qu'il lui était enjoint d'envoyer en Grèce les personnes qui seraient arrêtées, afin que le gouvernement pût en faire justice selon le bon droit. J'ignore quelle circonstance peut avoir porté ce commandant à

envoyer à Malte, et non en Grèce, les individus sur lesquels une enquête et un jugement doivent avoir nécessairement lieu. Ce n'est pas son successeur qui peut rendre compte de ce fait au gouvernement grec. Je m'adresse conséquemment à ce sujet au commodore Staines, et c'est de lui que j'espère obtenir des éclaircissements satisfaisants à cet égard.

Je profite du prompt retour du brick le Caméléon pour vous transmettre des lettres et des paquets à votre adresse que notre brick a apportés ici hier, en me recommandant de vous les faire parvenir le plus tôt possible. Je fais des vœux pour le succès de votre tournée et pour votre retour, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A M. Jean Orlandos, à Hydra.

Poros, $\frac{1}{13}$ mars 1828.

J'ai reçu vos 1,000 talaris. Vous me connaissez assez pour ne pas trouver déplacée l'observation que je crois devoir vous faire. 1,000 talaris de votre part, c'est très-peu de chose. Lorsque les hommes comme vous ne font pas davantage, d'autres ne feront rien, et avec des riens nous resterons dans la fange. Or c'est pour en sortir qu'il faut faire un dernier effort, et il faut que vous nous aidiez. J'ai demandé à M. L. Condouriotis 10,000

piastres d'Espagne, et je lui ai offert pour garantie le peu que je possède à Corfou. Mettez la main sur la conscience, et donnez un exemple de libéralité patriotique. Votre argent sera bien placé, et vous m'en saurez gré plus tard, croyez-moi. Ce n'est pas tout : portez ceux de vos amis qui vous écoutent à nous envoyer de bonnes sommes, mais le plus tôt que faire se pourra.

A M. Lazare Condouriotis, à Hydra.

Poros, $\frac{2}{14}$ mars 1828.

Si quelque chose pouvait me soulager des peines qu'en effet me donnent vos affaires, ce serait l'espoir que ces peines peuvent amener un résultat satisfaisant. La lettre que vous venez de m'adresser me prouve le contraire. Elle ne répond aucunement à celle que je vous ai écrite. Je vous ai offert le peu que je possède à Corfou, pour obtenir 10,000 talaris, dont le placement à la banque aurait peut-être amené promptement des sommes plus considérables de la part des hommes qui ont de l'argent ou du crédit. Vous laissez tomber cette proposition, et vous envoyez à la banque, conjointement avec Monsieur votre frère, 2,000 talaris.

Je veux admettre avec vous que votre caisse ne puisse pas vous fournir en ce moment une plus grande somme. Mais je n'admettrai jamais que vous ne puissiez la trou-

ver contre la garantie que je vous donne. Ce n'est pas une phrase que j'ai faite en vous offrant ma garantie. Aussi ce n'est pas par le silence qu'il est convenable de me répondre. Quoi qu'il en soit, la banque accepte pour le moment vos 2,000 talaris, et je ne doute pas que vous ne vous occupiez sans relâche des mesures que vous jugerez devoir prendre pour ne me laisser plus rien à désirer sous ce rapport.

Les Psariotes ont mis à la disposition de la banque les 10,000 talaris que leur a légués feu Varvakis; et sur une invitation que je viens de leur faire, ils vont dépasser les limites que j'ai cru devoir poser à leurs sentiments patriotiques. J'aime à espérer que vos compatriotes d'Hydra n'attendront pas une invitation semblable pour concourir de leur part, autant qu'ils le doivent, à prêter les secours dont l'état a le plus pressant besoin. L'emploi que le gouvernement fera des ressources qui lui seront confiées, procurera aux îles des moyens d'existence régulière et peut-être l'ordre. Hydra a été déjà appelée à fournir son contingent. Elle donne aujourd'hui des hommes à la garnison de Nauplie, des vaisseaux et des marins pour l'établissement d'une croisière, qui relèvera dans l'opinion de l'Europe le crédit de la marine grecque, crédit qui n'a été que trop compromis par l'abus des lettres de marque.

Si au moyen de la banque le gouvernement peut soutenir quelque temps les deux expéditions qu'il entreprend, la patrie se sauve, et les actionnaires en auront

le mérite, tout en ayant placé à de bons intérêts le fruit de leurs épargnes. Ces considérations me semblent sans réplique. Elles sont de nature à rendre facile et prompt l'accomplissement du grand but que le gouvernement a voulu atteindre par l'institution de la banque. Veuillez faire usage de ces arguments auprès de vos compatriotes, et les porter le plus tôt que faire se pourra à suivre l'exemple que vous serez le premier à leur donner.

A M. le Général Church.

Poros, $\frac{2}{14}$ mars 1828.

Quoique occupé presque exclusivement de vos affaires, je ne suis pas encore dans le cas de répondre catégoriquement à toutes vos dépêches et à vos lettres particulières. Cependant l'office que vous recevez aujourd'hui, et les détails que je vais vous donner, vous prouveront, j'espère, que je fais tout ce qui peut dépendre de moi pour ne rien vous laisser à désirer.

Je commence par la flottille. Le brave Miaoulis, en remplissant les ordres que je lui ai donnés, a fait justice dans les îles de l'Archipel des mysties et des lances, au moyen desquels les pirates infestaient ces mers. Il nous a donné conséquemment le matériel de votre flottille ; et dans peu de jours l'amiral Sactouris va vous l'amener, et placer sous vos ordres la petite force navale dont vous

avez besoin. Le même amiral avec d'autres vaisseaux tiendra toute la ligne de blocus maritime à commencer de Dragomestre jusqu'à Candie. Le golfe de Prévéza y est donc compris, et vous pourrez faire toutes les démonstrations qui seraient nécessaires à l'accomplissement de votre plan d'opérations.

Vous recevrez à cette occasion tous les objets de guerre qu'il sera possible de vous envoyer. Avant de disposer de ces objets, il m'a fallu connaître l'état de nos dépôts et de nos magasins. Or pour arriver à ce résultat j'ai dû procéder comme s'il s'agissait de faire des découvertes. Aussi ne suis-je pas encore bien au fait de ce que nous avons ou de ce que nous n'avons pas; ce qui vous explique et justifie les retards. J'aime à espérer que dans peu il en sera autrement.

La même expédition vous apportera un renfort d'au moins un millier de braves Rouméliotes. Je les ai assemblés tous moi-même une seconde fois à Trézène depuis trois semaines, et je viens d'y arriver avec la garnison de Nauplie. Celle de Corinthe complètera cette réunion. Je mets en œuvre en ce moment un premier essai d'organisation, lequel a un double but : extirper graduellement les abus qui ont eu lieu jusqu'ici dans le dénombrement arbitraire des soldats, et placer soldats et officiers dans la nécessité de se considérer comme les hommes de l'état, et non comme ceux d'un parti, d'une famille ou d'une province. La chose faite et achevée, je vous enverrai le règlement et toutes les ordonnances, et

j'aime à croire que vous les trouverez complétement conformes à l'intérêt du service et à tous vos vœux.

Une partie des mêmes Rouméliotes, sous les ordres du prince Ypsilantis, se portera directement dans l'Attique, pour cerner étroitement Athènes, ou du moins pour intercepter sérieusement les vivres à la faible garnison de cette place. Une flottille remplira le même but sur mer; et Dieu fera le reste.

Je vous enverrai la copie des instructions du prince Ypsilantis. Il vous enverra aussi ses rapports, et vous lui donnerez à votre tour les directions que vous jugerez les plus convenables, afin qu'il puisse contribuer, quoique d'une manière latérale, aux succès de votre campagne.

Si je parviens à mettre en mouvement ce corps d'armée et la flotte dans le courant de la semaine prochaine, j'aurai fait des miracles, la caisse étant vide, et mes espérances ne se fondant que sur les succès de la banque nationale et sur les secours que les Puissances alliées m'ont promis. Cependant je ne me décourage pas; la banque reçoit tous les jours quelques petits fonds, et les réponses que je viens de recevoir de Malte en date du 3 mars sont tant soit peu satisfaisantes. Il ne faut pas néanmoins se faire illusion, et nous ne pouvons nous tirer d'affaires qu'en mettant en toutes choses un ordre et une économie sévères. Tout le monde doit se contenter pour le moment du pain et des munitions de guerre, et les administrations doivent veiller à ce qu'il n'y ait

pas des mangeurs de pain et des soldats imaginaires. Je ne saurais assez vous recommander, mon général, cet immense intérêt. J'ai organisé ici à Poros un commissariat pour les vivres, et c'est en personne que j'inspecte les moindres détails. Je ne me fie à qui que ce soit, et je doute qu'on puisse faire autrement. Soyez-en donc averti et bien averti.

Les nouvelles qu'un brick autrichien vient de m'apporter de Constantinople, en date de la mi-février, annoncent positivement que la Porte a publié un armistice avec les Grecs, et que cet armistice une fois parvenu en Grèce durera trois mois; qu'une députation composée d'un Turc de haute distinction et de trois évêques va arriver en Grèce, à l'effet de publier cet armistice. J'ai moi-même la lettre que l'amiral Dandolo a écrite à ce sujet au commandant du brick autrichien, et il serait difficile de révoquer en doute l'existence de cet acte. Il n'est pas difficile non plus d'en comprendre les motifs et le but. Quoi qu'il en soit cependant, il n'est que trop probable qu'on finisse par obtenir des Turcs un simulacre d'armistice et de négociation pacifique.

Si une crise semblable nous trouve mal placés sur le terrain de la guerre, nous ne pouvons que perdre sur celui de la politique. C'est pour cela que, dès mon arrivée en Grèce, je n'ai pas tardé à vous signaler ce point de vue de la question. Je suis heureux de voir que vous partagez entièrement les observations que je vous ai faites à cet égard, et que vous dirigez conséquemment

toutes vos mesures vers le but de Messolonghi. De mon côté je ne négligerai rien pour me trouver engagé par la position d'un corps d'armée dans la Grèce orientale à garantir l'existence des chrétiens de ces contrées. Si dans les entrefaites nous pouvons mettre garnison dans l'acropole, nous serons alors bien placés pour négocier. C'est le temps et les événements qui nous traceront la marche que nous aurons à suivre plus tard. J'ai l'espoir de faire quelque chose aussi des Péloponésiens, à l'effet de couper également les vivres un peu sérieusement tant à la garnison de Patras qu'à celle des autres forteresses.

Il ne me reste plus pour le moment à vous dire grand'-chose sur ce chapitre. Venons à celui du général Adam. La tournure que j'ai donnée à la lettre que je lui écris, me paraît la seule qui puisse faire accueillir vos demandes; mais je ne réponds pas du succès. Le général Adam s'est rendu à Modon pour engager Ibrahim-Pacha à se retirer du Péloponèse. Le colonel Craddock a été envoyé dans la même vue à Alexandrie. Nous ignorons jusqu'ici le résultat de ces négociations; ce que nous savons, c'est qu'Ibrahim-Pacha a quitté Tripolitza, après avoir détruit de fond en comble cette malheureuse ville; ce que nous savons encore, c'est qu'on prépare une expédition de convois de vivres à Alexandrie, et qu'ils seront dirigés à Ibrahim et en Candie. Espérons que l'amiral Sactouris nous en enverra quelques-uns dans nos ports.

M. Papalucas est ici. J'ai causé et je causerai avec lui avec intérêt. Je ferai de même avec le major Banistor. La présente vous arrive par le capitaine Casternakis, et je la lui confie en comptant sur votre recommandation et sur sa bonne mine.

J'ai oublié de vous dire que je verrai avec grand plaisir un corps de Maïnotes dans votre armée. Ces braves meurent de faim, et pour vivre ils font les pirates, faute de mieux. Je les crois aussi disposés à se régulariser. Ils vous demanderont énormément d'argent. Il ne faut pas leur en donner, mais leur promettre leur paie à services rendus, c'est-à-dire dans deux ou trois mois, ainsi que je l'ai fait aux Rouméliotes, en les portant à se contenter du pain, des rations, et des munitions de guerre. Vous verrez tout ceci dans le règlement que je vous transmettrai. Préparez donc de votre côté les voies avec les Maïnotes, et j'y travaillerai à mon tour.

A mon Frère Viaro, à Corfou.

Poros, $\frac{4}{16}$ mars 1828.

Le chevalier Rouen, premier secrétaire d'ambassade, est arrivé ici hier au soir de Smyrne, et il part aujourd'hui pour Corfou, afin de rejoindre M. le comte Guilleminot son chef. Il a la bonté de se charger de la présente, et me procure ainsi l'occasion de vous envoyer

la copie de la lettre que j'ai écrite avant-hièr au général Church. Je joins aussi un duplicata des gazettes grecques, afin qu'à tout événement vous puissiez en régaler nos amis d'Ancône et de Pise. Je leur ai écrit quelques lignes, et je vous prie de les leur transmettre. Si vous n'avez pas reçu la traduction des actes qui concernent la banque, donnez-vous la peine de les traduire vous-même, et envoyez-les à M. Eynard et à M. Hentsch.

Le chevalier Rouen confirme la nouvelle donnée hier par M. Prokesch. On prétend que l'ambassade turque va se rendre par terre, je ne sais pas trop où; et que c'est du point de sa résidence qu'elle s'adressera aux Grecs. J'ai dit à M. Rouen, qui désirait connaître mon opinion sur cette ambassade turque, qu'elle n'aurait aucun résultat utile que pour autant que les ambassadeurs auraient un interprète anglais, un interprète français, et un interprète russe. Le fait est que la Porte est parfaitement bien conseillée. Elle espère ravitailler ainsi ses forteresses, rejeter dans le cas contraire les hostilités sur nous, et gagner du temps. Sans avoir des conseillers aussi éclairés que ceux de la Porte, nous tâcherons de nous tirer d'affaires, en invoquant toujours l'assistance de Dieu et la protection des souverains.

J'attends de vos nouvelles, et je suis impatient d'en recevoir par le capitaine Giannitzis. Probablement ce ne sera guère avant la fin de mars que vous le verrez.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Poros, $\frac{4}{16}$ mars 1828.

Mon frère vous aura envoyé, mon cher Eynard, de mes nouvelles. Il vous en envoie aujourd'hui, et j'ajoute ces mots pour vous donner moi-même signe de vie, et pour vous recommander encore une fois les intérêts de notre banque. Faites-lui donc parvenir tout l'argent que vous avez du fait des souscriptions, et procurez-lui autant de bons actionnaires que vous pourrez.

Nous commençons à mériter votre confiance et celle des capitalistes européens. Il y a déjà en effet un peu d'ordre, et il y en aura davantage par la suite, et du moment que je serai mis en état de donner du pain aux hommes qui portent les armes, et à ceux auxquels je voudrais faire labourer la terre.

Le bâtiment de Liverpool, qui devait arriver en mars avec les pommes de terre, ne paraît pas. Le champ est déjà préparé à Égine d'après l'opinion de M. Stevenson qui dirige cette grande entreprise. Si nous avons assez de pommes de terre pour l'ensemencer dans toute son étendue, la récolte nous donnera de quoi nourrir 12,000 hommes pendant une année. Ne voulant pas perdre un temps précieux et la saison qui est plus précieuse encore, j'ai fait acheter à Syra et partout toutes les pommes de terre qu'on a pu trouver; mais toutes les lu-

nettes sont braquées dans l'attente du vaisseau de Liverpool.

Je suis ici pour diriger en personne l'organisation des Rouméliotes, qui vont se mettre en campagne sous peu de jours. Une flottille tâchera aussi de faire son devoir, en garantissant le commerce européen de la piraterie, et en coupant, s'il est possible, les convois de vivres aux Turcs qui restent encore dans le Péloponèse et dans l'Attique. Tous ces miracles s'opèrent par la banque. Venez donc à son secours, et elle en fera d'autres. Je vous envoie ces lignes par le bon métropolitain, afin d'abréger le travail et de me rappeler à la fois à son souvenir et au vôtre. Veuillez faire lire la présente à M. Hentsch, auquel je ne répète pas les mêmes choses, faute de temps.

A M. Giannitzis, Gouverneur provisoire d'Égine.

Poros, $\frac{5}{17}$ mars 1828.

M. Stevenson, pour achever son ouvrage, désire, pendant que la saison le permet, pouvoir planter des arbres utiles le long de la grande route, et autour des champs ensemencés de pommes de terre. L'arbre qui est le plus à votre portée, et qui serait le plus utile, serait le mûrier. Dans le Péloponèse il y en a beaucoup, et y met-

tant quelque soin, il ne serait pas difficile d'en avoir 10 ou 12,000 pour les planter immédiatement. Je n'ai pas l'intention de les enlever à ceux qui les possèdent dans leurs propriétés. Tout au contraire; je veux les payer, mais à un prix honnête. Je vous charge de cette commission, en vous engageant à prendre des informations auprès des Péloponésiens qui sont à Égine, et à vous concerter avec eux pour le mode le plus équitable et le plus prompt d'exécuter cette mesure. La saison ne nous permet pas de trop retarder cette plantation. Elle ne réussirait plus pour cette année, si elle ne pouvait avoir lieu dans le courant du mois de mars. Je prie plus particulièrement M. Ramphos de voir, dans son zèle et dans son activité, comment nous pourrions nous procurer autant d'arbres que possible d'autres espèces dans les îles de l'Archipel, et surtout à Samos, où je crois qu'on en a en abondance. M. Stevenson lui donnera le nom de ceux qui pourront être transportés sans inconvénient dans cette saison. Il est entendu que les dépenses relatives à cet objet ne sont pas à la charge du trésor; c'est la caisse des pauvres dont je suis dépositaire qui en répondra. Donnez-moi un compte d'avis, et je ne tarderai pas à vous remettre la somme que vous me demanderez.

A M. le Colonel Stovens, Résident de l'île de Zante.

Poros, $\frac{5}{17}$ mars 1828.

En vous donnant la peine de jeter un coup d'œil sur les papiers ci-joints, vous y trouverez sans doute les motifs qui me portent à solliciter votre intervention, afin d'assurer le succès de la démarche que l'épitropie de Psara fait aujourd'hui auprès de MM. P. Stefano et C. Dragona, exécuteurs testamentaires de feu le chevalier Varvakis.*

Dans l'état de dénûment complet où se trouve la Grèce, le secours que lui donneraient les 10,000 talaris dont il s'agit serait immense, et en l'obtenant le gouvernement offrirait par l'institution de la banque et par les garanties qu'elle présente à tous les prêteurs, des gages qui assureraient d'une manière utile l'exécution la plus religieuse des dispositions bienfaisantes de feu le chevalier Varvakis. C'est d'ailleurs la partie intéressée elle-même qui adresse cette demande. A tous ces titres je ne doute pas de l'accueil qu'elle recevra de la part de MM. Stefano et Dragona, et de l'intérêt bien-

* Varvakis, natif de Psara, fournit en Russie une carrière honorable. Il fit le bien durant une longue vie, qu'il termina en léguant à la Grèce une grande partie de sa fortune.

veillant avec lequel vous vous plairez de les porter, au cas de besoin, à ne pas tarder à se conformer aux désirs de l'épitropie de Psara.

Le contre-amiral Sactouris, chargé de la croisière qui a pour but de bloquer les forteresses de la Grèce occupées encore par les Turcs, fera une apparition dans la rade de Zante pour vous faire parvenir, Monsieur le colonel, la présente lettre, ainsi que celle que j'adresse à MM. Stefano et Dragona. Il n'attendra que les réponses pour mettre à la voile et pour veiller à l'exécution des ordres dont il est muni.

A M. l'Amiral Miaoulis.

Poros, $\frac{7}{19}$ mars 1828.

Le gouvernement répond dans la journée au rapport que vous lui adressez en date du 4 mars.

Il connaissait déjà par des informations particulières la situation critique où vous avez trouvé les affaires de Chios. Pour asseoir à leur égard une opinion définitive, il avait besoin des rapports officiels du colonel Fabvier. Il en manque jusqu'à ce moment, et c'est par le vôtre seul qu'il peut fonder les directions suivantes, d'après lesquelles vous vous conduirez. Ces directions sont communiquées aussi à M. le colonel Fabvier, et il vous est enjoint d'en faire également part à la démogérontie.

L'expédition malheureuse de Chios a été faite pour le compte et aux frais des Chiotes. Le gouvernement grec que j'ai remplacé eut la faiblesse et l'imprudence d'y donner son assentiment, et de prendre sur sa responsabilité, et conséquemment sur celle de la nation entière, une entreprise qui, étant dans le fait indépendante de lui, ne pouvait être utilement sous sa direction. D'ailleurs quand même elle y aurait été, encore n'avait-il, ou ne pouvait-il espérer dans sa détresse extrême, les moyens de la soutenir assez vigoureusement pour assurer le sort de Chios.

Tel est l'état où j'ai trouvé cette affaire au moment où je me suis chargé du gouvernement de la Grèce. Je ne pouvais pas la désapprouver en rappelant le corps des troupes régulières et le commandant, colonel Fabvier, sans compromettre l'existence des malheureux habitants de cette île. Je ne pouvais pas non plus la sanctionner en envoyant au colonel Fabvier les objets de guerre, les munitions, l'argent qu'il me demandait instamment pour conduire à un prompt terme ses opérations; car dans la désorganisation et dans la misère complète où j'ai trouvé l'administration et le pays, il m'était impossible de satisfaire à ses demandes. Ce que j'ai pu faire néanmoins pour venir à son secours, je l'ai fait; vous-même vous en avez la preuve dans la commission dont je vous ai chargé, ainsi que dans les lettres que j'ai adressées à M. le colonel Fabvier, et dont vous avez connaissance. Aujourd'hui que la crise est à son comble, que les Turcs font des

efforts pour s'emparer de l'île, aujourd'hui que les Turcs eux-mêmes semblent soutenus dans leurs espérances, quoique indirectement, par la politique conciliante des Puissances européennes qui sont en rapport avec eux, la question devient encore plus grave; et ce n'est pas à moi cependant qu'il peut appartenir de la décider. Ce qui m'appartient, c'est de faire connaître avec une entière franchise aux habitants de Chios leur malheureuse situation, et de leur offrir de la part du gouvernement tous les secours qu'il est en son pouvoir de leur donner. Ceux que vous demandez pour renforcer votre ligne maritime, ceux que demande le colonel Fabvier, ou que demanderait le commandant qui le remplacerait, pour se soutenir dans l'île, reprendre les positions qui ont été abandonnées, et serrer de près la garnison afin de la faire capituler en peu de jours, tous ces secours sont hors de notre portée.

Il est de votre devoir de notifier cette affligeante mais sincère et loyale déclaration à la démogérontie, et par son organe aux habitants de Chios. Ce sont eux qui peuvent et doivent décider de la résolution qu'il leur convient de prendre. S'ils ne trouvent pas en eux-mêmes les ressources pour se soutenir avec l'espoir du succès, ils préféreront sans doute aux chances périlleuses auxquelles les expose leur situation, la détermination de se retirer dans les îles, ou dans quelque autre partie de la Grèce, qu'ils choisiraient pour y établir provisoirement leurs foyers. Dans ce cas la frégate, les autres bâ-

timents en station, et les petits vaisseaux qui sont sous vos ordres offriraient au corps régulier, aux Rouméliotes et aux familles Chiotes, les moyens de se retirer. Les premiers emporteraient avec eux tout le matériel de guerre qui est resté en leur pouvoir, et se rendraient sous les ordres de leur chef à Méthana, pour recevoir immédiatement une destination ultérieure. Les Rouméliotes, embarqués en partie sur la frégate ou sur des bâtiments qui seraient sous votre surveillance directe, passeraient par Égine, où je me trouverai. C'est d'Égine que, sans débarquer, ils seront dirigés ailleurs, où ils pourront servir encore la patrie. Quant aux familles, vous les dirigerez là où, comme il est dit plus haut, elles préféreront s'établir.

Dans la supposition que la démogérontie et les habitants persévèrent dans l'intention de continuer la guerre, vous leur donnerez provisoirement toute l'assistance qui vous est possible, et vous m'enverrez par exprès votre rapport.

Enfin dans le cas où, à la réception de la présente, les affaires aient changé de face, et que les troupes grecques aient repris leurs positions et renfermé les Turcs dans le château, vous continuerez alors de les soutenir de votre présence, et vous ferez observer le blocus par mer aussi rigoureusement que possible. Dans ce cas même, vous m'enverrez par exprès votre rapport.

A M. le Général Church.

Poros, $\frac{12}{24}$ mars 1828.

Les pièces que le gouvernement vous transmet ci-jointes vous font connaître, Monsieur le général :

1°. L'expédition dont est chargé le stratarque Ypsilantis.

2°. L'organisation provisoire en chiliarchies des Rouméliotes qui campaient en désordre dans le Péloponèse, et qui se trouvaient dans les garnisons de Nauplie et de Corinthe.

Il me serait difficile d'ajouter quelque chose à tout ce que renferment les directions dont est muni le stratarque Ypsilantis. Elles sont positives et claires, et ne laissent pas de doute sur les principes d'après lesquels seuls le gouvernement peut donner, dans les circonstances du moment, une impulsion nouvelle à ses opérations militaires. Ces principes sont arrêtés, et le gouvernement ne s'en écarterait pas sans encourir une grave responsabilité. Vous voudrez donc bien les adopter vous-même, comme règle de votre propre conduite.

En méditant les considérations qui sont développées dans les instructions données au stratarque Ypsilantis, vous vous convaincrez que dans ce moment il ne s'agit pas de prendre l'offensive contre les Turcs pour étendre le territoire de la Grèce hors des limites où ses drapeaux

avaient flotté; mais de combattre, s'il le faut, pour reprendre le territoire perdu, ou pour le reprendre en bloquant étroitement les Turcs qui y sont campés par une suite de nos revers.

Comme pour la Grèce orientale le point de ralliement et d'appui de nos frères, c'est Athènes et l'acropole, de même pour ceux de la Grèce occidentale ce doit être Messolonghi. Si pour atteindre ce grand but, les localités et les lois de la stratégie exigent que l'armée sous vos ordres prenne des positions à titre d'avant-postes sur la ligne de communication de l'ennemi, nulle malveillance ne pourra faire envisager des positions semblables comme une preuve des projets insurrectionnels et des vues ambitieuses du gouvernement grec ou de son armée. Il vous est encore une fois recommandé, Monsieur le général, de subordonner tout autre intérêt à cet intérêt majeur.

Nous sommes à la veille de voir paraître une députation musulmane avec des propositions d'armistice et de paix. Il ne faut pas s'abuser. Quoique cette démarche puisse sembler émanée des conseils seuls du divan, quoiqu'elle puisse être le résultat de la situation critique où il se trouve, il est néanmoins incontestable que quelques Puissances européennes y ont contribué. Dès lors il n'est que trop probable que leurs cabinets aient le dessein de rejeter sur les Grecs le peu de succès que peut avoir la députation turque, si elle prétend à elle seule, indépendamment des souverains qui ont signé le traité

de Londres, arrêter avec le gouvernement grec les bases d'une véritable pacification. Ainsi l'intérêt majeur dont il est question consiste à nous donner une bonne attitude défensive; et en effet elle ne sera pas d'une nature différente tant que nous dirigerons toutes nos opérations vers le but unique de faire sortir les Turcs des places, où leur présence rend impossible l'exécution du traité, qui établit en principe que les Turcs et les Grecs ne peuvent pas exister sur le même terrain.

Je passe maintenant au second article qui concerne l'organisation provisoire des chiliarchies. La pensée dans laquelle le règlement provisoire a été conçu est expliquée assez clairement dans l'instruction que reçoit le prince Ypsilantis. Il ne me reste qu'à ajouter ici quelques observations relatives à son exécution, tant par rapport aux chiliarchies qui font l'expédition dans la Grèce orientale, que relativement au cadre de celle qui arrive à Dragomestre.

Les premières sont au nombre de trois. Une sous le commandement du chiliarque Tzavellas, la seconde sous celui de Christodoulos-Hadji Pétros, et la troisième sous celui de Stratos. Elles sont assez complètes, et elles se compléteront aisément à Éleusis des débris des autres corps qui y sont déjà rassemblés. Le cadre sous le commandement du chiliarque Grivas n'est fort que d'environ 300 hommes, et je ne doute pas qu'il ne le complète du moment qu'il sera dans les contrées qui avoisinent sa terre natale. Cette circonstance m'a paru même fa-

vorable, parce que vous n'aurez pas de peine, Monsieur le général, d'achever l'organisation de cette chiliarchie, et en partant de là, de poursuivre l'œuvre sur le reste de votre armée.

Je ne vous entretiens pas des nombreuses difficultés qu'il a fallu aplanir tantôt par les moyens de conciliation, tantôt par ceux de rigueur. Le cadre du chiliarque Grivas n'a de patenté que le chiliarque; les deux chefs de 500 hommes ne sont qu'assermentés. Ils ne jouiront des avantages de leur place et du diplôme, que du moment où ils auront en effet 500 hommes sous leurs ordres.

Pour les mettre en état de s'embarquer, j'ai dû leur accorder quelques secours, en leur déclarant qu'ils ne recevront la ration, et la paie accordée par le gouvernement, que lorsqu'ils seront brévetés, et ils ne le seront que lorsque l'organisation de leur chiliarchie sera complète. C'est la même déclaration que je vous autorise de faire, Monsieur le général, à votre armée. Je ne puis lui promettre à la rigueur pas même le pain, qu'à condition que le gouvernement ait la preuve incontestable de la présence sous les armes des hommes qui le reçoivent. A plus forte raison je ne puis non plus leur faire espérer la ration et la paie, dans des termes compatibles avec la détresse de la caisse publique, que lorsque j'aurai moi-même, et que je pourrai donner à la nation, l'assurance du nombre, de l'ordre, et de la discipline, qui caractérisent la force armée.

Il y a deux autres considérations qui n'échapperont pas à votre sagesse. La première, c'est que nous sommes dans l'attente de quelques subsides de la part des souverains alliés. Pourrions-nous leur démontrer l'emploi que nous en ferions, en entretenant une armée qui n'est point organisée, ou dont l'organisation ne peut se concevoir par un esprit européen? En second lieu, il n'est guère improbable que par l'intervention des Puissances nous soyons obligés à la fin de conclure et de maintenir un armistice. Or je vous le demande, pouvez-vous répondre de la ligne qui serait confiée à vos troupes, si elles étaient, comme aujourd'hui, censées les troupes de leurs chefs plutôt que celles du gouvernement?

Je m'abstiens de vous en dire davantage, et j'aime à espérer qu'en partageant entièrement les vues du gouvernement, vous déploierez tout votre zèle et toute votre activité pour les accomplir dans votre armée. Il vous appartient donc de procéder, autant que les opérations militaires peuvent vous le permettre, à l'organisation des chiliarchies, et de faire connaître successivement au gouvernement le résultat de vos travaux dans cette partie du service. Je tâcherai à mon tour de vous aider de tous mes efforts, en procurant à votre caisse de quoi donner la ration, ne fût-ce que pour quelques jours. Ce sera pour l'armée un gage de la sollicitude avec laquelle je désire pourvoir à ses besoins; mais je demande pour cela un peu de temps, attendu que les ressources aux-

quelles je dois recourir à cet effet sont celles que j'attends du dehors, et que je ne cesse pas d'implorer. Hors de là il ne peut m'être possible que de ne pas vous laisser manquer de pain et de munitions de guerre, si toutefois l'ordre et l'économie la plus sévère sont observés dans les distributions.

Je joins ici quelques copies du règlement provisoire et des proclamations qui s'y rapportent. Vous pouvez assurer les braves qui sont sous vos ordres, que le gouvernement s'occupe de leurs familles. Celles mêmes qui se trouvent à Calamos et ailleurs ne lui sont pas moins chères. Ainsi que je l'ai dit dans la lettre que j'adresse aux capitaines, je tiendrai leur place auprès d'elles.

J'ai fait sortir des rangs tous les enfants jusqu'à l'âge de dix à onze ans. Je vais les organiser dans un établissement provisoire, où ils ne seront pas nourris, comme ils l'ont été jusqu'à présent, sans aucun fruit ni pour eux-mêmes ni pour l'état. Les enfants de la même catégorie qui se trouvent dans votre armée obtiendront aussi la même situation, du moment que j'en connaîtrai le nombre. Avec tous ces avantages, que peut donc désirer de plus l'armée? Dans toutes les mesures que le gouvernement vient de prendre, elle trouve des garanties et pour le présent et pour l'avenir. Elle lui doit en retour quelque reconnaissance, et la seule qu'il est en devoir de lui demander, c'est l'ordre, la discipline et l'économie.

A M. le Général Church.

Poros, $\frac{12}{24}$ mars 1828.

Je suis si accablé de fatigue et de mauvaise santé, et si pressé, qu'il m'est impossible, mon cher général, de vous écrire une lettre particulière. Celles d'office que je vous envoie aussi en français ont d'ailleurs épuisé la matière, quoiqu'elle soit inépuisable; mais vous êtes un bon connaisseur, parce que c'est d'ancienne date que vous avez eu à faire avec les hommes au milieu desquels vous vous trouvez. Le premier pas est fait; j'aime à espérer que vous ferez le reste, et vous le ferez bien mieux que moi. J'ignore quelle est l'influence que l'anarchie épouvantable de sept années a pu exercer sur le caractère des troupes que vous commandez; mais ce que j'ai vu de mes propres yeux me prouve assez que si le mal n'est pas irremédiable, ce n'est guère par des remèdes d'un jour qu'on peut le guérir.

Le cadre de Grivas est composé de très-bons soldats, et leur chef est très-avantageusement connu. Je vous avais écrit que c'étaient 1,000 hommes qui allaient vous arriver du camp de Damala; une fois bien comptés, ils se sont trouvés environ 300.

J'ai demeuré exprès à Poros pour veiller en personne au commissariat et à la distribution des vivres. J'ai si bien manœuvré que je suis parvenu à racheter moi-

même les vivres qu'on avait distribués. Chose remarquable, mon frère vient de m'écrire qu'il a fait la même proposition aux honnêtes hommes de Calamos et d'Ithaque, pour renvoyer une seconde fois à votre armée les mêmes subsistances. Si l'on ne peut pas y mettre ordre, il est impossible que l'armée ait des vivres. J'ai entre les mains la preuve matérielle que la catastrophe de Messolonghi n'est que le résultat de malversations semblables. On vendait à Ithaque et à Zante les vivres qu'on leur avait envoyés au milieu des plus grandes difficultés. Le poisson même fut l'objet d'une spéculation inique. J'ai fait mon devoir, et j'ai fait trembler les hommes à qui j'ai dit en face de bonnes vérités à ce sujet.

Les sermons doivent cependant avoir un terme; leur période finie, il faudra frapper; je frapperai, et je vous prie de frapper ferme. Parlons d'autre chose qui n'est pas plus couleur de rose.

La situation de Chios est très-critique, si elle n'est pas désespérée. Dans le blocus de cette île nous avons eu le malheur de perdre un brick et une canonnière, à cause du mauvais temps et de l'anarchie qui dominait partout. Miaoulis est pourtant venu au secours de l'île en janvier, et l'orage a été alors conjuré. Pour assurer au blocus maritime quelque succès, Miaoulis est venu chercher les moyens d'organiser une flottille. C'est dans ces entrefaites que j'ai pris la direction des affaires. Ce qu'on me demandait pour soutenir les opérations de

Chios était hors de ma portée. Toutefois sans approuver l'expédition qui a été faite presque en même temps que le traité de Londres, je ne pouvais refuser quelque assistance à une population qui allait être sacrifiée une seconde fois. La politique de je ne sais pas trop quelle Puissance paraît avoir aggravé le sort de cette malheureuse île. Les Turcs y ont paru en dernier lieu, et ont pu faire glisser dans le château 12 à 1,500 hommes. Le brave Miaoulis est arrivé à point nommé pour chasser les vaisseaux turcs jusqu'aux Dardanelles : mais l'indiscipline des troupes irrégulières étant à son comble, les habitants ont été si effrayés du débarquement des Turcs qu'ils se sont jetés à la mer. Les derniers rapports que j'ai reçus sont du 5 (17) mars, et ils annoncent qu'il ne reste plus dans l'île qu'un petit nombre d'habitants, et que les troupes régulières avec quelques Rouméliotes conservent une bonne position. Comme l'initiative de cette malheureuse affaire appartient uniquement aux Chiotes, je leur ai abandonné la décision qu'ils ont à prendre. S'ils préfèrent se retirer, je leur donnerai toute l'assistance qui me sera possible. S'ils restent, je ne leur refuserai pas non plus le peu de secours que je peux leur offrir. Je suis dans l'attente des réponses de Miaoulis, du colonel Fabvier, et de la démogérontie.

Un autre fait qui ne mérite pas moins notre attention est celui qui concerne Grabuse. Le commodore Staines, conjointement avec une frégate française, est destiné à extirper la piraterie, dont cette forteresse est censée être

le foyer. Il serait trop long de vous dire tout ce que j'ai fait pour contribuer à ce résultat, sans qu'on portât atteinte au principe de l'intégrité territoriale. Le fait est qu'il y a, quoique provisoirement, à Grabuse une petite garnison composée de troupes anglaises et de troupes françaises. Il se peut qu'en effet cette mesure ne soit que provisoire; mais je doute qu'on puisse en dire autant de ses conséquences. Je suis en pleine correspondance pour cette affaire avec les amiraux qui se trouvent à Malte, et nous verrons ce qui en adviendra.

Pour revenir à ce qui vous concerne, je vous envoie les lettres pour Varnakiotis, Tzongas, et quelques mots pour Botzaris, avec une lettre commune à tous vos matadors. Je voudrais vous envoyer aussi celle que vous me demandez pour le major Dentzel; mais je fais mieux, je vous envoie le décret qui sanctionne sa nomination.

Votre flottille partira, j'espère, dans trois ou quatre jours. Notre croisière sous les ordres de Sactouris ne manquera pas son effet; mais je désire que cet effet soit concentrique, et non excentrique. Soyons forts de nos positions, et nous le deviendrons en son temps, s'il plaît à Dieu, par nos développements.

Malgré toute ma bonne volonté, il m'est impossible de vous envoyer par Sactouris les objets que vous m'avez demandés. La commission en a été donnée itérativement et à Vlachopoulos qui est auprès de moi, et au colonel Heideck qui commande à Nauplie. Il est si difficile de mettre de l'ensemble et de la célérité dans les mesures

qu'on prend dans le chaos qui ressemble à la Grèce, que vous ne devez pas être étonné si un homme seul ne peut pas suffire à tout et à la fois. Soyez bien assuré cependant que je ne négligerai pas de vous faire expédier tout ce que nous avons, dans le plus court délai possible.

Je vous envoie ci-jointe une lettre à votre adresse.

Vous me demandez si la maison de Bulgaris à Égine pourrait être habitée par lady Church. Je n'ai pas vu cette maison dans l'intérieur; mais tout ce que je sais, c'est que nulle maison à Égine n'est habitable, à moins qu'on n'y fasse de grandes réparations, et qu'on y apporte tout entier le mobilier. Dans l'état actuel des choses, je n'engagerais personne à venir en Grèce pour son plaisir. Le ciel y est beau sans doute; mais la terre est frappée de stérilité, et fourmille de transfuges et de mendiants. A Égine, ici, à Nauplie, et partout où j'ai été, j'ai campé pis qu'au bivouac; à peine ai-je pu me donner un lit de camp et une table à écrire. Le peu de personnes qui m'accompagnent subissent le même sort, et je n'oserais jamais proposer à une dame de chercher dans ce moment en Grèce du repos et quelques jouissances. Hydra et Spetzia pourraient faire exception à la règle; mais ces îles n'offrent aucun agrément. Après vous avoir dit mon opinion à cet égard, j'ajouterai que si lady Church arrivait en Grèce, je vous prierais seulement de me le faire connaître quelques semaines d'avance, pour qu'on pût au moins lui blanchir une de nos chaumières.

A M. l'Archevêque Blamis, à Syra.

Poros, $\frac{12}{24}$ mars 1828.

Le gouvernement reçoit avec plaisir la lettre que Votre Éminence lui adresse en date du 3 courant. Les sentiments et les vœux dont elle lui apporte l'expression trouvent un juste retour dans l'empressement avec lequel il se plaira toujours à prouver aux citoyens de Syra de la communion romaine, qu'ils jouissent, autant que leurs confrères de la communion orientale, des avantages, des égards, et de la protection que la loi accorde à tous indistinctement. Le député de la communauté catholique de Syra part d'ici en emportant avec lui un témoignage irrécusable de cette détermination.

Persuadé intimement de la gratitude des citoyens de Syra qui sont sous votre direction spirituelle, le gouvernement ne doute pas qu'en suivant l'exemple que Votre Éminence donnera, ils ne répondent de leur côté à l'appel que la patrie dans sa détresse fait à tous ses enfants. Ils y répondront, et Votre Éminence y répondra également, en devenant actionnaires de la banque nationale pour des sommes qui puissent en effet porter quelque secours dans la crise actuelle.

A S. A. Ibrahim-Pacha.

Poros, $\frac{13}{25}$ mars 1828.

En suivant les principes que les nations civilisées ont adoptés pour mitiger les calamités de la guerre, ce n'est pas la première fois que Votre Altesse a consenti à l'échange des prisonniers, et cette mesure s'est heureusement accomplie par l'entremise bienveillante des officiers des Puissances européennes, qui honorent d'un égal intérêt les deux parties belligérantes.

C'est en me fondant sur cet antécédent que j'adresse à Votre Altesse les prisonniers qui sont au pouvoir du gouvernement grec, et dont la liste se trouve ci-jointe. Je demande en retour autant de Grecs; et si Votre Altesse désire me donner un témoignage personnel de ses bonnes dispositions, elle y mettra le comble, en comprenant Hadji-Christos, le fils de M. Sissinis, Mme Lellis, et les autres femmes et enfants qui sont nommés dans la liste que je joins également ici.

M. le major Prokesch, qui a la complaisance de se charger de la présente et de l'affaire dont elle est l'objet, réussira sans doute dans une mission que la religion et l'humanité sanctionnent aux yeux du monde civilisé qui nous contemple.

Les malheurs qui depuis sept années pèsent sur ces contrées, semblent toucher à leur terme, attendu que

les Puissances européennes sont déterminées à atteindre un si grand but. Il ne nous reste donc que d'y concourir, en nous donnant mutuellement des gages des sentiments qui nous animent. J'en attends en cette occasion de la part de Votre Altesse; et je commence par lui en offrir, en vous exprimant l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A M. A. Papadopoulos, à Poros.

Poros, $\frac{14}{26}$ mars 1828.

M. Calergis vous remettra l'habillement des enfants qui vous sont confiés. Il consiste en une foustanelle, deux chemises, deux pantalons, une paire de souliers, un bonnet rouge, une capote et une ceinture.

Avant d'habiller ces enfants, vous aurez soin de les faire tondre et bien laver. Ils changeront tous les huit jours de chemise et de pantalon. La femme de service aura soin de leur blanchissage. Les capotes seront tous les jours aérées par eux-mêmes, et ensuite attachées à la muraille à un clou qui désignera la place de chaque enfant. Chaque lit sera formé de paille ou de feuillage bien sec. Leur oreiller sera une pierre, et ils coucheront sur leur capote. Les haillons dont ils sont couverts seront très-exactement mis de côté, lavés et conservés dans un paquet qui portera le numéro et le nom de chaque en-

fant. Vous tiendrez un registre exact des habillements que vous recevez contre quittance, et de l'usage que vous en faites. Vous m'en rendrez compte chaque mois par un rapport.

Vous trouverez ci-jointe l'indication des peines que vous êtes autorisé à infliger aux enfants, et des récompenses que vous pourrez leur promettre.

La discipline, établie d'après l'ordonnance que vous devez faire observer jusqu'à l'arrivée du maître, constitue provisoirement les devoirs des élèves. L'exactitude avec laquelle ils rempliront ces devoirs, l'obéissance qu'ils prêteront aux ordres de leurs supérieurs, leur donneront des titres aux recommandations que vous leur ferez auprès de moi, et vous nommerez ceux qui se distinguent.

L'indiscipline, la désobéissance, la mutinerie et le mensonge seront punis ainsi qu'il suit. Pour la première fois, admonition sévère et publique devant les autres enfants; pour la deuxième fois, diminution de la moitié de la nourriture; pour la troisième, l'enfant coupable sera dépouillé de ses habits neufs, et revêtu des haillons qu'il portait autrefois. Il ne sera pardonné qu'après avoir porté cette peine au moins vingt-quatre heures, et il ne le sera que sur la demande des enfants de sa section. La cérémonie du dépouillement et de l'habillement se fera en face de tous les élèves. D'après le rapport que vous me ferez, je verrai s'il faut admettre des peines plus sévères.

Si la femme qui fait la cuisine n'a pas le temps de se

charger du blanchissage, cet objet sera réglé selon les dispositions que donnera le gouverneur provisoire de Poros.

A M. l'Amiral Codrington.

Égine, $\frac{21 \text{ mars}}{2 \text{ avril}}$ 1828.

Je n'ai pas d'expression pour remercier Votre Excellence des lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 15 mars, et des communications qu'elle a la complaisance de me confier.

J'aime à espérer, Monsieur l'amiral, que la lettre que vous avez écrite à S. A. R. le duc de Clarence, accélèrera l'envoi des secours que j'ai sollicités, et pour lesquels vous interposez vos bons offices.

Ainsi que je l'ai marqué dans toutes mes lettres à Votre Excellence, mes ressources touchent à leur fin, quoique la banque nationale nous ait donné jusqu'à ce moment environ 40,000 piastres d'Espagne. Je ne renonce pas à l'espoir d'en retirer encore quelques milliers; mais il est impossible, avec des moyens si précaires, de soutenir le mouvement que j'ai donné aux différentes branches du service.

La catastrophe de Chios entre dans le chapitre des dépenses imprévues, et auxquelles cependant il n'est pas en mon pouvoir de me refuser. Il s'agit de ne pas laisser

mourir de faim une population qui a dû nécessairement déserter ses foyers dans le moment où la terre lui promettait du pain.

Les îles de l'Archipel, où les victimes de ce second désastre se sont réfugiées, ont été déjà nettoyées des pirates par le brave Miaoulis. Il en a arrêté bon nombre qui vont être jugés, et il a fourni au gouvernement, par les petits bâtiments qu'il a enlevés, de quoi créer une flottille.

Votre Excellence veut bien contribuer à ce second armement, en mettant à la disposition du gouvernement grec les quatre bâtiments qui étaient arrêtés à Malte. Le consul grec M. Mac-Gill reçoit l'ordre d'en vendre un, pour mettre les trois autres en état d'arriver en Grèce et d'être employés.

Le seul moyen qui reste, Monsieur l'amiral, à cette nation de vous témoigner sa reconnaissance, c'est de déraciner jusqu'au dernier germe de la piraterie par de nouvelles mesures de vigueur. Je vais les prendre; Miaoulis et Canaris seront chargés de les exécuter.

J'adresse une longue lettre à M. le comte Heyden, avec des documents relatifs aux affaires de Grabuse.* Je prie S. E. de vous la communiquer, n'ayant pas une secrétairerie assez bien montée pour en faire tirer copie. Je résume dans cette lettre les faits qui peuvent mériter aussi l'attention de Votre Excellence, et je la prie de m'aider de ses conseils. J'ajouterai seulement comme un

* Cette lettre ne s'est pas trouvée dans les archives du président.

bruit dont je ne réponds pas, la nouvelle qu'une députation composée d'un Turc de distinction et de deux évêques est arrivée à Mélos, dans l'intention, à ce qu'on prétend, de publier un armistice de trois mois, et de se rendre ensuite à Corfou. Je m'abstiens de commenter le fait s'il est vrai, et je fais des vœux pour que Votre Excellence et M. le comte Heyden arrivent une heure plus tôt dans l'Archipel.

A M. le Chevalier Eynard, à Genève.

Égine, $\frac{22 \text{ mars}}{3 \text{ avril}}$ 1828.

Pendant que mon seul secrétaire, M. Bétant, achève son travail, c'est *proprio pugno* que je vous remercierai, mon cher Eynard, de vos lettres en date du 25 janvier. Mon frère a reçu l'argent que vous lui avez envoyé pour moi; mais je doute que le général Church nous laisse quelques francs pour nos pauvres femmes et pour nos malheureux enfants. Cependant la volonté des donataires est faite, parce que ces pauvres continuent toujours à vivre de leurs bienfaits par le travail. Il y en a aujourd'hui ici à Égine 1,200, et il y en peut avoir autant à Nauplie. Les uns et les autres travaillent actuellement à nettoyer les villes, et à aligner un peu les grands chemins qui étaient impraticables. Les travaux des terres pour ensemencer les pommes de terre sont achevés; mais le bâ-

timent n'est pas arrivé. Cependant l'essai est fait au moyen des pommes de terre qu'on m'a envoyées de Syra et de Corfou. Si le bâtiment arrive, je les ferai manger aux pauvres. Ce sera autant de pain de moins.

J'ai à cette heure quelques centaines d'enfants enlevés à la corruption des camps et de l'armée, et à la démoralisation de la mendicité; je les fais nettoyer, habiller et classer. On bâtit dans ce moment ici un vaste établissement de chaumières, où je vais les faire camper; une école d'enseignement mutuel va être montée au milieu d'eux. Nous verrons plus tard ce que nous pourrons en faire.

L'île de Chios vient d'être évacuée par les nôtres. Soldats réguliers et irréguliers, et la population tout entière, se sont retirés en bon ordre; et à l'exception d'une centaine de Chiotes catholiques, tous les autres ont déserté volontairement leurs foyers. Cette mesure a été commandée par l'impossibilité où était le gouvernement de soutenir cette expédition lointaine et très-dispendieuse, et par une foule de bonnes raisons qu'il m'est impossible de vous donner ici. Cette mesure me donne Fabvier et mille soldats réguliers, au moyen desquels je pourrai peut-être mettre quelque ordre dans l'administration du Péloponèse. Ainsi c'est le cas de dire : *A quelque chose malheur est bon.*

Je griffonne à la hâte ces lignes, sans avoir le temps de les relire. Envoyez-moi, au nom du ciel, quelques hommes capables de travailler, ne fût-ce que sous la

dictée, et en français. Le pauvre Bétant est mort de fatigue; il ne peut pas suffire à tout le travail qui nous accable.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, $\frac{22 \text{ mars}}{3 \text{ avril}}$ 1828.

Quoique le gouvernement soit obligé de mettre la plus stricte et la plus sévère économie dans ses dépenses, il partage néanmoins votre opinion relativement à la justice qu'il y a d'accorder, à l'occasion des fêtes, une petite gratification aux troupes irrégulières de la garnison de Nauplie et du Bourdzi. Vous êtes conséquemment autorisé, Monsieur le colonel, à leur accorder ce que vous proposez pour huit ou tout au plus dix jours. Vous pourrez, d'après le même principe, donner un à-compte sur leurs gages aux employés qui vous entourent, et vous voudrez bien vous occuper d'un projet de leur traitement, en le calculant de manière à ce qu'il soit d'une part proportionné à la détresse de la nation, et de l'autre à ce qu'elle ne peut pas refuser aux hommes qui n'existent que de leur travail, et qui se vouent avec zèle et honneur à son service. Ce traitement, une fois fixé, leur sera payé chaque mois, deux tiers ou la moitié en espèces, et le reste en obligations au terme de deux ou trois mois.

Les observations que vous faites relativement aux femmes des Souliotes méritent sans doute considération. Le gouvernement verra plus tard de quelle manière il pourra utiliser le pain qu'il leur donne.

Je vous saurai gré de compléter la liste des enfants, en y comprenant ceux des Rouméliotes. Pour le moment, dès que la liste sera achevée, ils pourront être provisoirement placés dans un local qui les préserve du vagabondage. Veuillez songer à cette idée; plus tard le gouvernement vous fera connaître ses desseins à cet égard.

Le corps du colonel Fabvier se trouvant déjà à Méthana pourra fournir la garnison de Nauplie dans les premiers jours de la semaine prochaine. Veuillez en conséquence prendre les dispositions nécessaires pour le renvoi des insulaires et de la garde bourgeoise.

Le gouverneur civil reçoit des ordres relatifs à quelques secours à donner à l'hôpital. Vous rendriez au gouvernement un service essentiel d'aider M. Théotokis de vos lumières et de vos conseils à ce sujet. Il y aura aussi recours pour la commission qu'il reçoit concernant les maisons et les boutiques appartenant à la nation.

A M. le Comte Guilleminot.

Égine, $\frac{\text{25 mars}}{\text{6 avril}}$ 1828.

M. le capitaine de Reverseau, commandant de la fré-

gate de S. M. T. C., la Pomone, m'a remis avant-hier la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 25 mars. M'annonçant aujourd'hui qu'il va partir et qu'il pourrait se charger de ma réponse, je profite de son obligeance, et je m'empresse de vous offrir avant tout, Monsieur le comte, mes actions de grâces les plus sincères pour les nouveaux gages d'intérêt que vous voulez bien donner à la Grèce.

Le plus grand de tous est sans contredit celui de travailler à faire sortir le plus tôt possible ce pays de ses misères, et de lui procurer en même temps les moyens de se montrer digne de la sollicitude européenne, dont ses longues infortunes l'ont rendu l'objet.

Si les dispositions pacifiques de la Porte sont réelles, et si, comme Votre Excellence le fait observer, les trois amiraux des Puissances alliées reçoivent l'autorisation de s'interposer, n'importe la forme, entre les fondés de pouvoirs, la Porte et le gouvernement grec, assurément les négociations qui en résulteraient, feraient espérer un acheminement favorable à la pacification de la Grèce, sans que les Puissances fussent forcées d'atteindre cet immense but par l'action de leurs armes.

Les explications que, sur sa demande, j'ai données à ce sujet à M. le chevalier Rouen, me semblent se conformer complétement à l'opinion que Votre Excellence veut bien m'énoncer. Vous pensez aussi, Monsieur le comte, que la Grèce ne peut dans aucun cas s'écarter de la règle de conduite que lui trace l'acte du 6 juillet, et

qu'en suivant religieusement cette règle, son gouvernement ne peut, dans nulle hypothèse, traiter avec les Turcs, que pour autant que les négociations seront placées sous la sauvegarde des souverains, qui seuls peuvent enfin faire espérer son salut à cette malheureuse nation. Ce principe une fois posé, quel que soit le mode de négociation qui serait adopté pour satisfaire les Turcs, pourvu qu'il ne porte aucune atteinte au principe, le gouvernement grec s'y prêtera sans difficulté. Il me paraît au reste que nous sommes encore loin de pouvoir nous occuper d'une question semblable.

La députation musulmane, annoncée depuis longtemps par les ministres d'Autriche et de Prusse résidant à Constantinople, ne se montre nulle part. Le gouvernement grec n'a reçu jusqu'ici à son égard aucune nouvelle directe; mais si l'on doit accorder quelque crédit à tout ce qu'on nous mande des îles de l'Archipel, cette députation aurait pris la route du continent, selon les uns pour se rendre à Janina, selon les autres pour aller à Corfou. Si cette dernière version est véritable, j'en augurerais favorablement. Par la présence seule des plénipotentiaires turcs à Corfou, la Porte aurait adhéré de fait à la médiation que les Puissances alliées lui ont proposée. Quoi qu'il en soit, la Grèce comptant toujours sur les secours qu'elle espère de la munificence des souverains alliés, fait et fera un dernier effort pour concourir de tous ses moyens à l'exécution du traité de Londres.

La pièce ci-jointe prouvera à Votre Excellence que

nos armements précaires, tout faibles qu'ils sont, peuvent cependant produire quelque résultat. Ibrahim manque d'argent, et son armée n'a de vivres que pour autant que la contrebande lui en procure. Ce qu'il peut encore contre nous, c'est de ravager les provinces du Péloponèse au moment de la récolte ; mais il ne le pourra qu'à raison de l'impossibilité où se trouve la Grèce de mettre en armes avec quelque règle les milices du Péloponèse.

Si les subsides que les cabinets ont daigné me promettre depuis le mois de septembre de l'année dernière étaient arrivés, Ibrahim serait à cette heure enfermé dans les seules forteresses de la Messénie ; et le reste de la Morée aurait pu donner quelques ressources et à la subsistance du pays et aux finances de l'état.

Ce que j'ai pu faire avec quelques aumônes et le peu de fonds que les Grecs ont placés dans la banque nationale, a été employé à organiser les Rouméliotes pour les mettre en campagne dans la Grèce orientale, à l'effet de couper les vivres aux Turcs qui campent à Athènes. La petite flotte qui a le même but, tant à l'égard de cette place que de celles de la Messénie, épuisera bientôt notre caisse. Si nos finances ne sont pas vivifiées par les subsides que nous espérons de la munificence des souverains alliés, le désordre et l'anarchie seront à leur comble ; et j'ose croire que les conséquences d'un pareil état de choses ne sont pas moins redoutables que les suites de l'obstination des Turcs et que la guerre.

Je prends la liberté d'entretenir Votre Excellence de ces détails pour lui prouver que, quand même un armistice serait fait entre les Grecs et la Porte, encore faudrait-il, pour le mettre à exécution avec quelque fruit, que le gouvernement grec fût en état de nourrir et de solder durant l'armistice ses 6,000 Rouméliotes, le millier de soldats réguliers qui sont sous les ordres du colonel Fabvier, et la petite flotte.

Au risque de fatiguer Votre Excellence, je répèterai ce que j'ai dit en toute conscience depuis le mois de septembre aux trois cours alliées; que ce n'est qu'en donnant des secours directs à la Grèce, que les Puissances peuvent exécuter le traité de Londres sans avoir recours à la guerre, soit que les Turcs acceptent la médiation, soit qu'ils la rejettent indéfiniment. Aujourd'hui que je suis en Grèce, ma conviction à cet égard devient encore plus intime; et je croirais manquer à mon devoir, si je ne priais Votre Excellence de nous aider, et de porter par ses bons offices ses collègues à en faire autant.

J'appelle de tous mes vœux le moment où les représentants des trois souverains se trouveront sur les lieux, ainsi que Votre Excellence me le fait espérer. Comme vous le dites, Monsieur le comte, c'est le seul moyen d'arriver à une prompte pacification.

Dans mon particulier je m'estimerai heureux, Monsieur le comte, de faire votre connaissance personnelle, et de saisir toutes les occasions de vous donner l'assurance de ma haute considération.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, $\frac{\text{28 mars}}{\text{9 avril}}$ 1828.

Le gouvernement se plaît à vous témoigner toute sa reconnaissance pour les améliorations que vous vous efforcez de faire éprouver aux différentes branches des revenus publics qui ressortent de la ville et de la province de Nauplie. Le décret du 22 vous met à même de réaliser en peu de temps ces améliorations, et en l'exécutant même par rapport à la douane, vous augmenterez le revenu d'une somme peut-être considérable. Vous êtes donc autorisé à procéder sans délai à cette mesure. Vous mettrez aussi à l'enchère les pêcheries, ainsi que les revenus des pâturages; à moins que vous ne jugiez qu'un autre genre d'administration convient mieux à cette dernière branche de revenus. On va prendre des informations sur les salines dont M. Staïkos jouit maintenant. Vous recevrez sous peu les directions qui y sont relatives. Le gouvernement vous engage à ne faire grâce à qui que ce soit quant à l'exécution sévère du tarif dont résulte le produit de la douane. M. Doukas n'a adressé aucune requête; nulle de nature semblable ne sera accueillie favorablement, et vous voudrez bien en avertir M. Doukas.

Le gouvernement vous sait gré des soins que vous vous proposez de consacrer aux moulins d'Argos. Si vous pou-

vez donner suite à l'idée très-heureuse d'y établir des scieries, veuillez en même temps songer à un inspecteur qui présiderait aux travaux. Cet établissement devant être administré pour le compte du gouvernement, il serait d'une importance majeure de le pourvoir de bois, afin que les scieries pussent en peu de temps donner les planches dont nous avons le plus grand besoin. Dans ce cas, vous indiquerez au gouvernement quels sont les secours et la coopération qu'il pourrait vous prêter.

Ainsi que vous en avez été prévenu, la nouvelle garnison arrivera à Nauplie le 31 mars (11 avril). M. le colonel Fabvier s'y rend en personne, afin de régler conjointement avec vous tout ce qui a trait à cette partie du service. Conformément aux informations que vous venez de donner, vous êtes autorisé à témoigner, par un ordre du jour, la satisfaction du gouvernement aux insulaires dont se compose la garnison qui va être relevée. Vous trouverez ci-jointes des lettres pour les démogéronties des îles qui ont fourni cette garnison. Comme la garnison de Corinthe doit aussi être relevée la semaine prochaine, vous voudrez bien engager M. Bulgaris et M. Graillard à se rendre dans cette forteresse, afin de remplir maintenant, et avant que la nouvelle garnison y soit, la commission dont ils ont bien voulu se charger.

Aux Démogéronties d'Hydra, de Spetzia & de Psara.

Égine, $\frac{\text{28 mars}}{\text{9 avril}}$ 1828.

Le commandant de la forteresse de Nauplie ayant donné au gouvernement les informations les plus satisfaisantes sur l'ordre avec lequel la garnison, composée en partie de vos braves marins, s'est acquittée de ses devoirs, le gouvernement éprouve une véritable consolation de vous en témoigner, Messieurs, sa reconnaissance, et de vous engager à la témoigner de sa part aux officiers et aux soldats qui composaient votre contingent.

Des troupes régulières devant désormais former les garnisons des forteresses, le service extraordinaire auquel vous avez été appelés à prendre part cesse, et vos braves rentrent dans leurs foyers, accompagnés des bénédictions de la patrie. Le gouvernement fait des vœux pour qu'à chaque occasion, et dans chaque service, vos concitoyens fassent également preuve de dévouement et de zèle, en donnant l'exemple de l'obéissance et de la discipline.

A M. le Général Church.

Égine, $\frac{\text{28 mars}}{\text{9 avril}}$ 1828.

Ainsi que le gouvernement vous l'a promis, il vient de s'occuper exclusivement des besoins de votre armée, et des moyens qui sont en son pouvoir pour y satisfaire. Les décrets et les instructions dont vous trouverez ci-jointe une copie, vous mettront en état de juger de sa sollicitude, ainsi que de l'espoir qu'il place dans les mesures qu'il est de son devoir d'adopter et de faire adopter, tant pour préserver l'armée d'une catastrophe, que pour garantir aux yeux de la nation sa propre responsabilité.

Le commissariat est composé de personnes qui ont des titres à la confiance du gouvernement. Elles mériteront par conséquent la vôtre, et en les soutenant de votre autorité dans l'exercice de leurs fonctions, vous parviendrez sans peine, non-seulement à mettre de l'ordre dans l'administration, mais à convaincre la nation que les abus et les malversations qui ont existé de tout temps ont cessé, et ne pourront plus se reproduire.

Pour venir au secours de l'armée avec la somme de 50,000 piastres, le gouvernement a dû se refuser avec une impitoyable sévérité à d'autres dépenses qui sont d'ailleurs indispensables. Il en fera de même pour ne pas laisser manquer de vivres l'armée. Mais il n'est en

son pouvoir de faire porter au peuple des sacrifices semblables qu'à condition que ces sacrifices soient religieusement faits pour les besoins les plus réels et les plus stricts de l'armée. Or pour fournir cette preuve, le gouvernement doit recevoir régulièrement les actes de l'administration de l'armée, et pouvoir sans hésitation les mettre, s'il le faut, sous les yeux du public. C'est en partant de ce point de vue que vous voudrez bien, Monsieur le général, appliquer tous vos soins à cette partie du service; et la meilleure manière d'y réussir c'est, nous le répétons encore une fois, d'étayer de toute votre autorité l'action du commissariat.

Au Panhellénium.

Égine, 28 mars / 9 avril 1828.

Je viens de compléter en grande partie la nomination du Panhellénium, et vous verrez par l'ordonnance ci-jointe que c'est dans la vue de donner quelques développements à son organisation intérieure. L'expérience dont je m'efforce de suivre invariablement les traces, me porte à ne négliger aucun moyen, afin de concentrer dans le Panhellénium toutes les lumières et toute la coopération dont le gouvernement a besoin, tant pour mettre chaque branche de l'administration sous la sauvegarde de règlements positifs, que pour placer les employés qui en

sont chargés sous celle non moins nécessaire d'une responsabilité réelle. C'est pour atteindre ce double but que j'ai cru pouvoir faire une exception à la règle que je me suis imposée jusqu'à présent. J'ai appelé aux fonctions de membres du Panhellénium des Grecs qui ne sont pas indigènes. Vos nouveaux collègues cependant ayant donné des preuves des nobles sentiments qui les animent pour les intérêts de la patrie commune, ils peuvent espérer, ce me semble, qu'elle leur fera l'honneur de les adopter. Je suis moi-même, Messieurs, dans cette catégorie, et j'aime à me flatter d'avoir justifié jusqu'ici, autant qu'il pouvait dépendre de moi, la confiance que la nation s'est plu à me témoigner.

A M. le Colonel Heideck.

Égine, $\frac{\text{29 mars}}{\text{10 avril}}$ 1828.

En réponse à votre rapport sous le n° 48 et à la requête qu'il renferme, il vous est recommandé de reconnaître vous-même, d'après la lettre que je vous renvoie, non-seulement le nombre des femmes et enfants qui y sont inscrits, mais de les classer de la manière suivante :

1°. Femmes qui, par leur condition et leur âge, ne sont pas en état de vivre de leur travail, et auxquelles je vous autorise à accorder des rations de pain.

2°. Femmes et enfants qui peuvent gagner leur vie par

le travail. En réduisant la liste des premières au nombre le plus limité possible, celle des autres vous offrira la main d'œuvre que vous tâcherez d'employer tous les jours dans les travaux qui sont sous votre inspection. De cette manière les rations de pain que vous leur fournirez ne grèveront pas inutilement la caisse publique, et ne sanctionneront pas non plus un abus qui pourrait devenir très-désastreux.

C'est en partant du même principe que vous voudrez bien aussi passer en revue les familles des Rouméliotes qui composaient la garnison de la forteresse. En exceptant aussi dans les familles de cette catégorie les femmes que leur âge et leur condition mettent hors d'état de se prêter aux travaux publics, toutes les autres doivent y consentir, si elles veulent avoir du pain. Il est entendu que la nature des travaux auxquels elles doivent prendre part doit être compatible avec leurs habitudes, et avec les égards qu'on doit à leur sexe.

Quant aux enfants qui appartiennent à ces familles, ainsi qu'à celles qui sont réfugiées à Nauplie, veuillez en faire dresser un catalogue, dans lequel sera marqué le nom de chaque enfant, son âge, son origine et le nom de ses parents. On notera si ces parents existent, et où ils se trouvent.

Vous m'enverrez cette liste, et je verrai ensuite où je pourrai placer ces enfants pour les sortir de la misère et de la démoralisation, et pour en faire, s'il plaît à Dieu, des hommes utiles. Je vous dis tout cela, et vous

vous en occuperez à mesure que vos autres affaires vous en donneront le temps.

Au Panhellénium.

Égine, $\frac{\text{29 mars}}{\text{10 avril}}$ 1828.

Une des conditions indispensables à la marche prompte et régulière du service, ainsi qu'à l'ordre sans lequel nul travail administratif ne peut aboutir à un résultat satisfaisant, c'est la disposition du local où s'assemblent les magistrats, et où les employés qui sont sous leurs ordres remplissent leur devoir. L'absence de ces arrangements matériels occasionne et légitime la lenteur, l'inexactitude, la confusion, peut-être même les abus.

L'état déplorable où se trouvent maintenant les archives de l'administration que nous remplaçons, démontre jusqu'à la dernière évidence cette vérité. Elle nous frappe tous les jours davantage, et à mesure que nous nous voyons dans l'impossibilité d'obtenir promptement et régulièrement des renseignements authentiques et positifs sur l'emploi qui a été fait des revenus publics et des sommes immenses dont la Grèce est endettée, comme aussi sur les domaines et autres propriétés de la nation. Nous ne sommes pas responsables, Messieurs, d'une calamité pareille; mais nous le serions si, au moment de rendre compte de notre gestion au congrès, nous étions

aussi condamnés à ne pouvoir mettre sous ses yeux le tableau le plus complet de notre administration.

Voulant remplir religieusement l'engagement que j'ai pris à cet égard en me chargeant du gouvernement de l'état, j'en appelle, Messieurs, à votre zèle; et je désire par conséquent vous mettre à même de donner à vos travaux le caractère qu'ils doivent avoir, pour être soumis aux représentants de la nation. Je vous propose donc de nommer dans votre sein une commission, laquelle, de concert avec le gouverneur provisoire d'Égine, puisse me faire connaître sans retard les mesures qui sont nécessaires pour que chaque section, chaque commission, et le corps entier du Panhellénium, aient un local et l'ameublement convenable. Je n'ai pas besoin de vous faire observer que ces arrangements doivent être provisoires, et calculés strictement d'après la pénurie de nos moyens financiers.

A la Commission de la Banque & des Finances.

Égine, $\frac{\text{29 mars}}{\text{10 avril}}$ 1828.

Je vous envoie ci-joint, Messieurs, un compte détaillé, accompagné des quittances formelles, pour la somme de 55,983 piastres d'Espagne, que j'ai dépensées pour subvenir aux besoins de l'état. Afin de compléter la

somme de 25,000 piastres d'Espagne, j'ai encaissé aussi la somme de 11,262 piastres d'Espagne, de la part de différents nouveaux actionnaires de la banque.

Vous trouverez qu'indépendamment de ces deux sommes, j'ai déboursé pour le service de l'état la somme de 26,720 piastres d'Espagne. Vous le savez, ces fonds m'ont été confiés pour le rachat des esclaves, et pour venir exclusivement au secours des orphelins, des femmes et des vieillards, que les malheurs de la Grèce ont forcés à quitter leurs foyers. Je dois compte de leur emploi aux bienfaiteurs, et je désire conséquemment que vous régliez vos écritures de manière à ce que je puisse disposer du total de ces fonds de la manière suivante :

Je ne demanderai à la banque les 25,000 piastres d'Espagne qu'après l'expiration d'une année, selon le terme de l'ordonnance. Mais il n'en sera pas de même de la somme de 26,720 piastres d'Espagne. Elle servira aux dépenses qui ont déjà été faites, et qui se feront soit à Égine, soit ailleurs, en travaux publics entrepris par mon ordre, et au soulagement des pauvres qui y sont employés pour gagner leur pain quotidien. Dans cette catégorie entrent par conséquent les dépenses faites par M. Stevenson pour la plantation des pommes de terre; par M. Valianos, et M. Giannitzis, gouverneur provisoire d'Égine, pour la grande route et autres travaux qui se font dans cette île; par M. Démétrius Calergis, et par M. N. Ghikas, gouverneur provisoire de Poros, à l'effet de pourvoir à l'habillement et à la nourriture de soixante

et quelques enfants, ainsi que les dépenses qui auront lieu par la suite, tant pour la plantation des pommes de terre à Poros, que pour l'organisation et l'établissement d'une école, qui sera exclusivement destinée aux enfants et aux orphelins des différentes contrées de la Grèce.

Je vous indiquerai, Messieurs, par la suite et au moyen d'ordonnances spéciales les dépenses qui ne sortiront pas de cette même catégorie, et auxquelles seules il est de mon devoir de vouer la somme susmentionnée de 26,720 piastres d'Espagne que le trésor me doit.

Veuillez aussi régler vos registres de manière à ce que je puisse, selon les occurrences, vous demander des documents qu'il est de mon intention de transmettre aux bienfaiteurs qui ont voulu me rendre dépositaire des fonds en question.

Vous trouvez dans les sommes que j'ai reçues et dépensées celle de 90 piastres d'Espagne, pour lesquelles je crédite la banque. Cette somme a été offerte en don par M. Constantin Bacharas d'Ancône. Vous voudrez bien en prendre note, et notifier au dit M. Bacharas que son nom est inscrit dans la liste des fondateurs de la banque.

C'est dans ce point de vue que je vous engage à prendre en considération chaque dépense, et à vous enquérir des preuves en question, soit à la secrétairerie d'état, soit ailleurs. C'est ainsi que nous pourrons légitimer aux yeux de la nation la confiance dont elle nous honore.

A MM. les Archevêques et les Capitaines de Sparte.

Égine, $\frac{\text{29 mars}}{\text{10 avril}}$ 1828.

Votre compatriote, P. Mavromichalis, vous annonce de ma part le bien qu'il vous est réservé de procurer à votre jeunesse, grâce à la bienfaisance des étrangers et à mes bons offices. Je désire que dans le choix que vous êtes appelé à faire, vous vous conformiez religieusement à l'intention des bienfaiteurs. Leur but est d'élever les douze jeunes Spartiates que je vous demande, de manière à ce que leur retour dans votre pays puisse un jour vous rapporter les moyens de faire prendre à Sparte une part honorable au sort que la Providence destine à toute la Grèce. Or ce but ne saurait être atteint que lorsque les douze élèves appartiendront, dans une juste proportion, à toutes les classes des habitants, et qu'on préfèrera, dans les classes respectives et à l'âge requis, ceux qui sont le plus favorablement disposés à l'étude et aux travaux, et dont les parents, par les services rendus à la patrie, sont hors d'état de faire les frais de leur entretien dans l'étranger.

Plaçant, Messieurs, une entière confiance en vous, j'aime à croire que vous ne vous écarterez de cette règle pour aucune considération quelconque, et que vous

m'en fournirez la preuve au moment où vous m'enverrez les douze élèves que je vous demande.

A M. l'Amiral Codrington.

Égine, $\frac{\text{30 mars}}{\text{11 avril}}$ 1828.

La corvette de S. M. B., le Wolf, est arrivée hier dans ce port, et M. le capitaine Hyes a remis au gouvernement, avec une lettre de la part de M. le commodore Staines, les Candiotes accusés du crime horrible de piraterie. Je ne saurais assez remercier Votre Excellence de cet envoi, et j'aime à espérer qu'en peu de temps elle sera convaincue qu'une justice sévère et exemplaire peut être administrée en Grèce.

Une commission d'enquête procède dès aujourd'hui à l'examen des prévenus; mais pour fonder l'acte d'accusation dans des formes légales, il serait d'une pressante nécessité de fournir à cette commission, ainsi qu'au tribunal compétent, tous les renseignements que Votre Excellence, ou M. le commodore Staines, pourront donner relativement aux crimes qui ont motivé l'arrestation des accusés, et les mesures prises pour éteindre à Grabuse le foyer de la piraterie.

Il se peut que cette enquête nous révèle des circonstances et des faits, au moyen desquels le gouvernement puisse atteindre la piraterie dans ses véritables principes.

C'est dans ce but que la commission d'enquête est composée de deux jurisconsultes étrangers au pays, et du gouverneur provisoire d'Égine.

En nous procurant les renseignements en question, Votre Excellence donnerait une nouvelle preuve de l'intérêt bienveillant qu'elle porte à la Grèce.

A M. l'Amiral Heyden.

Égine, $\frac{\text{31 mars}}{\text{12 avril}}$ 1828.

C'est au moment du départ du transport le Preiner, que je viens de recevoir un courrier de Nauplie. Il me porte des détails de quelque intérêt sur ce qui s'est passé dans les forteresses de la Messénie depuis peu de jours, et je m'empresse d'en faire part à Votre Excellence.

Ibrahim-Pacha a appris que les Rouméliotes se sont organisés en chiliarchies, qu'ils ont quitté le Péloponèse, qu'ils bloquent Athènes, et que notre petite flotte a paru dans les parages des forteresses, qu'elle occupe jusqu'à Dragomestre. Dès lors il a voulu opérer une translocation dans son armée, en se méfiant des Albanais. Ceux-ci à leur tour n'étant pas payés depuis longtemps, et n'espérant plus aucun avantage de leur campagne actuelle, se sont emparés de vive force de la forteresse de Coron, et sont entrés en pourparlers avec les habitants du pays,

afin de se ménager, disent-ils, des moyens utiles et honorables de retraite.

Les démogérontes de cette contrée viennent de s'adresser en conséquence aux généraux Colocotronis et Nikitas, afin que ces deux chefs obtiennent de ma part l'autorisation de procéder aux arrangements qui seraient relatifs à l'évacuation de cette forteresse et à l'envoi des Albanais dans leur pays natal. La faible garnison d'Albanais qui se trouve à Navarin vient de me faire parvenir indirectement des propositions semblables.

Il est évident qu'Ibrahim n'a plus de quoi satisfaire la cupidité de ses troupes albanaises, et que bientôt il sera hors d'état de nourrir ses Égyptiens. Pour peu que nos mesures de blocus le serrent plus étroitement, il ne sera peut-être pas difficile d'obtenir l'évacuation complète du Péloponèse. Mais pour donner suite aux ouvertures des Albanais, ainsi que pour provoquer celles d'Ibrahim-Pacha lui-même, le gouvernement grec doit de toute nécessité pouvoir disposer de quelque somme. L'argent qu'on dépenserait dans ce but, serait en ce moment placé à de gros intérêts. Votre Excellence, conjointement avec ses collègues, n'ignore pas la détresse extrême du gouvernement grec, et je vous supplie encore une fois de venir à son secours dans une circonstance grave, et pour un résultat qui accomplirait en partie les vues du traité de Londres.

Ne doutant pas, Monsieur l'amiral, de votre assistance et de celle de Messieurs vos collègues, je ne négligerai aucun

moyen, afin de laisser ouverte une chance aux négociations que les Albanais semblent disposés à entamer avec le gouvernement grec.

Veuillez mettre la présente sous les yeux de M. l'amiral Codrington, et je tâcherai de mon côté d'en faire parvenir le plus tôt possible une copie à M. l'amiral de Rigny, qui se trouve, à ce qu'on m'assure, à Mélos.

Je vous prie, Monsieur l'amiral, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A M. le Stratarque Ypsilantis.

Égine, $\frac{\text{31 mars}}{\text{12 avril}}$ 1828.

Le gouvernement a reçu vos rapports en date du 25 mars. Les informations qu'ils renferment relativement aux rôles des chiliarchies qu'il vous était enjoint d'envoyer dès que vous seriez arrivé à Éleusis, prouvent qu'il y a eu malentendu de votre part. Il ne pouvait pas être dans l'intention du gouvernement de vous faire procéder à la revue des trois chiliarchies sur la base des registres de M. Köring, mais sur celle de vos propres registres, ou bien des registres de l'inspecteur de l'armée. D'après le règlement, nulle distribution de vivres ne peut être faite que sur le témoignage de ces actes. Or s'ils existent, comme on ne doit pas en douter, quel est

l'usage qu'on pouvait faire des registres de M. Köring? Ces derniers au contraire sont entre les mains du gouvernement, et c'est avec eux que le parallèle dont vous parlez doit être fait. J'ai aussi un autre moyen de contrôle. C'est le dénombrement qu'ont donné sous serment les capitaines des vaisseaux qui ont transporté les troupes de Damala à Éleusis.

Si nous admettons que les chiliarchies se complètent, les actes de votre secrétariat et du commissariat doivent constater le nom des nouveaux soldats, le jour où ils se sont inscrits dans le corps, et le chef sous les ordres duquel ils sont placés et qui doit se porter responsable de la réalité du fait. C'est en suivant et en faisant suivre cette règle à l'armée, que les rôles que vous enverrez au commissariat seront approuvés, et que l'administration sera en état de fournir à la subsistance de l'armée et à la distribution des rations.

Le gouvernement ne peut pas faire droit à la prétention que forment à l'égard de la ration et de la solde les nouveaux conscrits qui entrent dans les chiliarchies, attendu qu'ils ne peuvent jouir de ces avantages que du moment où ils seront reçus soldats; et ils ne le seront en effet que lorsque le gouvernement aura signé de sa main leur admission. Tout ce qu'il peut faire jusque-là pour les nouvelles recrues, c'est de leur accorder le pain d'après le règlement.

Il est très-important que vous ne vous écartiez point de ce principe, attendu que je suis irrévocablement dé-

cidé à le suivre strictement. Il vous est en conséquence recommandé de vous expliquer clairement à cet égard avec les chiliarques respectifs, afin qu'ils remplissent religieusement l'engagement qu'ils ont contracté de respecter et de faire respecter les lois. C'est en vous fondant sur cet antécédent que vous procèderez à l'organisation des autres chiliarchies; vous ne négligerez pas d'autre part d'y procéder dans le but unique de régulariser le service, et de mettre un obstacle insurmontable à toute espèce de malversations ou d'abus. Or ce serait légitimer les unes et les autres que de créer des chiliarchies pour satisfaire aux convenances de quelques individus, en multipliant le nombre des officiers et par conséquent les dépenses.

Ce que vous devez avant tout, c'est de compléter les trois chiliarchies déjà organisées, et de procéder après à l'organisation complète d'une quatrième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le nombre des soldats actuellement dans le camp soit convenablement placé. C'est de cette manière que la caisse publique pourra graduellement soutenir les frais du corps d'armée qui est sous vos ordres, et c'est de cette manière que le gouvernement pourra aussi justifier aux yeux de la nation les sacrifices qu'elle doit porter pour l'armée.

Il ne faut pas que l'armée se fasse illusion ni sur sa propre situation, ni sur celle du gouvernement. La part active que prennent les plus grandes Puissances de l'Europe à la pacification du levant et de la Grèce, ne laisse

pas de doute que du moment où ces Puissances voudront faire sortir les Turcs de l'Attique ou d'autres points qu'ils occupent encore, ils sortiront sans que la coopération de l'armée grecque soit aucunement nécessaire; et dans le cas opposé tous les efforts de l'armée ne pourraient aboutir qu'à des résultats précaires. En partant de cette observation, vous comprendrez vous-même, et vous ferez aisément comprendre aux officiers supérieurs qui vous entourent, que si j'ai mis en œuvre dans ce moment l'organisation des chiliarchies, si j'ai ouvert une carrière aux braves Rouméliotes, c'est plus dans leur propre intérêt que dans celui du sort définitif de notre patrie. Ils s'en convaincront aisément, j'espère, et ils m'en donneront la preuve, en se conformant strictement aux ordres que vous venez de recevoir.

Je reconnais avec vous qu'un corps de cavalerie serait d'une grande utilité dans vos opérations militaires; mais deux difficultés invincibles s'opposent à ce que le gouvernement puisse dans ce moment se prêter à votre demande. Hadji-Michalis avec ses chevaux est en Candie, et il n'est guère possible de le déplacer en peu de temps; et quand même on le pourrait, le gouvernement dans la détresse actuelle de ses finances ne serait en état ni d'organiser ce corps de cavalerie, ni de l'entretenir.

C'est par le même motif que le gouvernement ne pourra actuellement vous fournir l'argent que vous demandez pour les chevaux attachés au service des chi-

liarchies. Le commissariat de Poros reçoit l'ordre de vous envoyer toutes les cartouches qu'il aura confectionnées. Pour ce qui est du dépôt de vivres à l'armée, il n'aura lieu que lorsque les magasins de Poros pourront le fournir, et que des mesures sévères pourront le garantir des malversations dont l'exemple a été donné à Salamine très-récemment. Il est recommandé à M. Köring de vous envoyer de préférence autant de farine qu'il lui sera possible.

La douane de Salamine étant déjà vendue par la commission actuelle des finances avec l'autorisation du gouvernement, il n'est guère possible de vous en confier l'administration. Pour ce qui est des autres branches de revenus que vous demandez, la commission des finances reçoit l'ordre de se mettre directement en rapport avec vous, pour que vous puissiez surveiller l'administration, encaisser le revenu, et en rendre compte. Veuillez cependant prévenir les employés que vous destinerez à ce service que je les ferai surveiller de près, et qu'au moindre abus ou soupçon d'abus, ils seront suspendus de leurs fonctions, et traduits devant la commission des finances pour donner les explications qui leur seront demandées, et que s'il y avait lieu à accusation, ils seraient formellement jugés.

La publication du règlement général et du code pénal sera différée pour quelque temps, attendu que le concours de plusieurs circonstances peut seul sanctionner cette mesure.

On vient d'achever l'organisation de la petite force navale destinée au blocus des côtes de l'Attique. C'est vers la fin de la semaine que ces bâtiments seront à leur place, et que vous recevrez copie de leurs instructions.

PIÈCES ADDITIONNELLES.

RÉPUBLIQUE GRECQUE. (N° 1,354.)

Le secrétaire d'état pour l'intérieur et pour la police, à S. E. le président de la Grèce.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1828.

Le 30 du mois de mai 1827, je fus nommé par la commission du gouvernement secrétaire d'état pour l'intérieur et pour la police. — Les devoirs de ces branches de l'administration n'étaient pas tracés. L'état dans lequel se trouvait alors l'intérieur de la patrie m'était inconnu; personne ne m'en avait informé, et je n'en savais que ce que peut en savoir un simple citoyen. — Je me suis fait un devoir d'étendre mes investigations pour connaître toutes choses au juste, et j'ai atteint mon but.

La trop longue durée du congrès de Trézène avait paralysé les autorités administratives des provinces, et le changement de constitution les avait abolies toutes, sans en substituer d'autres. — Dans le Péloponèse les militaires l'emportèrent sur les autres. Leur influence augmentée tout à coup rendit les abus plus grands, et ce ne fut qu'une suite nécessaire de leur caractère. Et je dois affirmer que cet état de choses est dernièrement venu bien pire qu'il n'a été pendant les sept premières années de la guerre. Les habitants s'en allèrent à droite et à gauche pour se sauver, et le gouvernement n'eut ni le temps ni la possibilité d'instituer des autorités administratives dans les provinces. — Les habitants des îles, en proie aux factions, n'étaient pas d'accord dans l'élection des démogéronties, et si quelquefois l'un des partis parvenait à élire, l'autre s'y opposait, et tâchait de rendre nulle l'élection. — Dans la Grèce continentale la mort du brave Karaïscakis a causé la dispersion de l'armée, et celle aussi des habitants, de manière qu'il était impossible qu'aucune autorité civile subsistât dans cette partie de l'état. A cette époque la commission du gouvernement se trouvait à Poros, et c'est là qu'elle

avait décidé de rester provisoirement, comme l'endroit le plus voisin de l'Attique, vers laquelle elle avait constamment les yeux tournés.

La commission répugnait à aller à Nauplie, parce qu'elle désirait donner une activité nouvelle aux affaires de la guerre dans la Grèce orientale, et éviter tout ce que l'ignorance, l'intrigue et l'avarice des militaires mettait en œuvre contre elle: mais le décret n° 18 d'un côté, et un nombre considérable de membres du corps législatif de l'autre, l'ont forcée de passer le 13 juin à Nauplie, dans l'espérance d'éviter par là un nouveau motif de complot que les amateurs d'innovations mettaient en avant.

Le congrès nationsl n'a mis à la disposition de la commission que quelques revenus publics, et ces revenus mêmes n'étaient qu'imaginaires, puisqu'elle ne pouvait rien percevoir d'un pays qui n'était pas sous son obéissance, et qui au contraire se trouvait en position hostile.

Nous étions abandonnés à notre douleur, voyant l'état livré à l'anarchie, et cette douleur n'avait pas de consolation, nous voyant dans l'impossibilité d'y apporter remède. — Nous ne pouvions pas nommer les préfets dans les départements, puisqu'on n'avait pas encore sanctionné l'organisation nécessaire; cette organisation devait être l'œuvre du corps législatif, et ce corps n'avait pas encore consenti à ce que les démogérontes fussent élus, les voulant assez forts pour qu'ils ne fussent pas les créatures des factions. On avait jugé par conséquent nécessaire de nommer des commissaires provisoires de police, là où le besoin réclamait cette institution; et pour les mettre à même de remplir leurs fonctions, on était convenu de les faire entourer par une garde militaire, avec le consentement du général en chef qui l'avait donné.

Les commissaires et leurs gardes furent destinés dans presque toutes les îles de l'Archipel, et dans toutes les villes maritimes du golfe Argolique, là où il était problable qu'on les accueillerait. Dans quelque endroits ces mesures ont eu leur effet; mais dans le reste non. Le désordre de Nauplie n'a pas peu contribué à paralyser cette mesure; et l'anarchie, le désordre et la faiblesse du gouvernement, ont poussé toutes choses au point que les ordres de l'autorité étaient méprisés avec audace.— Le gouvernement s'est convaincu qu'un seul commissaire à Syra, ville très-peuplée et marchande, ne pourrait pas y maintenir le bon ordre, et empêcher les abus qui existaient dans cette ville; c'est-à-dire la contrebande, la fausse monnaie, et tout leur cortége; il fut donc décidé que le commissaire de police aurait provisoirement la direction générale de l'administrstion du gouvernement dans cette île, conformément à la loi. Mais on y ajouta un courtier général, afin de mettre un frein à la vente

des prises faites par les pirates. Ces deux mesures ne furent pas agréées par la plupart des négociants de cette ville, et ils firent leur possible pour qu'elles n'eussent pas lieu, ayant recours au grand-amiral Cochrane pour la première, et en se mettant en position hostile contre la seconde. Par conséquent rien ne se fit.— Le gouvernement jugea que le grand-amiral empiétait sur son autorité, en suspendant le commissaire de police de ses fonctions, et par conséquent requit le consentement du corps législatif qui y avait adhéré, afin que le commissaire de police fût nommé de nouveau, en y ajoutant la nomination du courtier général; mais le corps législatif n'approuva ni l'un ni l'autre, et l'île de Syra est, depuis lors, restée sans fonctionnaires désignés par le gouvernement, et sous l'autorité de sa démogérontie.— Le gouvernement voyait que si d'un côté les affaires de Nauplie promettaient quelque adoucissement, de l'autre l'esprit des militaires était excité par le désir de prendre et de piller. Cette entreprise coupable était favorisée par les novateurs, qui intriguaient et semaient la guerre civile. La ville présentait le tableau d'un désordre affreux; c'est ce qui décida le gouvernement, d'accord avec le corps législatif, à passer à Égine. Cette translation eut lieu, et le gouvernement provisoire de cette place principale fut confié à une commission. Le séjour à Égine promettait la tranquillité et la sûreté qui étaient nécessaires pour l'administration de la chose publique.

Le gouvernement établi à Égine tâcha de nouveau d'établir des fonctionnaires dans les provinces; mais il voyait que l'on n'obtenait que des résultats insignifiants, et c'est pour cela qu'il proposa au corps législatif, ou d'accélérer la sanction de la loi pour l'organisation des départements, ou de l'autoriser à y nommer des gouverneurs provisoires. Le corps législatif n'adhéra ni au premier ni au second de ces deux projets.

L'espérance de la prochaine arrivée de Votre Excellence, et la bataille de Navarin, donnèrent aux Hellènes une vie nouvelle et ne permirent pas aux affaires de parvenir à leur ruine dernière.— Dans quelques îles on a dernièrement élu des démogéronties, mais c'est une faction qui l'emporte sur l'autre, et ces démogéronties exploitent la chose publique pour leur bénéfice personnel.— Les îles d'Hydra et de Spetzia sont récemment passées sous la domination de leurs primats; mais ces primats n'ont ni force ni influence, et ces deux îles sont en proie à l'anarchie.— Samos n'a que l'ombre d'un gouvernement; le chef Lycurgue y fait la loi.— Dans le continent ce n'est que depuis peu que les choses ont commencé à changer de face. Toutefois il n'y a pas de fonctionnaires civils.— Candie n'est pas en relation avec le gouvernement, et mon ministère ne correspond pas avec le conseil qui régit les affaires de cette île.

Voilà tous les renseignements qu'il m'a été possible de recueillir et que je soumets à Votre Excellence. Il est de mon devoir d'ajouter tout ce qui a rapport au commerce, les arts, l'industrie et l'agriculture. Il n'y a rien de tout cela. Ni commerce, ni arts, ni industrie n'existent; l'agriculture même est nulle. Les paysans ne sèment plus, parce qu'on n'est pas sûr de moissonner, et que si l'on moissonne on n'est pas sûr de sauver la récolte de la rapacité des militaires.—Le négociant n'est pas sûr non plus dans les villes. La peur des pirates le fait trembler. Le pirate a l'œil ouvert, et attend le bâtiment sur son passage, l'assassinat couvre de secret le vol.—Le malheureux artisan n'est pas sûr que son travail lui sera payé. Le droit du plus fort est le seul réel. Les liens sociaux sont rompus. Le citoyen n'a pas la protection de la loi. Il n'y a que l'intarissable longanimité du peuple qui ait pu empêcher un état de choses encore plus affreux.

Le secrétaire d'état, etc.,
D. Londos.

RÉPUBLIQUE GRECQUE.

Le secrétaire d'état pour les affaires étrangères et pour la marine, à S. E. le président de la Grèce.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1828.

Depuis le commencement de l'institution de la commission du gouvernement, je fus nommé son secrétaire général, conformément à l'ancienne constitution, et après la mise en exécution de la constitution actuelle, son secrétaire d'état pour les affaires étrangères et pour la marine. Revêtu de ces titres, j'ai l'honneur de mettre sommairement sous vos yeux les points les plus essentiels de ma gestion dans les différentes branches qui me furent confiées.—Je commence par les affaires étrangères.

L'étendue des relations étrangères de la Grèce jusqu'à ce moment a été bien peu de chose. Je vous soumets toutefois ce que je pense pouvoir mériter votre attention.—D'abord il a été jugé nécessaire d'adresser au ministère britannique une note pour l'informer de l'élection de Votre Excellence; de celle de l'amiral Cochrane et du général Church, et pour lui faire observer les améliorations qu'on avait lieu d'espérer dans les affaires nationales.

J'ai été en correspondance: 1°, avec M. le comte Viaro Capodistrias, 1°, pour demandes de vivres et de munitions de guerre; 2°, pour rachat d'esclaves; 3°, pour la somme de 2,000 livres sterling reçues en emprunt de la part de Votre Excellence, emprunt qui fut sanctionné par décret du corps législatif; 4°, pour autorisation qui lui fut donnée, avec le consentement du corps législatif, d'entrer en correspondance avec les chefs albanais, et de les assurer que le gouvernement désirait s'arranger avec eux sur tout ce qui n'était pas contraire aux intérêts de la Grèce.

2°. Avec le Philhellène M. Eynard, d'abord pour le remercier des services signalés et continuels qu'il a rendus à la Grèce, et surtout pour l'invitation faite dernièrement aux philhellènes pour les engager à de nouveaux secours, d'après le faux bruit qui s'était répandu que Votre Excellence arrivait en Grèce avec plusieurs millions.— 3°. Avec M. le métropolitain Ignace, pour le remercier de ses excellents conseils.— 4°. Avec la commission philhellénique à Poros, pour l'inviter à fournir des munitions de guerre là où il y en avait besoin.—5°. Avec les amiraux des puissances alliées.

Quant aux affaires de la marine, ce qui mérite le plus d'attention est ce qui suit: 1°, la défense faite par le contre-amiral de Rigny, pour s'opposer à l'expédition de Chios. Sur ce sujet je me réserve d'entretenir plus particulièrement Votre Excellence. 2°. La ligne maritime depuis Lépante jusqu'à Volos, qu'on ne voulait pas que la marine grecque dépassât. Nous avons répondu à l'amiral de Rigny que nous ne tolérerions pas ce qui pourrait porter atteinte aux droits de la nation; mais ensuite la même ligne fut tracée en commun par les trois amiraux. 3°. Les demandes pour indemnités réclamées instamment par le contre-amiral de Rigny, auxquelles le gouvernement a été obligé d'obtempérer avec le consentement du corps législatif, et pour lesquels des obligations lui ont été délivrées. 4°. La même chose a eu lieu pour les indemnités réclamées par le commodore Hamilton et par le même contre-amiral. Il a fallu céder à la force.

Nomination à l'étranger.

Sur la demande de M. Hamilton, le sieur Mac-Gill a été nommé consul grec à Malte. C'est, dans ma gestion sur les affaires étrangères, le seul fait qui puisse mériter votre attention.—Je passe au ministère pour la marine.

La marine nationale de guerre consiste dans les bâtiments suivants: 1°. La frégate l'Hellas. 2°. Les trois bateaux à vapeur achetés avec

l'argent de l'emprunt. 3°. La corvette Hydra prise aux Égyptiens par lord Cochrane. 4°. La goëlette Athénaïs prise par le capitaine Thomas. 5°. Quatre barques canonnières construites par le colonel Heideck aux frais des philhellènes. — Il y a en outre une autre canonnière faite à Londres avec l'argent de l'emprunt, et qui est abandonnée au bord de la mer, comme inutile. —Le brick le Sauveur a péri à Chios.—Quelques bâtiments achetés pour en faire des brûlots. — Le reste de la flotte se compose de bâtiments appartenant aux Hydriotes, aux Spetziotes, et aux Psariotes.

Dans les bâtiments qui appartiennent à la nation, l'organisation a été faite par lord Cochrane d'après les pleins-pouvoirs qui lui ont été donnés. Dans les bâtiments des particuliers, la direction de l'administration appartient a leurs propriétaires.

Bâtiments en expédition.

1°. Cinq bricks particuliers sont à Chios; un brûlot sous la direction de Canaris, et six bâtiments nationaux, savoir la frégate, la corvette, et quatre canonnières. 2°. Un bateau à vapeur, sous les ordres du capitaine Hastings, est à Messolonghi; de même que quelques bâtiments particuliers, et un bâtiment psariote. 3°. Quelques bâtiments particuliers se trouvent à Candie. 4°. Sur les côtes de l'Attique il n'y a qu'une goëlette particulière. 5°. Dans la mer Égée, il y a une petite division, sous les ordres du capitaine Miké Kyparissis, Psariote, pour protéger la sûreté de ces mers contre les pirates, et coopérer à la perception de l'impôt.

État du personnel de la marine.

Chaque île au commencement de la guerre a nommé son amiral. Miaoulis fut nommé amiral d'Hydra, et Sactouris vice-amiral. George Androutzos fut nommé amiral de Spetzia, et feu Nicolas Apostolis, amiral de Psara. Ces grades ont été confirmés par tous les gouvernements depuis le commencement de la guerre. — La commission du gouvernement a donné le grade de capitaine de frégate à M. Hastings.— Le congrès de Trézène a nommé lord Cochrane grand-amiral. Cet amiral a conféré beaucoup de grades que le gouvernement n'a pas reconnus. Lord Cochrane, d'après le décret n° 16, avait le devoir de soumettre ses propositions à la sanction du gouvernement et du corps législatif, mais il a négligé de le faire.

État de la marine marchande.

Il n'y a que dix-huit mois qu'on a commencé à délivrer des patentes aux bâtiments marchands. Pour droit de patente on ne paie que de 3 à 15 piastres chaque semestre, comme il plaît au capitaine.—Les droits d'ancrage dans les ports des îles et dans celui de Nauplie ont été vendus aux enchères, et les fermiers les perçoivent. C'est pourquoi dans ces places il n'y a pas de capitaines de port. Les fermiers en exercent les fonctions.— Dans les autres ports, il n'y a pas d'espérance de percevoir des droits, vu le désordre qui y domine.— Il n'y a de capitaines de port que dans quatre endroits, savoir:

A Pyrgos, Anastase Condullis.—Dans le golfe de Messénie et à Armyros, Constantin Kyriakos.— Sur la côte de Gastouni, Constantin Papadopoulos et Constantin Papagianis.— Sur la côte de l'isthme, Lambros Giannou.

Que Votre Excellence me permette d'ajouter quelques observations sur ce qui a trait à la marine.

La commission du gouvernement, se fondant sur le droit de visite, et sur le principe que le pavillon ne couvre pas la marchandise (droit qui lui fut officiellement accordé par le gouvernement ionien), s'est déterminée à délivrer des lettres de marque.—Cet acte a donné aux étrangers l'occasion de beaucoup de plaintes, et a attiré du blâme sur les membres du gouvernement, ce qui a donné appui à des explications bien étranges que quelques-uns des nôtres ont faites.— Il me semble que le gouvernement n'a pas manqué à ses devoirs, et qu'il a fait ce qui était dicté par le sâlut de l'état.—La position du gouvernement était très-critique. Le désordre à Nauplie était au comble. Le refuge du gouvernement fut le fort maritime de cette place. Sa dissolution était imminente, et aurait rendu vaine toute espérance de liberté et d'indépendance. Le seul moyen qui restait pour se soutenir était de s'attacher la marine qui était au désespoir, ne sachant pas comment subsister. Des lettres de marque furent délivrées, et des bâtiments marchands devinrent corsaires.— Il est fort bien connu qu'à cette époque plusieurs bâtiments marchands avaient eu recours aux pavillons neutres, pour gagner de quoi vivre, en abandonnant les intérêts les plus chers de la nation. Pour éviter ce danger et ses suites désastreuses, qui auraient causé la perte de toute la marine marchande nationale, il fallut prendre la résolution de donner des lettres de marque.— Cependant aussitôt que le gouvernement eut connaissance de l'opinion des amiraux des puissances alliées, il n'a pas tardé un instant

à retirer toutes les lettres délivrées.—En tout cela le gouvernement eut toujours le consentement du corps législatif.

Le secrétaire d'état pour les affaires étrangères et pour la marine,
Signé, G. Glarakis.

RÉPUBLIQUE GRECQUE. (N° 1,988.)

Le secrétaire d'état pour les finances, à S. E. le président de la Grèce.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1828.

Le désordre général qui régnait dans toutes les affaires de la Grèce ne pouvait que renfermer le secrétaire pour les finances dans la simple opération de recueillir ceux des revenus publics que les circonstances auraient permis.—Au moment où le gouvernement fut installé, il n'y avait aucun revenu direct, pas même le plus petit. Il n'y avait que le droit sur l'importation des marchandises de l'étranger, que le corps législatif avait sanctionné; mais d'un côté les longues discussions sur le mode de percevoir ce droit, et de l'autre les troubles de Nauplie, ont laissé le décret qui le concerne sans effet jusqu'à ce jour.—Les besoins urgents de la flotte firent assigner au grand-amiral les deux tiers de cet impôt; mais ensuite les besoins de l'armée de terre et l'immobilité de la flotte portèrent le gouvernement à proposer au corps législatif de percevoir ce même impôt pour le compte de la caisse, et après de très-longues discussions il lui fut accordé de le percevoir de la manière qu'il jugerait la plus utile.—Aussitôt des percepteurs furent nommés; et la force publique qui était destinée contre les pirates, reçut l'ordre d'aider les percepteurs dans l'exercice de leurs fonctions. Malgré cela le gouvernement a fort peu retiré de cette source très-importante, soit à cause de la résistance toujours croissante des provinces, soit à cause de l'opposition du grand-amiral aux ordres du gouvernement.—C'est à Syra seulement que cet impôt fut perçu, et encore pas en entier; car les démogérontes de cette ville prétendaient en être les percepteurs de droit, tandis qu'ils en étaient par le fait les payeurs. Les ordres du ministère furent méprisés, et les abus firent disparaître une grande partie de ce qui avait été perçu. Ces démogérontes refusèrent d'exécuter le règlement sanctionné, comme aussi de rendre compte de leur gestion; et dans

toutes ces démarches, si contraires au service public, ils furent toujours appuyés par le grand-amiral.

Outre cet impôt, le gouvernement a trouvé les restes de la dîme du Péloponèse, qu'avait laissés la commission dictatoriale. Ces restes ont été mis aux enchères, mais inutilement. Nul ne s'est présenté pour les affermer, soit à cause de la présence des Arabes, soit à cause des obstacles qui furent mis par le général en chef, et par les autres dominateurs de la péninsule.—Le gouvernement fut par conséquent forcé de nommer des commissaires pour la perception de la dîme, mais sans plus de succès. Tous ces commissaires revinrent les mains vides.

C'est dans cet état que se trouvait la caisse publique, quand se présenta le bénéfice des prises, et ce fut de cette source que le gouvernement tira les moyens de soutenir les expéditions militaires, et de donner à des citoyens des secours indispensables et quelques indemnités.—Enfin c'est de cette source qu'il lui fallut satisfaire aux demandes des Puissances.

Le gouvernement a reçu à différentes époques de la commission philhellénique 15,000 kilos de blé qui furent donnés aux garnisons de Nauplie, de Corinthe, et à différents corps d'armée.

La branche la plus importante et la dernière des revenus publics qu'eût le gouvernement, était la dîme des îles de la mer Égée, quoiqu'il n'ait pu en profiter qu'en partie.—L'argent provenant de cette origine fut dépensé en subsides à l'armée, en indemnités réclamées avec beaucoup de force par l'amiral de Rigny et par le commodore Hamilton, en traitements des membres du corps législatif, en secours accordés, soit à des particuliers, soit aux membres du gouvernement et à leurs employés, enfin en autres dépenses régulières, lesquelles sont portées dans l'état ci-joint.—Désormais la chose pourrait être réglée différemment, ainsi que nous nous ferons un devoir d'en soumettre à Votre Excellence le projet.—Le continent n'a rien donné jusqu'à présent, puisqu'il se trouve au pouvoir de l'ennemi.

Il faut avouer qu'il y aurait plusieurs autres sources dont le gouvernement aurait pu tirer du bénéfice; mais les dissensions continuelles, les discussions prolongées à l'infini, la lutte constante des partis, et l'opposition manifeste du grand-amiral et du général Church, élevèrent les plus grands obstacles.—Le gouvernement avait donc à lutter contre des difficultés innombrables, tandis que d'après la constitution il ne pouvait rien faire sans le consentement du corps législatif, et une fois que la chose arrivait là, elle y restait pour toujours.

Un autre motif bien fort paralysait encore l'action du gouvernement. Toutes les fois qu'il s'agissait des revenus publics, il n'avait pas d'employés ressortissants de son autorité auxquels il pût en confier la perception. Il ne pouvait nommer à aucun emploi sans le consentement du corps législatif. Ce consentement demandé plusieurs fois ne fut jamais accordé. Enfin le système des primats ou démogérontes, qui règne dans les provinces, ne pouvait qu'être favorable aux intérêts particuliers; il s'ensuit que les revenus publics sont devenus la proie des plus puissants.

Le ministère crut de son devoir, pour ce qui était de sa compétence, de proposer au conseil législatif des règlements concernant les patentes et autres pièces relatives aux bâtiments marchands. Par ces mesures le commerce aurait été encouragé, la piraterie empêchée, et la caisse aurait profité; mais ce projet de loi ne fut pas même lu au corps législatif. —Les droits d'ancrage ont été nuls pour la caisse publique, quoique rigoureusement perçus; mais c'était pour le compte des primats ou démogérontes, dans chaque port.—Sans employés ressortissants de son autorité, le gouvernement était dans l'ignorance complète de toute chose, et n'avait aucune influence.

Je dois informer Votre Exellence que ce ministère a délivré dans le temps un nombre considérable d'ordonnances, pour des sommes également considérables, lesquelles sont à payer. Ces ordonnances ont été délivrées pour des motifs politiques, qui ont été exposés de vive voix à Votre Excellence.

Le secrétaire d'état pour les finances,
Signé, P.-N. Lidorikis.*

RÉPUBLIQUE GRECQUE. (N° 1,813.)

Le secrétaire d'état pour la justice et pour l'instruction publique, à S. E. le président de la Grèce.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1828.

Il y a trois mois que le soussigné fut chargé du secrétariat pour la jus-

* A ce rapport officiel, le ministre ajoute trois états, l'un de la caisse, qui porte un deficit de 28,724 piastres turques; l'autre de la douane des îles de la mer Égée, sur lequel est porté un arrerage de 60,350 piastres turques 10 paras, et un troisième de la commission pour la perception de l'impôt, lequel porte un autre arrerage de 6,065 piastres turques 20 paras.

tice et pour l'instruction publique, fardeau qui était au-dessus de ses forces. Il s'est vu dès lors réduit à ne savoir que faire dans ces deux branches de l'administration, et à ne pouvoir remplir le moindre de ces devoirs; c'est surtout dans l'exercice de la justice qu'il s'est trouvé dans une situation périlleuse, c'est-à-dire amené à dépasser les bornes de la constitution pour protéger les droits de la justice, conformément à la raison.

Vous connaissez, Monsieur le président, mieux que personne, quels sont les devoirs de la secrétairerie de justice; ils vont naturellement avec l'institution des tribunaux qu'elle a le droit de surveiller. Mais malheureusement en Grèce, il n'a jamais existé de tribunaux, excepté celui de commerce à Syra, celui des prises ici, lequel fut institué par le pouvoir exécutif de la troisième période, et un tribunal criminel établi à Nauplie en 1826, mais ensuite supprimé par un décret du congrès national de Trézène.

Avant ce dernier congrès, les procès entre citoyens se jugeaient quelquefois par des commissions d'arbitres que le gouvernement nommait; mais ces commissions furent interdites comme contraires à la constitution. C'est pour cela que le conseil législatif s'est vu obligé de destiner une commission de son sein pour rectifier la loi concernant l'institution des tribunaux, et pour lui proposer un projet de loi sur cette matière. La commission fut nommée, la loi fut révisée et le projet de loi fut proposé; mais le corps législatif, peut-être par suite de la confusion générale, n'eut pas le temps de s'en occuper. Toutefois le gouvernement ne manqua pas de lui représenter par de fréquents messages l'urgence de l'institution des tribunaux, moyen sans lequel il était impossible de soulager les victimes de la violence et de l'illégalité.

Voyant donc avec une profonde douleur les effets désastreux de ce retard, ainsi que la gêne du citoyen souffrant, qui invoquait les larmes aux yeux la protection de la justice, et à qui on ne pouvait donner aucune consolation, ni aucun recours à des tribunaux qui n'existaient pas, il ne me restait d'autre moyen que d'exercer tantôt les fonctions de juge de paix, et tantôt d'engager à l'arbitrage; mais cet expédient même n'aboutissait à rien, parce que le méchant le bravait et refusait de rendre ce qu'il avait pris. Tous mes efforts étaient inutiles, et le plus souvent je devais dire que l'examen de la requête était ajourné jusqu'à l'institution des tribunaux. Tel est le tableau de ma gestion comme secrétaire de la justice.

Le secrétaire pour l'instruction publique sentait vivement le devoir de

concourir de tous ses moyens à l'établissement des institutions nécessaires pour l'éducation de la jeunesse; le ministère n'a pas manqué de mettre sous les yeux du corps législatif des projets de loi pour se faire octroyer les fonds nécessaires à l'établissement des écoles provinciales et générales, dans un endroit de l'état qui fût à l'abri des désastres de la guerre. Mes projets furent accueillis, une commission fut nommée pour les examiner; mais rien n'a été fait jusqu'à present. J'eus la douleur de voir tous mes efforts sans effets, et il me fut impossible de faire ce que j'avais eu le bonheur de faire à Athènes lorsque j'étais préfet de cette ville, ainsi que Votre Excellence en a peut-être connaissance, si elle a parcouru les journaux de cette époque.

C'est l'exposé sommaire, mais exact, de l'état des branches de l'administration qui m'ont été confiées.

Le secrétaire d'état pour la justice, etc.,
Signé, M. Soutzos.

RÉPUBLIQUE GRECQUE.

Le secrétaire d'état pour la guerre, à S. E. le président de la Grèce.

Égine, $\frac{14}{26}$ janvier 1828.

Je m'empresse d'obéir aux ordres de Votre Excellence et de mettre sous ses yeux l'état sommaire de ce qui concerne la guerre, afin de lui faire connaître ce qui en est.

État des forteresses.

La citadelle de Nauplie est sous la garde du général Stratos. Le Palamide est sous celle du général Grivas.—Je ne saurais rien dire sur l'état de ces forteresses; tout y est en confusion, par suite de la guerre civile qui existe entre ces deux chefs militaires.—Le château de mer est sous les ordres du général Mitro Déligeorgopoulos, et il manque de tout.—J'ignore la force de ces garnisons, et je n'en réponds pas. Le Palamide doit contenir 300 soldats, la citadelle 200, et le château de mer 80.—Le château d'Argos est un monceau de ruines; toutefois il est sous la garde gratuite du général Démétrius Tzocris et des habitants de la ville.—Le château des Moulins est aussi en ruines, il a été dernièrement réparé. Le général Verres en a le commandement à la tête de 150

hommes.—Le général Panagiotis Zaphiropoulos a élevé le château d'Astros. Il a aussi le soin de sa garde qui est composée de 100 hommes tirés des habitants de la ville.—La forteresse de Monembasie est sous les ordres du général Constantin Mavromichalis; sa garnison doit être de 200 hommes. Cette forteresse n'est pas approvisionnée.—Le château de Cariténa a été réparé par le général en chef du Péloponèse, Th. Colocotronis, qui a le soin de sa garde; elle consiste en 200 hommes. Ce château n'est pas approvisionné.—La forteresse de Corinthe est sous les ordres de quelques chefs Roumèliotes. La force de sa garnison m'est inconnue. Cette forteresse n'est pas approvisionnée.—Le couvent de Méga Spiléon est sous la garde de son abbé Damaskinos et de ses cénobites. Il y a en outre le général Pétimetzas qui y fut envoyé par le général en chef Church. Ce couvent est abandonné à ses ressources.—Grabuse en Candie est au pouvoir de quelques chefs Candiotes. Le gouvernement y a envoyé quelques secours.

État des corps armés en activité.

Le corps sous les ordres immédiats du général en chef du Péloponèse n'est pas en mouvement, et cela par des motifs qui ne sont connus que de lui-même.—Dans les environs de Tripolitza il y a un petit corps de volontaires sous les ordres du sieur Riga Palamidis.—Dans le voisinage de Nézéra est un petit corps de volontaires, ne recevant ni solde ni rations de vivres.—Pareillement d'aures petits corps de volontaires qui ne reçoivent ni solde ni rations, se trouvent aux alentours d'Arcadie.—Le général Nikitas dans les provinces de la Messénie, a sous ses ordres différents corps, qui ne reçoivent ni solde ni rations.—Dans le Maïna Constantin Mavromichalis commande en chef différents corps de Spartiates sous les ordres de leurs capitaines respectifs.—A Lacédémone il n'y a point de corps armés.—Quelques volontaires font des promenades militaires à Cariténa.—Le général Panagiotis Notaras commande de petits corps armés dans la province de Corinthe; mais ces corps ne reçoivent ni solde ni rations.—Le colonel Jean Baïractaris commande à des corps armés dans l'isthme, mais le manque de vivres les a forcés à abandonner leurs postes et à se retirer à Corinthe.—A Éleusis le général Catzicogiannis et Hadji-Mélétis commandent un corps de 1,000 à 1,500 hommes, dont 300 sont de leurs gens, les autres sont des habitants du pays.—A Athènes, à Livadie, à Thèbes, il n'y a que de petits corps qui ne font que des excursions dans le pays.—Au quartier-général du général en chef, Georges Divouniotis commande un corps d'environ 1,500 hommes.

— Dans la Grèce occidentale, sous les ordres immédiats du général en chef, il y a un corps de 2,500 hommes.— Le corps qui était à Trikéri et qui a échoué dans son entreprise, s'est débandé, et se trouve dispersé dans les îles de la mer Égée.— L'expédition en Eubée a échoué.— L'expédition à Chios ne va pas mal.— Les affaires de Candie donnent quelques espérances.— Les gardes dans les îles ont été licenciées. Le seul corps armé qui existe en activité dans l'Archipel, se compose des troupes embarquées sur les bâtiments de Miké Kyparissis, qui a le soin de la police de la mer.— A Salamine et pour la garde de la côte, le capitaine Minéus commande un petit corps, qui en outre est chargé d'empêcher la contrebande.— Le sieur Démétrius Macris, chargé de maintenir le bon ordre à Égine, commande un petit corps qui fait la garde de cette île.— Le nombre exact des soldats en activité est incertain. Le ministère n'est jamais parvenu à le connaître. On n'a jamais fait d'inspection.— Le général Tzavellas avec les siens, et beaucoup d'autres chefs avec leurs gens, sont à Nauplie.

Le secrétaire d'état pour la guerre,
Signé, A. VLACHOPOULOS.

TABLE.



Fin du Tome premier.



